This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AP
25
N93

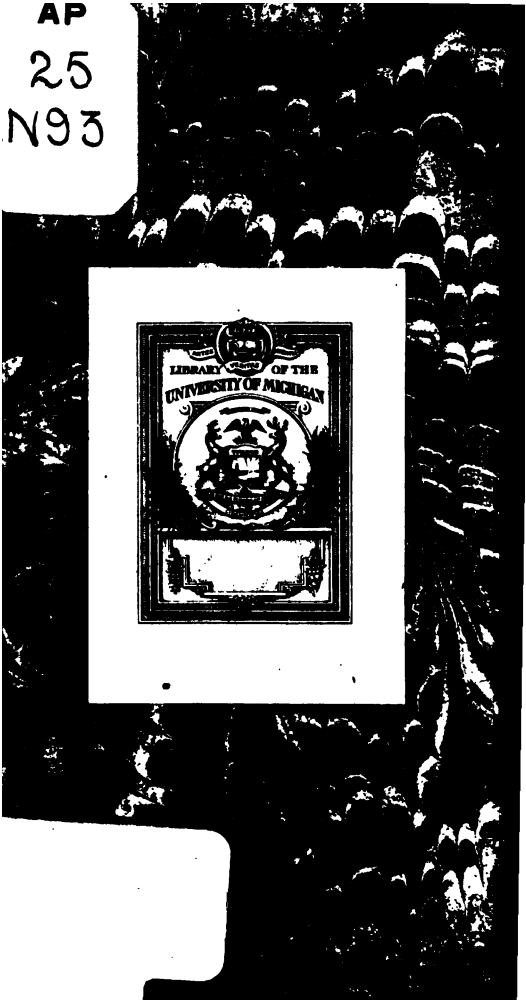

AP
25
.N93

Dunning
Hugh.
12-26-39
39433

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Janvier 1686.

Par le Sieur B.... Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam.

Seconde Edition revûë & corrigée par l'Auteur.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVI.
Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

LE LIBRAIRE
AU LECTEUR.

L'Auteur n'ayant pas veu encore la ſeconde Edition des Nouvelles de 1685. n'a pu en faire d'*Errata*. Il pourra dans la ſuitte marquer les fautes à meſure qu'il s'en apercevra.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Janvier 1686.

ARTICLE I.

Hiſtoire de François I. par Mr. Varillas. Nouvelle Edition revûë, augmentée, & diviſée en 3. tomes. A la Haye chez Arnould Leers 1686. in 12.

LA 1. Edition que l'on ait vûë de cette Hiſtoire eſt celle dont nous parlâmes dans les Nouvelles du mois d'Août 1684. Elle étoit ſi défectueuſe, qu'apparemment M. Varillas ſe ſentit déchirer le cœur quand il vit l'un de ſes plus chers Ouvrages ſi étrangement défiguré & mutilé. C'eſt comme ſi un pere voyoit eſtropier ſes

propres enfans. Mais il a eu double sujet de se consoler dans cette disgrace, puis que le mauvais état où l'on avoit produit son Livre n'a pas empêché qu'il n'ait eu beaucoup de debit, & que cette Edition vicieuse a facilité le Privilege qu'on lui refusoit depuis si long-temps; car il ne faut point révoquer en doute que ceux qui ont voulu procurer à cette Histoire une Impression de Paris, n'ayent fortement representé que c'étoit en vain qu'on en refusoit le Privilege, puis qu'elle étoit déja publique dans les Païs Etrangers. Il est fort probable qu'ils ont representé en même temps qu'il importoit de la publier à Paris, afin de confondre les médisans, & de les faire avouer qu'ils ont tort d'accuser la France de ne souffrir nul Historien qui ne soit flateur. On se seroit confirmé dans cette pensée, si l'on avoit vû qu'aprés l'Edition de Hollande M. Varillas n'obtenoit point mieux le Privilege tant souhaité. On auroit cru clairement connoître que la cause de ce refus ne venoit que de la liberté de sa plume. Il y alloit donc de la gloire de la France de permettre l'impression de cet Ouvrage; aussi bien ne le pouvoit-elle plus tenir caché. Il est donc trés-apparent que ces choses bien repre-

sentées

sentées ont fait obtenir le Privilege, & qu'ainsi la 1. Edition de François I. quelque peu correcte & peu complete qu'elle ait été, a beaucoup servi à l'Auteur pour l'amener à ses fins. Quoi qu'il en soit nous pouvons assûrer 2. choses, l'une que l'Edition de ce Livre qui s'est faite en France & qui s'y vend tous les jours sans aucune difficulté, montre clairement que ceux qui disent que l'esclavage de la plume y est extrême, & que l'esprit Monachal y a tellement gagné le dessus qu'on n'y souffre que la vénalité des Ecrivains, donnent dans des hyperboles malignes, & des médisances outrées; l'autre, que cette nouvelle Edition de François I. contient fidélement tout ce qui se trouve dans l'Edition de Paris, & outre cela les endroits de la premiére qui ont été retranchez de l'Edition de Paris. On a eu soin de les conserver & de les enchasser fort proprement dans leur place naturelle entre 2. crochets. Cet avis est nécessaire pour la satisfaction de plusieurs esprits difficiles, qui ne se persuaderoient jamais que l'Auteur eût obtenu la permission qu'il a obtenuë, s'il n'eût consenti à plusieurs retranchemens, comme il falut que Mr. Spon passât par cette dure nécessité lors qu'il

soûmit son Histoire de Geneve aux Censeurs de Livres à Paris.

Nous avons dit ailleurs que les Préfaces de M. Varillas sont d'un caractére fort relevé. Celle de ce nouveau Livre en est une preuve. On y voit de belles pensées, & un examen solide des 4. *objections qui ont si long-temps servi de cause ou de prétexte pour differer l'impression de cet Ouvrage.* La 3. de ces objections est qu'il attribuë des defauts à François I. *que l'on n'avoit point encore sçûs, ou que l'on avoit jugé à propos de ne pas révéler.* Il répond qu'il ne lui reproche rien qui ne soit dans les Auteurs imprimez, & que Messieurs du Bellay & Henri de Sponde ont été moins favorables que lui à la mémoire de ce Prince. Il faloit ajoûter ce me semble que cette objection est en quelque maniére ridicule, car pourvû que ces defauts inconnus jusques ici ne soient pas imputez à tort à François I. il n'y a point lieu de se plaindre, si ce n'est en cas que l'on veüille poser pour principe, *qu'il faut laisser ensevelir toute verité qui fait deshonneur à un Souverain.* La réponse à la 4. objection est bien fine. On reprochoit à l'Auteur d'avoir enchéri sur les Historiens Espagnols, *qui ne se sont pas contentez d'exagerer*

gerer les belles actions de François I. mais qui ont de plus caché celles qui n'etoient point loüables. Il répond que ceux qui l'ont fait n'en ont uſé de la ſorte que par une maligne politique, ſçavoir afin de faire comprendre que la Monarchie Françoiſe avoit des defauts eſſenciels qui l'empêcheroient toûjours de réüſſir contre la Maiſon d'Autriche, car ſans cela elle eût ſans doute réüſſi ſous François I. On voit que pour faire quelque choſe de cette maniere de raiſonnement, il a falu repreſenter ce Monarque comme le plus accompli des hommes. En effet on n'en pourroit rien conclurre s'il étoit vrai que ce Prince eût fait de trés-grandes fautes, & les François ſeroient toûjours en état de ſe figurer que ſous un Monarque plus habile leurs forces triompheroient de l'Eſpagne & de l'Empereur. Or la politique de ceux-ci vouloit que la France n'eût pas ſi bonne opinion d'elle-même, & c'eſt pourquoi, au dire de M. Varillas, leurs Hiſtoriens ont tant affecté de peindre François I. comme le plus brave & le plus ſage Prince du monde. Il a donc falu développer cet artifice, & montrer que ſi la France ne triompha pas en ce temps-là, c'étoit plutôt par l'imprudence de ceux qui la gouver-

vernoient, que par le défaut de forces.

Outre ces 4. objections dont on vient de voir les 2. dernières, l'Auteur examine la plainte que font quelques-uns, *qu'il ne marque pas les endroits où sont presentement tous les Manuscrits qu'il cite.* Il répond que ces Manuscrits sont ceux du Roi, ou ceux de Messieurs du Puy, ou ceux de divers particuliers; que pour ceux du Roi il eût été inutile de les citer, n'y ayant pas une de plus de 4000. citations de Layettes qui sont dans le Greffier Jean du Tillet, & dans le célébre Pierre du Puy, qui ne se trouve maintenant fausse; que pour les 774. Manuscrits de Messieurs du Puy, chacun sçait qu'ils ont disparu; & pour les Originaux qui lui ont été communiquez par divers particuliers, *il assure qu'il n'en a vû la plûpart qu'à condition de garder le secret.* Il ajoûte qu'il ne garantit pas la fidélité de toutes les Piéces qu'il cite, & que si son Lecteur est raisonnable, il se contentera qu'on ait pris la peine de lui en rapporter ce qu'elles contiennent de meilleur. Voilà qui est fort bien dit, & l'on est fort simple lors qu'on étudie l'Histoire avec l'espérance de découvrir ce qui s'est passé. C'est bien assez que l'on sçache ce qu'en ont dit telles ou telles personnes, & ce n'est pas tant

l'Hi-

l'Hiſtoire des faits que l'on doit chercher, que l'Hiſtoire des opinions & des Relations.

J'oubliois une autre choſe dont l'Auteur fait ſes excuſes de telle maniére, qu'il juſtifie ce que je diſois tantôt, que l'eſprit de l'Inquiſition n'a pas encore gagné le deſſus en France. C'eſt qu'il blâme les Hiſtoriens de François I. qui ne parlent point de Calvin, ou qui le traitent tout à fait mal; c'eſt qu'il ne *diſſimule pas que le portrait qu'il en fait ne lui eſt pas tout à fait deſavantageux*; c'eſt qu'il *ſoûtient qu'il n'en eſt pas moins reſſemblant*. Il faut convenir qu'il lui attribuë de grandes imperfections, mais ce qu'il en a dit de loüable eſt une réfutation manifeſte de cent lieux communs des Controverſiſtes, & il eſt difficile de comprendre comment on s'eſt pû réſoudre à Paris à ſacrifier l'honneur de tant de fameux Ecrivains, & celui même du grand Cardinal de Richelieu, en ſouffrant qu'on y imprimât le contraire de ce qu'ils ont publié.

Comme nous avons aſſez parlé en général de cette Hiſtoire dans le VIII. Article du mois d'Août 1684. il ſuffira que nous remarquions ici en quoi cette nouvelle Edition eſt meilleure que la précédente. Si l'on prend la peine de

les confronter on verra qu'il manque dans la premiére plus de la moitié de l'Ouvrage. Il manque dans le 1. Livre l'éclairciſſement des 4. principaux faits, & entr'autres de la négociation de Budé à Rome, qui *ſert admirablement à montrer que pour être des plus ſçavans on n'en eſt pas plus propre à négocier les affaires delicates.* Il manque dans le 2. Livre *la négociation de la Tour en Ecoſſe, celle de Saignes en Hongrie, & la Relation que le Maréchal de Foix écrivit lui-même ſur ſon entrepriſe de Parme.* La moitié de la négociation de Calais, & *les intrigues de Leon X. pour chaſſer les François du Duché de Milan, &c.* manquent au 3. Livre. L'adreſſe avec laquelle le Comte de Beaujeu qui paſſoit pour l'homme le plus groſſier du Roiaume trompa Louis XI. les derniéres meſures de la révolte du Connétable de Bourbon, & les fautes de Bonnivet manquent au 4. Livre. Il manque dans le 5. la meilleure partie de la bataille de Pavie, la négociation de la Reine de Navarre à Madrid, la proteſtation du Roi contre le Traité qu'il devoit ſigner, &c. Il manque dans le 6. les commencemens de l'inclination de Francois I. pour la Demoiſelle de Helly; la maniére dont on traita le Parlement de

Paris.

Paris à l'occaſion de la Mere du Roi qui s'en plaignoit ; les plus curieuſes particularitez du Concile de Sens ; & pluſieurs autres choſes conſidérables. Les avantages que les Gens de Lettres tirerent de la Cour ; le ſoin du Roi pour les Païſans opprimez par la Nobleſſe ; quelques particularitez de la mort du Chancelier du Prat ; & l'induſtrie de ſon Succeſſeur Anne du Bourg *pour purger la France d'un trés-grand nombre de voleurs*, &c. manquent au 7. Pluſieurs faits conſidérables concernant le divorce de Henri VIII. ne ſe trouvent pas au 8. Livre, non plus que les cauſes qui empêcherent François I. de recouvrer le Duché de Milan. Il manque dans le 9. les veritables cauſes des Ambaſſades de Conſtantinople ; des Indults de Paul III. de la diſgrace des Favoris, & de l'inutilité des ſecours de Soliman. Enfin les 3. derniers Livres manquent tous entiers avec le tiers du parallele de François I. & de Charles-Quint.

Ces 3. derniers *Livres* ne ſont pas les moins curieux. On voit dans le 10. l'entrevûë de Paul III. & de Charles-Quint, & les marques qu'ils donnerent l'un & l'autre de leur adreſſe à négocier. On y voit auſſi la ligue de l'Angleterre avec l'Empereur contre la Fran-

ce, le secours de Landrecy, la bataille de Cerisolles, les intrigues de la Diéte de Wormes, où Charles-Quint sçût persuader à tous les Princes de l'Empire d'armer contre la France, après leur avoir representé d'une maniére fort pathétique & fort odieuse la ligue de François I. avec les Turcs; M. Varillas dit modestement, *qu'il n'est pas assez téméraire pour entreprendre sur les droits des Théologiens & des Jurisconsultes*, en examinant s'il étoit permis à François I. de protéger les Luthériens d'Allemagne contre un Empereur Catholique, & de rechercher l'Alliance des Infidéles. Il se contente de dire que ce n'étoit pas à l'Empereur à se plaindre de cela puis qu'il avoit visiblement épargné le Luthéranisme, & recherché l'Alliance de la Porte. Il n'y a gueres de choses en ce monde plus faciles que de justifier les gens par la récrimination, pauvre & misérable maniére d'Apologie. Ce qu'il remarque qu'un petit Ecrit publié par les Ambassadeurs de François I. où ils traitoient de calomnie le reproche de l'Alliance des Turcs, & où ils soûtenoient *que toute l'intelligence de François I. avec ces Infidéles ne regardoit que le commerce*, desabusa beaucoup de gens par toute l'Europe, cela, dis-je, est

eſt ſurprenant pour tous ceux qui ne
vent pas la mauvaiſe foi qui régne
cette ſorte d'Ecrits, & la deſtiné
Peuple qui eſt d'en être la dupe ſi
nuelle. Mais ceux qui ſçavent ces
ritez ne trouveront rien là qui ſur
gne d'admiration, non plus que da
conduite de François I. qui faiſant
noître par ſes mœurs, qu'il ſe ſou
fort peu de l'Evangile, ne laiſſoi
de faire brûler les Luthériens par
ſon Royaume, & d'être leur Pr
cteur en Allemagne. On ne ſçai
blâmer M. Varillas de n'avoir poin
trepris l'Apologie d'une telle contr
diction. Il ſçait bien que pour en v
à bout on auroit beſoin de diſtingue
Roi d'avec ſon Royaume, comme
diſtingue le Pape d'avec le S. Si
mais tout le monde ne ſe paye pa
de cela. Le plus court eſt de recou
la Tradition, je veux dire aux argu
Hiſtoriques, & de prouver par l
tous ces brûleurs de gens ont été
vie fort déréglée, de ſorte qu'au l
s'étonner qu'un homme ſoit tou
ſemble brûleur & peu conſcienti
faudroit s'étonner s'il n'avoit p
deux choſes.

L'onziéme Livre eſt particu
ment deſtiné à quelques femm

ont fait grand bruit du temps de François I. C'eſt là que l'on voit que l'intrigue de la Ducheſſe d'Etampes & de la Sénéchale de Normandie, fut la véritable cauſe du Traité de Crépy. L'Auteur auroit bien voulu cacher la jalouſie de ces deux Dames, mais le fait eſt trop évident. S'il renouvelle le ſouvenir de leurs deſordres, il fait en récompenſe beaucoup d'honneur à Marie de Lorraine Reine d'Ecoſſe, dont il prend ſeul le parti contre une infinité d'Auteurs qui l'ont *horriblement calomniée, ſur la ſeule dépoſition*, dit-il, *de l'ingrat Buchanan à qui elle avoit fait grace de la vie.*

Dans le 12. Livre il parle fort amplement de la fameuſe conjuration de Fieſque contre la République de Genes. On en voyoit déja 4. belles Relations, celle d'Hubert Foliette, celle du Maſcardi, celle qui fait un Epiſtolle d'Ibrahim Baſſa, & celle du feu Cardinal de Rêts. M. Varillas trouve que ces 4. Auteurs ſont incomparables chacun en ſon eſpéce, mais qu'ils n'ont pas tout dit, ni rapporté chaque choſe comme il faloit. Ainſi l'on verra un air tout nouveau à ce grand événement dans cet Ouvrage.

On dit que M. Varillas vient de publier

blier un autre Livre de conſéquence intitulé *l'Hiſtoire des revolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion 2. vol. in 4.* & qu'on travaillera bien-tôt à l'impreſſion de ſon Saint Louis. Mais je ne ſçai quand on verra ſon Hiſtoire de Charles-Quint.

Nous avons déja remarqué ci-deſſus qu'il ne ſe rend point garant de l'exactitude de toutes les Piéces qu'il cite aux marges. Il avouë franchement *qu'il eſt fort éloigné de répondre que ceux qui les ont écrites ayent été exemptes de paſſion, d'intéreſt, d'ignorance, ou de prévention.* Cela étant il aura vû ſans chagrin le Factum qu'on a publié contre lui en faveur d'une illuſtre Dame dont la mémoire ſe trouve flétrie dans le 6. Livre de François I. C'eſt ce qui ſera le ſujet de nôtre ſecond Article.

ARTICLE II.

Critique d'un endroit de l'Hiſtoire de François I.

PLus il eſt difficile & rare qu'une Beauté ſe tienne ferme dans le chemin de la vertu, lors qu'il faut vivre dans une Cour corrompuë, plus eſt-il juſte de mettre à couvert de la médiſance les femmes qui ont conſervé leur honneur

honneur parmi tous ces grands périls. Il eſt donc fort raiſonnable que comme ces Nouvelles peuvent aller loin à cauſe de leur peu de volume, nous y inſerions l'Apologie de la Comteſſe de Chateau-Briant, dont la réputation a été fort deshonorée dans le 6. Livre de l'Hiſtoire de François I. Et il eſt d'autant plus juſte de travailler à ſa juſtification, qu'il y a trés-peu de gens qui ne trouvent vrai-ſemblable, qu'une Dame trés-belle ait touché le cœur de ce Prince, & que lui ayant donné de l'amour, elle ait fait en-ſuite ce qu'il a voulu. Voyons donc quelles ſont les preuves de ſa bonne renommée, mais avant cela ſçachons un peu ce que M. Varillas a trouvé dans un *Mémoire tiré des Archives de Château-Briand par le feu Préſident Ferrand.*

Cette Comteſſe fille de Phœbus de Grailly puîné de la Maiſon de Foix, avoit été mariée fort jeune avec le Comte de Château-Briand, & demeuroit cachée dans un coin de la Bretagne, par les ordres de ſon mari. Mais comme c'étoit la plus belle femme de ſon ſiécle, François I. qui avoit *introduit à la Cour les Dames, qui n'y paroiſſoient auparavant que pour les plus grandes cérémonies*, n'eut garde de l'oublier. Il exhorta le Comte à faire venir

ſa

ſa femme à la Cour. Le Comte s'en excuſa fort long-temps ſur *l'humeur particuliere de ſa femme, la faiſant paſſer pour une beauté farouche qu'il étoit impoſſible d'apprivoiſer*, & comme il prévoioit que le Roi trés-peu crédule à ces ſortes de diſcours ne ceſſeroit point ſes pourſuites, il ſe condamna lui-même à ne bouger de ſa maiſon pour mieux garder ſon treſor. Mais une affaire imprévûë l'ayant appellé néceſſairement à la Cour, il falut prendre des précautions contre les inſtances du Roi. Il en prit effectivement de fort ſinguliéres, qui néanmoins ſe trouverent courtes. Il falut donc ſuccomber aux machines que l'on mit en œuvre pour attirer cette jeune Dame à Paris. Elle y vint, & dés qu'elle y fût ſon mari perſuadé qu'il en tenoit, *partit ſur le champ pour retourner en Bretagne de peur d'être témoin de ſa honte. La Comteſſe fit ce que l'on devoit attendre d'une vertu qui n'avoit point encore été éprouvée, c'eſt à dire, qu'elle reſiſta quelque temps, & céda enfin aux importunitez du Roi. Elle eut long-temps un pouvoir abſolu ſur le cœur de ce Prince: elle fit donner les plus beaux emplois* à ſes trois freres, Liautot, le Maréchal de Foix, & le Seigneur d'Aſprant, *trois des plus vaillans hommes de leur ſiécle:*

elle

elle les y maintint malgré leur malheur & leur mauvaise conduite. On auroit élevé ſon mari aux premieres Charges s'il eut été d'humeur à préferer l'ambition à l'honneur, mais il les refuſa, *& ne voulut plus ouïr parler d'elle ſous quelque prétexte que ce fut. Sa dureté n'empêchoit pas la Comteſſe de lui demander de temps en temps pardon d'une faute qu'elle ne pouvoit plus deſormais s'empêcher de commettre.* Le Roi ayant été pris devant Pavie, cette Dame *demeura expoſée à la haine de la Régente & à la vengeance de ſon mari.* A la vérité il la reçût à Château-Briand où elle fut contrainte de chercher une retraite, mais ce fut ſans aucune réconciliation. Il la fit mettre dans une Chambre dont *tout le meuble étoit noir*, & au bout de ſix mois il y *entra avec ſix hommes maſquez & deux Chirurgiens qui ſaignerent la Comteſſe aux bras & aux jambes, & la laiſſerent mourir en cet état. Le Roi ſe propoſa d'abord de faire une punition exemplaire des coupables, mais une nouvelle inclination lui fit bien-tôt perdre le ſouvenir de ſa précédente Maitreſſe.* Le Comte pour prévenir les pourſuites de la Juſtice s'exila volontairement, juſques à ce que la Maiſon de Foix ne fut plus en état de le pourſuivre.

vre. Alors il offrit au Connétable de Montmorency *de lui faire une donation entre vifs, pourvû qu'il le tirât d'affaire.* Le Connétable *aimant mieux acquerir la terre de Château-Briand par cette voye que par celle de la confiscation, qui l'auroit engagé à des démêlez éternels avec la Maison de Laval dont étoit le Comte*, lui obtint abolition. *Il paroissoit encore des marques du sang de la Comtesse dans la chambre où elle avoit été assassinée*, lors que Henri III. *le dernier descendant du Roi versa tout le sien dans celle de S. Cloud.*

Voilà ce que porte le Mémoire cité par Mr. Varillas comme tiré des Archives de Château-Briand. Néanmoins on traite cela de fable; & on se fonde sur des preuves qui à tout le moins serviront pour le Pyrrhonisme Historique. On allégue le tombeau & l'Epitaphe que le Comte fit dresser à sa femme, & on ne craint pas que personne vienne réfuter cet argument par celui de Jesus Christ, qui pour convaincre la Nation Judaïque qu'elle avoit fait mourir les Prophetes, lui alléguoit qu'elle leur faisoit bâtir des sepulcres. Mais il vaut mieux que nous rapportions les propres termes de la Lettre qu'on nous a écrite de Paris.

Ex-

Extrait d'une Lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles le 7. Décembre 1685. pour de justification de la Comtesse de Château-Briand accusée d'adultére avec le Roi François I.

IL y a dans le François I. de M. Varillas une Histoire de la Comtesse de Château-Briand qui est entierement fausse & injurieuse à 2. illustres Maisons, sçavoir Foix *dont étoit la Comtesse, &* Laval *dont étoit le Comte. Toute la Bretagne crie contre cette Histoire, & demande que la censure en soit inserée dans vos Nouvelles. Il y a un* Factum *imprimé pour cela, duquel j'ai tiré cet Epitaphe, qui réfute autentiquement la fable des amours de cette Dame avec François I. & le meurtre prétendu commis en sa personne par son mari en* 1525.

Peu

FF Peu de Telles FF

Sous ce tumbeau git Françoise de Foix
De qui tout bien chacun souloit en dire
Et le disant onc une seule voix
Ne s'avança d'y vouloir contredire.

Prou de moins — Point de plus

De grand beauté, de grace qui attire
De bon sçavoir, d'intelligence promte,
De biens, d'honneurs, & mieux que ne raconte,
Dieu Eternel richement l'étoffa.

FF O Viateur, pour t'abreger le conte. FF
Cy git unq rien là où tout triomfa.

Décéda le 16 d'Oct. l'an 1537.

Cet Epitaphe se voit encore avec son effigie en marbre dans l'Eglise des Maturins de Château-Briand, & ce fut son mari qui le lui fit dresser; ce qu'il n'eût pas fait trés-assurément, s'il eût fait mourir sa femme pour cause d'adultére.

Le Vicomte de Lautrec frere aîné de la Comtesse décédant en 1528. chargea le Comte de Château-Briand son beau-frere, de la tutelle de sa fille unique Claude de Foix. Preuve de la bonne intelligence qui étoit entre les 2. Maisons, & qui probablement n'y eut pas été, si le Comte eût été le meurtrier de la sœur du Vi-

Vicomte, & eût pris la fuite pour éviter de tomber entre les mains de la Justice.

Cette Claude de Foix fut mariée en 1531. avec le jeune Comte de Laval, fils du Comte de Laval Gouverneur de Bretagne & cousin issu de germain du Comte de Château-Briand. Autre preuve de l'union & de l'amitié de ces 2. Maisons.

M. Varillas dit encore que le Comte de Château-Briand fit donation de cette terre au Connétable de Montmorency pour obtenir sa grace; & que le Connétable aima mieux aquérir le Comté de Château-Briand par donation que par confiscation; faute de sçavoir que la confiscation des terres n'a point lieu en Bretagne, & que quand même ce Comte auroit été condamné pour le meurtre de sa femme, la confiscation n'eut pû aller qu'à ses héritiers.

ARTICLE III.

Th. *à Almeloveen Opuscula, sive Antiquitatum è sacris profanarumque specimen; Conjectanea; Veterum Poetarum Fragmenta & Plagiariorum syllabus.* C'est à dire, *Essai de correspondance entre les Antiquitez Sacrées & les Profanes, &c.* Amstelædami

dami apud Janssonio-Waesbergios 1686. in 8.

NOus avons parlé ailleurs de cet Auteur * & de ses Ouvrages, & nous avons conjecturé qu'il n'envieroit pas ses productions à la République des Lettres. Cette conjecture se vérifie tous les jours, car non seulement il entre de part dans la publication de divers *Livres*, comme dans celle du *Juvenal Variorum* que M. Hennin nous a procurée à Utrecht depuis quelque temps, mais il fait aussi des Livres en son propre & privé nom. Outre celui dont on va parler nous sçavons qu'il en a commencé plusieurs autres, où les lecteurs trouveront sans doute de quoi se payer de la peine qu'ils auront prise, car comme il cherche avec soin les choses curieuses, il n'est pas possible qu'on n'en rencontre en le suivant.

Le dessein qu'il se propose dans ce livre-ci est assurément fort beau, & a été déja mis en execution par de sçavans hommes, par un Dietericus, par un Urstinus, par un Dougtejus, & par plusieurs autres dont il est parlé dans la Critique Sacrée de M. Pfeifferus. Il s'agit

* *Nouvell. de Juin* 1684. *p.* 340.

s'agit du fondement que les Antiquitez profanes peuvent avoir dans l'Ecriture. L'Auteur nous fait voir ici par un essai de ses forces à cet égard, que le livre de la Genese contient plusieurs faits, qui donnent lieu à éclaircir les Antiquitez Payennes. Par exemple il prétend que les Statues de Priape étoient faites de bois de figuier, parce que les feuilles de cet arbre servirent dans le Paradis terrestre à couvrir la premiére honte de nôtre nature. Il tire du même Paradis terrestre la coûtume qu'avoient les Payens d'adorer leurs Dieux sous un arbre & dans des bocages, & son sens est que le premier homme ayant été créé dans un lieu où il y avoit deux arbres d'une extrême distinction, & quantité d'autres qui formoient une obscurité assez épaisse pour faire croire à Adam aprés sa chûte qu'il s'y cacheroit; il resta une impression forte dans l'esprit des hommes, que Dieu habitoit particuliérement dans certains arbres & qu'il aimoit à être servi dans l'obscurité des bois. Nous trouvons dans le chapitre 24. du livre de Josué v. 26. qu'il y avoit un chêne dans le Sanctuaire des Israelites. L'Auteur rapporte plusieurs passages, qui font voir que l'infinité de Dieu ne pouvant

vant être compriſe par nôtre eſprit, on s'eſt imaginé de tout temps que le ſilence & les tenébres étoient fort propres à ſon culte. *Non magis auro fulgentia atque ebore ſimulacra quàm lucos & in iis ſilentia ipſa adoramus*, a dit Pline. Le paſſage de la Geneſe qui porte que l'Ange trouva Agar ſur le bord d'une fontaine, fournit à l'Auteur la matiére de pluſieurs remarques. Il dit entre autres choſes aprés Servius, que comme les *Païſans* ſe logeoient auprés des fontaines, de là eſt venu que les Villages ont été appellez *Pagi* ἀπὸ τῶν πηγῶν, & que ceux qui y demeuroient ont été nommez *Pagani*, & là-deſſus il remarque que les fontaines ont été auſſi le poſte où les femmes de mauvaiſe vie attendoient les gens débauchez, d'où il prend occaſion de nous debiter quelques traits de literature concernant cette ſorte de femmes, ſans imiter un certain Apollodore, ou Antiphon le jeune qui avoient fait des livres exprés ſur cette matiére, comme nous l'apprend Harpocration. Il ne ſera pas hors de propos de dire ici que M. d'Almeloveen prouve par de bons témoins, qu'il y a eu des Républiques bien policées, où il n'y avoit que les Courtiſannes qui pûſſent porter de l'or & de beaux habits. Il

touche quelque chose de cette manière de serment que l'on faisoit quelquefois aux Patriarches en mettant la main sous leur cuisse, & il ne laisse point passer sans y faire réflexion ce qui se lit dans le chapitre 24. de la Genese, que Rebecca fut livrée avec sa nourrice aux Messagers d'Abraham. Il prétend prouver par là que les Hebreux avoient la coûtume aussi bien que les Gentils de mettre leurs filles sous la garde de leur nourrice jusqu'à ce qu'elles fussent mariées, & cela pour empêcher qu'en folâtrant avec de jeunes garçons trop hardis ou par quelque autre accident elles ne perdissent de trop bonne heure leur virginité. Il allégue le témoignage de Ben-Sira cité par le sçavant Druſius, celui d'Heliodore dans l'Histoire Ethiopique, & quelques autres; mais ce qu'il dit que Meurſius a remarqué & voulu prouver par ces paroles de l'Epithalame de Thetis & de Pelée.

Non illam nutrix orienti luce revisens,
Hesterno collum poterit circumdare filo;

Cela, dis-je, ne paroît pas juſte. Meurſius veut prouver par là que les nourrices étoient ſi exactes à veiller ſur la pudicité des jeunes filles qui leur étoient con-

confiées, qu'elles leur mesuroient le tour du col tous les matins, afin de connoître si tout alloit bien. Mais ces deux Vers de Catulle signifient seulement qu'elles leur mesuroient le col le jour des nôces, & le lendemain, & que si le fil se trouvoit trop court le matin des nôces, elles jugeoient que le mariage avoit été consommé. Les Commentateurs cherchent sur cela des raisons philosophiques, & apparemment ils cherchent de la réalité où il ne faut pas en chercher. Il y a de l'apparence que la crédulité des premiers temps n'est pas allée jusqu'à se servir de ces mesures du col pour autre chose que pour une petite plaisanterie: si ce n'est que peut-être on usoit de ruse, & que pour empêcher que la jeunesse ne fît rien de mal à propos, on lui faisoit peur que l'on connoîtroit à la mesure du col celles qui auroient fait la sottise. L'Auteur eût pû ajoûter ce qu'on lit dans M. Ricaut, qu'à Constantinople les filles du Serrail couchent chacune dans son lit sur des Estrades, & qu'une vieille matrone a le sien entre cinq des leurs pour prendre garde qu'elles ne disent ou qu'elles ne fassent rien de deshonnête.

Le principal des autres observations de l'Auteur consiste 1. en ce qu'il re-

marque touchant les pierres qui avoient
ſervi de chevet à Jacob, & dont il fit
une Statuë ſur le ſommet de laquelle il
verſa de l'huile. 2. En ce qu'il dit ſur le
Mandragores de Ruben, ſur le Gobelet
de Joſeph, ſur le nom que Dieu voulut
que Moiſe lui donnât en parlant à Pha-
raon, & ſur la peur que l'on avoit de
mourir lors que l'on croyoit avoir vû
Dieu. 3. En ce qu'il nous dit ſur les
Sages-femmes. Il ſouhaite la publica-
tion du livre que Gaſpard Bartholin
nous a promis à la place de celui que
Thomas Bartholin ſon pere avoit com-
poſé *de Puerperio Veterum*, & qui périt
malheureuſement à l'incendie de ſa Bi-
bliotheque. Il ſemble même s'engager
à l'entrepriſe d'un pareil Ouvrage, &
en attendant il nous dit qu'il s'eſt quel-
quefois étonné que ni Meurſius dans *ſon*
Syntagma, ni Gaſpard Bartholin dans
le petit livre qu'il a publié comme l'A-
vant-coureur d'un plus gros ſur le cha-
pitre des anciens accouchemens, ne
nous enſeignent pas s'il y a toûjours
eu des Sages femmes, quelle a été la
premiére, & ſi les hommes ſe ſont mê-
lez de ce métier comme ils s'en mêlent
aujourd'hui. Il rapporte un long paſſa-
ge d'Hyginus qui nous apprend que les
anciens n'ayant pas de Sages-femmes,
il

il mouroit beaucoup de femmes en travail d'enfant, parce que la honte les empêchoit de recourir à des Médecins, & qu'il y avoit une loi parmi les Athéniens qui défendoit aux femmes de se mêler de la Médecine. Sur cela une jeune fille nommée Agnodice se sentant une grande inclination pour cette science se déguisa en homme, & l'apprit. Après quoi elle alloit trouver les femmes qui étoient en travail d'enfant, & pour leur ôter tout scrupule elle leur montroit d'abord ce qu'elle étoit, & ensuite les accouchoit. Les Médecins remarquant que cela leur faisoit perdre la pratique des femmes, firent un procés à celle-là, & l'accuserent d'un mauvais commerce avec le sexe, ils se plaignirent même de je ne sçai quelle collusion, & de certaines maladies de commande qu'on avoit pour favoriser le Galant. En un mot ils la firent condamner par les Areopagites: mais elle leur montra si clairement en plein Sénat les preuves de son innocence qu'il falut que les Médecins recouruſſent à une autre batterie, savoir à la loi qui défendoit au sexe la profession de Médecin. Les Dames Athéniennes intervinrent alors dans la cause, & firent réformer la loi, ainsi il fut permis aux femmes libres d'appren-

dre cet Art. Il y a peu d'exactitude dans ces paroles d'Hyginus, car on pourroit conclure de son Discours, que depuis qu'*Agnodice* accouchoit les femmes, elles n'employoient plus à cela les Médecins, ce qui prouveroit contre la propre remarque de cet Auteur, qu'elles se servoient de leurs bons offices auparavant. Mais s'il n'a pas eu de l'exactitude, on peut du moins le tirer de contradiction, en supposant qu'il a voulu dire que les femmes ayant été soulagées dans leurs accouchemens par Agnodice, ne vouloient plus se servir que d'elle dans les autres incommoditez où le scrupule ne les empêchoit pas d'employer les Médecins.

Pour dire ceci en passant, il faut avoüer que la honte n'est guéres moins sujette que les autres choses au caprice de la mode. Un temps a été que la honte de se servir d'un Accoucheur étoit à la mode, & nous lisons dans Louïse Bourgeois Sage-femme fort habile, qu'Henri IV. lui recommanda de faire si bien son devoir auprés de la Reine Marie de Médicis, qu'il ne fût pas nécessaire de recourir à un homme, car sa pudeur, a'oûtoit-il, en souffriroit trop. Presentement c'est être à la mode que de n'avoir pas cette honte; nôtre siécle est

eſt bien autrement éclairé que les précédens.

L'Auteur nous donne la figure d'un preſent que M. Beughem lui a fait. C'eſt une urne accompagnée d'une lampe, & d'un lacrymatoire. Ce dernier inſtrument étoit une petite phiole où on recueilloit les larmes verſées pour le défunt, laquelle on mettoit dans ſon tombeau. On croit que le Pſalmiſte faiſoit alluſion à cette coûtume lors qu'il *prioit Dieu* dans le Pſeaume 56. d'enfermer *ſes larmes dans ſon oüaire.*

Les 3. Piéces qu'on a jointes à ce livre pour le rendre d'une raiſonnable grandeur, ſont ou des conjectures ſur une Antique d'Augsbourg publiée & expliquée par Marcus Velſerus, ou des Supplémens au curieux Traité de M. Sagittarius de *Fanuis Veterum*, ou l'explication de quelques Proverbes, ou quelques Fragmens des anciens Poëtes, ou le nom de quelques Auteurs Plagiaires. De tout cela nous ne toucherons que deux choſes, 1. que dans ce Proverbe *ad umbilicum perducere*, l'Auteur ne croit pas que le mot *umbilicus* ſignifie la petite éminence d'os, ou d'ivoire que l'on mettoit au bout du baton ſur lequel on rouloit les livres, mais le cordon ou le ruban dont on les lioit, & il

prétend que la métaphore étoit tirée du nombril des animaux. 2. Que la superstition des anciens leur avoit fait croire qu'en écrivant certains mots sur la porte de leurs maisons (par exemple AR. SE VERSE) ils y mettoient un préservatif contre l'incendie. Les Romains avoient une autre coûtume à l'égard des portes de la chambre où ils mangeoient ; car ils y faisoient mettre ces deux lettres ST. L'Auteur prétend qu'elles recommandent le silence, & qu'on doit les interpréter par *sed tace*, ou par *silentium tene*, & là-dessus il nous allégue Porphyre qui dans le Traité de l'antre des Nymphes nous dit, qu'on se faisoit une Religion de ne dire mot lors qu'on passoit par les portes. Au reste la superstition de ces Payens qui s'imaginoient que 2. ou 3. mots écrits sur l'entrée d'une maison la garantissoient du feu, étoit moindre que celle de plusieurs Chrêtiens ; qui au rapport de Constantin Baffus en ses Geoponiques écrivoient aux 4. bouts de leurs champs dans un parchemin roulé au tour d'un baton, ces paroles de Joël, *residuum erucæ comedit locusta, residuum locustæ comedit bruchus.* Ils croyoient par là éloigner les chenilles & les limaçons. Le P. Garasse rapporte plu-

plusieurs autres exemples de cette nature dans la section 27. du 3. livre des Recherches des Recherches.

Voici le titre du Juvenal dont nous avons parlé au commencement de cet Article. *D. I. Juvenalis Satyræ Scholiis Veterum & fere omnium eruditorum qui ex professo in eas scripserunt Commentariis, tam antea vulgatis quam novis, partim integris ut Is. Grangæi, Io. Britannici, Nic. Rigaltij, Petri Pithoei & aliorum, partim selectis ut G. Vallæ, Eist. Lubini, &c. partim etiam conquisitis ut Is. Vossii, Oct. Ferrarij, Cl. Salmasii, J. G. Grævij aliorumque, nec non animadversis Th. J. Almeloveenij illustratæ: accesserunt eorumdem. VV. C L L. ad Scholia Veterum notæ, quibus subjicitur index omnium in Satyris hisce Vocabulorum. Omnia sigillatim recensuit, concinnavit & sua illis spicilegia adjecit Henricus Christianus Henninius. Ultrajecti apud Rudolphum à Zyll. 1685. in 4.* Tout ce que l'on voudroit ajoûter à un titre si exact seroit presque superflu.

ARTICLE IV.

Dissertation sur les Peripneumonies d'hyver, pour servir d'Apologie à la These composée par le Sieur Postel *Doyen & Professeur Royal en la Faculté de Médecine de l'Université de Caën, contre la censure des autres Professeurs Royaux de ladite Faculté, & du Sieur* Puylon *Docteur Régent & Doyen de la Faculté de Paris.* 1685. in 12. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

CEt Auteur s'étant apperçû que les inflammations de poitrine avoient emporté plus de 40. * mille personnes dans la seule Ville de Paris durant l'Hyver & le Printemps de l'année 1684. & *se trouvant rebuté des mauvais succés de la pratique ordinaire*, éssaya une autre méthode de guérir cette maladie. L'essai ayant réussi, il en chercha les autoritez & les raisons, & en trouva un si grand nombre qu'il *fut convaincu que ce n'étoit pas tant un nouveau fonds à acquérir qu'un héritage à reclamer, qui nous ayant été laissé par Hippocrate & par les anciens Médecins, s'étoit perdu par*

* Cela paroit *hyperbolique* quand on considere le livret du Chev. Petty *Nouv.* 1 Oct. 1686. *Art.* 3.

par la négligence de ceux qui nous avoient précedez depuis peu de siécles. Pour s'assurer mieux de la chose il composa *une These qui devoit être disputée dans un Acte solemnel*, & y ayant pris pour sujet cette question, *si la purgation est le principal remède dans les peripneumonies d'Hyver*, il conclut à l'affirmative. Je ne sçai point si ses Collégues étoient broüillez avec lui ; cela pourroit être, car *il n'est* nullement rare de voir régner la discorde parmi les Suppôts des Academies ; & la qualité de Collégue en ces Païs-là est une espéce de fraternité qui vérifie autant ou plus qu'aucune autre cet ancien dicton, *fratrum quoque gratia rara est, fratrum inter se iræ sunt acerbissimæ.* Mais néanmoins comme cela souffre quelques exceptions, je ne voudrois pas l'appliquer à l'Auteur de cet Ouvrage & à ses Confreres, je ne sçai pas comment ils vivoient, je sçai seulement que l'Auteur se plaint *qu'ils éluderent sous divers prétextes fort recherchez la célébration de l'Acte en question*, afin d'avoir le loisir de faire censurer sa These par la Faculté de Médecine de Paris. Ils réüssirent dans leur entrepriſe, puis qu'il est certain que M. Puylon Doyen en Charge de cette Faculté, fit fulminer contre la

Thefe une cenſure qui la déclaroit ap puyée ſur de faux principes, pernicieu ſe, & contraire à la bonne méthode d guérir. L'Auteur ajoûte que ſes Collé gues munis d'une Piéce ſi importante en remplirent toute la Ville par leur Emiſſaires, *l'un deſquels* (voyez la ru ſe des gens de ce bon Païs) *affecta d lui en faire voir l'Extrait en bonne Compagnie pour jouïr de l'embarras & d trouble* où une telle affaire le pourroi jetter. On aſſembla peu aprés extraordinairement la Faculté de Médecine du lieu, & la Théſe fut encore condamnée. C'eſt ce qui a obligé M. Poſtel à faire ce livre pour la juſtification de ſon ſentiment. Sa Théſe y eſt tout du long en Latin & en François immédiatement aprés la Préface.

Le corps du livre nous preſente en 1. lieu *le caractére particulier des fluxions de poitrine* qui ont régné ces deux derniéres années, aprés le terrible Hyver de l'an 1684. On paſſe de là aux effets & à la nature du froid, & on nous dit qu'ils ſe peuvent tous rapporter au defaut de fermentation, & que l'air que l'on reſpire dans un grand froid coagule pluſieurs parties du ſang & les rend pituiteuſes. On ajoûte que *la crudité du ventricule & de la premiére région eſt la cauſe*

cauſe la plus ordinaire des peripneumonies d'hyver, & que cette maladie de poitrine eſt engendrée par l'action propre du froid, au lieu que c'eſt la chaleur qui engendre les autres peripneumonies. On prétend que tout cela eſt fondé ſur la doctrine d'Hippocrate, & on dit en particulier touchant la bile trop abondante qu'elle n'eſt que *le ſouffre impur & ſuperflu de la maſſe du ſang*, qui *s'allume* comme de l'huile. On le prouve par l'expérience de certaines pierres trouvées dans la veſſie du fiel au nombre de 17. & qui ne paroiſſent être qu'une concrétion de bile. Elles s'allument à la chandelle *plus promptement que la cire d'Eſpagne, & brûlent juſqu'à leur derniére conſomption.* On nous apprend auſſi que la bile ſeringuée dans les veines communique une telle fluidité au ſang, *qu'il ne ſe coagule pas même après la mort.* On ne laiſſe pas d'avoüer que dans les peripneumonies d'été *l'agitation immodérée du ſang cauſée par le mêlange de la bile ſe termine enfin à ſa coagulation*, & c'eſt une difference notable entre les inflammations de poitrine d'hyver & celles d'été, car celles-là pour l'ordinaire commencent par la coagulation & par la lenteur du ſang. On fait enſuite remarquer en quoi ces 2. maladies ſont

ſemblables, & de quelles précautions il ſe faut ſervir pour ne les confondre pas. Galien & Hippocrate marchent toûjours avec cet Auteur, & ſont comme une eſpéce d'argent comptant dont il paye la créance qu'il veut trouver dans les eſprits. Son principal but dans tout cela eſt de faire voir que comme les cauſes de ces deux eſpéces de peripneumonie ſont differentes, il faut les traiter differemment, & que comme celles d'été ſont produites par la chaleur & par la bile, il y faut appliquer la ſaignée, mais que celles d'hyver étant produites par la pituite & par le froid demandent ſur tout la purgation. Il ſoûtient ce dernier article à ſes Adverſaires non ſeulement par des raiſons, mais auſſi par un grand nombre d'autoritez qui marquent beaucoup d'étude. Outre les 2. grands chefs de parti, Hippocrate, & Galien, il leur cite Paul Æginete, Trallien, Avicenne, Ætius, Wierus, Duret, Fernel, & pluſieurs autres. Il examine quelques objections qu'il a ſçû qu'on lui avoit faites, dont l'une regarde ce point de fait, ſi certains livres attribuez à Hippocrate ſont effectivement de lui. Il ſoûtient par autoritez & par raiſons qu'on doit donner du meilleur vin aux malades de la peripneumonie d'hyver, & il nous rap-

rapporte une histoire qui peut fournir bien des réflexions. C'est que l'Empereur Marc-Aurele se portant mal, Galien lui dit, *Si un particulier étoit malade comme vous, je lui donnerois selon ma coûtume, du vin avec du poivre, mais parce que les Médecins ne donnent que des remédes trés-seurs aux Souverains, l'on se peut contenter d'un topique chaud appliqué sur l'estomac.* L'Empereur considérant ces paroles voulut être guéri comme les particuliers. Les Princes feroient fort bien, peut-être, de profiter de cet exemple, car on ne voit pas que les grandes distinctions que l'on fait entre les remédes bons pour un Prince, & les remédes propres à d'autres personnes, empêchent qu'il ne meure pour le moins autant de gens à proportion chez les Princes, que dans les autres familles.

Comme l'expérience a plus de pouvoir que la raison pour convaincre l'esprit de l'homme, M. Postel confirme ses raisonnemens, & la déposition de ses témoins par une liste assez ample *des principales cures qu'il a faites de ces inflammations de poitrine pendant leurs deux dernières saisons.* Aprés quoi il vient à sa conclusion qui est la plus agréable partie de l'Ouvrage, car il y taille ses

ſes Collégues, & leur dit entre autre choſes ; *qu'ils ont évité la diſpute & pris la fuite comme un Champion qui dérobe la couronne avant le combat, & s'enfuit*, mais qu'ils ont beau faire, & que ſon livre les pourſuivra & les convaincra. Cette penſée eſt de Galien, comme auſſi celles que l'Auteur cite peu aprés pour caractériſer certains Médecins. Il s'adreſſe en-ſuite à M. Puylon, & proteſte qu'il honore le Corps entier de la Faculté de Paris, mais qu'il n'a pas une ſemblable déference *pour les Comitez ou Bureaux particuliers*. Il conſidére dans ce grand Corps pluſieurs ſortes de perſonnes ; il y en a, dit-il, *qui conſument leur vie ſur le Seneque & le Plaute à chercher des Archaiſmes pour faire de belles Theſes, bien morales, impénétrables, & à l'épreuve de tous les Vocabulaires ; & qui croyent pour la Médecine que c'eſt un païs de droit coûtumier, plûtôt que de droit écrit, trés-curieux au reſte de ne rien inventer de nouveau, ſe maintenant ſans reproche de ce côté là.* Il apprehende *par deſſus tous* les reſtes de la faction ennemie de l'Antimoine, & qui a tant perſecuté *le pauvre feu Lami Compatriote* de l'Auteur. Aprés tout il déclare que la Faculté de Paris eſt un Juge incompétent à ſon égard, & *il demande*

mande l'adjonction de toutes les autres Facultez du Royaume pour la défense de la liberté commune. Si la Faculté de Paris n'a point de Juriſdiction ſur les Théſes qui ſe compoſent à Caën, il infere de là que M. Puylon le Doyen de cette Faculté, *n'en peut pas pretendre, puis qu'il n'eſt conſiderable que par le rang qu'il tient dans ſa Faculté*, d'où il conclut *que M. Puylon ne peut défendre ſon Decret que par ſon autorité perſonnelle.* Or l'Auteur ne ſe croit pas obligé de reconnoître cette autorité, puis que les deux titres ſur leſquels elle devroit étre appuyée, ſçavoir une mine majeſtueuſe, & une grande érudition ne lui ont pas été notifiez. Il n'a jamais lû de livre compoſé par ce Médecin, & ne l'ayant jamais vû *il ne ſçait point ſi pour l'exterieur il eſt revêtu de ce caractere d'autorité viſible & reconnoiſſable, & ſi on peut dire de lui*

Conſule Fabricio, dignuſque numiſmate vultus

Il devroit en ce cas, ajoûte-t-il, *faire graver ſon eſtampe, ou frapper ſa Médaille.* Mais on ne ſçauroit s'empêcher de dire qu'il veut en cela que l'on croye qu'il raille & qu'il ne raiſonne pas, car nous ne ſommes plus au temps dont parle

parle Lucrece, où l'autorité se mesuroit à la bonne mine, & nous ne remarquons pas que le soin que plusieurs Auteurs se donnent de faire imprimer leur portrait à la tête de leurs Ouvrages leur fasse ni bien ni mal. On dit qu'un fameux Primat de Normandie s'étant fait graver dans un gros volume qu'il dédia à Urbain VIII. n'y gagna autre chose, si ce n'est qu'on admira la longueur de sa barbe vénérable. Il est même vrai qu'en matiére de cas de conscience (& on peut dire qu'en quelque façon les disputes des Médecins appartiennent à ce genre là, puis qu'elles tendent à faire mourir ou à faire vivre plus ou moins de gens) la mauvaise mine semble donner plus de poids à la décision d'un Docteur, qu'un teint bien frais & vermeil. Cet air de beauté & de majesté dont on disoit anciennement εἶδος ἄριστον γυναικός ne produiroit pas un bon effet dans un Casuiste qui se feroit graver à la tête de sa Somme de conscience, & ne le feroit pas régner dans les Universitez. Un de nos meilleurs Ecrivains ne veut pas même qu'un Prédicateur ait un visage de prospérité.

Je laisse les autres reproches de M. Postel, & m'en vais finir cet Article par l'aveu qu'il fait dans la page 146.

En

En verité, dit-il, *si l'illustre Molière vivoit encore il feroit une bonne Scene de tout ceci, & je reconnois que c'est un trait de la Providence d'envoyer de temps en temps des fléaux comme lui pour nous faire rentrer en nous-mêmes & réformer la Médecine.*

ARTICLE V.

LA nature se plaît aux répétitions non seulement dans les Ouvrages ordinaires, mais aussi dans ses prodiges. On n'a qu'à bien observer ce qu'elle fait en divers temps, & en divers lieux, & on trouve peu de choses qui ayent une véritable nouveauté, & qui ne soient pas la copie d'un Original dont Dieu seul a connoissance. Je veux dire qu'il n'y a que Dieu qui sçache où & quand les premiéres productions extraordinaires de la nature ont commencé. Je ne sçai si parmi tant d'observations prodigieuses que les Médecins ont compilées, il y en a quelqu'une qui soit unique. Quand cela seroit, qu'en conclurroit-on ? Combien se fait-il de choses dont les livres ne parlent pas ? Mais finissons cet exorde que nous avons crû pouvoir mettre au devant d'une petite

te Relation Anatomique, que l'on va voir.

Extrait d'une Lettre écrite de Lisle le 23. Decembre 1685. *Touchant une épingle trouvée dans l'Uretere.*

IL est arrivé ici depuis peu de jours, un accident qui donne bien matiére d'étudier à nos Médecins. Le Sieur des-Marêts Gendarme, étant tombé malade au mois de Mai dernier, fut porté à l'Hôpital Comtesse, qui tire son nom de Jeanne, Comtesse de Flandre, Fille de Baudoüin Empereur de Constantinople, qui en a été la Fondatrice. Cet homme se plaignoit d'une douleur aiguë au bas ventre dans la région de l'hypogastre avec tumeur, inflammation & pulsation, accompagnée de fievre, tous accidens qui dénotoient un abcés, & qui donnerent sujet à M. Hachin, & à Maître Jude Gellé, Médecin, & Chirurgien de cet Hôpital, de lui faire une ouverture, cinq ou six doigts au dessous du nombril, d'où il sortit du pus en trés-grande quantité & sentant fort mauvais, qui continua de couler plusieurs mois, & qui enfin causa la mort à ce Gendarme au commencement de ce mois. Il y avoit quelques semaines que ces Messieurs s'étoient apperçûs que l'urine sor-

teit

toit avec le pus par la playe qu'ils avoient faite au bas ventre, d'où ils jugerent que la veſſie & les ureteres devoient être excoriez par le long ſejour que le pus avoit fait dans la capacité du bas ventre. Le deſir de connoître la cauſe de ces accidens les porta à faire la diſſection de ce corps, ils trouverent l'omentum ou la coëffe gangrenée, mais les inteſtins ſains & entiers, auſſi bien que le roignon droit, mais l'uretere du même côté deſcendant vers la veſſie ulceré & rempli de pus, & ce qui les ſurprit fut que deſcendant un peu plus bas ils trouverent une épingle attachée audit uretere chargée de matiére tartareuſe, qu'ils ne douterent point avoir été la cauſe de tous les accidens ci-deſſus mentionnez.

Un corps étrange de la nature de celui-ci, trouvé dans une partie auſſi éloignée de l'eſtomach qu'eſt l'uretere, excita la curioſité de nos plus ſçavans Médecins pour trouver le chemin qu'il lui a falu faire pour y parvenir. Ils ſe ſouvinrent d'avoir vû parmi les obſervations d'Hildanus, d'Hortius, de Tulpius, & Sckenkius, que diverſes perſonnes ont rendu des trouſſeaux des cheveux par les urines; que Bartholin rapporte, qu'un homme ayant pris des pillules pour ſe purger, il en rendit une par la même voye; que d'autres ont rendu des grains d'anis, un autre une aiguille & de

la paille d'orge, un autre un petit os, qu'un autre ayant souffert quatre jours durant beaucoup de mal, cessé par une suppression d'urine, rendit un noyau de prune entouré d'une matiere phlegmeuse, avec une grande quantité d'urine, & qu'il rapporte sur la foi d'Olaus Patrichius, qu'un homme ayant mangé des oiseaux qui avoient été tirez avec de la semence de plomb, il en avoit rendu par les urines.

Il y a sans doute bien des gens, qui douteront de la vérité de toutes ces observations, & qui les attribuëront à des malades imaginaires & à des Médecins trop faciles à se laisser tromper. Il n'y a point ici de malade imaginaire, & le Médecin & le Chirurgien qui ont trouvé cette épingle dans le corps du Gendarme, qu'ils ont montrée à tous les Curieux qui ont voulu la voir, sont trop honnêtes gens pour n'être pas crûs sur leur parole. Ainsi le fait étant d'une entiére certitude, il ne reste plus qu'à trouver le chemin que cette épingle doit avoir fait, pour être parvenuë jusqu'à l'intestin. Il est bien difficile de le rencontrer, soit dans l'hypothese des anciens Médecins, soit dans celle des nouveaux, car elles sont toutes deux exposées à un grand nombre d'objections tres-difficiles.

Les Anciens ont crû que la viande étant portée dans l'estomach s'y changeoit en chile

chile par concoction, & que ce chile étant descendu dans les intestins, est attiré par les veines mesaraiques, d'où il est porté dans la veine porte, & de là au foye pour y être changé en sang, qui se distribuë par la veine cave dans toutes les parties du corps; que la veine émulgente reçoit la partie du sang la plus sereuse, pour être portée dans les reignons, où par une faculté particuliere la serosité est poussée dans le bassin, & par les ureteres dans la vessie, où elle prend le nom d'urine. L'épingle a eu bien du chemin à faire dans cette hypothese là, & il est bien difficile de concevoir comme elle ne s'est pas arrêtée en tant de lieux, par où elle a dû passer.

Mais il y a encore bien plus de difficultez à trouver ce chemin dans l'hypothese des Modernes, quoi qu'elle paroisse plus raisonnable & plus conforme aux expériences. Ils tiennent communement, que la viande étant descenduë dans l'estomach & réduite en chile par la fermentation, ce chile est porté dans les intestins par un mouvement peristaltique, & par un pareil mouvement des intestins dans les vaisseaux lactez d'Aselius, puis dans le Pancreas du même Auteur, qui est au milieu du Mesentaire, & de là par plusieurs conduits dans le réservoir de Pecquet, puis par le conduit thoracique dans la veine

veine jugulaire, de là dans la veine cave, puis par l'oreille droite du cœur dans son ventricule droit, de là par l'artere pulmonale & toute la substance des poulmons dans la veine pulmonaire, pour être portée par l'oreille gauche du cœur, dans son ventricule gauche, & de là dans la grande artere, pour être répandu dans toutes les parties du corps. Selon la pensée de ces Modernes, le sang le plus sereux est porté de la grande artere aux roignons, par l'artere émulgente.

A la vérité il est encore plus difficile de concevoir suivant cette hypothese, comme l'épingle peut avoir fait tout ce grand & long circuit, non seulement en descendant, mais même en montant, & en passant par des parties telles que le cœur, les poulmons & les roignons, principalement par les poulmons dont la substance est si tendre, qu'il est presque impossible de s'imaginer comme une épingle peut y avoir passé, sans s'y arrêter & la déchirer.

Cependant, c'est un fait constant, que l'épingle s'est trouvée dans l'uretere, & s'il est impossible de concevoir comme elle peut y être entrée par les deux voyes marquées ci dessus, il faut bien dire, que la nature lui a ouvert des passages qui nous sont inconnus. On espére que nôtre siécle qui est si heureux en nouvelles découvertes,

tes, fera encore celle-ci, à quoi l'on prie les Anatomiſtes de travailler.

L'obſervation que Mr. Buiſſiére a écrite à Mr. Silveſtre, & dont nous avons parlé dans les derniéres Nouvelles d'Octobre, eſt fort differente de celle-ci, je l'avouë, mais il ne s'enſuit pas que celle-ci ſoit unique, puis que le Mémoire même qui en parle en rapporte quelques autres de même *force*. Ceci ſoit dit en faveur de la petite Préface de cet Article. L'obſervation du même Mr. Silveſtre rapportée dans les Nouvelles de Juillet 1685. n'eſt pas ſi difficile à expliquer que celle de Liſle, mais elle eſt peut-être plus ſinguliére. Les Auteurs Illuſtres des *Acta Eruditorum* de Leipſic l'ont trouvée digne d'être inſerée dans leur incomparable Journal. Nous leur ſommes fort obligez de l'honneur qu'ils nous veulent faire d'adopter de temps en temps quelques-unes des choſes que nous emploirons. Ils ont témoigné leur bon goût par le premier choix qu'ils ont fait, car il eſt tombé pour leur mois de Novembre dernier ſur l'obſervation de Mr. Silveſtre, & ſur la Lettre inſerée dans les mêmes Nouvelles de Juillet touchant un vieux Manuſcrit publié par

M. Arnoldus. Cette Lettre eſt de M. Bânage ci-devant fameux Miniſtre de Roüen, & Auteur d'une Réponſe aux Méthodes du Clergé qu'on a extrêmement applaudie. Nous en avons fait mention dans le catalogue du mois de Mars 1684. A preſent que cet Auteur eſt ici en Païs de liberté, rien n'empêche que nous ne le tirions de ſon état d'*incognito* qui lui a été néceſſaire pendant les perſecutions de France. M. le Moyne eſt entiérement du même avis que lui touchant le MS. publié par M. Arnoldus.

ARTICLE VI.

Jacobi Gaillardi Melchiſedecus Chriſtus unus Rex Juſtitiæ, Rex Pacis. C'eſt à dire, *Traité où l'on montre que Melchiſedec eſt Jeſus Chriſt.* Lugduni Batav. apud Felicem Lopez 1686. in 8.

NOus avons parlé de cet Auteur dans les Nouvelles de Mars 1684. C'eſt un homme dont le but a toûjours été d'approfondir les queſtions de Théologie, & ſi les fonctions de ſa Charge lui laiſſoient plus de ce bon loiſir

fir de Cabinet qui eſt ſi néceſſaire po
la compoſition des livres, nous en v
rions bien-tôt un grand nombre de
façon, qu'il a déja bien avancez. C
lui-ci n'eſt pas des moins importans,
des plus faciles à faire, puis qu'il ro
ſur la queſtion, *qui étoit ce Melchiſe*
qui vint au devant d'Abraham, & d
quel l'Epitre aux Hebreux remarque
choſes ſi extraordinaires & ſi myſtiqu
Ceux *qui* voudront s'éclaircir de ce
grande difficulté feront bien de lire
12. Diſſertations qui compoſent
Ouvrage.

M. Gaillard expoſe dans la 1. l'i
portance de la queſtion, & les div
ſentimens qu'elle a produits parmi
Théologiens. Il les réfute tous par av
ce, excepté celui qui poſe que Melch
dec eſt le propre Fils de Dieu. V
les deux choſes qu'il traite amplem
dans la ſuite. Il réfute ceux qui croy
que Melchiſedec n'eſt pas Jeſus Ch
& il prouve le mieux qu'il lui eſt p
ble que Melchiſedec eſt Jeſus Chri

Il examine dans la 2. diſſertati
preuves de ceux qui diſent que M
ſedec étoit un Prince contemp
d'Abraham, & revêtu tout à la f
l'autorité de Roi & de celle de
dans une Ville nommée Salem.

tient par pluſieurs raiſons qu'en ce tems-là il n'y avoit point de Ville qui fut ainſi appellée. Il dit que ce n'étoit pas la coûtume des Princes Orientaux de ſortir ſans nul équipage comme fit Melchiſedec, & qu'un petit Roi de la Paleſtine ne pouvoit pas être aſſez ſupérieur à Abraham pour le benir, & pour prendre des dîmes de lui. Il fortifie ſes preuves par la réponſe à diverſes objections. Sur tout il réfute ce qu'on allégue que Melchiſedec comme type de Jeſus Chriſt a pû prendre ſur Abraham ce grade de ſupériorité. Il montre en ſuite que le nom de Melchiſedec eſt un de ces titres incommuniquables à la créature qui ont été communiquez au Meſſie, car ce nom ſignifiant Roi de juſtice, & le mot de juſtice ſe prenant alors non pas pour la vertu qui punit le mal, mais pour la ſainteté & pour la droiture, il eſt clair, dit-il, que le même Dieu qui proteſte dans ſa parole que le cœur de l'homme n'eſt que mal en tout temps, n'a pas pû donner à un ſimple homme le grand éloge de Roi de Juſtice. Il tire auſſi un grand avantage de ce que Melchiſedec eſt appellé Sacrificateur du Dieu très-haut, car pour être Sacrificateur il a dû offrir à Dieu des Victimes, s'il en a offert qui fuſſent

diſtin-

distinctes de lui-même, & s'il les a offertes non seulement pour les péchez de son prochain, mais aussi pour les siens propres, il n'a pas été d'un ordre de Prêtres plus excellent que le Levitique, ce qui est manifestement contraire à la parole de Dieu : il faut donc dire, conclut-il, que c'étoit un Sacrificateur qui s'offroit lui-même pour expier les péchez du peuple, & par conséquent qu'il étoit le Fils de Dieu. Il n'oublie pas d'*alléguer* que selon l'autre opinion il y auroit eu du temps d'Abraham une Assemblée de veritables fidéles dans le Royaume de Melchisedec, néanmoins l'Ecriture ne nous donne pas cette idée, elle nous parle comme si tous les Enfans de Dieu avoient été recueillis dans la famille d'Abraham. Le titre de Prince de Paix qui a été aussi donné à ce Sacrificateur fournit à M. Gaillard de nouvelles preuves.

La 3. Dissertation & la suivante sont destinées contre ceux qui disent que Melchisedec étoit un type de Jesus Christ. Comme leurs raisons ne manquent pas de vrai-semblance, & que l'Auteur a été autrefois de ce sentiment, il s'applique avec toute son habileté à les réfuter, n'épargnant pas même les observations Critiques & Gram-

maticales sur les termes Hebreux & Grecs qui concernent la question. Il falloit le faire pour se bien tirer de ce passage, *Tu és Sacrificateur éternellement selon l'ordre de Melchisedec*, d'où l'on infere qu'il s'agit là de deux personnes differentes. On tire la même conclusion de ces paroles de S. Paul, *Melchisedec étant fait semblable au Fils de Dieu demeure Sacrificateur éternellement.* L'Auteur fait sur cela plusieurs solides remarques, & revoque ensuite sur ses adversaires leurs propres raisonnemens, car il soûtient que Melchisedec n'auroit pas été fait semblable au Fils de Dieu pour exercer une Sacrificature perpetuelle, s'il n'eût été qu'un Roitelet & qu'un petit Prêtre du Païs de Canaan.

La 5. Dissertation attaque en particulier ceux qui disent que l'Ecriture n'a rien dit de la généalogie & de la mort de Melchisedec, parce que cela le rendoit propre à être un type de l'*éternité* du Fils de Dieu. L'Auteur propose contre cela de trés-fortes objections, mais il est à craindre qu'il n'ait posé un principe qui n'est point assez général, lorsqu'il a dit que le silence de l'Ecriture est non seulement la négation de ce qu'elle n'exprime pas, mais aussi l'affirmation du contraire, d'où il a inferé

que

que l'Ecriture ne disant rien ni de la naissance ni de la mort de Melchisedec, affirme par cela même qu'il n'a ni commencement ni fin, ce qui ne convient qu'à un Dieu.

Dans la Dissertation 6. il examine les raisons que S. Epiphane met en avant contre ceux qui tiennent que Melchisedec est le Messie. Comme elles sont assez foibles, il en vient à bout sans une grande difficulté. Ce n'étoit pas toûjours le propre des anciens Peres de raisonner solidement, plusieurs modernes s'en acquittent mieux en bien des rencontres. Quoi qu'il en soit on ne dira pas que l'Auteur n'ait eu à combattre que de foibles Antagonistes, car dans le reste de cette Dissertation il se propose les plus subtiles difficultez de quelques fameux Théologiens de ce temps.

Dans la 7. Dissertation il revient aux mêmes choses qu'il avoit déja touchées dans la seconde, & il les étend & les confirme beaucoup plus qu'il n'avoit fait. Il soûtient contre les anciens Paraphrastes, & contre la Version des LXX. que Melchisedec & Salem ne sont nullement des noms propres, & il est certain qu'il propose de fort bonnes difficultez à ceux qui prétendent que

Salem étoit une Ville où Melchiſedec Sacrificateur du Dieu Souverain, trés-juſte & trés-pacifique faiſoit fleurir la piété & les bonnes mœurs, car cela étant on ne comprend pas pourquoi les ſaints Patriarches n'ont eu aucune liaiſon avec les Sujets d'un Prince ſi homme de bien, & pourquoi ils n'ont pas choiſi des femmes dans une Ville ſi pieuſe. Il paroît qu'en général ils avoient horreur pour toutes les Cananéennes. Il faut voir ici les remarques Hebraïques de M. Gaillard.

La Diſſertation ſuivante ſert à montrer que le Pſeaume 110. détruit la ſuppoſition du Melchiſedec typique. On montre la même choſe par le chapitre 7. de l'Epitre aux Hebreux dans la 8. Diſſertation. Et pour mieux éclaircir la choſe on fait dans la 9. l'analyſe de cette Epitre juſques au chapitre onziéme, de ſorte qu'en développant le but de S. Paul & la ſuite de ſes raiſons, on conclut qu'il n'a eu aucun beſoin de fourrer dans ſon Ouvrage un Roi de Salem qui eût été Sacrificateur typique de Jeſus Chriſt. Cela peut ſervir de Commentaire ſur ces endroits de l'Ecriture.

L'onziéme Diſſertation eſt toute contre M. Heidegger ce ſçavant Profeſſeur

feſſeur Suiſſe dont nous parlons quelquefois, qui n'ayant pas voulu ſe rendre aux raiſons de M. du Moulin & de Cunæus (ils défendoient le même parti que M. Gaillard) en a cherché le foible avec toute ſon application. Mais on répare ici les brêches qu'il avoit faites.

Enfin on recherche dans la 12. Diſſertation l'origine du ſentiment ordinaire, & l'on en montre les dangereuſes conſequences. L'Auteur eſt perſuadé que dés le temps que la Bible fut traduite en Grec pour Ptolomée Philadelphe, tous les Juifs étoient déja dans le ſentiment commun, que Melchiſedec étoit Roi & Prêtre d'une Ville appellée Salem, & que ce fut pour cela que ces deux mots *Melchiſedec* & *Salem* furent laiſſez dans la Bible des LXX. comme des noms propres, au lieu d'être traduits en Grec comme de vrais noms appellatifs. Le Targum de Jonathan, celui d'Onkelos, & celui de Jeruſalem paſſerent beaucoup plus avant, puis qu'ils déciderent que Melchiſedec étoit Sem, & c'eſt aujourd'hui l'opinion courante des Juifs. Pluſieurs Peres ont été dans cette même penſée, mais il s'en eſt trouvé d'autres qui ont été du ſentiment que M. Gaillard a ſoûtenu dans tout ce livre. Il rapporte

porte leurs passages, & puis il remarque que l'obstination des Juifs à nier la pluralité des personnes en Dieu a porté les Interprétes Helleniſtes du Vieux Teſtament à faire évanouïr tous les préludes de l'Incarnation qui avoient été donnez aux Patriarches. Il finit par un long détail des maux que l'opinion qu'il a réfutée peut cauſer à la bonne Théologie.

ARTICLE VII.

De l'obligation de revenir à l'union de l'Egliſe, avec une réfutation des principaux fondemens de la Religion Prétenduë, une exhortation de revenir à cette union, & 3. manieres de ſe ſervir de cet Ouvrage pour convaincre ceux de la Religion Prétenduë, qu'ils ſont obligez de revenir à cette union ſous peine de damnation. A Paris chez Edme Couterot ruë S. Jacques 1686. in 12.

IL y a quelque apparence que le Pere Heliodore de Paris Capucin qui nous donne cet Ouvrage, n'a pas crû en le compoſant qu'il ne ſortiroit pas aſſez-tôt de deſſous la preſſe pour ſervir

à

à la converſion des Hérétiques. Il ne prévoyoit pas ſans doute qu'on ſe ſerviroit pour cela des mêmes moyens qui ont enlevé tant de belles Villes au Roi d'Eſpagne, de ces légions foudroyantes, de ces troupes invincibles qui ont étonné toute l'Europe, & qui ont fait dire à un Gouverneur Eſpagnol contraint de capituler, *que tous les Diables commis à la garde d'un Baſtion ne tiendroient pas contre les aſſauts qui l'obligeoient à ſe rendre.* De telles gens n'étoient pas capables de ſouffrir qu'il y eût quelque choſe à faire pour un petit livre dans les lieux où ils auroient paſſé. Ainſi le bon Pere Heliodore eſt venu trop tard. Avec tout cela perſonne ne doit le blâmer de la publication de cet Ouvrage, car il eſt fort excuſable de n'avoir pas crû qu'on en viendroit aux expéditions Militaires. De plus fins que lui s'y ſont trompez, & avoüent que la France eſt la mortification perpétuelle des faiſeurs de conjectures; & qu'elle laiſſe toûjours à quartier & tout d'un coup le chemin de leurs Almanachs. Mais peut-être que ſi ce fameux Capucin n'eſt pas venu aſſez-tôt diſtribuer ſon remède aux malades, il viendra diſſiper aſſez à temps les reſtes de leur maladie. Ni cela non plus ſi l'on en

croit les Relations qu'on publie en France. Elles vous disent * qu'il n'y a pas une ame qui ait abjuré sa Religion qu'aprés avoir été convaincuë des veritez Catholiques pleinement & solidement, & qu'on ne peut assez admirer les cris de joye que poussent les proselytes pour avoir été instruits si clairement, si doucement & si efficacement. Voilà donc l'inutilité de cet Ouvrage trés-bien prouvée par rapport aux Compatriotes de l'Auteur, c'est à lui à faire en sorte qu'il fasse son coup dans les Païs Etrangers. On y jugera du succés qu'il en doit attendre par l'Extrait fidéle que nous en donnons.

Il se sert d'une méthode bien Philosophique, car il établit d'abord plusieurs propositions générales dont les deux Partis conviennent, & il descend peu à peu à d'autres propositions que le Parti Protestant n'admet pas avec la même facilité, il les éclaircit & il les prouve le mieux qu'il lui est possible, aprés quoi il en fait application aux principales Controverses, & il replique à quelques Réponses des Protestans. C'est le plan général de son livre; en voici quelque chose de plus précis & de plus particulier.

Il

* *Mercure Galant de Decembre* 1685. *&c.*

Il avance en tout dix propositions. 1. *Que Dieu nous oblige de sortir d'un état quand nous sçavons qu'il est impossible de nous y sauver.* 2. *Qu'il est impossible d'être sauvé dans l'Hérésie.* 3. *Que c'est une verité de foi qu'il y a eu & qu'il y aura des Hérésies.* 4. *Que l'Hérésie est une erreur volontaire, & contraire avec obstination à une partie de la doctrine de Jesus Christ, quoi que celui qui erre fasse profession de la croire en autre chose.* 5. *Qu'il n'est pas nécessaire qu'une erreur soit contraire aux principaux articles de la foi pour être une Hérésie.* 6. *Qu'il n'est pas nécessaire qu'une erreur pour être une Hérésie soit contraire à une proposition contenuë expressément & singuliérement dans l'Ecriture.* 7. *Qu'il suffit qu'une erreur pour être une Hérésie soit contraire avec obstination à ce que l'Eglise nous déclare être une partie de la doctrine de Jesus Christ.* 8. *Que quand on ne convient pas du nombre des livres & des textes ni du vrai sens de l'Ecriture, il est impossible de le discerner que par le jugement de l'Eglise, & que la raison, la justice & la foi obligent de croire ce que l'Eglise en détermine.* 9. *Que la Sainte Ecriture nous apprend par plusieurs marques à discerner l'Hérésie d'avec la verité.* 10. *Que la Religion Prétenduë est*

formellement & évidemment une Hérésie.

Le Lecteur discernera facilement parmi ces propositions, celles qui ont eu besoin d'être prouvées, ainsi je me pourrois passer de dire que l'Auteur se contente d'éclaircir & de confirmer legérement par quelques passages de l'Ecriture les 4. premiéres propositions, & qu'il réserve toutes ses forces pour les suivantes. Je le remarque néanmoins, au hazard d'être accusé d'une exactitude superflue, & je m'en vais indiquer aprés cela ce qui concerne les 6. derniéres propositions.

A l'égard de la 5. l'on nous dit ici que lors que S. Augustin, S. Epiphane & Philastrius *ont mis au nombre des Hérésies plusieurs erreurs qui n'étoient pas contraires aux principaux articles de la doctrine Chrêtienne*, ils n'ont fait que rapporter le jugement de toute l'Eglise. Si cela est il s'ensuit que toute l'Eglise des premiers siécles a crû Hérétiques ceux qui croyoient la solidité des Cieux, d'où il s'ensuivroit que le jugement de toute l'Eglise sur la qualité d'un dogme n'est pas toûjours une caution suffisante, & par conséquent qu'elle n'est pas infaillible dans les questions de droit, car encore que ce soit une erreur de fait que de se tromper sur la fluidité

dité ou sur la solidité des Cieux, c
pourtant une erreur de droit que d
tromper sur la qualification de ceux
errent dans ces matiéres Philoſop
ques, or il eſt certain que l'Egliſe
derniers ſiécles n'a point crû que ce
une Hérésie que de croire la ſolidité
Cieux, puis qu'au contraire c'étoit
pinion dominante des Ecoles; il
donc néceſſairement ſelon les princi
de cet Auteur, ou que l'Egliſe des
miers ſiécles, ou que celle des dern
ait erré ſur une queſtion de droit.
doute fort qu'on l'avouë de ce qu'il
te libéralement à toute l'Egliſe le
moignage d'un Philaſtrius. Ce q
ajoûte eſt plus poſitif, ſçavoir que
Paul appelle doctrines de Diable la
ple défenſe de ſe marier, ou de ma
de certaines choſes, & cependant
oſeroit ſoûtenir qu'un tel dogme
contraire aux principaux article
foi?

Sur la 6. propoſition ce Capucin
allégue les Apôtres & la condamn
qu'ils ont prononcée ſur des gens
violent rien contenu en termes
dans l'Ecriture, car comment aur
ils nié rien de ſemblable avant
livres du Nouveau Teſtament
écrits? Mais comme il a bien

qu'on lui répondroit que la doctrine des Apôtres étant trés-assûrément la même que celle de l'Ecriture, il n'y avoit pas moins de mal à rejetter ce qu'ils disoient, qu'à rejetter ce qu'ils écrivoient, il prend les Protestans d'une autre maniere, & il argumente contre eux *ad hominem*, c'est à dire, qu'il leur montre que l'on peut être Hérétique selon eux sans nier une doctrine expressément & singuliérement contenuë dans la parole de Dieu, par exemple si quelqu'un rejettoit l'Evangile de S. Jean, ou tels & tels passages de l'Ecriture, les Protestans ne craindroient pas de le traiter d'Hérétique, & cependant il ne diroit rien dont le contraire se trouvât expressément dans l'Ecriture.

Comme la 7. & la 8. proposition concernent la grande & la capitale Controverse de l'autorité de l'Eglise, sur quoi on a fait une infinité de sçavans Ecrits, il a falu que l'Auteur s'y soit arrêté plus que sur les autres, & il ne lui a pas été difficile de trouver de la matiére. Il apporte trois preuves & outre cela deux confirmations, & il paroit trés-persuadé qu'il pousse ses Adversaires dans un embarras effroyable.

Il nous dit sur la 9. proposition, que l'E-

l'Ecriture nous donne ces cinq marques principales de l'Hérésie, la nouveauté, la multiplicité, la liberté de mutiler l'Ecriture, la coûtume de calomnier l'Eglise, & enfin la séparation d'avec elle. On est assez superficiel sur tout ceci, & on a oublié de prévenir la Nation Juive, qui sur ces cinq marques peut faire un procés criminel à la Religion Chrêtienne.

La 10. propositon engage le P. *Heliodore* à appliquer aux Protestans tout ce qu'il a dit jusques ici. Il le fait en soûtenant que la nature & les 5. caractéres de l'Hérésie sont évidens parmi eux. Pour montrer cela à l'égard de la nature de l'Hérésie, il dit que leur Religion enseigne opiniâtrement six choses contre *la doctrine de Jesus Christ comme elle est entenduë, expliquée, & déclarée par l'Eglise.* Il parle aprés cela de leur nouveauté, de leurs differentes Sectes, du retranchement des livres Apocryphes, de ce qu'on impute à sa Communion, & du Schisme, & il croit que ce qu'il dit sur tout cela & ce qu'il avoit déja dit sont des choses si convaincantes, lors qu'on en fait un enchaînement Geométrique comme celui qu'il propose, qu'il damne sans nul quartier tous les Protestans qui liront son livre sans abju-

rer

rer auſſi-tôt leur Religion. Il damne auſſi ceux d'entr'eux qui ne liront pas ſon livre, car dit-il, l'ignorance ne les peut plus excuſer, à cauſe de la facilité de l'inſtruction. On a bien raiſon de dire auſſi bien en matiére de Religion qu'en toute autre choſe, que la moitié du genre humain ſe moque de l'autre, ou comme diſoit S. Jerôme, *nous nous rendons la pareille, & nous nous entre-regardons comme des fous, par pari refertur & invicem nobis videmur inſanire.* Le P. Heliodore ſe figure qu'il faut ſe crever les yeux volontairement, & nier que 2. fois 4. ſoient 8. pour douter de ſes invincibles démonſtrations, & les Proteſtans qui liront ſon livre s'étonneront comme d'un déréglement pitoyable de l'eſprit humain, qu'on puiſſe faire d'eux le jugement qu'on en fait.

Aprés tout ce qu'on vient de lire l'Auteur ſe propoſe cette réponſe des Proteſtans, qu'ils entendent l'Ecriture ou par leurs lumiéres naturelles, ou par l'aſſiſtance du S. Eſprit. Il leur replique que leur réponſe eſt obſcure, inſuffiſante, & fauſſe, aprés quoi il monte en Chaire & leur fait un long Sermon, où il leur dit entre autres honnêtetez, que la *bonté infinie du Seigneur n'a jamais agi avec tant de force & avec tant de dou-*

douceur, pour les arracher d'entre les mains des Miniſtres impoſteurs, & que c'eſt *par l'inſpiration du S. Eſprit que le Roi a fait démolir leurs Temples du Démon, où les Miniſtres criminels de ce méchant Maître les avoient enchantez par leurs charmes.* Il les aſſûre que la charité ardente du Prince qui les a retirez du danger *quoi qu'ils ayent ſenti quelque mal quand il les en a arrachez comme par force & preſque malgré eux*, mérite beaucoup de reconnoiſſance. Voilà 3. ou 4. mots qui ont bien coûté à dire. Ce *quelque mal*, ce *comme par force*, ont été apparemment de bien durs morceaux pour l'Auteur: & dans le fond on s'étonnera de la licence qu'il s'eſt donnée. C'eſt trop s'avancer pour un Capucin, que de faire ces petits aveus. Pourquoi ſe contredire ſi viſiblement? Ne ſe ſouvenoit-il plus de ces paroles, *la bonté infinie du Seigneur n'a jamais agi avec tant de force & avec tant de douceur*? Quoi qu'il en ſoit ceci donnera quelque eſpérance aux Proteſtans que leurs Adverſaires s'approcheront peu à peu du terrible *Oüi* dont nous parlâmes dans les Nouvelles de l'autre mois.

ARTICLE VIII.

Factum *pour les petits-fils & héritiers de feu Jean Otto Acquoi & petits neveux de feu Illustrissime & Révérendissime Messire Cornelius* Jansenius *Evêque d'Ipre, demandeurs. Contre le P. Cornelius Hazart Prêtre Jesuite à Anvers, & M. Antoine Hoefflaegh, Prêtre & Censeur des livres à Anvers, défendeurs.* Sans nom d'Imprimeur in 4.

LEs Demandeurs se plaignent de ce que le Pere Hazart a fort mal traité leur famille dans l'Ouvrage qu'il publia en Flamend intitulé le triomphe des Papes de Rome, &c. *A Anvers chez Michel Knobbaert* 1681. 3. *vol. in fol.* Il assûre dans la 3. partie de ce triomphe 1. que Jean Otto Acquoi pere de Jansenius Evêque d'Ipre, étoit Calviniste. 2. Que Jansenius *étant devenu plus grand fit paroître extérieurement qu'il étoit Catholique.* 3. Qu'ayant été député à la Cour d'Espagne pour y solliciter contre les Jesuites les affaires de l'Université de Louvain, l'Inquisition fut avertie qu'il semoit secretement ses nou-

nouveaux dogmes, & qu'elle envoya ſes Officiers pour le prendre dans ſon logis, mais qu'ayant découvert leur intention, il s'étoit retiré *en grande hâte.* 4. Qu'en revenant de la Cour d'Eſpagne il paſſa par la France où il ſe trouva avec l'Abbé de S. Cyran ſon ancien ami & quelques autres, à la Conference de Bourg-Fontaine, & que l'Abbé de S. Cyran y ayant parlé le premier, & dit *puis qu'il n'y a qu'un Dieu qu'on doit croire, il faut éclaircir les yeux des hommes en anéantiſſant les Myſtéres dont la créance eſt inutile & une fourberie, &c.* Janſenius fut de même avis.

Les petits neveux de Janſenius, & les arriéres-petits fils de Jean Otto Acquoi ne pouvant ſouffrir qu'on traitât de cette maniére leur grand oncle & leur bis-ayeul, & pouſſez peut-étre par M. l'Evêque de Caſtorie, s'adreſſerent le mois de Janvier dernier à l'Internonce du Pape à Bruxelles, & lui demanderent des Juges contre P. Hazart. Cela ſurprit M. l'Internonce, & l'embarraſſa un peu, & l'on croit même qu'il dit dans ſon ame à celui qui lui montra de quoi il étoit queſtion, *Te cum tua monſtratione perdat Jupiter.* Quoi qu'il en ſoit il ne jugea pas à propos de répondre à la Requête ſans en avoir communiqué

avec

avec le Jesuite qu'on accusoit. Les Demandeurs retournerent à la charge le 27. de Février. M. l'Internonce leur dit que le P. Hazart ne vouloit point de procés, & qu'il vouloit l'éviter par une réparation convenable. On repliqua qu'il faloit une réparation par l'autorité de la Justice. M. l'Internonce trouva cela raisonnable, néanmoins il differa de répondre jusques vers la fin du mois de Mai, & au lieu de l'un des 3. Juges qu'on lui avoit demandez, il nomma M. l'Evêque d'Anvers, & il déclara qu'il n'en donneroit point d'autre. On prit une telle réponse pour un déni de Justice, & néanmoins avant que d'en porter plainte à un autre Tribunal, on presenta à l'Internonce le 25. de Juin un Mémoire contenant les raisons que l'on avoit de récuser M. l'Evêque d'Anvers. Ces raisons furent goûtées par l'Internonce aprés qu'il eut eu le temps de délibérer, & il dit enfin aux Demandeurs qu'il leur donneroit pour Juge M. l'Evêque de Bruges, dequoi ils furent fort étonnez tant parce qu'ils croyent que ce Prélat est dévoué aux Jesuites, que parce que n'entendant pas le Flamend, il n'est pas propre à bien juger de la force de la calomnie.

Si M. l'Internonce a crû se tirer par là

là de la preſſe delicate où on le met, il ſe trompe, car les Demandeurs ſont réſolus en cas qu'il perſiſte à leur dénier Juſtice, de ſe pourvoir devant d'autres Tribunaux, & *tandis qu'ils penſent aux moyens qu'ils doivent prendre*, ils font ſçavoir au public l'injuſtice qu'on leur fait. Voilà des gens vigoureux, & il n'en faudroit que 3. ou 4. ſemblables pour donner de l'embarras à deux Nonciatures.

Ils ſoûtiennent dans ce *Factum* que le P. Hazart & le Cenſeur de livres d'Anvers ſont des calomniateurs publics qui ont mérité les peines portées par la loi *Si quis famoſum &c. de famoſis libellis*, puis qu'ils ne ſçauroient apporter aucune preuve des faits injurieux qu'ils ont publiez, & là-deſſus ils réfutent l'une aprés l'autre les 4. accuſations qu'on a vûës au commencement de cet Article. Ils diſent ſur les 2. premiéres, qu'il eſt connu à tout le monde que ni le pere de Janſenius, ni aucun de ſa famille n'a été jamais Proteſtant, & que c'eſt à cette famille qu'on doit la conſervation de la Catholicité à *Leerdam* en Hollande où Janſenius nâquit l'an 1585. Ils parlét des proüeſſes de Janſenius contre Voetius l'un des plus fameux Miniſtres de Hollande, & ils citent Valerius André

dré Deſſelius, Meſſieurs de Sainte Marthe, Sanderus, Aubert le Mire, & les Jeſuites mêmes en faveur de la Catholicité de Janſenius, & de celle de ſa famille. Lors qu'il fut fait Evêque les Jeſuites firent des Vers à ſa loüange où ils diſoient de lui *innocuus vitæ, vir Religionis avitæ.*

Cette juſtification eſt ſi forte que le P. Hazart reconnoît en partie ſon erreur dans l'Ecrit qu'il a donné à l'Internonce. Il ſe réduit ſeulement à dire qu'il n'a point calomnié, puis qu'il n'a rien dit qui ne ſe trouve dans la petite Hiſtoire du Janſeniſme publiée par un Jeſuite de Bourdeaux nommé Moïſe du Bourg. Mais bien loin de ſe contenter de cette excuſe, on la détruit par pluſieurs raiſons, que l'on confirme par cette remarque, que ce n'eſt pas la premiére fois que certains Ecrivains ont voulu difamer les gens en leur donnant un pere Hérétique, & l'on cite là-deſſus Dupleix qui ſe laiſſa engager à mettre dans ſon Hiſtoire que M. Arnaud Auteur d'un plaidoié contre les Jeſuites, & pere du Docteur de Sorbonne étoit Calviniſte. Cet Hiſtorien ſe rétracta publiquement dans la Vie de Henri IV.

Ce que le P. Hazart ajoûte eſt beaucoup

coup plus raisonnable, quoi que les Demandeurs n'en paroissent pas satisfaits, ne croyant pas peut-être que ses intentions ayent été bonnes. Il dit qu'on ne peut se plaindre qu'il ait deshonoré la famille de Jansenius, qu'en supposant *que c'est un deshonneur à une famille que le pere en soit Hérétique.* Les Demandeurs sont si delicats qu'ils trouvent mauvais qu'un Jesuite parle de cela en homme qui doute.

A l'égard de la 3. accusation on rapporte le témoignage de Desselius qui assure que Jansenius ayant été député 2. fois en Espagne par l'Université de Louvain, s'acquitta de cet emploi fort heureusement, & avec l'estime de la Cour, & des Universitez de Valladolid & de Salamanque. On ajoûte qu'un des succés de son voyage fut d'empêcher que les Jesuites n'eussent une Leçon dans l'Université de Louvain, & on insinuë que ç'a été la veritable origine de tout le fracas *hinc illi prima mali labes.* On rapporte aussi qu'en l'an 1630. quatre ou cinq ans aprés son retour d'Espagne, Sa Majesté Catholique le fit Professeur de la Sainte Ecriture à Louvain, d'où il fut tiré l'an 1635. pour être promu à l'Evêché d'Ipre. Preuve manifeste que la prétenduë poursuite de l'Inqui-

quisition, & la sortie précipitée & fugitive d'Espagne sont un Roman. L'accusé se défend encore comme ci-dessus, c'est à dire, aux dépens de son Confrere de Bourdeaux, mais on le pousse encore plus fortement qu'on ne l'a poussé la premiére fois, & on prétend même qu'en suivant un autre menteur nommé Marandé il a fait un anachronisme qui recule les voyages de Jansenius en Espagne jusques à la 15. ou à la 20. année de sa vie.

Le Lecteur s'attend déja qu'on paroit extrémement sensible à la derniére imputation. En effet on en représente fort vivement l'atrocité, & on traite Filleau qui a debité le résultat de la Conference de Bourg-Fontaine, & sur la foi duquel le P. Hazart a remué ce feu mal éteint, on le traite, dis je, d'un imposteur qui ne sçavoit pas même ajuster les temps, car il applique cette Conference à l'année 1621. il y fait opiner M. Arnaud qui n'avoit encore que 9. ans, & il y fourre aussi Jansenius revenant d'Espagne où il n'alla la premiére fois qu'en l'année 1624.

Le reste du *Factum* est employé à répondre aux raisons que le P. Hazart allégue dans son Ecrit pour montrer qu'encore que les faits qu'il avance soient

soient faux, il ne doit pas être traité comme un Calomniateur. Bien des gens se persuadent que ce *Factum* est une trop bonne Piéce pour n'avoir pas été communiquée aux critiques de Port-Royal. On ne sçauroit deviner juste quel sera le succés de cette affaire, on dit que M. l'Internonce s'y voit assez embaraſſé. Il a beaucoup de crédit en Flandres, mais comme d'autres y en ont aussi, il trouvera peut-être à propos de les ménager. Le P. Hazart est un fameux Prédicateur parmi les Jesuites depuis 30. ans.

Il paroit une petite Piéce imprimée à Lisle qui fait voir le grand crédit de l'Internonce dans le Pais-Bas. Il avoit donné ordre à la Faculté de Théologie de Louvain de prononcer sur 4. Propositions que 3. Licentiez en Médecine & un Barbier accusoient Mr. de Witte Doyen de Malines d'avoir avancées le verre à la main, je veux dire, durant la chaleur d'un bon repas, & elles ont été censurées au gré de la Cour de Rome le 3. de Novembre dernier. C'est assûrément un grand acte de domination, puis que c'est assujettir l'homme à parler contre lui-même dans un repas Académique, dans un festin de réjouissance, à peine d'être condamné sur le rap-

port de quelques-uns de la Compagnie, qui peuvent trés-aiſément changer la nature d'une choſe par l'oubli, ou par l'addition d'un mot. M. de Witte n'a pas manqué de repreſenter cela, & néanmoins on l'a condamné. L'Ecrit dont je parle en donne cette raiſon, que la Faculté étroite de Théologie de Louvain n'eſt préſentement compoſée que de 7. Docteurs, dont il y en a 4. qui ſont dévoüez à l'Internonce à cauſe qu'ils doivent à ſes intrigues leur avancement. En France, du moins autrefois, les choſes ne vont pas ainſi. Les repas de promotion y ſont plus libres, & M. Patin y diſoit impunément tout ce qu'il vouloit. Il y entreprit * un jour un vieux Médecin qui avoit dit *que Calvin avoit falſifié toute l'Ecriture Sainte, & il le rendit ſi ridicule, qu'on le pria d'avoir pitié de ſon âge, & de ſa foibleſſe.* Il ne lui arriva point de mal de cette diſpute, & il n'eut pas lieu comme M. de Witte de ſe plaindre de la trop bonne mémoire des Conviez.

Mart. Epigr. 28. l. 1. *Et non ſobria vetula ſubnotaſti*
Exemplo minimus periculoſo
Miſi quidquam cruentæ Iſpidæ.

L'Ecrit

* *Voyez ſa Lettre 24.*

L'Ecrit imprimé à Lille contient outre plusieurs remarques bien fortes sur le procédé des Censeurs, la réfutation de leur censure. Les 4. propositions censurées regardent l'autorité du Pape sur les Conciles & sur les Evêques. On n'a pas osé dire sur celle-ci, *le Concile est Supérieur au Pape*, qu'elle soit digne de l'excommunication majeure, ou pour parler plus exactement, *censurâ gravi*; car, dit-on, elle est enseignée par des Catholiques. On s'est contenté d'assurer qu'elle est contraire à la doctrine constante de la Faculté. Nous avons remarqué ailleurs que les Adversaires du Jesuite Papebroch n'écrivent guéres purement. Nous pourrions dire la même chose de ces Messieurs de Louvain, & de leur *attento quod; adducere in probam sui dicti; ad hoc quod aliquis ei opponeret, &c.* Leur stile n'est guéres plus Ciceronien que celui de la Chancellerie de l'Empereur.

ARTICLE IX.

La Morale d'Epicure, avec des Réflexions. A Paris chez Thomas Guillain sur le Quai des Augustins 1685. in 12.

NOus avons enfin reçû le livre que M. le Baron Des-Coûtures a composé pour justifier une Morale injustement décriée, & nous l'avons lû avec beaucoup de plaisir. C'est une lecture fort propre à montrer le peu d'équité de l'homme, & en général on peut dire qu'il n'y a guéres de sujet sur quoi la bizarrerie de l'esprit humain se soit plus jouée que sur le Philosophe dont on voit ici la Morale. Il disoit que la felicité de l'homme consiste dans le plaisir, il ne croyoit point d'autre vie que celle-ci, & quoi qu'il fit profession d'admettre des Dieux, il ne leur donnoit pas le soin de punir ou de récompenser l'homme. Il n'en a point fallu davantage à un trés-grand nombre de gens pour assurer que c'étoit un débauché qui ne conservoit aucune idée d'honneur, & qui ne recommandoit à ses Disciples que de se plonger dans les voluptez les plus infames. Sa vie & ses Ecrits prêchoient pourtant le contraire, & c'étoit de là qu'il falloit prendre le jugement qu'on portoit de lui, mais au lieu de s'éclaircir par cette voye directe & légitime sur cette question de fait, on s'est jetté sur la voye du raisonnement, & on a dit, *il faut que cet homme ait vécu de qu'il*

qu'il ait instruit ses Ecoliers en Sardanapale, puis que ses principes généraux étoient impies. A quoi bon ces raisonnemens dans une question de fait? Ne valoit-il pas bien mieux consulter exactement ce qui nous reste d'Epicure, & les témoignages que les Auteurs desintéressez ont rendus à sa probité? Si on avoit suivi ce chemin on fût sorti bien plûtôt de l'ignorance, car depuis l'Apologie publiée par M. Gassendi pour les mœurs & pour la Morale de ce Philosophe, on est si bien revenu de la vieille préoccupation, que c'est à present une chose trop commune que d'être Gassendiste à cet égard là. De sorte que ceux qui aiment à ne suivre pas le torrent, commencent à retourner aux vieux préjugez. Tel est le génie de l'homme, ceux qui aiment davantage les choses nouvelles, ne laissent pas de prendre parti pour les anciens, lors qu'ils remarquent que trop de gens critiquent l'antiquité. Quand je dis que le nombre des esprits desabusez sur le sujet d'Epicure fait le torrent, je ne laisse pas de croire que la cabale des superstitieux, troupe de tout temps nombreuse & incorrigible est encore sur l'ancien pied. Aussi dit-on, qu'elle n'eût pas plûtôt ouï dire qu'on vouloit faire imprimer la Morale d'Epicu-

re, qu'elle en frémit, & qu'elle se résolut à faire refuser le Privilege. Mais heureusement l'affaire passa par les mains d'un Censeur de livres qui écoute raison, & qui n'a pas un Christianisme misantrope. C'est de M. Coquelin que je parle Docteur de Sorbonne & Chancelier de l'Université de Paris. Il a lû ce livre & lui ayant donné son Approbation, il a été cause qu'il a été mis sous la presse. Cette Approbation est bien tournée, & ne donnera point apparemment aucune prise aux Inquisiteurs de la Foi, gens infatigables, & qui avec leur je ne sçai quoi qu'ils prennent pour zéle, sont de grands perturbateurs du repos public. Ils s'accoûtument de si bonne heure à croire sans examiner, & ils se font un si grand mérite de sacrifier leur raison, qu'enfin ils ne raisonnent plus, & ne se gouvernent plus par aucun autre ressort général que par celui qu'il leur plaît de nommer zéle: or c'est un principe bien ténébreux, & qui a plus de commerce avec les passions, & avec l'instinct, qu'avec les lumiéres de l'équité. On doit feliciter M. Des-Coûtures de n'avoir pas ces Messieurs à dos.

Il nous donne ici 1. la Morale d'Epicure en 41. Maximes. 2. La Lettre que ce Philo-

Philoſophe écrivit à Menecée. 3. Vingt-huit Maximes du même Epicure, & enfin la traduction de ce que Diogene Laerce nous a laiſſé de la vie de ce Philoſophe. Toutes ces Maximes & la Lettre à Menecée ſont éclaircies par des réflexions de l'Auteur, dans leſquelles on trouvera non ſeulement des exemples, mais auſſi de belles Moralitez, & le ſupplément de la Morale Chrétienne par tout où l'autre eſt défectueuſe. Or comme ces Maximes étoient deſtinées à former un Sage, l'Auteur nous explique dés l'entrée ce que les Philoſophes ont entendu par ce nom là. Perſonne n'a tant fait valoir ce nom que les Stoïciens, mais à force d'outrer leurs idées, ils les ont rendues ridicules; elles auroient été admirables & peut-être même dans la derniére juſteſſe pour un homme qui ne ſe ſeroit ſervi de ſon corps que comme nous nous ſervons d'un cheval, mais elles ne ſçauroient convenir à un eſprit qui dépend du corps comme nous faiſons par des loix qu'une force majeure a établies. Les idées d'Epicure ſont beaucoup plus proportionnées à nôtre état, & de là vient qu'on juge qu'il agiſſoit de bonne foi, & que les autres n'étoient que francs Comédiens. On leur a fait tort en bien des choſes.

On a imputé à Epicure de s'être vanté *que dans le Taureau de Phalaris il s'écrieroit parmi l'âpreté du feu, cela ne me regarde point, je ne sens que du plaisir.* Mais l'Auteur montre qu'il n'y a nulle apparence qu'un Philosophe *qui avançoit que les sens ne se pouvoient tromper pût insinuer qu'un des siens lui représentât avec plaisir une chose qui en effet étoit pleine de douleur.* Si Epicure avoit parlé de la sorte il seroit tombé dans l'inconvénient des Stoïques, que l'on ne sçauroit excuser d'un renversement manifeste du langage. Car pour parler naturellement & de bonne foi, ils devoient dire que la brûlure est une vive douleur, & par conséquent un mal; mais que le Sage le supporte avec une telle constance, qu'il en tire sa plus grande gloire. Voilà le tour que les Chrêtiens mêmes doivent donner au supplice d'un martyr, s'ils veulent parler sans figure de Rhétorique. Une autre chose en quoi Epicure s'est servi d'une expression droite & sincére, c'est quand il a dit que le plaisir est un bien, mais un bien de telle nature qu'il faut le fuir lors qu'il est capable de nous attirer un plus grand mal. Sur le même principe il dit aussi qu'encore que la douleur soit un mal, il faut la préferer au plaisir lors qu'elle

qu'elle peut être cause d'un plus grand bien. Ces Maximes ne sont nullement contraires à la veritable Religion. Ce qu'il dit en un autre endroit que la vertu n'est point aimable par elle-même, mais à cause du plaisir qui l'accompagne semble moins ortodoxe. Cependant si on l'examine bien on le trouvera fort solide, car il paroît impossible qu'un esprit puisse aimer la sainteté sans avoir en vûë la satisfaction qui en est inséparable *tôt ou* tard, & ainsi on n'aime point la vertu à cause d'elle-même, mais à cause de ses effets.

Voici une autre Maxime de ce Philosophe qui va dans le sens des Casuistes les plus rigides. Il veut que son *Sage n'ait point de commerce particulier avec une femme dont le commerce lui est défendu par les loix, qu'il ne se laisse point surprendre aux charmes de l'amour, qu'il ne se marie jamais, & que l'amour de se voir renaître dans sa postérité ne l'occupe point. Il arrive pourtant*, ajoûte-t-il, *de certaines choses dans la vie qui peuvent obliger le Sage à cet engagement, & lui faire souhaiter des enfans.* La maniére claire & distincte dont il éclaircit ailleurs son sentiment sur la volupté, & sur les devoirs de l'homme, fait qu'on ne peut bien com-

prendre qu'il y ait eu des gens assez hardis ou assez crédules pour appuyer les calomnies qui ont tant couru contre lui. Le fameux Gerson étoit si persuadé de la justice de ces bruits injurieux, qu'ayant sçu le veritable caractére d'Epicure il se persuada qu'il y avoit eu 2. Philosophes de ce nom, l'un fort sage, & l'autre fort débauché.

On ne peut disconvenir qu'Epicure n'ait un peu trop confondu l'utilité avec la justice, mais cela même peut recevoir une interpretation favorable comme le montre l'Auteur dans ses éclairciſſemens. Il est certain qu'il est plus aisé de faire l'Apologie de ce Philosophe du côté du cœur que du côté de l'esprit, car quand on considére d'une part qu'il avoit beaucoup de génie, & que l'on se souvient de l'autre qu'il a pû croire que le monde s'étoit produit par un concours hazardé d'atomes, que nos raisonnemens & nos idées ne sont que l'agitation de quelques petits corpuscules, que par exemple le mouvement en rond d'un atome peut être l'idée vaste & immense de l'infini, & que la matiére se mouvant par sa nature & de toute éternité, nous étions néanmoins parfaitement libres, on ne sçauroit rien comprendre dans un tour d'esprit

ſprit comme celui-là. Nous ne donnerons pas pour une preuve de ſon grand génie la défenſe qu'il fait à ſon Sage de compoſer des Panégyriques, quoi qu'il lui permette d'être Auteur afin de revivre aprés ſa mort. Il ne faloit qu'un jugement médiocre pour preſcrire cette loi à un homme que l'on dirigeoit à la ſageſſe, à la verité, à la frugalité, & au dégagement de l'entretien d'une famille. Autrement la condition eût pû devenir dure & préjudiciable, car un Auteur chargé d'enfans & de dettes ſeroit en quelque façon traité tyraniquement & pour ſa perſonne & pour ceux qui lui appartiennent, ſi on lui interdiſoit le Panégyrique, d'où il lui revient quelquefois de beaux Loüis d'or. Il y a des gens qui ſe moquent de ceux qui paſſent toute leur vie à tenir un Sonnet ou un Madrigal tout preſt pour les mariages, les morts, les baptêmes, & autres événemens qui concernent les familles favorites & opulentes, mais M. Peliſſon a remarqué depuis long-temps dans ſa Préface ſur les Oeuvres de Sarrazin, que ces Poëtes ont leurs raiſons. *Cet homme*, dit-il, *que vous blâmez a trouvé peut-être que pour rétablir ſa ſanté qui eſt ruinée, pour ſe défendre de la mauvaiſe fortune, pour le bien de la famille*

mille dans il eſt l'appui, il lui eſt plus aiſé de travailler à des chanſons qu'à des Traitez de Morale & de Politique. Si cela eſt je le dirai hardiment, La Morale & la Politique elles-mêmes lui ordonnent de faire des Chanſons.

Cette Morale d'Epicure a été reimprimée par 2. differens Libraires de ce Païs. Celui qui a été le moins diligent demeure à la Haye & ſe nomme *Bareau Beek*. Il a joint à ſon Edition une Vie d'Epicure que M. du Rondel Profeſſeur alors à Sedan fit imprimer à Paris en l'année 1679. Ce Libraire eſt fort loüable d'avoir mis à ſon Edition un ſuplement ſi bien choiſi, mais il ne devoit pas permettre que l'on mît au titre, qu'elle avoit été *revuë, corrigée, & augmentée par l'Auteur de la Vie d'Epicure*, car quoi qu'il y ait une équivoque ſous ces mots, il eſt neanmoins certain que perſonne ne s'aviſera de les entendre qu'en cette maniere, c'eſt que M. du Rondel a revû, corrigé & augmenté cet Ouvrage. C'eſt ainſi que les ſavans Auteurs des *Acta Eruditorum*, les ont entendus dans leur mois d'Octob. 1686. car en parlant de cette Edition de la Morale d'Epicure, ils diſent, que non ſeulement M. du Rondel a pris la peine de la polir, mais qu'il

qu'il a tenu auſſi la parole qu'il avoit donée dans ſes reflexions ſur un chapitre de * Theophraſte, de faire reimprimer la Vie d'Epicure avec des augmentations. La verité eſt que ni lui ni M. le Baron Des-Coutures n'ont ſû de cette Edition de la Haye que ce qu'ils en ont pu aprendre par le debit du livre, & nous ſavons de bonne part que M. du Rondel s'eſt fort faché de ce titre-là. Ainſi ce n'eſt point la 2. Edition de la Vie d'Epicure qu'il a promiſe, & l'équivoque dont j'ai parlé n'empêcheroit point qu'il n'y eût un grand menſonge dans le titre, puis que l'Auteur de la Morale n'a eu nulle part à la 2. Edition.

ARTICLE K.

PAr l'uſage de tous les Journaliſtes des Sçavans, & par la déclaration que nous en fîmes dans nôtre premiére Préface, les raretez des Indes ſont du reſſort de ces Nouvelles. Or par ce terme de raretez il faut entendre non ſeulement ce qui ſe rapporte aux choſes inanimées, aux plantes & aux bêtes, mais auſſi ce qui ſe rapporte à l'homme ſoit pour la conſtitution du corps ſoit pour

* *Voi. Act. Erudit. Menſ. Aug.* 1686. *& des Nouv. de Dec.* 1685. *Art.* 5.

pour le goût de l'esprit. C'est sous cette derniere vûë que nous pourrons adopter l'Extrait d'une Lettre écrite de Batavia touchant une guerre civile qui s'est élevée dans l'Isle de Borneo. C'est en quelque façon un Phénoméne Physique, puis qu'il est fondé sur des goûts & sur des modifications singulieres d'ame. Voyons de quoi il s'agit.

Extrait d'une Lettre écrite de Batavia dans les Indes Orientales, le 27. Novembre 1684. contenu dans une Lettre de M. de Fontenelle, reçûë à Rotterdam par M. Bânage.

VOus sçavez que dans l'Isle de Borneo dont nous sommes voisins, il n'y a que les femmes qui puissent avoir la Royauté. Ces Peuples-là sont si jaloux d'être gouvernez par des personnes qui soient veritablement du Sang Royal, & ils ont une telle opinion de la fragilité des femmes, qu'il leur faut toûjours une Reine dont les enfans lui appartiennent incontestablement, & pour plus grande seûreté, les Principaux du Païs doivent être presens aux accouchemens des Reines. Il y a quelques années que la Reine nommée Mlisséo mourut, & sa Fille Mréo lui succeda, reconnut d'abord dans toute l'Isle

sans difficulté. Les commencemens de son régne furent assez goûtez par ses Sujets, mais en-suite les nouveautez qu'elle introduisit peu à peu dans le Gouvernement, firent murmurer. Mréo vouloit que tous ses Ministres fussent Eunuques, condition trés-dure, & qu'on n'avoit point jusqu'alors imposée, & cependant elle ne les faisoit mutiler que d'une certaine façon qui n'empêchoit pas les mariez de se plaindre encore d'eux. C'est la coûtume que les Reines donnent à certains jours des festins publics à leurs Sujets. Mréo en avoit retranché la moitié de ce que donnoient les autres Reines ; bien plus, le pain étoit sous son régne d'un prix excessif dans toute l'Isle, & l'on ne sçavoit ce qu'il étoit devenu, si ce n'est qu'on accusoit de certains Magiciens qu'elle avoit à ses gages de le faire périr avec des paroles. On se plaignoit beaucoup encore de quelques prisons nouvellement bâties où elle faisoit jetter les criminels, & d'où elle les tiroit pour dè l'argent, ce qui avoit considerablement augmenté ses revenus. Mais rien ne choquoit plus les habitans de Borneo que la sale des cadavres qui étoit dans le Palais de la Reine, quoi qu'à dire le vrai ce ne fut pas là un mal bien réel pour des Sujets. Elle faisoit embaumer les corps de ses Favoris lorsqu'ils mou-

mouroient, on les arrangeoit dans cette
salle en grande cérémonie, & il fallo
qu'on leur rendît ſes reſpects avant qu
d'entrer dans l'appartement de Mréo.
y avoit des eſprits naturellement fiers
indépendans qui ne s'y pouvoient réſo
dre. Les Peuples de l'Iſle étoient don
dans ces mauvaiſes diſpoſitions à l'égar
du Gouvernement, lors que voici u
nouvelle Reine qui ſe preſente, qui pr
tend être Fille de Mliſéo, & dépoſſéd
Mréo. Elle commence par abolir tou
les nouveautez dont on ſe plaignoit, pa
d'Eunuques chez elle, point de Mé
ciens qui faſſent encherir le pain, po
de ſalle pour les cadavres, point de p
ſons que ſelon l'ancien ordre, point de
ſtins imparfaits. J'avois oublié de vo
dire que les Peuples de Borneo ſont da
l'opinion que les enfans légitimes doiv
reſſembler à leurs parens. Eénegu, c'éto
le nom de la nouvelle Princeſſe, reſſem
bloit parfaitement à la feuë Reine Mli
ſéo, au lieu que Mréo n'en avoit preſqu
pas un trait, auſſi avoit-on remarqué que
Mréo n'aimoit point trop à ſe laiſſer voi
en public; on dit même qu'elle ſuppri
moit autant qu'il lui étoit poſſible, les
portraits de Mliſéo. Eénegu tout au con
traire les conſervoit de tout ſon pouvoir,
& faiſoit extrêmement valoir ſa reſſem-

blance.

lance, Mrëa avoit auſſi de ſon côté un grand avantage, c'eſt qu'il étoit conſtant qu'elle étoit née de Miſiſa, du moins par rapport des Seigneurs qui avoient dû en être témoins, & ces Seigneurs n'avoient point vû naître Eénegu. Il eſt vrai qu'Eénegu prétendoit qu'ils avoient été ſurpris, ce qui n'étoit guéres vraiſemblable. Elle contoit auſſi une hiſtoire de ſa naiſſance par laquelle elle ſe trouvoit Fille légitime de Miſiſa, mais c'étoit une hiſtoire preſque incroyable, & pareille à peu prés à celle du Comte de S. Geran dont on a tant parlé dans nôtre Europe. Cependant la conteſtation de ces deux Reines a partagé toute l'Iſle, & y a allumé la guerre de toutes parts. Les uns tiennent pour la reſſemblance contre la ſervitude de la naiſſance, les autres pour la ſervitude de la naiſſance contre la reſſemblance. Il s'eſt donné beaucoup de batailles très-ſanglantes, & aucun des deux partis n'a encore tout à fait ruiné l'autre. On croit pourtant que Mrëa l'emportera. Il n'y a pas long-temps qu'elle a ſurpris dans des endroits fort difficiles une partie de l'Armée d'Eénegu, & en a exigé le ſerment de fidelité. Si ſon parti n'en eſt pas extrêmement fortifié, parce que ces ſoldats ne combattent pas trop volontiers ſous ſes enſeignes, du moins celui

d'Eéne-

d'Enegu en est fort affoibli. J'aurai soin de vous apprendre l'année prochaine le succés de cette guerre, puis que vous avez assez l'histoire pour ne pas négliger celle de ces Païs barbares, dont les mœurs & les coûtumes sont si étranges.

Ce M. de Fontenelle qui a écrit ce qu'on vient de voir est un digne neveu de Messieurs Corneille. Il s'est d'abord attaché à la Poësie, & a composé plusieurs Piéces d'un goût delicat. On en a inseré plusieurs dans le Mercure Galant. Il a fait aussi les Nouveaux Dialogues des Morts qu'on a tant loüez. Il semble presentement regarder comme au dessous de lui ce qui s'appelle productions *de bel esprit*, car il s'attache tout entier aux Mathématiques & à la Métaphysique. C'est de lui que viennent les deux questions d'Arithmétique sur le nombre 9. qui ont été inserées dans les mois de Septembre & de Novembre 1685. S'il fait autant de progrés en Métaphysique, que nous voyons qu'il en a fait en Piéces Galantes & en Mathématiques, il excellera en trois choses qui pour l'ordinaire demandent trois tours d'ame entierement differens.

CA-

CATALOGUE DE LIVRES nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I.

Réponse de l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres à l'avis qui lui a été donné sur ce qu'il a dit en faveur du P. *Mallebranche touchant le plaisir des sens, &c.* A Rotterdam chez Pierre de Graef 1686. in 12.

ON fait ordinairement un miserable personnage lors qu'on parle même de ses Ecrits. Il vaut donc mieux que je ne dise rien de ce livre.

II.

Sermon sur le Verset 14. du Chapitre 7. de l'Ecclesiaste, Au jour du bien use du bien, &c. *Prononcé à la Haye le 21. Novembre 1685. jour de Jeûne par Jean Claude Ministre.* A la Haye chez Abraham Troyel 1685. in 12.

CE Sermon a eu beaucoup de succés. On y trouve cette éloquence & cette doctrine majestueuse qui a fait toûjours le caractére des Prédications de

prendre qu'il y ait eu des gens assez hardis ou assez crédules pour appuyer les calomnies qui ont tant couru contre lui. Le fameux Gerson étoit si persuadé de la justice de ces bruits injurieux, qu'ayant sçu le veritable caractére d'Epicure il se persuada qu'il y avoit eu 2. Philosophes de ce nom, l'un fort sage, & l'autre fort débauché.

On ne peut disconvenir qu'Epicure n'ait un peu trop confondu l'utilité avec la justice, mais cela même peut recevoir une interpretation favorable comme le montre l'Auteur dans ses éclaircissemens. Il est certain qu'il est plus aisé de faire l'Apologie de ce Philosophe du côté du cœur que du côté de l'esprit, car quand on considére d'une part qu'il avoit beaucoup de génie, & que l'on se souvient de l'autre qu'il a pû croire que le monde s'étoit produit par un concours hazardé d'atomes, que nos raisonnemens & nos idées ne sont que l'agitation de quelques petits corpuscules, que par exemple le mouvement en rond d'un atome peut être l'idée vaste & immense de l'infini, & que la matiére se mouvant par sa nature & de toute éternité, nous étions néanmoins parfaitement libres, on ne sçauroit rien comprendre dans un tour d'esprit

ſprit comme celui-là. Nous ne donnerons pas pour une preuve de ſon grand génie la défenſe qu'il fait à ſon Sage de compoſer des Panégyriques, quoi qu'il lui permette d'être Auteur afin de revivre aprés ſa mort. Il ne faloit qu'un jugement médiocre pour preſcrire cette loi à un homme que l'on dirigeoit à la ſageſſe, à la verité, à la frugalité, & au dégagement de l'entretien d'une famille. Autrement la condition eût pû devenir dure & préjudiciable, car un Auteur chargé d'enfans & de dettes ſeroit en quelque façon traité tyraniquement & pour ſa perſonne & pour ceux qui lui appartiennent, ſi on lui interdiſoit le Panégyrique, d'où il lui revient quelquefois de beaux Loüis d'or. Il y a des gens qui ſe moquent de ceux qui paſſent toute leur vie à tenir un Sonnet ou un Madrigal tout preſt pour les mariages, les morts, les baptêmes, & autres événemens qui concernent les familles favorites & opulentes, mais M. Peliſſon a remarqué depuis long-temps dans ſa Préface ſur les Oeuvres de Sarrazin, que ces Poëtes ont leurs raiſons. *Cet homme*, dit-il, *que vous blâmez a trouvé peut-être que pour rétablir ſa ſanté qui eſt ruinée, pour ſe défendre de la mauvaiſe fortune, pour le bien de la famille*

mille dont il eſt l'appui, il lui eſt plus utile de travailler à des chanſons qu'à des Traitez de Morale & de Politique. Si cela eſt je le dirai hardiment, la Morale & la Politique elles-mêmes lui ordonnent de faire des Chanſons.

Cette Morale d'Epicure a été reimprimée par 2. differens Libraires de ce Païs. Celui qui a été le moins diligent demeure à la Haye & ſe nomme *Barent Beek*. Il a joint à ſon Edition une Vie d'Epicure que M. du Rondel Profeſſeur alors à Sedan fit imprimer à Paris en l'année 1679. Ce Libraire eſt fort loüable d'avoir mis à ſon Edition un ſuplement ſi bien choiſi, mais il ne devoit pas permettre que l'on mît au titre, qu'elle avoit été *revuë, corrigée, & augmentée par l'Auteur de la Vie d'Epicure*, car quoi qu'il y ait une équivoque ſous ces mots, il eſt neanmoins certain que perſonne ne s'aviſera de les entendre qu'en cette maniere, c'eſt que M. du Rondel a revû, corrigé & augmenté cet Ouvrage. C'eſt ainſi que les ſavans Auteurs des *Acta Eruditorum*, les ont entendus dans leur mois d'Octob. 1686. car en parlant de cette Edition de la Morale d'Epicure, ils diſent, que non ſeulement M. du Rondel a pris la peine de la polir, mais qu'il

qu'il a tenu auſſi la parole qu'il avoit donée dans ſes reflexions ſur un chapitre de * Theophraſte, de faire reimprimer la Vie d'Epicure avec des augmentations. La verité eſt que ni lui ni M. le Baron Des-Coutures n'ont ſu de cette Edition de la Haye que ce qu'ils en ont pu aprendre par le debit du livre, & nous ſavons de bonne part que M. du Rondel s'eſt fort faché de ce titre-là. Ainſi ce n'eſt point la 2. Edition de la Vie d'Epicure qu'il a promiſe, & l'équivoque dont j'ai parlé n'empêcheroit point qu'il n'y eût un grand menſonge dans le titre, puis que l'Auteur de la Morale n'a eu nulle part à la 2. Edition.

ARTICLE X.

PAr l'uſage de tous les Journaliſtes des Sçavans, & par la déclaration que nous en fîmes dans nôtre premiére Préface, les raretez des Indes ſont du reſſort de ces Nouvelles. Or par ce terme de raretez il faut entendre non ſeulement ce qui ſe rapporte aux choſes inanimées, aux plantes & aux bêtes, mais auſſi ce qui ſe rapporte à l'homme ſoit pour la conſtitution du corps ſoit pour

* *Voi. Mr. Erudit. Monſ. Aug.* 1685. *& les Nouv. de Dec.* 1685. *Art.* 5.

de vaines déclamations remplies d'emportement contre le Parti des Janſeniſtes. On reproche à cet Evêque qu'aprés avoir ſouſcrit aux Bulles qui condamnoient les ſentimens de Janſenius, *il alla faire chez un Notaire public une confeſſion de foi contraire à la prémiére... & proteſta de la ſignature donnée au Souverain Pontife comme s'il eut deſavoüé ſon fait.* On ajoûte qu'il ne s'eſt oppoſé à la Régale qu'afin de pouvoir diſpoſer de ſes prébendes en faveur des Janſeniſtes, & infecter ainſi tout ſon Dioceſe; & qu'il s'étoit tellement rempli le cœur & l'eſprit *de cette peſte de nouveauté* qu'il négligeoit toutes les autres fonctions de ſa Charge, n'ayant pas réconcilié un ſeul Calviniſte à l'Egliſe Romaine *du grand nombre dont ſon Dioceſe fourmilloit.* Oh pour cela on a grand tort, car outre qu'il y avoit trés-peu de gens de la Religion dans ſon Dioceſe, il eſt certain que de ſon temps perſonne ne les a plus tourmentez ni plus fatiguez que lui, de ſorte que s'il n'en a pas réconcilié un grand nombre, ce n'a pas été ſa faute, ni manque d'application à cela. Le mépris avec lequel cet Auteur parle des livres qui ont paru pour cet Evêque n'eſt pas aiſé à comprendre puis que ce ſont des livres trés-ſçavans, & que

que l'on a attribuez ou à des Prélats de ce Païs-là d'une érudition conſommée, ou à des Docteurs trés-fameux. Quant à ce qu'il dit, que l'auſtérité dont cet Evêque faiſoit profeſſion n'eſt pas une preuve qu'il ne fût pas Hérétique, on ne le ſçauroit nier, une vie auſtére eſt un ſigne fort équivoque. Mais ce qu'il ajoûte ſurprendra trés-aſſurément. *Ne vous en deplaiſe Meſſieurs les Evêques*, dit-il, *vous avez commencé les premiers avec vôtre oſtentation de piété & de ſeverité dans la diſcipline, à ravir la foi aux Peuples.* Ne diroit-on pas en liſant cette apoſtrophe, qu'il meurt de peur que l'attachement des Prélats à une vie trop auſtére ne ruïne la foi? C'eſt trop s'inquiéter; c'eſt s'allarmer ſans raiſon; ce n'étoit pas la peine de nous donner une imitation de Petrone. Si la Religion Chrêtienne périſſoit par ce moyen là, il faudroit bien que le malheur lui en voulût.

Deux autres choſes doivent auſſi ſurprendre dans cette Lettre; l'une eſt ce qu'on dit dans la page 67. que le Roi *a ruiné plus de dix mille Temples des Calviniſtes & qu'il a réconcilié à l'Egliſe en partie par des liberalitez en partie par menaces environ 50. mille de ces Hérétiques.* C'eſt groſſir un peu le nombre

des Temples. Quand ils auroient été détruits tous lors que cet Auteur écrivoit, on n'auroit pas pû dire la dixiéme partie de ce qu'il a mis dans ſon calcul. Outre cela c'eſt parler trop en Cavalier à un Cardinal Patron, que de lui apprendre qu'on a converti 50. mille Hérétiques ou par des preſens ou par des menaces ſans inſinuer qu'on ſe ſoit ſervi d'aucune inſtruction. Quelques Auteurs Proteſtans ſe ſont prévalus de ce paſſage. L'Auteur des Dialogues de Photin & d'Irenée l'a cité comme de M. Maimbourg, mais il ne s'eſt pas ſouvenu que ce n'eſt point à lui que l'on attribuë ce petit Ecrit.

L'autre choſe ſurprenante qui me reſte à remarquer eſt l'accuſation de nouveauté que l'Auteur a intentée preſque dans toutes les pages à Meſſieurs de Port-Royal. Il le fait avec une confiance qui ne ſeroit pas plus abſoluë ni plus entiére, ſi ces Meſſieurs avoüoient de bonne foi qu'ils diſent des choſes qui n'étoient jamais montées dans l'eſprit de l'homme, mais bien loin de l'avoüer ils ſoûtiennent avec une confiance égale à celle de cet Auteur, qu'ils ne diſent rien qui n'ait été enſeigné par les anciens Peres. Voilà qui eſt étrange, qu'on puiſſe ſoûtenir ſi hardiment des cho-

choſes ſi oppoſées. Il y a bien des gens qui ſe perſuadent que le Port-Royal a pour lui une eſpéce d'antiquité, mais que la veritable qui eſt celle des 4. premiers ſiécles eſt pour les Jeſuites. C'eſt pour cela que le P. Morin ſe moquoit * d'eux & des efforts qu'ils faiſoient pour accorder leur doctrine avec celle de S. Auguſtin. A ſon dire ils euſſent beaucoup mieux fait de montrer que ce grand Saint avoit été Novateur. Celui qui a écrit contre l'Hiſtoire Critique de M. Simon fait preſque avoüer cela à l'Evêque d'Ipre, comme nous l'avons remarqué dans les derniéres Nouvelles de Juillet *Art.* 7. Il dit dans un autre lieu qu'il faloit que les Adverſaires de S. Auguſtin fuſſent de pauvres génies puis qu'ils ſe laiſſerent mener batant par un homme qui avoit contre lui la tradition, & qui ne ſçachant ni Grec ni Hebreu n'étoit pas fort redoutable par l'Ecriture. Il ſe fait un grand plaiſir de citer Pierre Caſtellan grand Aumônier de France qui a eu la hardieſſe de ſoûtenir qu'à cauſe que S. Auguſtin ignoroit les Langues, il ne debite bien ſouvent que des rêveries en expliquant les Livres ſacrez. Caſtellan avoüe néanmoins qu'à l'égard de

* *Voyez ſa vie page.* 61.

la Juſtification ce Pere eſt aſſez bien entré dans les ſentimens de S. Paul, & cela même ſembleroit marquer qu'il regardoit S. Auguſtin comme un heureux Novateur, ou comme un meilleur Interpréte de S. Paul que ceux qui l'avoient précédé.

V.

Lettres au Clergé de France aſſemblé à Paris en l'année 1685. Au Deſert chez le Sincere 1685. in 4.

CEs Lettres ſont écrites d'un air de modération qui doit ôter aux reproches dont elles ſont pleines une partie de leur piqueure. On ſe propoſe dans la 1. de convaincre Meſſieurs du Clergé qu'ils ne ſuivent pas l'eſprit du veritable Chriſtianiſme en faiſant donner tant d'Arrêts contre ceux de la Religion, & pour cet effet on leur décrit une partie des ſuites & des circonſtances de ces Arrêts. On expoſe dans la 2. & dans la 3. un Abregé de la doctrine des Proteſtans pour faire voir qu'elle ne peut pas ſervir de bon prétexte aux rigueurs que l'on exerce contre eux. On expoſe dans la 4. dans la 5. & dans la derniére la nature de leur culte, de leur diſ-

discipline & de leur Morale pour la même fin, & on compare les deux Eglises entre elles & avec la régle commune sur ces 3. points. Cela fait dire des choses à cet Auteur qui ne donnent pas une belle idée de la Communion Romaine, sur tout lors qu'il parle des maximes qu'il l'accuse de pratiquer depuis long-temps pour perdre les autres Chrêtiens, & qu'il dit être remplies de mauvaise foi & de cruauté. Il emprunte plusieurs choses du livre des *Prejugez* de M. Jurieu.

VI.

Hippocrates contractus in quo magni Hippocratis Medicorum Principis opera omnia in brevem epitomen summa diligentia redacta habentur. Studio & opera Thomæ Burnet M. D. Medici Regii & Collegii Regii Medicorum Edinburgensium Socii. Edinburgi excudebat J. Reid 1685. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers in 12.

LA lecture d'Hippocrate seroit fort utile aux Médecins, néanmoins il y en a beaucoup qui n'ont pas ou le loisir ou la patience nécessaire pour cette lecture. C'est en leur faveur que M. Burnet publie les extraits exacts & fidéles

les qu'il avoit faits de toutes les Oeuvres d'Hippocrate pour son usage particulier. M. Sibbaldus qui nous a donné une si belle Histoire naturelle de l'Ecosse, & qui est le Président du Collége des Médecins d'Edimbourg, l'a exhorté à donner ce livre au public. Voilà bien des Auteurs qui ont nom *Burnet*, car celui-ci est different * de ceux qui nous ont donné l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, & la *Sacra Theoria telluris*.

ARTICLE VII.

Chartophylax Ecclesiasticus quo prope M D. Scriptores Ecclesiastici tam minores quam majores, tum Catholici, tum Hæretici, eorumque patria, Ordo, Secta, munera, ætas, & obitus, editiones operum præstantiores, opuscula, & quin & ipsa Fragmenta breviter indicantur. Scriptores dubii & certi, supposititii à genuinis, non exstantes à superstitibus distinguuntur. A Chr. Nato ad annum usque 1517. *Accedunt Scriptores Gentiles Christianæ Religionis oppugnatores, & brevis cujusque sæculi conspectus. Studio & labore Guilielmi* Cave *SS. Th. Pr. Canonici Windesorienſis.* Lon-

* *Il est frere de celui qui a fait l'Histoire de la Reformation d'Angleterre.*

Londini impensis Richardi Chiswel in Cœmiterio D. Pauli 1685. in 8.

ENcore que Sixte de Sienne, Possevin, Bellarmin, Aubert le Mire, le P. Labbe, Gesner, Simler, Perkins, Scultet, & quelques autres sçavans hommes ayent fait de belles compilations touchant la personne & les Ouvrages des Ecrivains Ecclesiastiques, l'Auteur n'a pas laissé de connoître qu'il manquoit quelque chose à la perfection de ce travail. On en conviendra avec lui s'il peut un jour mettre la derniére main à ce qu'il a commencé sur cette matiére. C'est un Ouvrage qu'il intitule *Scriptorum Ecclesiasticorum Historia literaria*, où l'on doit d'abord l'état de la République des Lettres en chaque siécle, l'érection des Bibliotheques, la fondation des Académies, & des Ordres Religieux, l'origine & le progrés des Schismes & des Héréfies. L'on voit en-suite la vie de chaque Ecrivain par rapport à ses Ouvrages, & ce qui concerne ses Ecrits vrais ou supposez, perdus ou non perdus, leur sujet, leur fin, le stile, le génie, la Secte, & les defauts de leur Auteur, le jugement que les grands hommes en ont fait, & enfin leurs meilleures éditions. M. Cave a

travaillé plusieurs années sur ce grand dessein, mais plusieurs raisons facheuses l'ayant fait craindre qu'il n'auroit pas le temps nécessaire pour le finir, il a entrepris une autre chose, je veux dire la revision de ses *Tables Ecclesiastiques* imprimées en Angleterre l'an 1674. & réimprimées à Hambourg l'an 1676. Il les a tellement revûës, corrigées & augmentées qu'il en est sorti l'Ouvrage qu'il nous donne presentement, & que l'on ne sçauroit mieux loüer qu'en faisant connoître aux Lecteurs qu'il remplit dans une juste briéveté toutes les parties du titre. Il a caractérisé chaque siécle par quelque affaire de Religion. Par exemple il a nommé le 15. *Synodale*, à cause qu'on y célébra plusieurs Conciles, & qu'on y agita violemment la question *si le Pape est au dessus des Conciles*. Il n'a pû trouver guéres d'Auteurs qui ayent écrit contre la Religion Chrêtienne, parce que sous les premiers Empereurs Chrêtiens on fit tant brûler de cette sorte de livres que le nom même de ceux qui les avoient composez s'est entiérement perdu. Les esprits forts tirent avantage de cela, sous prétexte qu'ils remarquent que les Controversistes de ces derniers siécles ont eu la mauvaise

foi

foi de paſſer entiérement ſous ſilence les objections qu'ils ne pouvoient éluder. Là-deſſus un eſprit fort s'imagine criminellement, qu'il y avoit peut-être dans les livres qu'on brûla plus d'objections que les anciens Peres ne s'en propoſent dans leurs livres. L'Auteur avouë qu'il a été fort aidé par le P. Labbe, & en effet les Diſſertations de ce Jeſuite ſur le Traité de Bellarmin *de Scriptoribus Eccleſiaſticis*, paſſent pour une des meilleures choſes qu'il ait publiées, ce qui fait dire à ceux qui ne l'aiment pas, que la bonté de ce livre vient des Manuſcrits du P. Sirmond. Cela pourroit être vrai, mais comme d'ailleurs le P. Labbe ſe faiſoit beaucoup d'ennemis par ſes maniéres hautaines & emportées, qui doute que l'on n'ait pû lui forger ce reproche-là? M. Colomiez a fait quelques ſupplémens à ce livre de M. Cave. Il eſt fort propre à ces ſortes de compoſitions. Il faudroit que l'on ſuppléât tout le temps qui s'eſt écoulé depuis Luther où M. Cave s'arrête. M. du Sauſſai a fait un ſupplément à peu prés ſemblable ſur Bellarmin, c'eſt à dire depuis l'an 1500. juſques à 1609. J'oublioïs que l'Auteur voulant nous donner une idée de ſon grand Ouvrage en a inſeré dans

celui-ci l'article d'Eusebe. C'est un morceau trés-sçavant, & tout à fait plein. L'Indice Chronologique qui est à la fin sera fort utile à cause de son exactitude. L'Auteur regrette de n'avoir pas vû la Chronologie que M. l'Evêque de S. Asaph fait imprimer.

A propos de Chronologie nous dirons ici que les Tables Historiques & Chronologiques de M. Tallents Membre du Collége de la Magdelaine à Cambridge sont toûjours fort estimées. Il a ménagé le terrain avec tant d'art, qu'il est impossible de le faire davantage, ni d'embrasser avec plus d'ordre plus de choses differentes, ni de faire entrer un plus grand nombre de particularitez dans tous les compartimens des colomnes. La graveure est d'ailleurs fort nette, & on a pris soin de marquer les liaisons des Etats, les dépendances des familles, les mariages, &c. par divers traits qui frappent la vûë agreablement & distinctement. L'Ouvrage a été gravé sur 16. grandes planches de cuivre, & s'étend depuis la création du monde jusques à l'année 1680. On le trouve à Londres chez Littleburies, Chiswels, Ailmers, & chez quelques autres Libraires. Il seroit à souhaiter que pour l'instruction de plus de gens il fût

fût mis en une Langue connuë par toute l'Europe. On sçait sans que j'en renouvelle le souvenir, que M. Rou * avoit fait un semblable Ouvrage en France avec un succés extraordinaire, mais que les esprits superstitieux fleau perpétuel de la République des Lettres, ennemis jurez des Sciences & des beaux Arts, conspirerent de telle sorte contre cet Auteur, qu'ils le firent mettre à la Bastille, & qu'ils ruinerent ses Tables sans ressource au grand regret de tous les honnêtes gens. A peine en a-t-il sauvé un exemplaire quand il est venu s'établir en ce Païs-ci.

VIII.

Les cinq ordres d'Architecture de Vincent Scamozzi Vicentin, Architecte de la République de Venise, tirez du 6. livre de son idée generale d'Architecture, avec les planches originales. Par Augustin Charles d'Aviler Architecte. A Paris chez Jean Baptiste Coignard ruë S. Jacques 1685. in fol. & se trouvent à Amsterdam chez Pierre Mortier.

E 7 Sca-

* *Journ. des Sçav. de M. Denis du 1. Avril 1672.*

SCamozzi eſt un de ceux qui tiennent le 1. rang pour la doctrine des Ordres entre les modernes. Sa maniére a été pourtant trouvée ſeche à cauſe de la quantité des moulures qui entrent dans ſes profils, dont il y en a plus de rondes que de quarrées. On nous donne ici tout ce qu'il y a de plus néceſſaire dans ſon 6. livre : ce qu'on en a retranché regarde plûtôt la Phyſique, la Morale & l'Hiſtoire que l'Architecture.

L'Hiſtoire de France par M. de Cordemoi imprimée à Paris chez le même Coignard *in fol.* 1685. ſe trouve auſſi chez Pierre Mortier ; plus la 3. édition de l'Homme de Cour revûë & corrigée, de l'impreſſion de Paris chez Jean Boudot.

IX.

Hiſtoire Romaine écrite par Xiphilin, par Zonare, & par Zoſime. Traduite ſur les Originaux Grecs par M. Couſin *Préſident en la Cour des Monnoyes.* Suivant la Copie imprimée à Paris chez la Veuve de Damien Foucault, & ſe trouve à Amſterdam chez Wolfgang, & à la Haye chez Moetiens 2. vol. in 12.

Les

LEs Traductions de M. Cousin font un Corps d'Histoire assez complet pour nous apprendre sans aucun autre secours les principaux événemens de l'Europe sous le Christianisme. Son Histoire de Constantinople depuis le régne de l'ancien Justin jusqu'à la fin de l'Empire, imprimée à Paris en 2. volumes in 4. l'an 1674. & réimprimée à Amsterdam l'année passée en autant de volumes in 12. est un assemblage des meilleurs Auteurs de l'Histoire Bizantine. On souhaita qu'il y ajoûtât l'Histoire de l'ancienne Rome, & c'est ce qui a procuré au public la traduction de Xiphilin, de Zonare & de Zosime que l'Auteur fit imprimer à Paris *in* 4. l'an 1678. C'est celle dont nous parlons. Tout cela regarde principalement l'Histoire Civile. Mais voici dequoi se contenter sur l'Histoire Ecclesiastique. M. Cousin avoit publié à Paris la traduction de celle d'Eusebe l'an 1675. & la traduction de Socrate, de Sozomene, de Théodoret, & d'Evagrius l'an 1678. Il étoit difficile de s'en fournir à cause de la cherté. Mais on vient de lever ce considérable inconvenient par une édition *in* 12. de tous ces Ouvrages. Elle comprend cinq volumes. Le 1. qui est

divisé

diviſé en 2. tomes comprend l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Euſebe, & la vie de Conſtantin. Le 2. comprend l'Hiſtoire de Socrate; le 3. celle de Sozomene; le 4. celle de Théodoret, & le 5. celle d'Evagrius avec l'Abregé de Philoſtorge & de Théodore Lecteur. On le trouve chez les mêmes *Wolfgang & Moetjens*. Je ne m'étendrai pas ſur les éloges de M. Couſin, ſur la politeſſe de ſon ſtile, ſur l'érudition qui paroît dans ſes Préfaces pleines de Critique ou d'Apologie ſelon qu'il a trouvé ſes Auteurs ou blâmables ou excuſables. Ce ſont toutes choſes aſſez connuës ou parce qu'on a vû les livres mêmes de cet Illuſtre Préſident, ou parce qu'on a lû ce qui en a été touché par les Journaliſtes.

X.

Traité des Benefices, de Fra-Paolo Sarpi, Theologien de la Sereniſſime Seigneurie de Veniſe. Traduit & veriſié par l'Abbé de S. Marc Academicien della Cruſca. A Amſterdam chez Henri Wetſtein. 1685. in 12.

L'Auteur dit dans ſon Epitre Dédicatoire à feu M. le Tellier que tous les Sçavans qui ont lû ce Livre en Italien, reconnoiſſent *qu'il ne céde qu'en groſ-*

grosseur à la célébre Histoire du Concile de Trente, & qu'il y en a même qui *lui donnent la préference*. Il ajoûte *que ses amis desiroient qu'il ne le mit au jour que sous la sauvegarde d'un Privilege*; mais qu'ayant consideré que la plûpart des Examinateurs ne sont pas exempts de prévention, & que de diverses traductions que l'on a faites de ce Traité depuis 7. ou 8. ans il n'en a encore paru aucune, *il a crû devoir éviter le refus d'une Approbation Doctorale*. C'est à quoi on ne comprend rien. On affecte en France de mortifier la Cour de Rome autant que l'on peut. On l'insulte dans une Thése soûtenuë par le Recteur de l'Université de Paris, *in habitu*, présidée par l'Archevêque de la Capitale, & affichée avec éclat à l'Hôtel du Nonce; cependant les Ouvrages d'un Religieux approuvé par une République trés-Catholique, *& par tous les Parlemens de France*, sont contraints de chercher des Imprimeurs à Amsterdam. On a debité parmi les gens de Lettres qu'il y avoit déja 5. ou 6. traductions de ce livre qui s'imprimoient, ou qui alloient s'imprimer en divers endroits. Les Catalogues de Francfort nous en ont promis une édition de Geneve. Voici pourtant la seule que l'on sçache qui ait

ait vû le jour jusques ici. L'Abbé de S. Marc l'a divisée en 54. articles pour la commodité de ceux qui lisent peu à la fois, & y a joint de fort bonnes Notes qui *contiennent la vérification de tous les faits que* Fra-Paolo *rapporte*. Il y a cette choses curieuses & sçavantes soit dans le texte soit dans le Commentaire, & quelques-uns s'imaginent * que ce Traducteur n'a pas commencé par le Traité des Bénéfices à traduire & à orner de Notes les Ouvrages du P. Paul.

XI.

M. T. Ciceronis ad Familiares Epistolæ. Interpretatione & notis illustravit Philibertus Quartier è Societate Jesu, jussu Christianissimi Regis & usum Serenissimi Delphini. Parisiis apud Dionysium Thierri, & Viduam Simonis Benard via Jacobea 1685. in 4. & se trouvent à Amsterdam chez Henri Desbordes.

CEux qui attribuent à la faveur où sont des Jesuites le grand nombre d'anciens Auteurs qu'on leur a donnez à commenter pour l'usage de M. le Dauphin, ne considérêt pas qu'une autre raison

* *Cette conjecture s'est trouvée veritable, car M. Amelot de la Houssaie s'est déclaré l'Auteur de cette version.*

puissante y a pû contribuer, je veux dire la possession où ils sont d'enseigner les Sciences Humaines dans presque toutes les Villes du Royaume, ce qui peut faire conjecturer qu'il y a plus de gens doctes dans les belles Humanitez parmi eux que parmi les autres gens. D'où que cela vienne il est certain qu'ils ont fourni prés de la moitié des Scholiastes Dauphins, c'est ainsi qu'on nomme les Commentateurs *in usum Delphini.* Nous avons assez * parlé de leur maniére en d'autres endroits, & de ce qui regarde en particulier le mérite des Lettres de Ciceron. Ainsi ce sera assez de dire que l'Auteur de ce nouveau Commentaire réduit en un juste Abregé ce que Paul Manuce & les autres Commentateurs ont discuté plus amplement; qu'il éclaircit ce qui avoit été passé par les autres; qu'il ne s'amuse point à des disputes fatigantes sur des *variæ lectiones*; qu'il a suivi l'édition de Patisson préferablement à toutes; que pour ce qui est de l'ordre des temps, il a suivi les Annales de Pighius, la vie de Ciceron publiée par Fabricius, & le Jesuite Salian, quoi que le calcul du P. Petau ne s'accordât pas avec le leur; qu'il a mis

* *Nouvel. d'Oct.* 1684. *p.* 236. *& de Mai p.* 281.

mis au commencement de chaque Let-
tre non seulement sous quel Consul elle
fut écrite, mais aussi en quelle année
de la fondation de Rome; enfin qu'il a
mis au devant de tout l'Ouvrage un In-
dice Historique qui nous apprend les
mœurs, les qualitez, & les princi-
les avantures de ceux à qui ces Lettres
ont été écrites. On ne sçauroit nier que
cela ne soit agréable & fort instructif.
Le siécle de Ciceron abondoit en toutes
sortes de gens; les uns se signaloient
par leurs vices, & les autres par leurs
vertus, & chacun trouva largement une
matiére convenable à son génie, car ce
fut un siécle de grandes intrigues & de
fameuses révolutions. On a donc bien
fait de donner d'abord un Abregé
Chronologique de l'Histoire de ces dif-
ferens personnages. Les plus sçavans de
tous ont été sans contredit Marc Var-
ron & Nigidius Figulus. Ce dernier
passoit pour grand Astrologue, & s'at-
tachoit à la recherche des causes les
plus abstruses. Sa maniére d'écrire n'é-
toit point claire, & il rebutoit les Lec-
teurs par sa trop grande subtilité. Var-
ron étoit plus suivi, mais il n'écrivoit
pas poliment. L'Indice des mots qui
rend si considérables les autres Com-
mentaires Dauphins, ne se trouve pas
dans

dans cet *Ouvrage*, mais en attendant qu'on en donne un général pour toutes les Oeuvres de Ciceron, on nous donne ici plusieurs autres Indices commodes; comme celui des Lettres de recommandation, de consolation, de censure, de compliment, de conseil, &c. C'est afin que ceux qui voudront s'exercer sur ce modéle le trouvent facilement.

XII.

Discours Satyriques & Moraux, ou Satyres générales. A Roüen chez Richard Lallemant proche les Jesuites 1686. in 12. & se trouvent à Amsterdam chez Desbordes.

L'Auteur de ce livre est de Roüen & se nomme M. Petit. C'est un nom que plusieurs personnes doctes ont rendu & rendent encore aujourd'hui fort célébre. L'Ouvrage dont nous parlons est un Recüeil de Poësies qui n'attaquent personne en particulier, mais qui ne laissent pas de peindre si naïvement les defauts les plus en vogue, que chaque Lecteur s'y peut connoître en quelques endroits. Le caractére des vieilles Coquettes, la fureur des modes, la vie libertine de certains Abbez, le menson-

ge

ge & la médisance sont les defauts qu'on a pris le plus de soin de décrire.

L'Histoire des révolutions arrivées dans l'Europe en matière de Religion, se reimprime à *Amsterdam*. Ce Pais-ci abonde extraordinairement en réimpressions & en traductions. *L'Histoire du Pontificat de S. Gregoire le Grand par M. Maimbourg a été déja réimprimée à Amsterdam in* 12. *On la trouve chez Wetstein, Desbordes, & Mortier. Le même Mortier vendra bien-tôt une Histoire très-curieuse des derniers troubles de Hongrie suivant la Copie imprimée à Paris en* 3. *vol. in* 12. *L'Histoire de la Réformation d'Angleterre écrite par M. Burnet a été traduite en Flamend par G. V. Broekhuisent, & se vend à Amsterdam chez Timothée Ten-Hoorn dans le Kalver-Straat in* 4. *avec figures. On trouve chez le même l'Abregé Chronologique de M. de Mezerai traduit en Flamend avec des figures.*

Cnobbaert Libraire d'Anvers vient d'imprimer les quatre Eternitez *du fameux Manni traduites en toutes sortes de Langues ; &* la conclusion Salutaire *de Julien Haineuve, retouchée & ornée de Vers par un Sçavant. La nouvelle*

tra-

traduction Françoise des 4. Eternitez leur donne de nouvelles graces. 1

TABLE

Des Matiéres principales.

Janvier 1686.

Hiſtoire de François I. par M. Varillas. Page 3
Pourquoi les Eſpagnols ont loüé François I. 7
Comment on peut juſtifier ce Prince à l'égard des Lutheriens. 12
Critique d'un endroit de cette Hiſtoire. 15
Juſtification de la Comteſſe de Château-Briand. 20
Almelovéen correſpondances des Antiquitez Saintes & Profanes. 22
Soin des nourrices pour les jeunes filles. 26
Touchant les Sages-femmes. 28
Vertu attribuée aux Inſcriptions. 32
Diſſertation de M. Poſtel ſur les inflammations de poitrine. 34
Remarque ſur la bile. 37
De l'autorité de la bonne mine. 41

Epin-

TABLE.

Epingle trouvée dans un uretere. 4
Livre de M. Gaillard sur Melchisedec 4
Livre de Controverse du Capucin Heliodore. 5
Conséquences de ce qu'il dit du Catalogue des Hérésies. 62
Factum *pour les héritiers de Jansenius.* 6
Crédit de M. l'Internonce de Bruxelles 7
Censure de la Faculté de Louvain. ibid.
Morale d'Epicure. 7
Traverses levées pour son impression. 8
Reflexion sur le genie d'Epicure, & sur ce qu'il défend au Sage les Panegyriques. 85
Relation curieuse de l'Isle de Borneo. 88
Sermon de M. Claude. 93
Lettre au Cardinal Cibo. 97
M. Cave de Scriptoribus Ecclesiasticis. 105
Tables Chronologiques. 109
Traductions de M. Cousin. 110
Fra-Paolo des Bénéfices. 112
Epistolæ Ciceronis in usum Delphini. 114

FIN.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Février 1686.

Par le Sieur B.....Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam.

Seconde Edition revûë & corrigée par l'Auteur.

A AMSTERDAM,

Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVI.

Avec Privilege des Etats de Holl. & westf.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Février 1686.

ARTICLE I.

Eclairciſſement de cette celebre & importante queſtion, ſi le Concile de Trente a décidé ou déclaré que l'attrition conçûë par la ſeule crainte des peines de l'Enfer & ſans aucun amour de Dieu ſoit une diſpoſition ſuffiſante pour recevoir la remiſſion des pechez & la grace de la Juſtification au Sacrement de Penitence. Tiré des Decrets & de l'Hiſtoire du Concile & des Ouvrages des Prélats & Théologiens qui y ont aſſiſté & autres qui ont écrit dans le même Siécle & peu aprés. A Paris chez Ant. Dezallier ruë S. Jacques 1685. in 8. & ſe trouve à Amſterdam chez Mortier.

CEt Ouvrage eſt diviſé en 4. parties. On montre dans la 1. en quel état ſe trouvoit la doctrine de la contrition & de l'attrition avant le Concile de Trente. On fait voir dans la 2. par des préjugez & par d'autres preuves que ce Concile n'a point déclaré la ſuffiſance de l'attrition, ni deſaprouvé ceux qui ſoûtiennent la néceſſité de la vraie contrition. On prouve dans la 3. que ce Concile a ſuivi & a confirmé leur doctrine dans ſes Decrets. Enfin on répond dans la 4. à diverſes objetiõs qui ſe propoſent contre la néceſſité de l'amour de Dieu, ou de la vraie contrition. Diſons quelque choſe de moins général ſur chacune de ces parties.

L'Auteur * met d'abord en fait que le mot même d'attrition a été inconnu dans l'Egliſe pendant plus de 12. Siécles, & quand il ne pourroit pas le prouver auſſi clairement qu'il le prouve, la choſe devroit pourtant ſembler veritable puis que ceux qui ont voulu rechercher l'Antiquité de l'attrition, comme le P. Pinthereau & M. Abely mettent pour le premier qui en a parlé Guillaume de Paris qui vivoit encore l'an 1240. Il prouve enſuite qu'avant ce tems-là on enſei-

* *C'eſt un Docteur de Sorbonne qui s'appelle M. Sueras.*

enſeignoit conſtamment la néceſſité de la contrition, & que l'attrition ne ſignifioit pas en ſon jeune âge ce qu'elle ſignifie aujourd'hui ſçavoir un acte deſtitué d'amour de Dieu & fondé ſur la ſeule crainte des peines, mais *un mouvement de douleur de même nature & de même qualité que la vraie contrition*, de laquelle il ne differoit que du plus au moins. Il apporte dix preuves de tout cela, dont les unes ſont fondées ſur les propres paroles des Théologiens, ou ſur les comparaiſons qu'ils emploioient, les autres ſe tirent des 3. principales notions qu'ils avoient de la contrition, les autres enfin ſont appuiées ſur divers principes qui ont régné parmi eux. Il tire de toutes ces preuves la vraie intelligence de cette maxime *ex attrito fit contritus*, *l'attrition peut devenir contrition*, aprés quoi il conſidére les divers degrez par leſquels on eſt paſſé de la néceſſité de la contrition, à la ſuffiſance de l'attrition, & les differentes maniéres dont les anciens Théologiens ont prétendu que l'attrition pouvoit devenir contrition, & il conclut de ces maniéres que cela ne s'entendoit pas de l'attrition ſéparée de l'amour de Dieu, & que la prétenduë ſuffiſance de cette eſpece d'attrition ne paroit avoir été in-

vertée que dans le 16 Siécle. Il croit même qu'elle n'a été introduite dans les Ecoles que depuis le Concile de Trente. Cette méthode d'éclaircir une question demande beaucoup de lecture & de génie, & c'eſt aſſurément une marque d'habileté dans cet Auteur de déterrer comme il fait les Epoques des ſentimens avec les preuves & les cauſes de leurs progrés. Rien n'a fait plus admirer M. Claude qu'une pareille dépenſe d'eſprit par laquelle il a montré la tranſmigration imperceptible de la foi d'une preſence réelle vague à la foi d'une preſence réelle déterminée.

La 2. partie de ce livre contient juſqu'à 23. preuves de ſon ſujet, qui montrent que cet Auteur ſçait enviſager les choſes en mille maniéres differentes, & qu'il a beaucoup de lecture. Ses premiéres preuves ſont tirées de l'eſprit général qui animoit le Concile, & l'on diroit que la meilleure de toutes eſt celle-ci, que n'y ayant point de diſpute entre les Catholiques & les Proteſtans ſur la matiére de l'attrition, & le Concile n'ayant eu pour but que de définir les Controverſes de ces deux partis, il n'eſt nullement probable qu'il ait voulu faire des Decrets pour la ſuffiſance de l'attrition & contre la néceſſité de la contrition.

tion. Qui n'admirera la prudence de ce Concile? On nous avoüe ici fort ingénûment *que sa disposition a été de mesurer tellement ses décisions & d'en choisir & limer tellement les termes qu'elles ne donnassent aucune atteinte aux differens sentimens de l'Ecole sur lesquels les Docteurs Catholiques étoient d'ailleurs très-partagez.* On ajoute *qu'il étoit en effet de la prudence du Concile de ne pas exposer l'Eglise à de nouveaux troubles par les contestations fâcheuses qui se seroient élevées entre les Théologiens si on avoit entrepris la discussion & la censure de leurs dogmes,* & qu'il paroît que c'est un des articles sur lesquels le Pape *avoit fait instance particuliere*, n'ayant marqué son panchant pour rien de particulier que pour le menagement des disputes des Scolastiques, afin de ne choquer aucune opinion sans nécessité, & de réünir toutes les forces Catholiques contre les Sectaires. *Cela se pratiqua si exactement*, poursuit-on, *qu'on peut voir même par les paroles dont on a composé les définitions, que les Peres du Concile ont été exacts presque jusqu'au scrupule à chercher des termes qui ne blessassent les sentimens ni des uns ni des autres en exprimant les veritez qu'on déterminoit.* Si c'étoit Fra-Paolo qui parlât ainsi on prendroit

un tel discours pour une petite Satyre de la Cour de Rome, mais c'est le Cardinal Palavicin qui le dit, & par consequent il faut bien croire que cela est vrai. Néanmoins quelle idée affreuse ne nous vient-il pas de cette conduite? Ou la sent-il une Assemblée qui a le don de l'infaillibilité? Ne voit-on pas là l'image d'une Politique humaine toute pure? On craignoit de faire des rebelles de tout autant de Scolastiques qu'on condamneroit, (ce qui marque une défiance extrême & de son autorité, & de la docilité de son monde) on ne vouloit pas courir le risque de grossir l'armée des Mécontens, ainsi on se garda bien de toucher aux prétentions particulieres des Théologiens; on leur laissa croire à tous qu'ils avoient raison afin d'avoir plus de gens à opposer à ceux de dehors. Si cette Politique n'animoit pas l'Assemblée pourquoi ne pacifioit-elle les differens domestiques avant que d'entrer en guerre avec les ennemis déclarez? Il n'en eût pas plus coûté au S. Esprit de faire cent décisions que d'en faire trente. Ce n'est point un Agent que le nombre des operations puisse lasser, & cent Courriers de plus ou de moins ne sont pas une affaire pour un Prince aussi riche que le Pape. Il falloit donc pendant que l'on se trouvoit assemblé mettre la Paix au dedans, aussi bien

Bien que porter la guerre au dehors, car quand on eſt une fois retourné dans ſon Diocéſe, on en a pour bien long-temps avant que de tâter d'un autre Concile Oecuménique, ce ſont de trop grandes affaires que d'en convoquer un ſecond, ainſi pendant qu'on y eſt il faut faire de bons réglemens ſur les moindres choſes. Encore un coup il ne ſied pas bien à des gens qui ſont infaillibles de ſe laiſſer recommander également le pour & le contre, & de n'oſer faire pancher la balance d'aucun côté.

Les autres preuves de cet Auteur ſont tirées ou de ce que la ſuffiſance de l'attrition n'a été ſoûtenuë par qui que ce ſoit dans le Concile, au lieu que la néceſſité de la contrition y a été ſoûtenuë par de grands hommes ſans qu'aucun les ait contredits; ou du ſilence des Députez & du Catechiſme du Concile par rapport à la ſuffiſance de l'attrition; ou de ce que pluſieurs Députez ayant enſeigné aprés leur retour du Concile la néceſſité de la contrition, perſonne ne leur a reproché qu'ils s'oppoſaſſent en cela à quelque Decret du Concile; ou de ce que ceux qui commencerent d'alléguer le Concile de Trente pour la ſuffiſance de l'attrition ne parlerent de ce dogme que comme d'une opinion

probable ; ou de ce que plus de 40. ans aprés la célébration du Concile ce dogme n'a été soûtenu que par un petit nombre de personnes ; ou de ce que plusieurs Théologiens trés-considerables ont dit en termes exprés qu'il n'y avoit aucune définition de l'Eglise sur ce point ; ou de la discussion tant des paroles du Concile qu'on allégue pour la suffisance de l'attrition, que de quelques autres termes du même Concile ; ou enfin de ce que depuis le Concile on a enseigné *en toute liberté comme auparavant la nécessité de la vraie contrition*, ce qu'on montre par une trés-longue liste de témoins de tout ordre & de toute condition, & de tout Pais. Il est difficile d'avoir plus de preuves externes & indirectes de quelque chose, cependant les Jesuites de Louvain, & le *moüelleux* Abely n'ont pas laissé de soûtenir que la suffisance de l'attrition a été établie dans le Concile de Trente *avec tant de netteté & par des paroles si expresses que les plus simples esprits sont capables de les entendre.*

Mais l'Auteur ne s'arrête pas à ces preuves indirectes quoi que trés-fortes. Il soûtient directement dans sa 3. partie par plus de 20. preuves que les Canons qui ont été publiez sur cette matiére par le-

le Concile de Trente suivent & confirment l'ancien dogme de la nécessité de la contrition. C'est ici qu'il faut qu'il emploie toutes les machines de la dispute, car comme la suffisance de l'attrition dont il prétend que Melchior Canus a été le 1. Patriarche a été ensuite protegée par les plus Sçavans Jesuites (quoi qu'au reste leur Societé ne fut pas trop satisfaite de ce Prélat) on a trouvé cent subtilitez & cent détours pour entraîner de ce côté-là les paroles du Concile, ou du moins pour en éluder les plus fortes conséquences. C'est l'idée que l'Auteur nous donne du procédé de ses Adversaires. Il faut donc qu'il ne néglige rien pour démêler toutes leurs gloses, & qu'il fasse mille Réflexions sur le but de l'Assemblée, sur les Préliminaires de ses Decrets, sur ce qui précéde, & sur ce qui suit les paroles en question, & sur plusieurs autres circonstances. Il remarque vers la fin de cette dispute que M. l'Archevêque de Reims *ayant appris à son retour de l'Assemblée du Clergé tenuë à Paris au mois de Mars & de Mai 1681. qu'il s'étoit soûtenu une These en sa Ville Métropolitaine où on avoit avancé que le Concile de Trente favorisoit le sentiment de ceux qui prétendent que l'attrition sans amour de Dieu étoit*

étoit ſuffiſante avec le Sacrement (ce qui étoit contre le Rituel de ſa Province) il parla avec tant de force & de lumiere au Recteur du College où cela s'étoit avancé & au Profeſſeur qui avoit préſidé à l'Acte, qu'il les obligea à faire ſoutenir formellement le contraire.

La derniere partie de cet Ouvrage répond à pluſieurs difficultez qui ne vaudroient rien en elles-mêmes) car il ne peut pas y avoir de bonnes raiſons abſolument parlant contre la néceſſité de l'amour de Dieu) mais qui ſont trés-fortes contre l'hypotheſe particuliere de ceux qui diſent que pour obtenir la remiſſion de ſes péchez il faut les confeſſer à un Prêtre, & en recevoir de lui l'abſolution. Aſſurément on n'explique pas ſans peine le *cui bono* de tant de Confeſſionaux, ſi avant que d'en tirer aucun fruit il faut avoir une veritable contrition, qui eſt ſeule capable de nous remettre bien avec Dieu. Cependant il faut demeurer d'accord qu'on dit ici de bonnes choſes pour lever cette grande difficulté; on ſe ſert entre autres réponſes de la comparaiſon du baptême, qui n'étant point ſuperflu à l'égard d'un adulte veritablement contrit, ſemble prouver que le Sacrement de Penitence n'eſt pas inutile à ceux qui ſont

déja-

déja touchez d'une veritable contrition. On fait voir auſſi aux Théologiens Attritionaires, que leur objection eſt *l'argument capital dont Wicleff & les Vaudois avant lui ſe ſervoient pour anéantir le Sacrement de Penitence*; on leur ſoûtient que leur objection eſt fondée ſur un faux expoſé de la croiance de l'Egliſe, puis qu'elle n'a point enſeigné comme ils le pretendent, que la vraie contrition ſoit méritoire de la remiſſion des pechez. Si elle n'en eſt point meritoire il faut que Dieu pardonne de ſa pure grace à ceux qui ſont veritablement contrits, & cela étant il peut les ſoûmettre à pluſieurs autres conditions avant que de les juſtifier. Or on prétend que le recit de tous ſes péchez à l'oreille d'un Confeſſeur, & l'arreſt d'abſolution qu'il prononce à ſon penitent ſont ces autres préliminaires. Selon cette doctrine la contrition n'eſt qu'un acheminement & qu'un diſpoſitif à la remiſſion des péchez. L'Auteur tâche de le prouver par la tradition & par l'Ecriture, ſans diſconvenir neanmoins qu'il n'y ait des cas où l'on eſt ſauvé par la ſeule contrition.

La 2. difficulté eſt peut-être plus embaraſſante que la premiére, car enfin une veritable contrition étant un vrai

acte d'amour de Dieu, & cet acte étant néceſſairement une grace du S. Eſprit, & la grace du S. Eſprit ne ſe communiquant qu'à ceux qui ont déja obtenu le pardon de leurs offenſes, il eſt clair que tout homme veritablement contrit eſt déja juſtifié, puis qu'il ne paroit pas poſſible que Dieu donne une grace auſſi particuliére que celle de la vraye contrition à un homme qu'il hait actuellement, c'eſt à dire à un homme auquel il n'a point encore pardonné ſes crimes. L'Auteur réſout la difficulté principalement par *Benefice d'Inventaire*, je veux dire en citant pluſieurs témoins qui dépoſent contre ſes parties. C'eſt une reſſource générale qui ne manque qu'à ceux qui n'ont ni beaucoup lû ni beaucoup retenu.

Il ſe fait quelques autres objections conſidérables tirées ou de l'Ecriture ou des Peres, ou d'une Bulle de Pie V. ou de la difficulté qu'il y a à concevoir qu'un homme qui ſe repent puiſſe encore être coupable, ou d'une cenſure faite par la Faculté de Theologie de Paris l'an 1638. ou de quelques autres ſources. Quelque ſolidité qu'on veuille lui attribuer en fait de raiſons, elle paroit moindre que celle dont il ſe munit par *Benefice d'Inventaire*, & ſur tout il

juſtifie-

justifie clairement que la Faculté de Paris s'est constamment déclarée pour la contrition contre l'attrition. Il est néanmoins certain par le témoignage du Pape Alexandre VII. que la doctrine de la suffisance de l'attrition est aujourd'hui plus commune parmi Messieurs les Scolastiques, & c'est pour cela que ce Pape défendit par son decret du 6. Mai 1667. à tous les partisans de la nécessité de la contrition de censurer leurs Adversaires, ce qu'il défendit aussi aux partisans de la suffisance de l'attrition, & par ce temperament il crut mettre fin aux censures dont les Curez & les Jesuites de Gand s'entre-foudroioient. Le P. Charles-Joseph de Troyes Capucin a soûtenu dans un livre imprimé à Paris l'an 1679. que non seulement la suffisance de l'attrition a été clairement décidée par le Concile de Trente, mais aussi qu'elle a été enseignée par S. Augustin. Je m'étonne qu'on n'attaque pas ici ce Moine en particulier.

Au reste l'Auteur nous apprend dans sa Préface qu'une des raisons qui l'ont déterminé à la publication de ce livre, a été la lecture du *Preservatif* de M. Jurieu, car y ayant remarqué que la suffisance de l'attrition enseignée par un grand nombre de Théologiens comme

définie,

définie par le Concile de Trente, donnoit de l'averſion aux Proteſtans pour la Communion Romaine, il a crû qu'il leur ôteroit du chemin ce grand ſcandale s'il montroit que le Concile n'a point défini cela. C'eſt tout ce qu'il ſe pouvoit propoſer: car pour cet autre grand ſcandale que M. Jurieu rapporte, & qui conſiſte dans le ſupport authentique de la ſuffiſance de l'attrition, l'Auteur étoit ſi peu en état de le lever, que le Pape même n'en pourroit pas venir à bout dans le Royaume de France, quand il y enverroit une Bulle *ex Cathedra*. Voici pourquoi. C'eſt que les Ecoles ſont partagées ſur la queſtion, *ſi le Concile de Trente a défini la néceſſité de l'Amour de Dieu*, & qu'Alexandre VII. a déclaré que le plus grand nombre des voix tenoit pour la négative: d'où il s'enſuit qu'il ne faut pas moins qu'un Concile general pour obliger un François à renoncer à l'Egliſe Réformée. Car ſon premier pas vers l'autre Egliſe eſt de croire que puis que les Proteſtans n'ont point de Juge qui ait le don de l'infaillibilité pour terminer les Controverſes, ils n'ont point de régle aſſurée de leur foi, d'où il doit conclure que tout dogme qui ne vient pas d'une autorité infaillible eſt incertain. Or on peut fort raiſonnable

nablement s'abſtenir d'une Communion pendant qu'elle nous laiſſe dans l'incertitude ſi nous ſommes obligez d'aimer Dieu, & l'on a droit de lui demander qu'avant qu'on l'embraſſe elle nous tire de ce doute, & ce doute ne ſçauroit être levé ſelon les propres principes de ces Meſſieurs à moins qu'une autorité infaillible qui n'apartient qu'au Concile général ne s'en mêle, donc, &c.

On peut conclure de là que jamais travail ne ſçauroit être plus inutile par rapport aux Proteſtans, que celui de cet Auteur, puis qu'en faiſant voir d'un côté que le Concile de Trente ſujet aux mêmes inconveniens qu'on reproche à l'Ecriture, ne ſçauroit finir nos démêlez ſur un point auſſi capital que celui de l'amour de Dieu, il n'y a nulle apparence de l'autre qu'il puiſſe nous procurer la convocation d'un nouveau Concile, le ſeul reméde ſelon ces Meſſieurs, qu'on puiſſe apporter à l'incertitude. Ils auroient été donc bien attrapez ſi chaque Huguenot qu'ils ont exhorté à s'inſtruire leur eût répondu qu'il étoit tout preſt d'abjurer dés qu'ils lui auroient donné un bon fondement ſelon leurs principes de l'obligation d'aimer Dieu. C'eût été leur tailler de la beſogne juſqu'au jour du jugement peut-

être,

être, & il y a bien de l'apparence que les Missionnaires de Robe longue eussent livré cette objection au bras séculier & à leurs Confreres de Robe courte, je veux dire qu'on eût trouvé cette objection une veritable difficulté à la Dragonne, dont il n'y a qu'un détachement de M. le Marquis de Bouflers le veritable *Abregé des Controverses*, qui puisse rompre le nœu.

On vient d'imprimer à Bruxelles un livre selon les principes de cet Auteur. En voici le titre. *Le vericable de Penitence ou Apologie de la Penitence tirée de l'Ecriture Sainte, des SS. Peres & des Concils par D. G. P. A.* Cologne, chez Baltazar d'Egmond. 1686. in 8.

ARTICLE II.

Tractatus Historico-Theologicus de Festo Corporis Christi, tribus partibus absolutus quarum 1. *Originem & progressum hujus festi è Scriptoribus Pontificiis proponit.* 2. *Variis argumentis illud impugnat.* 3. *denique præcipuas Adversariorum objectiones pro confirmatione hujus festi diluit. Insertæ sunt dignissiones duæ:* 1. *de vita impudica Ecclesiasticorum Pontificicrum.* 2. *de quam plurimis falsis & à Pontificiis confictis miraculis. Auct. Joh.* Zuingero *S. The*

D. & Professore in Academia Basiliensi. C'est à dire, *Traité Historique & Théologique de la* Fête-Dieu, *avec 2. digressions sur l'impudicité du Clergé Romain & sur ses faux miracles.* Basilex sumpt. J. Philippi Richteri 1685. in 4.

ON peut assurer que cet Auteur est d'une famille Professorale, puis qu'il descend en ligne directe du fameux Theodore Zuinger qui a tant écrit, & qui ayant été Professeur successivement en Grec, en Morale & en Médecine dans l'Université de Bâle, laissa un fils qui fut Professeur en Grec, dans le même lieu, & pere d'un autre Theodore Zuinger qui a été Professeur en Théologie dans la même Ville, & qui a laissé un fils (c'est l'Auteur de cet Ouvrage) qui occupe le même poste, & qui se voit pere & Collegue d'un Professeur en Eloquence. Voions le précis des matiéres contenuës dans son Traité.

Il commence par exposer historiquement ce que Bzovius, Antonin Archevêque de Florence, Nauclerus, Barthelemi Fizen & un grand nombre d'autres Ecrivains Catholiques ont rapporté touchant l'origine de la *Fête-Dieu.* Il n'est pas besoin que j'en donne ici l'Abregé, car il n'y a presque point de

livre.

livre de Controverſe où les Miniſtres n'ayent eu ſoin de rapporter les viſions de la bonne Julienne recluſe dans un Lazaret du Païs de Liége qui fut cauſe qu'on inſtitua la Fête du Sacrement. Il ſuffira donc que je diſe en peu de mots que cette Fête ayant été établie premiérement au Diocéſe de Liége par une Ordonnance de l'Evêque en l'an 1248. fut confirmée quelque temps aprés par deux Legats à *Latere*, & en l'an 1264. par une Bulle d'Urbain IV. & puis par Clement V. dans le Concile de Vienne l'an 1311. & enfin par le Pape Jean XXII. l'an 1318. L'Auteur rapporte la plûpart des Actes qui concernent cette inſtitution & n'oublie pas les pompes tout à fait profanes & quelquefois même ridicules qui ont été ajoûtées en divers temps à cette nouvelle cérémonie. Il dit entre autres choſes qu'il y a des Proceſſions où l'Hoſtie eſt miſe ſur un cheval blanc marchant au devant du Pape, & ſur cela il cite Theodoricus à Niem qui dans la Relation du voiage que fit Gregoire XII. de Luques à Sienne nous conte que tout le Cortége s'étant égaré dans les bois, la mule qui portoit le S. Sacrement au devant du Pape tomba dans un foſſé d'où on eût toutes les peines du mond

ponde à la tirer au bout de 2. heures. prés cela l'Auteur rapporte les Indulgences qui ont été attribuées par divers apes à la *Fête Dieu*, & les suppute selon le calcul de Gabriel Biel, & du célébre Pelbart de Themeswar dont le P. Paulet a été cause qu'on a fort parlé dans ces derniéres années.

Jusqu'ici l'Auteur se contente de faire l'Historien, mais desormais il fera le Controverfiste. Il attaque d'abord la *Fête-Dieu* par l'argument que c'est une devotion de nouvelle date, & dont l'établissement n'est fondé sur aucun ordre de Dieu, ni sur aucune tradition Apostolique. Mais parce qu'on lui répond qu'il y a eu des Fêtes parmi les Juifs que Dieu n'a pas desapprouvées encore qu'elles eussent été établies sans son ordre, il faut nécessairement qu'il renonce à la généralité de son argument & qu'il trouve des raisons particuliéres contre la *Fête-Dieu*, qui ne puissent pas être alleguées contre quelques-unes des Fêtes de la Nation Judaïque. Il rapporte six differences dont la derniére est prise des Instituteurs de ces Fêtes. Il prétend qu'au lieu que Mardochée, Juda Macabée & Simõ qui instituerent celles des Juifs étoient des gens d'une piété singuliére, les Papes qui ont établi la *Fête-Dieu*,

Dieu, ont été d'une vie trés-infame, & ſur cela il nous cite je ne ſçai combien d'Auteurs qui ont parlé fort deſavantageuſement de ces Pontifes. Aprés quoi il entre dans l'examen des raiſons que l'on oppoſe aux paſſages de l'Ecriture dont il s'eſt ſervi pour prouver que les hommes n'honorent point Dieu par des actes de Religion qu'ils forgent eux-mêmes. Il s'arrête long-temps ſur cette diſpute & incomparablement plus que ſur ſa 2. objection qu'il tire de la nouveauté de la Fête-Dieu.

Il emprunte la 3. de ce qu'il n'y a point de bonnes raiſons d'établir une maniére de culte auſſi conſidérable que celle-là dont l'Egliſe s'étoit paſſée pendant plus de 12. cens ans. Il a bien prévû qu'on lui répondroit que les inſpirations de Julienne teſtifiées par une Religieuſe nommée Eve ſont une déclaration authentique des ordres du Ciel, c'eſt pourquoi il s'attache de toute ſa force à repouſſer cette importante raiſon, & l'on peut croire qu'il ne donne pas une idée trop avantageuſe du temperament de cette inſpirée. Il veut même que la Confidente ait été trop bonne amie d'Urbain IV. Le P. Gretſer qui a fait un livre de *Feſto Corporis Chriſti* s'emporte vivement contre ceux qui

ont

mal jugé des visites qu'Eve recevoit
Urbain lors qu'il demeuroit à Liége
qualité d'Archidiacre. Il dit qu'avec
semblables jugemens téméraires on
défieroit des Apôtres, & des plus
nds Saints de l'Eglise primitive, &
dessus il dit aux Ministres bien des in-
tes. L'Auteur ne demeure pas en re-
, & aprés lui avoir montré les raisons
rticuliéres qui mettent les Apôtres,
s Jerômes, & les Augustins à couvert
la médisance parmi les liaisons qu'ils
nt euës avec des personnes d'autre
xe, il lui fait voir fort au long qu'on
'a pas le même sujet de se reposer tran-
illement sur la chasteté des Ecclesia-
ques. C'est par là qu'il entre dans sa
remiére digression, où il fait ouïr je ne
ai combien de témoins qui déposent
ontre le Clergé mille choses abomina-
les. Outre ceux qu'on a citez tant de
ois, un Petrarque, un Nicolas de Cle-
angis, un Baptiste Mantuan, il sem-
le qu'on en cite ici d'assez peu connus
omme un Gualther Mapes Archidiacre
'Oxford qui vivoit au commencement
n 13. siécle, & qui a mis en vers Leo-
ins l'Apocalipse de Goliás; un Robert
olkoth Dominicain, un Hermannus
yd de Reen. Il rapporte deux Histo-
ettes d'un caractére fort singulier.

L'une

L'une eſt tirée des Dialogues de Jovie
Pontanus, & marque une inſigne fourbe
rie dont on ſe ſervit auprés d'une jeu
Agnés; tout y eſt beaucoup plus fripe
que dans l'avanture de Pauline cette
luſtre Dame Romaine que les Prêtr
d'Iſis tromperent ſi vilainement n
pas pour en jouïr eux-mêmes, m
pour favoriſer un jeune homme qui
étoit amoureux. Ici le trompeur ne t
vaille que pour lui. L'autre avantu
eſt tirée de la 3. veille de l'ame de Fe
rante Pallavicini & touche un jeune
ſuite. Mais de peur qu'on n'objecta
M. Zuinger qu'au moins les Pap
avoient été preſervez de la corruptio
il rapporte en particulier ce qui les co
cerne, & il abonde extrêmement
cela en citations. Il parle d'un *Jerô*
Squarzaſichus qui rapporte dans la v
de Petrarque que ce grand Poëte
voulut jamais conſentir que ſa ſœur
vint la proye de Benoît XII. qui en étoi
furieuſement amoureux, & qui promet
toit un Chapeau de Cardinal au frer
pour recompenſe de la courtoiſie.
rejetta généreuſement la propoſitio
d'un tel trafic, mais ſa ſœur n'en écha
pa pas pourtant, car elle avoit un autr
frere qui la livra au Pape pour peu d
choſe. Tout le monde ſçait la confe
ſio

un ingénuë de Pie II. On voit ici de
ngs extraits de ſes lettres imprimées
ui marquent qu'il s'étoit diverti avec
s femmes à bon eſcient. Tous les
apes qui l'ont ſuivi juſques à Innocent
. trouvent ici d'étranges Accuſateurs.
ce qui m'a ſurpris davantage c'eſt que
ure bon Hollandois Adrien VI. n'en
pas exempt. On nous aſſûre ſur la foi
n certain Batrus dont l'Ecrit eſt inſé-
dans les Recueils de Wolfius que ce
n Pape ſuccomba aux travaux im-
odérez de l'amour, & qu'il étoit ſou-
çonné du vice qu'on ne nomme pas.
ortons vîte de ces matiéres odieuſes,
remarquant que cet Auteur dit tout
contraire de ce que le Sieur Francus
nis en fait dans ſon Traité des Indices
expurgatoires. Il a dit que le Poëme
e Jean de la Caſa n'a jamais été con-
mné par la Congregation de l'Indice,
ais M. Zuinger aſſûre qu'à la ſollici-
tion de Paul Verger le Pape Paul IV.
mit au nombre des livres Hérétiques
ans l'Indice de l'an 1559. Je ne dis rien
de la Controverſe où l'Auteur ſe jette
touchant la Papeſſe Jeanne, avec un
grand nombre de citations. Il prétend
que M. Megerlinus ſon Collegue a
montré dans ſa *diſquiſitio Chronologica*

* *Nouv. de Juill.* 1685.

de Joanna Papisse, que par des raiſ
Chronologiques on admettroit plu
cette Papeſſe entre Léon IV. & Ben
III. qu'on ne l'en exclurroit. La Ch
nologie ſemble pourtant être le fort
P. Labbe à cet égard là.

La 2. digreſſion de l'Auteur ne ta
guéres à venir, car aprés avoir expo
la 1. il ſe propoſe cette objection, q
les miracles qui confirmerent les r
ſions de Julienne furent un juſte m
d'établir la Fête-Dieu. Il répond en
autres choſes, que ces miracles peuv
être ſuppoſez, & pour rendre ſa répo
plus vrai-ſemblable, il entreprend
montrer que les miracles faits à pla
ont été fréquens dans la Communi
Romaine. On s'imagine aiſément q
bat beaucoup de Faits, & qu'à comme
cer par la Legende de S. Anne & de
Veronique il a une bien longue carriè
à fournir avant qu'il tombe ſur le bo
Pere le Mare d'Aviano. Quant à ce der
nier article il nous renvoie au livre qu
M. Scheiblerus, Miniſtre Lutherien
dans le Faits de Juliers a publié en Alle
mand touchant les miracles de ce fa
meux Capucin. Mais pour dire quelqu
choſe de ſon chef il nous régale d'une
avanture qu'il dit lui avoir été écrite
par un homme fort célébre. Le fait eſt

qu

le Sieur Meſmer Prêtre de Meerbourg étant tourmenté d'une violente douleur à la cuiſſe, dont un Chirurgien Proteſtant nommé Vogt l'avoit un peu ſoulagé, n'eût pas plûtôt ſçû que Marc d'Aviano précédé & accompagné du bruit d'une infinité de guériſons miraculeuſes étoit arrivé à Conſtance qu'il ſouhaita de guérir par ſon moien. On luy dit que pourvû qu'il crût il ſeroit guéri, il répondit qu'il croioit, & ſur cela il reçût la benediction de Marc d'Aviano. Il s'en retourna chez lui plein de joye & d'eſperance, mais les douleurs le reprirent peu aprés avec plus de fureur qu'auparavant, de ſorte que ne pouvant plus recourir au Capucin qui étoit déja parti, & auquel apparemment il ne ſe ſeroit pas trop fié, il recourut aux remédes de ſon Chirurgien Hérétique. Celui-ci s'étant trouvé peu aprés au Convent des Religieuſes de *Munſterlingen*, fut attaqué par leur Confeſſeur qui lui ſoûtint que les miracles de Marc d'Aviano montroient clairement la verité de l'Egliſe Catholique. Le Chirurgien demanda qu'on lui en montrât un bien averé. On lui allégua tout auſſi-tôt le Sieur Meſmer. Mais eſt-il bien vrai, répondit-il, que Marc d'Aviano l'ait guéri. Il n'y a rien de plus vrai lui repli-

qua-t-on. Là-dessus il tira de sa poc
la Lettre qu'il en avoit reçûë, & lût tr
haut la priére que ce bon Prêtre lui f
soit de lui venir appliquer les médi
mens ordinaires. Ce qui mit un peu
desordre le Confesseur de ces Religi
ses.

Aprés cela M. Zuinger rappo
quelques exemples des prestiges du
mon, parmi lesquels il dit qu'il faud
mettre (s'il étoit vrai) ce que Nic
Janssenius rapporte dans la vie de S
Dominique qu'on voioit quelquefoi
Saint ravi en extase & suspendu en
Ciel & Terre. Thomas de Chante
rapporte plusieurs exemples de m
nature. L'Auteur n'oublie pas quelq
exorcismes qui ont été pratiquez dan
Communion Romaine, ni les excq
munications que des Evêques ont pr
noncées contre les chenilles ou tels a
tres insectes, & cela aprés une proced
re juridique où on avoit donné à c
animaux un Avocat & un Procure
qui avoient défendu leur cause jusques
l'Arrêt définitif. Sa derniére réflexic
regarde la multitude des miracles q
l'Eglise Romaine attribuë à ses no
veaux Saints. On s'étonnera qu'il n'a
rien dit de François Xavier à qui l'c
attr

attribuë plus de miracles qu'il n'y en a dans le Nouveau Testament. *Il en faisoit à tas & à piles*, comme l'a remarqué le célébre Etienne Pasquier dans son Catéchisme des Jesuites, selon la citation de * Garasse. Elle est assez fidéle pour le sens, quoi que l'expression ne soit pas tout à fait la même dans Pasquier.

L'Auteur delivré de ses 2. grandes dissensions revient à la Controverse, & rend son 4. argument sur ce que la *Fête-Dieu* fomente à ce qu'il dit, & suppose des erreurs trés-pernicieuses. Il compte pour la premiére le dogme de la transsubstanciation, qu'il dit étre un mot forgé par Pierre de Blois vers le milieu du 12. Siécle. Mais comme la nouveauté du mot n'est pas toûjours une marque de la nouveauté de la chose, il examine le fond même de cette dispute, non seulement à l'égard de la transsubstanciation, mais aussi à l'égard de la presence réelle; & de l'adoration de l'Hostie, de son élevation, de sa dépositon dans des réservoirs, de ses Processions, & du retranchement du Calice qui sont les autres erreurs pour lesquelles il voudroit que l'on rejettât la *Fête-Dieu*. Nous n'entrons pas dans le détail, parce que

* *V. Nouv. d'Août 1685. Art. 4.*
* *Rech. des Rech. Sect. 13. l. 4.*

le Public ſçait aſſez ce que l'on peut dir
ſur ces ſortes de matiéres.

Les autres argumens de l'Auteur ſon
empruntez des qualitez mêmes de l
Fête. Il montre qu'elle doit être ab
lie à cauſe de ſon inutilité, & de l'a
Payen qui éclate dans ſa pompe, ce qu
juſtifie le mieux qu'il peut en la comp
rant avec les cérémonies des Gentils,
examine auſſi le but pour lequel on
établie, en un mot il a ſi peur de né
ger quelques-uns de ſes avantages qu
fait valoir contre cette Fête juſqu'a
Prognoſtics de mauvais augure qui p
cédérent ſon inſtitution. Il les réduit
deux, ſçavoir à l'apparition d'une C
mete, & à celle d'un Diable habillé d
ornemens Sacerdotaux & portant l'H
ſtie dans un Ciboire, comme le racon
au long Thomas de Chantepré auqu
Bellarmin rend ce témoignage, *qu'il*
a de la verité & de la fidélité dans ſes re-
lations. Enfin on ſatisfait aux objections
des Adverſaires.

Il y a tant de citations dans cet Ou-
vrage que je ne ſçai ſi l'on ne pourroit
pas dire qu'elles empêchent de le voir,
comme on rapporte qu'un Provincial ſe
plaignit un jour qu'il étoit ſorti de Paris
ſans l'avoir vû, les Maiſons l'en ayant
empêché.

AR-

ARTICLE III.

le Origini della Lingua Italiana compilate dal Signore Egidio Menagio Gentiluomo Franceſe. Colla giunta de modi di dire Italiani, raccolti è dichiarati dal medeſimo. In Geneva appreſſo Giovanni Antonio Chouet in fol. 1685.

UNe conteſtation qui s'éleva entre M. Chapelain & M. Ménage ſur le ſens d'un Vers de Petrarque les ayant obligez à s'en rapporter à la déciſion de l'Académie *della Cruſca*, le Procés fut vuidé à l'avantage du dernier. Ce bonheur fut ſuivi d'un autre quelque temps aprés, car il devint Membre de cette fameuſe Académie. Cela fut cauſe qu'il s'attacha avec une nouvelle ardeur à l'étude de l'Italien, & qu'il fit même diverſes Piéces en cette langue. Or comme c'eſt l'ordinaire, qu'aprés s'être amuſé ſur divers ſujets on s'accroche tôt ou tard aux matiéres qui ſont nôtre fort, M. Ménage ne tarda pas beaucoup à choiſir pour le ſujet de ſes veilles Italiennes ce qu'il poſſede le plus, je veux dire l'érudition Etymologique. Il avoit déja-

déja fait connoître l'étenduë de ſes forces en ce genre de literature par ſon Livre des Origines de la Langue Françoiſe, ſi bien que l'Académie *della Cruſca* ayant ſçû qu'il avoit fait des Recueils ſur celles de l'Italien, & ſongeant elle même à cette compilation, ſouhaita de voir le Manuſcrit de M. Ménage afin de profiter des lumiéres qu'il y auroit répanduës. Cette nouvelle marque d'eſtime obligea l'Auteur à faire imprimer une centaine d'Exemplaires de ſon Manuſcrit, s'étant perſuadé avec raiſon que l'Académie liroit plus agréablement un livre imprimé qu'un livre écrit à la main. La plûpart de ces Exemplaires furent envoiez aux Académiciens de Florence, & ainſi à proprement parler ce livre n'étoit pas Public. Ce n'eſt que par cette nouvelle édition expoſée en vente à tout venant qu'il l'eſt devenu. On en doit être fort aiſe, puis qu'il eſt rempli de beaucoup d'érudition & de curioſitez. Il a été fort loué par le Sçavant Ferrarius qui a travaillé ſur cette même matiére, & qui n'eſt pas toûjours de l'avis de M. Ménage.

L'Auteur a pratiqué dans ce livre ce qu'il avoit déja fait fort ſagement à la tête des Origines Françoiſes, où il mit un Recueil exact de la relation qui ſe trou-

trouve entre les Lettres de l'Alphabet, & qui eſt cauſe que les unes ſe changent aiſément en d'autres, & qu'il ſe fait entre elles un grand nombre de tranſpoſitions. On voit régner en cela les mêmes variétez, & les mêmes contrariétez qui ſe remarquent dans tous les Ouvrages de la Nature & qui témoignent ſi fortement que l'Univers & dans ſon tout & dans ſes parties roule ſur les idées d'un être infini. Nous admirerions ce qu'on appelle la bizarrerie des Langues, ſi nous en démêlions bien les reſſorts, & ſi nous en pouvions ſuivre de droit fil toutes les filiations. Ce ſeroit une des plus curieuſes hiſtoires qu'on ait jamais vûës, & ſi l'on y ajoûtoit la cauſe Phyſique de chaque effet, on donneroit aſſûrément l'explication d'une Mécanique incomparable. Car il ne faut pas s'imaginer que la corruption, l'ignorance ou le caprice des hommes ſoient cauſe que certains Peuples aiment mieux les *a* que les *e*, & que les mêmes Lettres ſont retranchées du commencement d'un mot, & ajoûtées au commencement d'un autre. Cela & pluſieurs autres choſes de cette nature dont M. Ménage nous fournit abondamment des exemples dans ſon Traité Préliminaire des Lettres, en les parcourant toutes par ordre & en les pro-

promenant par diverſes Langues, toutes ces choſes, dis-je, ſont fondées ſur la proportion méchanique qui ſe trouve entre les organes de l'ouïe & ceux de la voix. L'Auteur avoit eu deſſein de joindre aux obſervations générales ſur les Lettres pluſieurs régles concernant la Langue Italienne en particulier, mais il a conſidéré enſuite qu'il ſeroit plus à propos de les publier à part. Il s'eſt donc contenté de nous en communiquer une qui regarde les Adverbes finis en *mente*. Il ſoûtient qu'ils ſont compoſez de l'ablatif Latin *mente* & de l'adjectif qui le précéde, & il rapporte quantité d'autoritez Latines pour cela. Il avoit déja donné une ſemblable diſcuſſion dans ſes remarques ſur la Langue Françoiſe à l'égard de nos Adverbes *conſtamment*, *fortement*, &c.

Le Corps de l'Ouvrage eſt rempli de choſes curieuſes non ſeulement en vertu des obſervations de Grammaire dont il eſt plein, mais auſſi à cauſe de pluſieurs Hiſtoires que l'on rapporte ſouvent en confirmation ou à propos de ce qui a été avancé. Par exemple ſur le mot *abbacinare* qui ſignifie *aveugler*, on ne ſe contente pas de nous apprendre que l'origine de ce mot eſt fondée ſur la coûtume d'aveugler *con un bacino rovente*, avec

un

un baſſin ardent mis auprés des yeux, mais on nous rapporte divers exemples de cette coûtume. On nous dit que du temps de Charles-Quint le Roy de Tunis fut ainſi traité par ſon propre fils, & que ſous Frideric II. le fameux Pierre des Vignes reçût un ſemblable traitement. On ajoûte qu'il eſt fait mention de ce ſupplice dans le Gorgias de Platon, & que Démocrite s'aveugla lui-même par la reverberation d'un boucler afin de ne voir pas la proſpérité des méchans. C'eſt Aulu-Gelle qui le dit aprés le Poëte Laberius. Mais d'autres diſent qu'il s'aveugla pour méditer avec moins de diſtraction. Cela eſt plus vraiſemblable quoi que peut-être auſſi faux, car quelle apparence que Démocrite qui rioit de toutes choſes ſe fit une cauſe de chagrin de la proſpérité d'un malhonnête homme ? Ce devoit être une Fête, & un Régale pour un Philoſophe comme lui, qui ne cherchoit qu'à tourner le monde en ridicule. On nous dit de plus que Michel Paleologue, Amurat II. & Henri I. Roy d'Angleterre ſe ſervirent d'un ſemblable expedient le 1. contre Jean Théodore Laſcaris, le 2. contre les deux fils du Deſpote de Servie, & le 3. contre ſon frere Robert Duc de Normandie. On dit enfin ſur la bon-

ne foi de Théophile le Protospataire que Denis Tiran de Syracuſe aveugloit les criminels en les tenant dans un cachot trés-obſcur, d'où il les tiroit tout d'un coup pour leur faire voir une lumiére tres-éclatante.

Il y a une infinité d'autres mots qui font debiter à l'Auteur un aſſemblage de doctrine fort inſtructif. Le terme d'*Aſſaſſin* eſt de ceux-là. M. Ménage l'avoit défini d'une maniére qui eut l'approbation de * Vendrochius dans ſes Notes ſur les Lettres Provinciales de Louis de Montalte, c'eſt à dire de M. Paſcal. Mais celui qui répondit à Vendrochius rejetta la définition aſſez incivilement, car il dit que M. Ménage n'étoit pas un Auteur d'autorité. On releve ici cette inſulte avec la derniére modeſtie, & en 3. mots, aprés quoi l'on nous communique un fragment d'une Lettre de M. le Moyne où il eſt montré que ceux qui nous parlent du Vieil de la Montagne Prince des Aſſaſſins nous en donnent une fauſſe idée. La plûpart des Lecteurs ſe repreſentent ce Prince comme un Vieillard qui fait ſa demeure ſur le ſommet d'une Montagne. Mais ce n'eſt point cela. Les termes Originaux ne ſignifioient que le *Seigneur* de

* *Il y a des gens qui croient que ce Vendrochius eſt Mr. Nicolle.*

de Gebal ou Gibal, or Gebal étoit une place au pié du Liban. Le même M. le Moyne remarque une lourde bévûë dans la traduction de Benjamin de Tudele faite par Constantin l'Empereur. Quoi qu'il en soit M. du Cange a soûtenu tout de nouveau dans son Glossaire au mot *senex*, ce qu'il avoit déja soûtenu dans ses Notes sur le Sire de Joinville, sçavoir que le Prince des Assassins séjournoit sur une Montagne.

Le mot *Bordone*, en François *Bourdon*, fournit une ample carriére de literature. Le Moine du Val de Cerné dãs son Histoire des Albigeois témoigne que les Pelerins s'appelloient *Burdonarii*, à cause qu'ils portoient des batons qu'on nommoit *Burdones*. Quelques-uns ont crû qu'à cause qu'un baton nous sert à marcher on lui donna le nom de *Burdo*, qui signifioit anciennement un mulet. M. le Moyne prétend que le *Bourdon* des Pelerins est un mot Arabe qui signifioit un baton fait du bois qui fournissoit la matiére du papier, c'est ce que M. Ménage examinera dans la 2. édition des Origines Françoises qui feront un volume beaucoup plus gros que celui qu'on a déja vû. Quant au terme de Bourdon emploié par les Musiciens il le dérive des gros tuyaux d'orgue qui s'appelloient *Bur-*

donez selon le témoignage de Matthieu Paris, nom qui leur étoit donné apparemment à cause qu'ils avoient la figure d'un bourdon de Pelerin.

Le mot de *Canaglia*, pour dire *Canaille* est fort commun, mais il n'est pas pour cela plus aisé d'en donner l'Etymologie. On fera bien de voir ce que l'Auteur a ramassé là-dessus, comme aussi sur le mot *Ciacco* qui signifie un pourceau, & qu'il dérive du Grec κάπρος en cette maniére, κάπρος, κάπρακος, *fiacus*, *ciacus*, *ciaco*, *ciacco*, d'où est venu le mot François cochon. Les Esprits superficiels se récrient, & plaisantent même sur de semblables origines, sous prétexte qu'enfin les mots primitifs se trouvent si differens de ceux que l'on en fait naître, qu'il ne leur demeure aucun air de parentage. Mais tout cela ne prouve rien. Les choses les plus veritables sont quelquefois les plus faciles à tourner en ridicules, parce qu'il suffit bien souvent qu'un objet ne soit pas de nôtre portée, ou conforme à nos préjugez, pour nous paroître chimerique, & peut-on nier que le mot *yeux* ne vienne de celui d'*oculi*, cependant quelle conformité y a-t-il entre ces deux termes? M. Ménage a donc fort bien fait de mépriser les

fausses

fausses plaisanteries de ses Adversaires. Il a mépriſé ſur les faits grammaticaux ce que le P. Mallebranche a mépriſé ſur les faits Métaphyſiques. L'un & l'autre laiſſent parler l'imagination, & vont toûjours leur chemin.

Nous avons dit ailleurs qu'il y a de bonnes phraſes latines que l'on croit barbares à cauſe de leur trop grande conformité avec la langue vulgaire. C'eſt ainſi que bien des gens prendroiét pour un Galliciſme *facere aliquid omnibus matutinis*, *faire quelque choſe tous les matins*. Néanmoins l'Auteur obſerve ſur le mot *Dimane*, *demain*, que Pline s'eſt ſervi de cette expreſſion au ch. 43. du livre 10. Ce qu'il obſerve ſur le mot *Fata* eſt fort ſçavant. Il remarque entre autres choſes que les 3. Parques ont été nommées *Fatæ*, comme on le prouve par des Inſcriptions & par une medaille d'or de l'Empereur Diocletien qui étoit dans le Cabinet du feu Cardinal de Médicis, au revers de laquelle on voioit 3. femmes avec cette inſcription *Fatis victricibus*.

On trouve dans ce livre non ſeulement l'étymologie des noms appellatifs, mais auſſi celle des noms propres de quelques familles & de quelques Villes, ce qui entraîne toûjours aprés ſoi

ſoi néceſſairement des traits d'Hiſtoire. On en verra un agréable échantillon ſur le mot *Frangipani*. Une ancienne famille de Rome & parente de S. Gregoire le Grand comme M. Balzac l'écrivoit à Madem. De ſloges porte ce nom, depuis qu'un Seigneur de cette famille diſtribua des pains aux pauvres dans un temps de grande cherté. L'un de ſes Deſcendans a paſſé en France ſous le régne de Louis XIII. & y a donné ſon nom à certains gans parfumez. C'étoit s'immortaliſer un peu moins Chrêtiennement que l'autre, car c'étoit apporter le luxe & la moleſſe dans un pais au lieu d'y ſoulager les pauvres. Le Sr. de Ceriſantes bon Poëte Latin mettoit entre les marques de ſa galanterie délabrée, de ne porter plus de gans de *Frangipani*. C'eſt dans la belle ode qu'il adreſſoit à Voiture & qui a été imprimée à la fin des lettres latines de Balzac

. . . . Vel quam perunxit Frangipanes
. . . . ipſemet
Pelle manum gracilem
Coram quellis promere.

Le même Marquis Frangipani ſe ſignala à la Cour de France par de bons mots qui n'étoient pas toûjours des

plus

plus honnêtes, & c'eſt pour cela que M. Coſtar en ayant déſigné un dans une lettre qu'il écrivoit à M. Colbert, M. de Girac ſon redoutable adverſaire lui en fit un crime, & mit cette liberté parmi les endroits laſcifs & trés-indignes d'un Archidiacre qu'il reprocha à M. Coſtar. Nous ne devons pas oublier ici que M. Ménage touche diverſes particularitez qui concernent le veritable nom de quelques ſçavans des derniers ſiécles ou celui qu'ils ſe donnerent par je ne ſçai quelle affectation. C'eſt ce qu'on remarque principalement au ſujet de Petrus Crinitus, de Jovien Pontanus, de Sannazar, de Politien, de Laſena, de Majoragius. Mais la remarque du Caſtelvetro eſt aſſez plaiſante, c'eſt que ces ſçavans ne s'aviſerent de changer leur nom lors qu'ils furent aggregez dans les Académies de beaux Eſprits qui furent fondées en Italie, que parce qu'ils crurent que ceux qui avoient l'honneur d'entrer dans ces Corps prenoient une ſeconde naiſſance comme ceux qui d'infidéles ſe faiſoient Chrêtiens, ou qui de Chrêtiens ſéculiers ſe faiſoient Moines. De ſorte que puis que la coûtume vouloit qu'en ces deux cas, on ſe fit donner un nouveau nom, ces Meſſieurs

leurs s'imaginerent qu'ils pouvoient ſuivre cet exemple en ſe conſacrant aux lettres ſous les ſtatuts des Académies où ils entroient.

Ce que nous avons dit que M. Ménage ne ſe borne pas toûjours à l'origine des mots, mais qu'il ſe répand auſſi quelquefois ſur l'origine des choſes ſe trouve vrai principalement ſur le mot *occhiali del Galilei*, *lunettes de Galilée*. Non ſeulement il nous dit ce qui concerne l'invention des Teleſcopes, mais auſſi ce qui concerne celle des lunettes. Il cite un ſermon d'un Jacobin nommé Jordain qui vivoit au commencement du 14. ſiécle, & qui dit un jour à ſes Auditeurs que les lunettes n'étoient inventées que depuis vingt ans. Néanmoins M. du Cange a indiqué à l'Auteur un Poëme Grec qui ſe trouve en manuſcrit dans la Bibliotheque du Roi, & qui montre que les lunettes étoient en uſage dés l'an 1150. Car Prochoprodome qui a fait ces vers dit en ſe moquant des Médecins de Manuel Comnene *qu'ils tâtent le poux & qu'ils regardent les excremens du malade avec un verre*. M. Ménage eſt en doute s'ils faiſoient cela plûtôt pour le ſoulagement de leur nez que pour celui de leurs yeux. M. Redi fameux Médecin

in * d'Italie a écrit fort doctement sur cette invention. Il faut voir ce qu'on lit ici sur la statuë de Pasquin, sur le mot *Galea*, sur *Roman*, sur *Garzone* &c. ce dernier mot contient l'étymologie tant critiquée de Laquais, celle de Valet, & quelques autres. On nous apprend que le *Quinquina* se nommoit au commencement la poudre du Cardinal de Lugo, & que les Anglois la nomment *poudre des Jesuites*.

Tout le monde sçait que M. Ménage a travaillé aux Etymologies de la langue Grecque. C'est un Ouvrage d'une profonde érudition, & qui ne peut être que trés-digne de la lumiére publique, puis que c'est l'Ouvrage favori du sçavant homme qui l'a composé avec tant de soin & tant de patience. Outre cela il a fait un livre sur les Racines de la langue Grecque, qu'il a toutes réduites à 300. Il nous en donne ici un morceau considerable sur le mot *Po*, en latin *Padus*, qu'il dérive du Grec βάθω, & là-dessus il nous marque toute la généalogie de βάθω. Quelque estime que l'on ait pour le Jardin des Racines Grecques publié par Dom Lancelot, il est seur que les sçavans en cette langue souhaiteront trés-impatiem-

* *Journ. des Sçav. du* 13. *Févr.* 1679.

tiemment que l'Auteur faſſe imprimer ſes trois cens Racines. Au reſte ceux qui ont crû que ce Jardin, & la nouvelle méthode pour apprendre la langue Latine & la langue Grecque ſont des Ouvrages de Port-Royal, ne ſe ſont pas abuſez, quoi que le Benedictin Dom Lancelot en ſoit l'Auteur.

Comme M. Ménage lit beaucoup, il n'a guéres fait de livres où il n'ait mis un *addenda*, pour les nouvelles choſes qu'il découvre durant le cours de l'impreſſion. Cela ſe voit dans celui-ci. Les additions en ſont bonnes & conſidérables. On y trouve entre autres choſes des faits curieux ſur les lunettes à longue vûë, & une particularité qui ſemblera déciſive à bien des gens, contre la principauté de Scaliger, c'eſt que Jules Ceſar ayant obtenu des lettres de naturalité en l'année 1528. ne ſe donna point d'autres qualitez que celles-ci, *Julius Ceſar de l'Eſcalle de Bordons Docteur en Médecine natif de la Ville de Veronne en Italie.*

L'Auteur a mis ſur la fin du livre un Recueil de proverbes Italiens, où il explique leur origine & leur ſignification d'une maniére agréable, & pleine d'une lecture tres-étenduë. Sur le proverbe *naſcer veſtito, il eſt né coiffé*, il nous

nous rapporte l'Hiſtoriette de ce mari jaloux qui battit ſa femme nouvellement accouchée comme nous l'avons remarqué dans l'onziéme Article de Juillet 1685. Il l'emprunte du Gueneti qui l'a inſérée dans ſon Traité *de aegritudinibus matricis* au chap. 36. Ceux qui ignorent que M. de Saumaiſe ſçût faire des vers latins d'un tour delicat & ſentant l'antiquité, le pourront apprendre dans ces additions, car on y cite les vers qu'il fit contre le P. Petau qui s'étoit deguiſé ſous le nom de *Kercetius* pour écrire contre lui. Ce nom ayant du rapport à celui que les Singes ont en Grec, M. de Saumaiſe fit une eſpece d'Apologue où il appliqua au P. Petau ce qu'on dit des Singes qu'ils montent le plus qu'ils peuvent au ſommet des arbres pour montrer de là leur *vergogne*. Le Chancelier Olivier avoit appliqué cette penſée à la nation, ſi l'on en croit Michel de Montagne *l.* 2 *ch.* 7.

M. Ménage nous promet un Traité Etymologique ſur les proverbes François. Il y a peu de matiéres auſſi curieuſes que celle là & qui demandent un plus grand détail de connoiſſances hiſtoriques. Il y a eu dans toutes les langues une infinité de proverbes.

bes. Didyme en avoit composé un Recueil en 10. livres qu'il dedia à ceux qui avoient écrit sur ce sujet. Alde Manuce publia quelque chose de cet ouvrage de Didyme avec les proverbes de Tharræus l'an 1505. Mais il faut remarquer que les proverbes de la langue Grecque & de la Latine ne sont pas en aussi grand nombre qu'Erasme & ceux qui ont recueilli ce qu'il n'avoit pas trouvé nous le voudroient faire croire, car il est certain, & on le leur a suffisamment reproché, qu'ils ont pris pour une façon de parler proverbiale ce qui ne l'étoit pas. Oudin a fait un recueil assez ample des proverbes François, sous le titre de *Curiositez Françoises*, mais il n'en donne pas l'Etymologie. On a publié plusieurs fois à Paris les Dialogues d'un *Manan* & d'un Philosophe, où l'on rapporte l'origine d'un assez grand nombre de proverbes tantôt bien tantôt mal. Voici le titre de l'édition de 1645. *Les illustres proverbes nouveaux & Historiques, expliquez par diverses questions curieuses & morales 2. Vol. in* 12. M. Furetiére qui a fait un 2. Factum fort satyrique contre plusieurs membres de l'Académie Françoise, prétend que les proverbes de son Dictionaire

Uni-

Universel n'ont pas été empruntez de celui de l'Académie, *& que pour en relever la bassesse il les a enrichis la plûpart soit par la recherche de leur origine, soit par des histoires curieuses qui y sont appliquées & par la conference avec les proverbes des autres nations, & que Paquier, Belinghen & autres Auteurs graves n'ont pas jugé indigne de leur plume.*

ARTICLE IV.

Extrait d'une lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles le 19. Décembre 1685. par M. de Joullieu, *pour répondre à la question proposée dans le 2. article des Nouvelles de Novembre touchant les nombres multiples.*

LA proposition qu'il falloit démontrer est celle-ci ; étant donné un multiple de quelque nombre que ce soit au dessous de 10. si on multiplie son 1. chiffre par la difference du nombre simple à 10. & qu'ensuite on ajoûte le produit au 2. chifre du multiple, ce qui en viendra sera ou un moindre multiple ou le nombre simple.

Je

Je crois que voici la démonstration qu'on en peut donner.

Soit AB quelque nombre que ce soit, dont le 1. chifre A vaut deux choses, le 1. un certain nombre d'unitez si on le considere sans le nombre B qui le suit, & le 2. un pareil nombre de dixaines à cause du nombre B qui le suit, lequel B ne passera ici que pour un nombre simple moindre que 10. Que ce nombre AB soit multiple d'un nombre simple D, qui soit moindre que 10. Puis que D. est supposé moindre que 10. nous pouvons certainement assurer qu'il est autant de fois dans A que A vaut de dixaines; au lieu que B. étant moindre que 10. & pouvant être aussi bien plus petit que plus grand, nous n'en pouvons rien affirmer universellement. Si donc au lieu que nous connoissons A comme multiplié par 10. nous le concevons comme multiplié par D & par la difference de D à 10. ce qui (par 1. 2. l.) sera égal à A multiplié par 10. nous aurons 2. parties dont la premiere sera le nombre D pris autant de fois que A a d'unitez; c'est à dire que cette partie sera un multiple de D, & la seconde sera la difference du même D à 10. prise aussi autant de fois que A a d'unitez. Si donc au lieu de A multiplié par 10. nous substituons la 2. de ces deux parties sans avoir égard à la 1. ce sera la même chose

que

que ſi du nombre multiple AB premiérement donné nous ôtions un autre qui contint autant de fois D que A a d'unitez, mais il eſt évident que ſi d'un multiple nous ôtons un autre multiple, ce qui en reſte doit être un moindre multiple : donc ſi du nombre AB multiple de D nous ôtons autant de fois D que A a d'unitez, c'eſt à dire en multipliant A par la difference de D à 10. & en ſubſtituant le produit en la place des dixaines ſignifiées par A, il eſt évident que ce qui en reſtera ſera un moindre multiple de D.

Par le moien de cette démonſtration on ſuiſera aiſément à toutes les queſtions que l'on peut faire ſur ce ſujet.

Car d'abord vous voiez pourquoi il faut couper le nombre en 2. car comme tout multiple a 2. parties dont l'une eſt plus grande que le nombre dont il eſt multiple, & l'autre peut être ou plus ou moins grande, il eſt évident qu'il faut prendre la 1. partie, puis qu'il n'y a qu'elle ſur qui on puiſſe operer de la même façon dans quelque multiple que ce ſoit, & laiſſer la 2. comme elle eſt.

Enſuite on voit la raiſon d'où vient qu'un multiple qui a plus de 2. chifres peut être diviſé en 2. parties de differentes maniéres, car ne pouvant affirmer que le nombre ſimple ſoit contenu autre part que

dans les chifres qui valent des dixaines, on voit assez que dans un multiple qui a plus de 2. chifres & qui par conſequent en a davantage qui valent des dixaines, je puis dire que le nombre ſimple eſt contenu dans le 1. & dans le 1. & le 2. Ainſi dans 651. multiple de 7. comme il y a pluſieurs chifres qui valent des dixaines, je puis affirmer que 7. eſt contenu dans les 60. dixaines que le premier chifre 6. ſignifie, & ainſi le diviſer en 6. & 51. ou que 7. eſt contenu dans les 65. dixaines qui vaut 65. ce qui ſera le diviſer en 65. & 1. ou enfin qu'il eſt contenu dans les 5. dixaines que vaut le 5. & ainſi on aura une 3. diviſion en 601. & 5. & ainſi je puis le retrancher dans la 1. diviſion. 60. ſoit dans la ſeconde, 65. ou 5. ſeulement dans la 3. & ce qui reſtera de ces ſouſtractions doit être toûjours multiple ſelon nôtre principe que d'un multiple on retranche un multiple le reſte doit être multiple. On découvrira enfin l'origine de cette maniére differente d'ajoûter, qui ſe rencontre quand on multiplie le 1. chifre d'un multiple par la difference de ſon ſimple à 10, car pour ne point ſortir de nôtre exemple, dans 651. ſi on le diviſe en 6. & 51. & qu'on multiplie 6. par 3. difference de 7. à 10, on ajoûtera le produit 18. à 51. en ſorte qu'on ajoûte 5. à 8. ſelon la valeur & on aura

23. & on ajoûte 23. au dernier chifre 1. selon l'ordre ce qui donnera 231. Mais on verra que ce n'est que l'effet d'un qui se rencontrera toûjours à la fin de la multiplication du premier chifre par la difference. Car voulant ôter de 651. autant de fois 7. que le 1. chifre du multiple sçavoir 6. vaut de dixaines nous trouverons qu'il en vaut 60. donc au lieu de le multiplier par 10. ce qui seroit 600, nous le multiplierons par 3. difference de 7. à 10. ce qui nous donnera 180. que nous substituerons en la place de 600. en y ajoûtant 51. dont il viendra 231. où le 8. semblera ajoûté au 5. selon la valeur & le 1. selon l'ordre, quoi que veritablement ils soient ajoûtez tous de la même maniére.

Cette raison s'étend jusques sur les nombres qui sont au dessus de 10. car ayant 64. multiple de 16. voyant que le 1. chifre peut aisément être divisé en deux, j'en prens la moitié 3. & en même temps la difference de 16. à 20. qui est 4. & ayant multiplié cette difference par cette moitié il en vient 12. qui ajoûté à 4. donne 16. moindre multiple. Il y a quelque chose à changer quand le multiple a plus de 2. chifres, ce qui est aisé de voir.

Comme les questions que vous nous proposez de la part de ce Monsieur, montrent

qu'il eſt un ſubtil Mathématicien, je le prierois de trouver l'origine & la démonſtration d'une autre propriété des multiples du nombre 9. qui quoi qu'elle paroiſſe la même que la précédente en differe pourtant beaucoup, & qui eſt que dans les multiples où il y a plus de 2. chiffres on n'a qu'à ajoûter le 1. au dernier pour avoir un moindre multiple. Ainſi dans 6561. multiple de 9. ſi vous ajoûtez 6. à 1. vous avez 567. moindre multiple, & dans 567. ajoûtant le 1. chifre 5. au dernier 7. vous avez 72. auſſi moindre multiple.

ARTICLE V.

MR. Poſtel Profeſſeur en Médecine dans l'Univerſité de Caen, Auteur de la Diſſertation ſur les Peripneumonies d'hyver de laquelle nous avons parlé dans l'article 4. du mois précédent, nous a communiqué depuis peu une obſervation anatomique bien curieuſe, que nous allons publier en la même langue & dans les mêmes termes dont il s'eſt ſervi, car ſi nous les traduiſions en langue vulgaire, nous déplairions apparemment aux perſonnes dont la chaſteté ne ſe ſçauroit accommoder

du

du langage qui explique certaines pa
cularitez que l'Anatomie rencon
dans le corps humain.

Obſervatio circa tubas uteri mulieb

In cadavere mulieris libidinoſæ &
racis annorum circiter 42. menſe Dec
bri 1684. in ſcholis noſtris diſſecto ci
partes genitales hæc. obſervavimus.
ſtes quàm pro fœmineis ampliores,
diores, rotundiores, & minus depreſſi
viriles quadantenus æmularentur,
mine turgebant abſque ullo ovorum v
gio. Tubas verò quod ſpectat, dextra
dem duplo, ſiniſtra verò quadruplo n
ralem modum excedere viſa eſt: utra
ſed præſertim hæc glanduloſa, in
teſticulorum, vel potius epididymidi
rilis quam ſubſtantia non minus q
figura tereti & longa prorſus referel
ita ut dum utramque confero, me
ſubierit tubas forſan mulierum vi
epididymidas ſaltem analogicè ref
& ab iis ſitu ſolummodo diverſas,
in viris hæ quidem teſtibus incum
unde & nomen ſortiuntur, in fœ
verò teſtes & uterum interjaceant,
teris autem præſertim in officio ſe
generandi convenire. In præditis
tubis copioſum ſemen reperiimus,

teſticulis affluens, cùm vaſorum deferentium nulla portio, ſed præparantium duntaxat arteriarum & venarum propagines in tubas diſſeminarentur, quæ ideò ſemen in teſticulis confectum non recipere, ſed potius in ſeipſis genitum ductu manifeſto & pervio ſic ut ſpecillum mediocre admitteret, in uteri fundum excernere viſæ ſunt. In teſticulis verò ſua quoque deprehenſa ſunt vaſa deferentia paulò inferius cervicem uteri ſubeuntia, ſpecillo quantumvis tenui prorſus impervia. Num ergo ut in virili ſexu ſemen in teſticulo & epididymide ſic in fœmineo in tubis & teſticulis pariter æqualiterque generantur.

On dit que la Diſſertation de cet Auteur ſur les Peripneumonies d'hyver eſt fort eſtimée à Paris, & qu'on trouve qu'il combat ſavamment l'opinion de ſes Adverſaires, & qu'il les raille ſpirituellement. On dit auſſi qu'il pourra bien arriver qu'il ſoûtiendra lui-même ſa Theſe en pleine Faculté de Paris, comme il le ſouhaite avec paſſion. Ses amis ne le ſouhaitent pas moins parce qu'ils ſont perſuadez que ce lui ſeroit une occaſion favorable de faire valoir ſon talent.

Voici une autre obſervation curieuſe fournie par un habile Médecin dont le

le nom a déja paru dans ces Nouvelles. Nous l'avons traduite en François, la raiſon qui nous a empêché de traduire la précédente n'ayant point lieu à l'égard de celle-ci.

ARTICLE VI.

Mémoire communiqué par M. Lufneu *Médecin de Rotterdam, touchant une fermentation ſinguliére, dont il a fait l'experience, & dont il explique la cauſe.*

ON ne peut nier que le hazard n'ait fait naître & avancer au point où nous les voions pluſieurs beaux Arts anciens & modernes. Pour ne parler que de la Chymie, peut-on en avoir une connoiſſance médiocre ſans être perſuadé par pluſieurs preuves qu'elle doit ſon principal accroiſſement à des découvertes fortuites & imprévûës. Les meilleurs Chymiſtes avoüent aprés avoir perdu bien du temps & bien de l'argent dans la recherche de la prétenduë Pierre Philoſophale, qu'au lieu de la Junon qu'ils pourſuivoient ils n'ont embraſſé qu'une nuë, mais que néanmoins cette conſolation leur en reſte qu'ils ont trouvé en chemin faiſant pluſieurs

ſieurs phénoménes conſiderables, & propres à perfectionner la Phyſique. En voici un que je découvris il y a cinq ans en travaillant ſur la Chymie ſelon qu'elle a du rapport à la Médcine.

Je pris 8. parties de Régule d'antimoine, & une partie d'argent trés-pur qu'on nomme *de coupelle*. Le Régule étant fondu j'y jettai l'argent qui ſe confondit auſſi-tôt avec le Régule, de ſorte qu'ils ne firent aprés cela qu'une même maſſe ſolide, je pris de cette maſſe, & de Mercure ſublimé corroſif parties égales, & les ayant pulveriſées à part, je les mêlai enſuite avec grand ſoin, & les mis dans une Retorte de verre pour en tirer par diſtillation le reméde que je cherchois. Mais à peine furent-elles dans la Retorte qu'elles produiſirent un effet que je n'avois jamais vû, ſçavoir des fumées épaiſſes qui s'élevant vers le coû de la Retorte comme un nuage en offuſquoient le verre, & l'échauffoient de telle ſorte que je fus obligé de retirer la main dont je la tenois. Je ne me ſouviens pas bien ſi ces fumées & cette chaleur durerent une heure, mais au moins durerent-elles beaucoup plus qu'aucune fermentation qui ſe produiſe par le mêlange de deux liqueurs.

Pour

Pour expliquer ce phénoméne je suppose d'abord ces 4. principes qui sont des plus considerables de la Physique à cause de leur évidence.

I. Que les corps qui sont en repos ne se meuvent jamais que par une cause externe.

II. Que tous les corps composez ont des pores.

III. Qu'il coule dans ces pores une matiére subtile qu'il a plû à M. Descartes appeller premier & second Element.

IV. Que les corps dont les particules different entre elles en figure & en grosseur ont aussi des pores differens en la même maniére. J'ajoûte pour une plus grande clarté que le Régule d'Antimoine n'est autre chose que les parties métalliques de l'Antimoine, & que le sublimé corrosif est composé de vif-argent fixé par sublimation avec du sel commun & du vitriol. Pour l'argent tout le monde sçait ce que c'est.

Quand on réduit ces mixtes en une trés petite poussiére, on ne fait que les diviser en molecules déliées qui en contiennent chacune plusieurs autres trés-differentes en figure & en quantité, & percées, par consequent de beaucoup de pores differens les uns des autres. Si aprés avoir ainsi pulverisé ces

mixtes chacun à part, vous les laissez en cet état, ils ne doivent exciter ni fumées ni vapeur, car la matiére du 1. & du 2. Element peut couler entre leurs pores de la même maniere qu'avant la pulverisation & même avec plus de facilité parce qu'il s'y trouve des passages beaucoup plus larges. Mais d'où vient donc que si on méle ces 2. corps froids & tranquilles il en résulte les phénomenes que j'ai marquez? Je n'en trouve point de meilleure raison que celle-ci.

Quand on mêle trés-*exactement* ces 2. poudres il faut qu'il arrive de nécessité que chaque petite molecule du sublimé en rencontre une du Régule, & comme celles du sublimé contiennent des particules de sel commun & de vitriol tranchantes & pointuës, il faut qu'elles entrent par leur pointe dans les pores des particules du Régule, sur tout puis qu'en les mêlant on se sert d'une petite compression. Or de là il s'ensuit manifestement que les pores des molecules du Régule bouchez en partie par les pointes du sublimé sont beaucoup plus petits & embarrassez qu'auparavant. Ainsi la matiére éthérée qui passoit auparavant par ces pores ne peut y passer toute. Il n'y en passe donc que la partie la plus subtile & la

plus

Aussi ignée qui est celle du 1. Element laquelle se mouvant comme la foudre avec une rapidité inconcevable entre les molecules du mixte les ébranle & les agite rudement, racle & enleve les petites parties qui comme des poils s'élevent aux parois des pores du sel & du vitriol (car il n'est pas besoin de prouver ici que ces pores ne sont pas exactement polis) & fait sur tout évaporer en fumée les globules du vif argent cachez comme dans des niches dans les petits vuides du sel & du vitriol. On sçait qu'encore que le vif-argent pese plus qu'aucun autre corps que l'on connoisse à l'or prés, il s'en va aisément en fumée par l'action du feu. Ces raisons me persuadent que les fumées de la Retorte contiennent aussi des particules du Régule & de l'argent, & d'autant plus qu'elles sont des corps plus branchus que celles du sel & du vitriol, & qu'elles doivent avoir bien de petites particules qui débordent dans les pores. Ceci paroîtra indubitable si on examine les experiences de l'Illustre M. Boyle, touchant les écoulemens des corps, & leur repos absolu, car on y apprend que les corps les plus solides comme l'or & les autres métaux perdent en peu de temps quelque chose de leur poids,

ce qui ne procéde que du flux continuel de la matiére étherée qui s'échoüant à tous coups sur les petites branches qui sortent des parois des pores, en secoüe & en enleve peu à peu quelques-unes avec soi. Si cela arrive dans les experiences de M. Boyle ou à cause que les pores sont plus ouverts que dans la mienne, la matiére du 1. Element s'y insinuë de compagnie avec celle du 2. & souffre beaucoup de retardement par ce mêlange, il ne faudra pas s'étonner de ces fumées épaisses dont j'ay parlé qui s'élevent si promptement dans la Retorte. Pour ce qui regarde la chaleur, il n'est pas besoin d'autre cause que de celle qui vient d'être rapportée, car l'agitation vehemente communiquée aux molecules du mixte par la matiére étherée qui coule dans leurs pores, a dû nécessairement se communiquer aux particules du verre, & produire ainsi de la chaleur dans ma main. Tout le monde sçait desormais que la chaleur s'excite en nous lors que les fibres nerveuses reçoivent une plus grande agitation des objets que des particules du sang, & des esprits animaux.

Du même principe dont nous nous sommes servis il ne sera pas mal aisé d'emprunter la cause pourquoi la fumée

&

& la chaleur durent ici beaucoup pl
que dans les effervescences des liqueu
car comme pour faire cesser ces ph
nomènes il faut que les pores reco
vrent leur premier état par l'expulsi
des pointes qui s'y sont introduites, q
ne voit que la matiére étherée a beso
de plus de temps & de plus de forc
pour écarter les particules du sublim
qui sont entrées dans les pores du R
gule que pour écarter les corpuscul
étrangers introduits dans les pores d
liqueurs où tout céde plus facilement
Il en va de même que d'un clou qu'il
plus facile d'arracher du milieu d'
morceau de cire, que du milieu d'
morceau de bois.

Je n'irois pas plus avant, si je n'avo
dessein d'examiner une experience
M. Borrichius que j'ai vûë depuis p
dans le Journal de * Coppenhague
publié par M. Bartholin, & que j'
trouvée fort semblable à la mien
dans la plûpart des circonstances. El
en differe quant aux ingrédiens,
quant à la maniére de l'operation,
M. Borrichius ne met point d'arge
dans son Régule, & il y met une au
dose de sublimé, sçavoir 2. parties
une de Régule. Outre cela il ne se c

* *Observ.* 70. *anni* 1671.

tente pas de bien mêler les deux poudres ſur un papier juſques aux plus petites parties, mais les ayant ainſi mêlées il les met dans une petite phiole quarrée de verre dont l'orifice eſt fort étroit, & les preſſe long-temps & fortement avec le plus large bout d'une eſpatule, ſi bien que toute la ſuperficie du mêlange étant bien preſſée ſe reſſerre. Néanmoins ces poudres preſſées de cette maniére pendant un quart d'heure, ſont long-temps froides & tranquilles, mais au bout d'un autre quart d'heure de preſſion, l'eſpatule qui ne faiſoit qu'effleurer la ſuperficie s'enfonce dans le mêlange, il s'éleve des fumées épaiſſes, le verre s'échauffe, la matiére écume, bout, & ſe répand au dehors de la phiole, &c. d'où il eſt aiſé de recueillir la cauſe de la diverſité des phénoménes dans ces 2. experiences. M. Borrichius ne met point d'argent avec ſon Régule, & moi j'y en mets, ce qui fait que les particules du ſublimé entrent plus aiſément dans les pores du Régule, parce que les petites parties de l'argent ont des pores plus larges que celles du Régule d'antimoine, d'où il arrive qu'un Régule ſimple tel que celui de M. Borrichius n'eſt pas ſi poreux, qu'un Régule mêlé d'argent

comme

omme le mien, & c'eſt la raiſon pourquoi mon experience produit plûtôt les fumées & la chaleur, qu'elles ne ſont produites dans la ſienne. A l'égard de la fuſion & de ſes ſuites, qu'on a vûës dans l'experience de Dannemarc, je dis qu'elles viennent en partie de la violente & longue compreſſion des ingrédiens, laquelle ayant mieux briſé leurs molecules les a renduës plus ſuſceptibles du mouvement qui fait la chaleur, de quoi on a quantité d'exemples, en partie de la double doſe du ſublimé qui eſt un corps rempli de ſels. Or la raiſon & les experiences Chymiques nous montrent que les ſels ſont une grande aide à la fuſion.

Quelques-uns s'étonneront peut-être que je n'aye pas emploié l'hypotheſe des acides & des alkali qui eſt ſi commune. Je leur répons que je m'en ſuis abſtenu pour ne pas tomber dans l'inconvenient où ils tombent en ſe ſervant d'une hypotheſe non ſeulement obſcure & incapable de donner raiſon des experiences à l'explication deſquelles on la deſtine, mais encore contraire à pluſieurs experiences, ce que j'ai deſſein de montrer un jour plus au long ſi j'en ai le temps.

ARTI-

ARTICLE VII.

Histoire du Pontificat de S. Grégoire le Grand par M. Maimbourg. A Paris chez Claude Barbin in 4. & à Amsterdam chez Wetstein, Desbordes, & Mortier in 12. 1686.

IL y a quelque temps que cet Auteur fit une petite Préface pour expliquer le changement de *Pere* en *Monsieur* qui paroissoit à la tête de son livre. S'il eût fait une autre pour expliquer le changement de *Cramoisi* en *Barbin* qui paroit à la première page de cette nouvelle Histoire, il auroit sans doute assez bien emploié son temps, car il faut qu'il se soit passé quelque chose d'un peu profond sur ce sujet, & d'où l'on ait pris occasion de répandre dans le monde quelques narrations desobligeantes, puis qu'on nous a fait tenir un mémoire fort satyrique contre la personne de M. Maimbourg, par rapport à son changement de Libraire. Nous n'avons eu garde de publier cet Ecrit. Nous nous souvenons trop bien de nôtre première Préface, où nous avons déclaré en termes exprés *que nous ne préten-*

prétendions pas établir un Bureau d'Adreſſe de médiſance, ni emploier les mémoires qui n'auroient pour but que de flétrir la réputation des gens. Venons au Pontificat de S. Grégoire.

Il eſt diviſé en 4. livres, dont le 1. nous apprend que ce grand homme fit mille choſes pour n'être point Pape; ce que l'on n'en fait aujourd'hui pour le devenir. Il ne ſe contenta pas de s'enfermer dans un Monaſtere, & de n'en ſortir que pour ſupplier trés-humblement l'Empereur Maurice de ne point confirmer l'élection qui avoit été faite de ſa perſonne pour le Papat malgré ſa retraite, mais auſſi il rentra dans ſa ſolitude dés qu'il ne vit plus d'apparence que l'Empereur lui accordât ce qu'il lui avoit demandé, & il ſe cacha ſi bien qu'on ne le trouva qu'au dépens du même miracle qui conduiſit les Mages au lieu où naquit le Sauveur du monde. M. Maimbourg fait ſur cela une remarque foudroiante contre *la furieuſe ambition de ceux qui font par leurs brigues ſcandaleuſes une eſpece de violence au S. Eſprit pour s'élever contre ſes ordres par des voies purement humaines & trés-peu Canoniques juſques à la premiére place de l'Egliſe.* Quant au miracle il dit que ce fut ou celui-là, ou un autre de pareil prix à peu

prés

prés qui déterra S. Gregoire. Il r
porte plusieurs autres prodiges de
temps-là (car la saison en étoit enc
bonne) & n'en rejette que fort peu.
ne trouve pas même raisonnable qu'
ait douté dans ce dernier siécle que
Dialogues attribuez à S. Gregoire
tout farcis de contes miraculeux soi
un Ouvrage de ce Pape. Il croit de
fort bonnement tout ce que l'on dit
arriva dans une Eglise Arrienne l
que ce Pontife la consacra de nouve
La chose est curieuse & n'ennuie poi

Outre cela nous apprenons dans
I. livre les négociations de ce P
avec les Lombards soit avant qu'ils e
sent abjuré l'Arianisme, soit ap
leur conversion qui ne les rendit
meilleurs voisins du territoire de R
me. S. Gregoire fit si bien qu'au
aller cette Ville fut épargnée. La Co
ne lui en sçût pas trop bon gré; &
lui écrivit un jour une lettre dont tou
sa vertu ne l'empêcha pas de sen
l'injure, quoi qu'on ne lui reprochât q
de n'avoir pas été assez fin. Mais com
me le remarque fort ingénieusemen
M. Maimbourg, les reproches q
touchent l'esprit sont les plus sensibles
Voilà pour ce qui regarde le temporel
A l'égard du spirituel on nous apprend
que

ce Pape termina le Schisme qui s'é-
t élevé sur l'affaire des 3 chapitres,
t on nous donne l'Histoire dans un
regé fort net. On nous apprend
si la peine qu'il se donna pour finir
Schisme des Donatistes qui subsi-
t encore malgré toutes les rigueurs
Honorius & Justinien avoient
cées sur ces Sectaires. Ce Pape
réussit qu'en partie, les deux partis
meurerent toûjours divisez jusques
e que les Sarrazins les missent d'ac-
den les exterminant l'un & l'au-
Ce sont là les principales matié-
traitées directement dans le 1. li-
Les questions incidentes y sont
ssez grand nombre selon les manié-
de l'Auteur. Il y observe combien
ection des Papes dépendoit ancien-
ment du Peuple & du Prince. Il
résout la difficulté des 2. Patriar-
es d'Antioche reconnus en même
ps pour legitimes par S. Gregoi-
contre les Canons, il la résout,
-je, par un fait de nôtre temps, qui
que l'Evêque de Leon déposé l'an-
é 1635. & rétabli l'année 1646. ne
pas quitter la place à celui qui lui
voit succedé. De sorte qu'il y eût en
même temps 2. Evêques legitimes d'un
même lieu, & *on prouva fortement par*
les

les Canons & par de bons exemples, qu
n'y avoit nul mal à cela. Tant il
vrai que les Canons soufflent le ch
& le froid. Ce que l'Auteur dit t
chant l'assiduité infatigable de S. G
goire à prêcher, qu'il voudroit bien
les Papes eussent imitée jusqu'à m
tenant, est digne de consideration.

Il nous expose dans le 2. livre t
démêlez qui s'éleverent entre l'Em
reur & ce Pape, & cela le fait venir b
tôt à son point, qui a été apparemm
de faire de bonnes leçons aux suc
seurs de S. Gregoire. Il y a plaisir
le voir sur le different de ce Pape a
Jean le Jeûneur Patriarche de Cons
tinople touchant le nom de Patria
Oecuménique. Ce Jean le Jeûneu
un des plus grands Saints de l'Eg
Gréque, & il ne se peut rien voir de
admirable que le portrait qu'on n
donne ici de ses vertus. Les flate
des Papes n'en sont pas demeurez d
cord, à cause que les broüilleries qu'
euës avec S. Gregoire les ont préoc
pez contre lui, mais M. Maimbo
ne se croit pas obligé à déguiser ni
tort que peut avoir eu en cette affai
l'Evêque de Rome, ni les grandes qu
litez du Patriarche. Si nous l'en croio
les Papes ont été fort blâmables dan

cett

tte affaire puis qu'ils ont condamné
titre que les Patriarches de Conſtan-
ople ne prenoient pas à deſſein de
judicier à la primauté de Rome, &
i leur a été accordé en ſuite par les
nciles généraux. Cela eſt bien fin,
r en abandonnant la réputation de
elques Papes on ſauve l'aquieſce-
nt de l'ancienne Egliſe Gréque à la
mauté du Pape ſur toutes les Egliſes
monde. Or il eſt plus avantageux
x Catholiques que S. Gregoire n'ait
s entendu de quoi il étoit queſtion,
e ſi les Patriarches de Conſtantino-
e & ceux qui leur ont donné le titre
Oecuméniques avoient entendu par
une autorité égale à celle du Siége de
ome. Quoi qu'il en ſoit voilà la pré-
ntion de M. Maimbourg, qu'il appuye
qu'il éclaircit le mieux qu'il peut &
n deſavoüant de fort bonne grace ce
u'il avoit dit autrefois dans l'Hiſtoire
u Schiſme des Grecs. Voilà auſſi S.
Gregoire dans un emportement épou-
antable pour un rien, pour une que-
ion de nom, pour le Sophiſme qui
'appelle dans l'Ecole *ignoratio elenchi*.
M. Maimbourg dit pour l'excuſer que
le grand zéle de cet admirable Pontife
pour l'honneur des Evêques ſes Con-
freres, fut la cauſe de tout ce fracas,
parce

parce qu'il craignit qu'un jour l'am
tion des Papes & la flaterie de le
créatures ne leur fit prendre le
tre d'*Universel* dans une significat
qui réduisit les Evêques à la simple q
lité de Substituts. L'Auteur ne dit
cela en propres termes, mais il a do
bon ordre qu'on ne pût douter que
ne fût sa pensée. Or comme l'Em
reur Maurice soûtint vigoureusem
contre le Pape les prétentions de J
le Jeûneur, cela fut cause du 1. des t
démêlez.

Le 2. naquit de l'élection d'un E
que de Salone que S. Gregoire ne v
lut jamais approuver quoi que l'Em
reur l'eut confirmée. L'Auteur don
ici au Pape tout l'avantage & quant
droit & quant au succés.

La 3. contestation fut fondée sur u
Loi que l'Empereur publia pour emp
cher que le nombre des gens d'Egli
Moines ou autres ne s'accrût excessiv
ment au grand dommage du Publi
M. Maimbourg se déclare ici haut
ment contre S. Gregoire & réfute l'un
aprés l'autre les raisons qu'il allégue
contre l'Edit de Maurice. Mais aprés
l'avoir réfuté il le loüe d'avoir enfin
obéi à l'Empereur, & de lui avoir écrit
dans les termes les plus respectueux &

les

plus humbles. Il les raporte & il dit
rés cela *qu'il faudroit qu'ils fussent*
rits sur le marbre, & sur l'airain dans
endroits les plus exposez au public,
n que tout le monde apprit par l'e-
mple d'un si grand Pape l'obéïssance
'on doit aux Puissances que Dieu a éta-
es sur nous. Il n'y a point de lecteur
i ne trouve là une censure maligne
Brefs d'Innocent XI. au sujet de la
gale. Le pauvre Cardinal Baronius
peu aprés condamné à la ferule pour
oir dit que S. Gregoire ne fit publier
Loi de Maurice qu'aprés l'avoir cor-
ée. On le réfute d'une maniére trés-
te, non seulement sur les fausſetez
il avance pour se prévaloir des Ecrits
de la conduite de S. Gregoire, mais
ssi sur ce qu'il dit que l'incivilité avec
quelle l'Empereur écrivit à ce grand
ape touchant la paix des Lombards,
tira sur la tête de ce Prince la punition
ivine qui l'écrasa, & dont on nous don-
e ici une description aussi touchante,
que celle de la méchanceté de l'Empe-
reur Phocas est horrible. Ce qu'il y a de
bien digne d'observation, c'est que S.
Gregoire tout grand Saint qu'il a été a
écrit à ce scelerat d'Empereur les let-
tres du monde les plus flateuſes, jusques
à rendre graces à Dieu comme du plus
grand

grand bien qui pût arriver à l'Empi
de ce que Phocas y avoit été élevé.

Les principaux Intermédes de ce
cond livre sont un éloge pompeux
Bâtiment des *Invalides*, & l'explica
des diverses sortes d'Envoyez du Pa

L'Auteur raconte dans le 3. livre
maniére dont les Anglois furent c
vertis par les Moines que le Pape l
envoia. Le Roi Ethelrede marié à
Princesse Chrêtienne fille de Charib
Roi de France en usa le plus équitab
ment du monde, car aprés avoir ouï
nouveaux Prédicateurs, il leur dit q
avoit pris grand plaisir à les entend
mais que comme il n'étoit pas persu
que tout cela fût certain, il s'en tie
droit à la Religion de ses Ancêtres; q
cependant il leur permettoit de prêch
dans ses Etats, & qu'il laissoit une e
tiére liberté d'embrasser le Christiani
me à tous ceux qui s'en accommode
roient. C'est ce qu'on peut appeller un
veritable ami de la verité, un ami sans
restriction, au lieu que ces Princes qui
ne parlent que de roues & que de bû
chers contre ceux qui viennent leur an
noncer une nouvelle doctrine font con
noître manifestement qu'ils n'aiment
point la verité en elle-même & sans ré
serve, mais seulement en cas qu'elle soit

con-

informe à leurs préjugez. Ceux qui aiment la verité pour elle-même ne refusent pas de s'instruire des dogmes d'une autre Religion par la crainte de les trouver plus raisonnables que ceux qu'ils tiennent de leur nourrice.

Ce grand fonds d'équité naturelle du Roi Anglois le porta quand il fut converti à ne contraindre personne de se conformer à son exemple, car il avoit appris de ses Docteurs, comme le témoigne le vénérable Bede, que le service qu'on rend à Dieu ne doit pas être forcé, il se contenta de témoigner plus de bien-veillance à ceux d'entre ses sujets qui renonçoient à l'idolatrie. *C'est là justement*, dit M. Maimbourg, *la méthode que le Roi Louis le Grand suit aujourd'hui pour convertir les Prétendus Reformez qui n'ont nul sujet de se plaindre, car enfin on ne violente personne, & si l'on veut départir à ceux qui se convertissent des graces & des faveurs qu'on ne fait pas aux autres, & qu'on n'est point obligé de faire à ceux qui s'obstinent dans l'Hérésie, on ne leur fait néanmoins nulle injustice puis qu'on ne leur ôte que ce qu'ils ont usurpé contre les Edits & qu'on a droit de les punir quand ils contreviennent aux Ordonnances.* Quoi qu'il en soit de cette comparaison, il est certain qu'Echelre-

de en uſa en ſi honnête homme qu'on ne doit pas ſoupçonner qu'il ſe convertit pour ſe delivrer des importunitez des meſtiques d'une femme qui l'obſedoit éternellement afin de le faire renoncer à ſa Religion.

Aprés quelques autres exploits moins conſidérables de S. Gregoire l'on nous entretient de ceux qu'il fit dans le Royaume de France. Le 1. regarde les Juifs que l'on contraignit de recevoir le Baptême malgré qu'ils en euſſent. Ce Pape voulant *empêcher un ſi grand mal* ordonna à quelques Evêques de Provence de ne ſe plus ſervir de cette contrainte, *de peur que les ſacrez fonts où l'on renaît à une vie divine, ne fuſſent aux Juifs occaſion d'une ſeconde mort plus funeſte que la premiére par l'Apoſtaſie.* Il ajoûte *que c'eſt par la Prédication qu'il les faut attirer à la foi & non pas par la violence; que Dieu veut que le Sacrifice qu'on lui fait de l'eſprit & du cœur ſoit volontaire; & que ceux qui ſe convertiſſent par contrainte & par néceſſité retournent à leur vomiſſement quand ils le peuvent.* Il cenſura auſſi quelques Eccleſiaſtiques d'Italie qui avoient mal-traité les Juifs, *car les Loix*, dit-il, *défendent bien à ces Infidéles de bâtir de nouvelles Synagogues, mais elles leur permettent de*

poſſeder les anciennes ſans qu'on puiſſe les inquieter là-deſſus. M. Maimbourg a bien vû qu'on appliqueroit ces maximes contre la conduite moderne de la France, c'eſt pourquoi il va au devant du mal en remarquant que S. Gregoire met une grande difference entre les Infidéles & les Hérétiques. Il veut que ceux-ci principalement lors qu'une Héréſie commence ſoient punis comme des Rebelles, & des parjures, & que les autres ne ſoient contraints qu'indirectement, c'eſt à dire *qu'il faut traiter un peu à la rigueur* les opiniâtres ſans leur faire d'injuſtice ni faveur, pendant qu'on fait du bien & des graces à ceux qui ſe convertiſſent. Il ajoûte que S. Gregoire traita les Manichéens & les Payens ſur ce pied-là, & qu'il diſoit que ſi la converſion de quelques-uns n'étoit qu'une feinte, l'Egliſe *gagnoit toûjours beaucoup en ce que du moins leurs enfans deviendroient bons Catholiques.* Cette morale & les baſſes flateries que ce grand Saint écrivit à l'Empereur Phocas ſont à peu-prés du même prix. Quoi qu'il en ſoit ces maximes ſont une marque qu'il ne deſapprouvoit point qu'on perſecutât un peu les Juifs. C'eſt à quoi on ne manqua pas, & peut-être même, qu'on alla plus loin qu'il ne l'auroit ſouhaité, car

on bannit du Roiaume tous ceux qui ne voulurent pas embrasser la Foi Chrêtienne, mais pour les autres choses qu'il recommanda aux Prélats de France, avec mille soins & mille peines, comme de faire cesser la Simonie, cent autres abus crians, & l'étrange corruption des mœurs qui régnoit parmi les Ecclesiastiques, il eut le déplaisir de n'y gagner rien. L'esprit de Réforme ne s'insspire pas si aisément que celui de persécution.

On voit par là que les exploits de S. Gregoire à l'égard du Roiaume de France seront bien-tôt comptez. Cela n'empêche pas qu'on ne doive lui sçavoir bon gré de ses bonnes intentions, & lui en tenir un plus grand compte que de la complaisance excessive qu'il avoit pour la Reine Brunehauld, la plus méchante femme de la terre, à ce que disent presque tous les Historiens, mais en même temps la plus adroite à s'acquerir le Clergé, parce qu'au milieu de ses crimes les plus atroces, elle conservoit un esprit de magnificence extraordinaire envers les gens d'Eglise & en fondations de Temples & de Couvens sans oublier de demander bien dévotement des Reliques au S. Pere. C'est à l'occasion de ces Reliques que M. Maimbourg

bourg entre en diſpute avec feu M. du Moulin, & avec un autre * Miniſtre qui a fait un petit Traitté de l'origine du *Triſagion*; il diſpute, dis-je, avec eux aprés avoir déja éclairci quelque choſe touchant les Primats, les Vicaires Apoſtoliques, & le *Pallium*. Enſuite de cela il nous parle des exemptions des Monaſtéres. Il convainc de ſuppoſitions celles qu'on prétend avoir été accordées par ce Pape à la pieuſe Reine Brunehauld, car c'eſt de cette vertu que S. Gregoire la loüe & qu'on loüera toûjours quiconque ſera libéral envers l'Egliſe, la Dupe née de ces gens-là, qui quelquefois ſont les Dupes à leur tour. Non ſeulement on convainc de fauſſeté les Privileges dont ſe vantent pluſieurs Communautez Religieuſes, mais on réfute auſſi Baronius qui s'eſt ſervi de l'un de ſes prétendus Privileges pour prouver la ſupériorité des Papes ſur le temporel des Rois. On finit le 3. livre par l'explication du Patrimoine de Saint Pierre en ce temps-là.

Le 4. livre nous apprend l'applica-

 tion

* *C'eſt Mr. Allix ci-devant Miniſtre à Charenton & preſentement à Londres. Monſieur Maimbourg s'eſt trompé en attribuant ce livre à un Miniſtre de Roüen.*

tion infatigable de S. Gregoire aux réglemens de la Discipline. La 1. choſe qu'on nous dit ſur ce ſujet regarde la qualité de ſes Domeſtiques qui devoient être Clercs ou Moines. En 2. lieu on nous explique la diſpoſition qu'il a établie dans l'Office divin & l'inſtitution du chant qu'à cauſe de lui on appelle *Gregorien*. Il aimoit ſi fort le chant qu'il inſtitua une Académie à Chantres, qui devoient s'y rendre parfaits, & qu'il inſtruiſoit lui-même. Jean le Diacre nous aſſûre que de ſon tems on *gardoit avec grande vénération dans le Palais de S. Jean de Latran le lit où étant malade il ne laiſſoit pas de chanter pour enſeigner les Chantres, & le foüet avec lequel il menaçoit les jeunes Clercs & les enfans de Chœur, quand ils ne prononcoient pas bien le ton & qu'ils manquoient aux Notes de ſon chant.* On nous marque en 3. lieu les réglemens qu'il inſtitua pour l'élection des Evêques. Rien ne peut être d'une plus belle Morale, car ſans parler de ſa grande delicateſſe ſur le Chapitre de la Simonie, il vouloit qu'avant qu'un homme fut élû Evêque on lui demandât en particulier & ſur ſa conſcience s'il avoit encore ſa virginité, & qu'au cas qu'il convint que non *on lui remontrât doucement qu'il devoit*

pit bien plûtôt songer à un Cloître pour y faire penitence qu'au Sacerdoce. Si c'étoit un homme qui eût vécu dans le mariage, il faloit pour n'avoir pas l'exclusion qu'il eut vécu fort long-temps dans une chaste viduité. L'Eglise qui est une bonne mere ne pratique plus ces sortes d'interrogations où peut être l'on exposeroit trop un Postulant à l'embarras de choisir entre le mensonge, ou le Benefice. Quant à la résidence la morale de S. Gregoire ne souffroit point de relâchement en faveur d'un procés, à solliciter. Et dans le fond ne vaut-il pas mieux y envoier un homme d'affaires, que promener par les ruës & de porte en porte chez les Juges le caractére Episcopal ? M. Maimbourg se déclare pour ce parti, quoi qu'au reste il avoue qu'une Ambassade est une juste raison de se dispenser de la Résidence. S'il ne l'avoit pas avoué il se fust fait des affaires, avec des Prelats qui ont été assez raillé d'ailleurs. Il nous apprend en peu de mots les divers usages des élections Episcopales selon les temps & les lieux ; & quelle étoit autrefois la dignité de Chancelier, & comment celle de Cardinal est montée peu à peu à l'Eminence où elle se trouve. Sur tout il est vigilant à chercher les occasions

de dire que S. Grégoire traitoit les Evêques comme ses Confreres, & d'un air fort éloigné des principes des Ultramontains. Il trouve mauvais que les Evêques ayent permis que l'Episcopat le premier ordre de la Hierarchie par le Droit Divin soit devenu inferieur au Cardinalat qui n'est que d'*institution* Ecclesiastique. Il nous fait voir en quelle maniére S. Grégoire agit avec les Princes, & avec leurs Grands Officiers, & le bon ordre qu'il établit touchant le devoir des Ecclesiastiques de l'un & de l'autre sexe qui sont au dessous de l'Evêque. C'est là qu'on dit en passant quelque chose sur le célibat des Clercs, en quoi M. Maimbourg n'est pas tout à fait de l'avis de M. Ferrand qui croit dans sa Réponse à l'Apologie pour la Réformation, que la Discipline de l'Eglise n'a jamais varié sur la continence des Soudiacres. Mais quoi que l'Auteur ne soit pas dans cette pensée, il ne veut pas neanmoins entrer en dispute avec lui aprés en avoir été défendu contre l'attaque de l'Apologiste au sujet du martyre des Marcionites. Il ajoûte lui-même quelque chose à cette défense, & prie M. Ferrand de ne prendre plus pour lui la même peine, *car*, dit-il,

tout

tout ce que ces Messieurs les Calvinistes ont écrit contre moi ne mérite pas qu'on y ait aucun égard..... & plus ils feront d'effort pour me combattre plus ils me feront d'honneur dans le monde & singulièrement à Rome. Il a quelque besoin assurément de se faire réhabiliter en ce pais là, & c'est à lui un trait de prudence de mêler toûjours quelque chose dans ses livres qui lui attire des insultes de la part des Protestans.

C'est peut-être par une semblable politique qu'il a dit comme nous l'avons déja rapporté, que Louïs le Grand *ne violente personne*, qu'il ne fait *nulle injustice* à ceux de la Religion, *puis qu'il ne leur ôte que ce qu'ils ont usurpé contre les Edits, & qu'on a droit de les punir quand ils contreviennent aux Ordonnances.* On lui pardonneroit peut-être cela en considerant qu'il l'a écrit avant la révocation de l'Edit de Nantes, & on n'auroit nul égard peut-être à l'obligation qu'il a euë de faire des additions ou des corrections à son livre selon le train que les choses peuvent avoir pris durant le cours de l'impression, mais je ne croi pas qu'on lui pardonne ce qu'il avance dans son Epitre Dédicatoire aprés la révocation des Edits, aprés le ravage qui a été fait dans

tout le Royaume par les ſoldats. Il dit que le Roy *a trouvé l'art de contraindre ſans violence ſelon l'eſprit de l'Evangile de rentrer dans l'Egliſe Catholique* les Proteſtans, & qu'il les ramene à Jeſus Chriſt *avec autant de juſtice que de bonté, & d'une maniére auſſi douce qu'efficace, & ſans emploier contre eux d'autres armes ni d'autres forces que celles de ſa charitable zele pour leur converſion & de la juſtice toute manifeſte de ſes ordonnances & de ſes Edits.* Il ſemble que de gayeté de cœur ce ſoit vouloir ſe faire dire mille injures, afin de ſe glorifier auprés du Pape & de toute ſon Egliſe, qu'on eſt en bute aux libelles des Proteſtans. Mais pour ſe glorifier avec quelque apparence de raiſon il faudroit moins ſe commettre, & ne pas dire certaines choſes qui ſemblent ne pouvoir être attribuées qu'à une diſpoſition d'ame puniſſable par tout venant. Qui ne s'emporteroit, dit-on, contre un Ecrivain qui oſe ſoûtenir qu'on ne s'eſt ſervi que de voies douces pour ruïner la Religion Réformée en France ? N'eſt-ce point écrire avec une mauvaiſe foi la plus criminelle qui ſe puiſſe voir ?

Mais qu'il me ſoit permis de dire 2. choſes en faveur de ces Ecrivains. L'une eſt que peut-être ils content pour des

Nou-

nouvelles du Pont-neuf tout ce qui n'est pas contenu dans les Dépêches d'un Intendant ou d'un Gouverneur de Province, or comme il est apparent que Messieurs ont écrit au Roy que tout le monde s'est couvert dés la premiére grace, de là vient peut-être que ceux qui se réglent sur les nouvelles de la Cour assurent si positivement qu'on n'a point tenté ame qui vive. Ils sont donc de bonne foi dans l'erreur. Qui ne sçait qu'un Archevêque de France dit un jour à la Reine Mere Marie de Médicis qu'il y *avoit 50. ans que la verité n'avoit passé par la porte de son Cabinet.* Un autre Prélat prêchant au Louvre quelque temps aprés dit fort bien au Roy, *qu'elle n'entroit dans la maison des Souverains qu'à la dérobée & par la fenêtre.*

L'autre remarque est qu'il en va de la douceur & de la sévérité comme des qualitez qui agissent sur nos sens, lesquelles ne sont d'un tel ou d'un tel degré, que par rapport à tel ou à tel organe, & de là vient qu'un forgeron accoûtumé à manier du fer chaud trouve tiéde ce qu'une Dame trouveroit d'une chaleur excessive. C'est à quoi il faut prendre garde en matiére de cruauté ou d'humanité. Il y a des gens qui ont l'a-

* *Mathieu remarq. d'Etat.*

me naturellement ſi dure, ou qui
ſont tellement endurcis dans le gen
de vie qu'ils ont mené, qu'une rigue
médiocre exercée contre un hom
qu'ils regardent comme hérétique l
paroit une civilité careſſante, & à m
que d'oſer dire qu'on a mis les gens
queſtion ordinaire & extraordinair
ils ne s'imaginent pas qu'on les ait t
rez rudement. Ainſi l'on ne doit
être prompt à juger que tous ces E
vains Catholiques qui ſoûtiennent
la converſion des Huguenots ne ſ
faire que par les voies de douceur, p
lent contre leur conſcience, car ſi
Ecrivains ſont du nombre des Conv
tiſſeurs, je veux dire de ces gens qui
ſont mis dans la tête de faire changer
Religion aux Proteſtans à quelque p
que ce ſoit, on a lieu de croire qu'
ſont devenus fort durs, & qu'ils
trouvent preſque rien de rude pour c
opiniâtres d'Hérétiques. C'eſt bien
meilleure Ecole d'*inclemence* qui ſ
puiſſe voir que celle de ſemblables
gens, & la plus propre à nous faire fa
re mille injuſtices ſans que nous nous
en appercevions. On pourroit donc ſi-
maginer que ces Meſſieurs croient tout
à fait bonnement que les derniers
moiens qui ont été employez en France
ſont

sont la douceur & la debonnaireté même.

Mais ce qu'il y a de mortifiant pour ces Ecrivains est que ces derniers expédiens ont converti plus de monde en 2. ou 3. mois ; que les livres de controverse & les sermons n'en avoient pû convertir en tout un siécle. M. Maimbourg reconnoit qu'en cela on aura un grand avantage au jour du jugement tant sur lui que sur ceux qui se sont mêlez d'écrire sur la Controverse, & de la prêcher. Il est certain que cela fait un peu de honte aux lettres, mais d'autre côté c'est un grand honneur pour la Communion de Rome d'avoir ruiné la Réformation en France par le ministére de gens *ignares & non lettrez*, qui n'avoient jamais manié que le fabre. C'est ainsi que les Apôtres idiots & sans lettres, tirez où d'un Comptoir, ou d'un bâteau de pêcheur ont confondu le Paganisme, & voilà une glorieuse conformité entre nôtre siécle & le leur.

Je finirois ici cet article si je ne me croiois obligé pour bien des raisons à déclarer solennellement que les remarques qu'on vient de voir ne sont pas une Apologie du procedé de la France, mais une petite raillerie. On s'étonnera que je fasse ici une déclara-

tion qui paroit si superflue, mais quand on saura que la fin du 4. Article du mois de Décembre dernier a été bien entenduë de peu de Lecteurs, on excusera l'éclaircissement que je donne ici. L'endroit dont je parle a été mal pris en deux maniéres opposées, par l'excés & par le defaut, & cela selon les divers partis où se sont trouvez les Lecteurs. Quelques Protestans ont trouvé là je ne sçai quel air d'Apologie ou à tout le moins d'incertitude fort scandaleuse. Mais quelques Catholiques au contraire se sont plaints qu'il y avoit là sous une feinte modération, une ironie maligne & une invective tres sanglante par rapport à ceux qui examinent patiemment les choses & qui suivent un Auteur pas à pas. Ils disoient pour leur raison que la Croisade Dragonne étant un fait si notoire, qu'il ne peut jamais tomber dans le cas du Pyrrhonisme historique, je pouvois impunément être fort sobre en affirmations dans un livre comme ces Nouvelles où il ne s'agit que des livres qui s'impriment, & nullement des autres actions de l'homme. Mais qu'en affectant de remarquer d'un côté que les Ecrivains Catholiques n'avoüent rien sur une action qui s'est passée à la vûë de toute la France,

&

& de l'autre que la doctrine & la pratique perpetuelle de leur Eglise ont toûjours autorisé la violence des persecutions, j'ai donné manifestement à connoître que le silence qu'on garde est la plus insigne mauvaise foi qui ait paru dans le monde, & la plus digne de l'horreur & de l'execration du genre humain, puis qu'elle ne paroit pas tant un reste de honte, qu'un dessein trés-malicieux de faire passer contre tout droit & raison les Ecrivains Protestans pour des calomniateurs infames. Voilà deux jugemens bien differens sur la même page d'un livre.

Je répons à ceux qui ont fait le 1. que s'ils avoient pris la peine de lire la page 1381. du même mois ils n'auroient pas pris pour un doute, ce qui ne leur a pas plû dans la page 1328. & 1329. Je suis fâché pour l'amour d'eux qu'ils m'ayent contraint de publier une chose aussi surprenante que celle de s'imaginer bonnement & grossierement que je doute qu'on ait employé la force & les logemens de soldats pour la ruine du parti. Ils eussent été plus équitables s'ils m'avoient remercié d'avoir préparé le public à n'attendre d'eux que des Relations bien averées, & s'ils avoient un peu étudié l'esprit naturel & legiti-

me

me d'un Journal des Sçavans. Pour qui regarde ces paroles de la page 131 *soit qu'ils disent vrai, soit qu'ils disent faux*, ils auroient vû s'ils eussent considéré l'endroit où elles ont été placées que c'est une façon de parler qui ne tire point à conſequence, mais qui fait voir seulement qu'on ne veut pas s'engager dans des discussions qui ne sont pas de ces lieux là, où on n'en parle qu'en passant. En un mot c'est le *dato non concesso* des Logiciens, qui n'a jamais passé pour faire aucun préjudice aux prétentions d'un Disputant. Cela ne marque sinon qu'en certains endroits on n'a pas besoin d'insister sur quelques-unes de ses raisons. Encore un coup, je suis bien marri que l'on m'ait contraint de reveler qu'il y ait des esprits si deraisonnables, & si mal tournés dans nôtre siecle.

Quant à ceux qui ont fait l'autre jugement je leur répons que mes desseins ne vont pas si loin. Je me suis borné en cet endroit là à une petite figure de Rhétorique qu'on appelle l'Ironie, & j'ai crû qu'il me seroit bien permis de m'en servir puis que Socrate le plus sage & le plus illustre de nos Patriarches, & le Divin Platon le plus célébre de ses Disciples s'en servoient ordinaire-

ment

ent dans les matiéres les plus relevées. ai crû que ce seroit le meilleur moien corriger l'obstination de ces Auurs qui ne veulent pas convenir de ce l'on a fait en dernier lieu, & qui pât obscurcissent en tant qu'en eux est à tre posterité l'Histoire moderne. Je isse à d'autres le soin de réfuter leur ence fort sérieusement, je croi pour oi que je ne le dois attaquer que selon ue maxime de Tertullien, *multa sunt ſu digna vt non sint vt gravitate adoreniur.* e peut de donner du poids à certaines hoses il ne faut les réfuter qu'en s'en moquant.

ARTICLE VIII.

Eclaircissement *sur l'article* 8. *des Nouvelles du dernier mois, où il est parlé du* Factum *des héritiers de Jansenius.*

QUelque équitable que ces Messieurs ayent trouvé le jugement que nous avons fait de leur *Factum*, ils y ont remarqué deux choses dont ils ont cru qu'on pourroit tirer des conſequences desavantageuses.

La 1. est que j'ai marqué que leur

Factum

Factum est sans nom d'imprimeur. C
pourroit être pris dans un mauvais s
comme si ce *Factum* étoit un écrit s
aveu. C'est pourquoi ils souhait
que l'on fasse réflexion que comme
sont les Parties mêmes qui distribu
leurs *Factums* à ceux à qui elles veul
faire connoître la Justice de leur ca
ces sortes d'Ecrits paroissent ordinai
ment sans nom d'Imprimeur, &
portent que celui des Parties. A
quoi que le *Factum* de ces Messieurs p
roisse sans nom d'Imprimeur il ne do
nullement passer pour un Ecrit sa
aveu, puis que leurs noms y paro
sent, qu'on n'y parle qu'en leur no
& que non seulement ils le reconno
sent, mais qu'ils poursuivent l'actio
qu'ils ont commencée & qui en est
sujet.

La 2. est que j'ai dit qu'ils ont é
peut-être poussez par M. l'Evêque d
Castorie à se plaindre devant M. l'Inter
nonce contre le P. Hazart. Quoi qu
je n'avance ce fait qu'avec doute, cel
ne laisse pas, disent-ils, de donner u
soupçon qui tout avantageux qu'il
pourroit être à un Prélat qui aime
la verité & la justice, ne leur paroit
avoir aucun fondement. Pour rendre
donc témoignage à la verité, *Ils décla-*

rent

e qu'ils n'ont été poussez ni directement indirectement par M. l'Evêque de Cavie à se plaindre des calomnies du P. gart, & qu'ils y ont été portez par le uvement de leur conscience & par l'o- gation qu'ils croient avoir de défendre nneur de leur grand ayeul & de leur nd oncle. C'est ce qu'ils espérent que je refuserai pas de faire connoître au pu- c. Ils ont eu raison de le croire, com- on vient de voir.

ARTICLE IX.

NOus venons d'apprendre avec beaucoup de déplaisir la mort un Sçavant dont le nom a paru avec loge plusieurs fois dans tous les écrits les Journalistes. Nous avons même nné le Catalogue de ses Ouvrages en ublant l'Eloge de M. son Pere. A cette marque le Lecteur ne manquera pas de voir que nous parlons de la mort de M. Spon. Il avoit quitté sa Patrie dès qu'il vit qu'il n'y pouvoit plus professer sa Religion, & qu'il faudroit trahir les lumiéres de sa conscience ou n'y avoir aucune sorte de repos. On nous a dit que Messieurs d'Utrecht avoient envie de lui donner une Charge de Profes-

feſſeur. * Il en étoit aſſurément d
gné, car jamais les qualitez de ſçava
& celles d'honnête homme ne ſe ſu
mieux accordées qu'en lui. C'eſt
que l'on connoîtra par le témoign
que M. Graverol ſon Paſteur qui le c
noiſſoit intimement & qui eſt lui-mê
trés-digne de loüange lui a ren
Voici ce qu'il nous en a écrit a
nous avoir parlé des violences
l'on a faites à M. Graverol ſon
re.

. . . . . .

Extrait d'une lettre de M. Graverol
devant Miniſtre de Lyon écrite d'A
ſterdam à l'Auteur de ces Nouvelle
9. de ce mois, contenant l'Eloge de
SPON.

JE *plains beaucoup moins Monſi*
Spon qui eſt mort dans un païs de
berté que ceux qui ſont contraints de
vre dans l'eſclavage de la conſcience.
pleurerois plus que je ne ſais la perte
cet excellent homme, ſi le peu de ſa
dont il joüiſſoit depuis long-temps n'y
prépare ſes amis. Je ſuis pourtant aſſu
que ſa mort vient moins de cette cauſe que
de

* *Nous avons ſû depuis qu'il s'eſt trouvé*
en Italie des ſavans Illuſtres qui lui ont
offert une retraite.

la douleur que lui faisoient sentir les
ux qu'il voioit souffrir à l'Eglise de
u pour laquelle il avoit un attache-
nt à toute épreuve, & il a bien falu
il l'ait eu car on a mis tout en usage
r nous le ravir. Je ne pouvois m'em-
ber de m'applaudir d'avoir parmi mes
diteurs un homme qui faisoit plus
nneur à la verité par sa piété qu'au
ps des Médecins par sa science, & à
République des Lettres par les beaux
vrages dont il l'enrichissoit de temps
temps. Je n'ai jamais connu personne
i eut plus à cœur son salut ni qui en prit
s de soin. Il servoit Dieu sans faste &
s hypocrisie. Il aimoit sur tout à faire
bien aux pauvres. On n'en auroit rien
pourtant s'il se fut contenté d'en sou-
ger quelques-uns lui qui ne passoit pas
ur le plus riche Médecin de Lyon, mais
étoit impossible que le grand nombre de
nnes œuvres qu'il faisoit demeurât long-
mps caché. Son humilité étoit presque
ns exemple, & sa modestie pouvoit don-
er de la confusion à une infinité de per-
nes qui n'etant pas capables de compren-
dre la moitié des choses qu'il pouvoit leur
enseigner osent faire plus de bruit que s'ils
étoient aussi sçavans que lui. L'insensi-
bilité qu'il avoit pour l'éclat de la reputa-
tion n'étoit pas la moindre de ses vertus.

& je ne ſçai ſi l'homme doit pas eſtimer
tant le plaiſir avec lequel il entendoit
ou il lisoit lui-même les autres. Les
vers & violentes invectives de M. Gui
ne lui donnerent aucune altération,
ſe contenta de le réfutant modeſtement
le convaincre d'avoir fait en un fort
volume 112. fautes. La fermeté de
eſprit parut auſſi dans la maniére dont
reçût l'attaque que l'Hiſtorien Autour
vint voir de ſi prés lui fit dans un de
incomparables Ouvrages. Il mépri
également les loüanges & les injures
ce qu'il écrivit au deſſus des unes & des
tres. La bile ſembloit ne point en
dans la compoſition de ſon corps, & il
été immortel ſi les hommes ne mouroi
que par les emportemens de la colere.
eſprit & ſon cœur étoient toûjours da
une même aſſiete. On n'a peut-être ſ
mais vû de ſageſſe pareil au ſien. Il pa
loit peu, mais il parloit bien & ſagement
& toûjours ſans paſſion, & ſes réponſ
brèves, froides & ſeches avoient ſouven
l'air des Apophtegmes des anciens Philo
ſophes auſquels il reſſembloit auſſi lui-mê
me en bien des choſes. Quel dommage,
diſoient les Prétendus Catholiques, qu'un
ſi honnête homme ſoit Huguenot! Le
Peuple n'admiroit pas moins ſa vertu que
les gens de lettres ſa ſcience. Ses produ-

ctions

ons dont vous avez donné au public un
ale Catalogue sont une preuve de son
dition dont on croit que le temps aug-
mentera la force. Son mérite lui attiroit
ens d'envoie qu'à nous, & comme si par
sagesse il eût changé les cœurs de ses Col-
ues & de tout le monde nul ne lui en-
it l'étendue de ses connoissances qui
voit l'empêcher d'envoier la science de
sonne, mais chacun étoit comme forcé
nvoier à nôtre Religion la fidélité invio-
le qu'il a toûjours conservée pour elle.
été avantageux aux autres sçavans
il soit mort jeune, s'il eût vécu long-
s, ils auroient eu trop de peine à paroî-
doctes auprés de lui. Voilà Monsieur,
beau champ que je vous fournis. Comme
sonne ne connoissoit mieux M. Spon que
i vous ne sçauriez attendre de plus fi-
les mémoires des endroits par où il mé-
e d'être loüé. Je vous envoie un Extrait
dele des Epitaphes de Germain Aude-
rt & de son fils. Une piéce si authenti-
que me paroit seule capable de mettre fin à
la calomnie atroce dont on a jusques ici
chargé la mémoire de Théodore de Beze.

Ces Epitaphes sont en effet une preuve d'une renommée éclatante, & d'une estime la plus entiére qui se puisse voir. Elles sont en lettres d'or sur un marbre noir attaché à la muraille de la

Gal-

Gallerie du Cimetiére de S. Croix d'Orleans. Nous ne les inserons pas ici comme M. Graverol nous en prie, car il est juste que nous lui laissions la gloire de les publier le premier, lors qu'il donnera une 2. Edition de l'Apologie de Bèze qu'il fit imprimer à Amsterdam l'an 1683. sous ce titre. *De juvenilibus Theodori Bezæ Poëmatis Epistola, ad N. quâ Maimburgius aliique Bezæ nominis obtrectatores accuratè confutantur.* avoit déja publié à Geneve depuis un an *l'Egliſe Proteſtante juſtifiée par l'Egliſe Romaine ſur quelques points de Controverſe*, & lors que le livre du Sieur d'Huiſſeau Miniſtre de Saumur parut en l'année 1670. ſur la *Réunion du Chriſtianiſme*, il fit imprimer à Lauſane ſous le nom de *Johannes Rollegravius* une Diſſertation de *Religionum Conciliatoribus*. On a vû outre cela quelques-uns de ſes ſermons, & l'on peut dire de tous ces Ouvrages qu'ils témoignent qu'il a de fort beaux talens. Nous avons parlé ailleurs de M. Graverol ſon frere Avocat à Nîmes d'où ils ſont natifs. On peut attendre de leur plume pluſieurs ſçavantes productions.

CA-

CATALOGUE DE LIVRES nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I.

I. Martini Lipenii Bibliotheca realis Theologica omnium materiarum rerum ac titulorum in universo S. S. Theologiæ studio occurrentium ordine alphabetico disposita & in duos tomos divisa. C'est à dire, *Bibliotheque de Théologie selon l'ordre des matiéres.* Francofurti ad Mœnum apud Joh. Friderici 1685. in fol.

TOut le monde doit convenir que si la mémoire n'est pas la principale piéce d'un habile Docteur, elle est du moins ce qui contribuë le plus à le rendre fort sçavant. Mais comme c'est un talent de fort difficile garde, il importe beaucoup qu'il y ait de bons gros livres qui soient destinez à la soulager, & à nous épargner la perte incroiable de temps que nous ferions à chercher dans une Bibliotheque les choses que nous voudrions éclaircir. Et parce que les livres & les Auteurs qui ne devroient être originairement qu'un moyen d'acquerir les sciences sont devenus enfin eux-mêmes l'objet d'une science pour laquelle il faut une prodi-

gieuſe mémoire, il importe de venir au ſecours des gens d'étude dans ce genre là par pluſieurs ſortes de *Lexicons*. Les uns comme la Bibliotheque de Geſner, celle de la Croix du Maine, celle d'Alegambe, le Catalogue d'Oxford publié l'an 1672. par M. Hyde, & pluſieurs autres ſont un Dictionaire des noms des Auteurs & marquent ſous chaque nom d'Auteur les Ouvrages qu'il a compoſez. D'autres diviſent la choſe par les matiéres & rapportent ſous chacune tous les Auteurs qui en ont traité. C'eſt la méthode que Draudius a ſuivie & aprés lui l'Auteur du livre qui nous fait parler preſentement. Il ſe propoſa un plan fort vaſte qui fut de dreſſer une Bibliotheque univerſelle des matiéres, diviſée en 4. parties ſelon le nombre des 4. Facultez. Il fut puiſſamment aidé par un jeune Théologien nommé *Zeiſius*, & il commença à publier ce travail en l'année 1679. faiſant imprimer à Francfort *in fol.* la Bibliotheque réelle de Droit & de Médecine. On la nomme réelle parce qu'elle ſuit l'ordre des choſes & non pas celui des noms. Trois ans aprés il publia en 2. Volumes la Bibliotheque Philoſophique, où il donna une ſi vaſte étenduë à la Philoſophie qu'il enveloppa

loppa ſous ce nom tout ce qu'on appelle belles lettres. Enfin il publia l'année paſſée cette Bibliotheque Théologique auſſi en 2. volumes, puiſſamment aidé par un autre *Zeiſius* cadet du premier, & par M. *Springinſgut* Archidiacre de Wiſmar. Si cette méthode a de grandes commoditez pour ceux qui veulent connoître tous les Ouvrages compoſez ſur une matiére, elle a d'autre part beaucoup d'incommoditez pour ceux qui veulent ſçavoir tous les livres d'un même Auteur, mais afin de remédier à cet inconvenient M. Lipenius a toûjours pris ſoin de mettre à la fin de toutes ſes Bibliotheques réelles une Table trés-ample des Auteurs & des Ecrits. C'eſt ainſi que pour remédier au deſordre qui arrive de ce que l'on range les Auteurs ſelon leur nom de Baptême, l'on fait une Table à part où le nom de la famille précéde celui du baptême. M. Morery pour n'avoir pas fait cela dans la 1. édition de ſon Dictionnaire faiſoit murmurer bien du monde. Il prit un meilleur parti dans la 2. édition puis qu'au lieu d'une Table où les noms propres fuſſent mis aprés les ſurnoms, il rangea les perſonnes ſelon le nom de leur famille. Mais il en laiſſa quelques unes dans le 1. état. Nous avons dit ailleurs

que la France n'avoit point encore une Bibliotheque de tous ſes Auteurs. L'Eſpagne l'a ſurpaſſée en cela par le moyen de ſon Nicolas Antonio qu'on voit orné de tant d'éloges dans les Jugemens des Sçavans que M. Baillet a publiez. Le Royaume de Naples l'a ſurpaſſée pareillement, par le moien de Nicolas Toppi dont l'Ouvrage a été conſiderablement augmenté par Leonard Nicodéme, puis que ſes additions ont produit un Volume *in fol.* imprimé à Naples l'an 1683. ſous ce titre *Addizioni copioſe di Lionardo Nicodemo alla Bibliotheca Napolitana del Dottor Nicolo Toppi.* Cet Ouvrage eſt d'autant plus conſiderable qu'il comprend les obſervations, & les corrections que le ſçavant M. Magliabecchi avoit miſes à la marge du Toppi.

II.

Tractatus de ſenſu & autoritate Decretorum Conſtantienſis Concilii Seſſione quarta & quinta circa poteſtatem Eccleſiaſticam editorum, cum Actis & geſtis ad illa ſpectantibus, & ex M. S. S. Italicis, Germanicis, ac Gallicis nunc primum in lucem erutis operâ & ſtudio D. Emanuelis à Schelſtrate, S. T. D. Bibliothecæ Vaticanæ Præfecti. C'eſt à dire, *Traité du ſens & de l'autorité des Decrets du Concile de Conſtance*

tou-

touchant la puiſſance de l'Egliſe. Romæ typis S. Congregationis de Propaganda fide 1686. in 4.

LE ſçavant M. Schelſtrate ayant fait un livre ſur cette matiére peu aprés les déciſions du Clergé de France, fut attaqué par M. Maimbourg qui faiſoit alors l'Hiſtoire de l'Egliſe de Rome. Nous en touchâmes quelque choſe dans les Nouvelles de Mars 1685. C'eſt pour répondre à cet Adverſaire que l'Auteur a examiné de nouveau ce grand ſujet. Il ſoûtient 3. choſes à cet Ex-Jeſuite devenu Eleve de l'Egliſe Gallicane dans le même lieu où la Cour de Rome avoit autrefois ſes plus ardens défenſeurs. La 1. que le premier decret de la 4. Seſſion n'eſt venu à nous que fort dépravé, & qu'il ne prouve rien pour la ſuperiorité du Concile quand il eſt corrigé ſur les Actes manuſcrits. La 2. que les deux premiers decrets de la 5. Seſſion ne furent faits que par l'une des 3. Obediences, & cela ſans la déliberation qu'une telle choſe méritoit, & contre l'avis des Cardinaux, & des Ambaſſadeurs de France. La 3. qu'aprés la réünion de toutes les Obediences ces Decrets ne furent autoriſez ni par le Concile ni par le Pape Martin V. Il ajoûte à tout cela une Hiſtoire de ce Concile, & plu-

fieurs Actes qui n'avoient été encore jamais publiez. Quand tout ce que cet habile Docteur soûtient ne seroit pas vrai, il suffit qu'il soit disputable, & que le parti le plus attaché au chef de l'Eglise, & au saint Siége l'approuve, pour nous donner de l'étonnement de ce qu'on oblige les François à croire & à enseigner la supériorité du Concile; car puis qu'on dispute sur la validité des Canons du Concile de Constance qui ont décidé la chose à ce que disent les Théologiens François, il est clair selon les principes de l'Eglise Romaine qu'un Synode ni Provincial ni National quelque appuyé qu'il puisse être des Arrêts d'un puissant Monarque n'est pas en droit d'ôter à personne la liberté d'en croire ce qu'il voudra. Je croi qu'on eût bien embaraſſé la Cour & l'Egliſe de France ſi tous les Proteſtans euſſent offert d'aller à la Meſſe, pourvû ſeulement qu'on leur donnât une certitude raiſonnable en ſuivant les principes de la Catholicité que les derniéres déciſions des Prélats étoient conformes au Concile de Conſtance.

III.

Doutes ſur le Syſtême Phyſique des cauſes occaſionnelles. A Rotterdam chez Abraham Acher proche la Bourſe. 1686. in 12.

Nous

NOus parlerons de ce livre dans les Nouvelles du mois prochain, comme auſſi d'un autre que le même Libraire imprime, & qui eſt attendu avec ſa derniére impatience. En voici le titre; *L'accompliſſement des propheties, ou la delivrance prochaine de l'Egliſe; Ouvrage dans lequel il eſt prouvé que le Papiſme eſt l'Empire Antichrêtien; que cet Empire n'eſt pas éloigné de ſa ruïne; que cette ruïne doit commencer dans peu de temps; que la perſecution preſente peut finir dans trois ans & demi: aprés quoi commencera la deſtruction de l'Empire de l'Antechriſt, laquelle ſe continuera dans le reſte de ce ſiécle, & s'achevera dans le commencement du ſiécle prochain, & enfin le régne de Jeſus Chriſt viendra ſur la terre.* Par le S.P.J.P.E.P.E.Th. A.R. 2. vol. in 12.

IV.

La conſolation de l'Egliſe en deux ſermons prononcez dans l'Egliſe de la Haye par Frideric Spanheim. A la Haye chez Abraham Troïel 1686. in 12.

CEtte matiére eſt du temps, & cet Ouvrage étoit digne d'être imprimé; néanmoins l'Auteur n'auroit pas ſongé à le donner au public ſi SON ALTESSE ROYALE MADAME

LA PRINCESSE D'ORANGE qui avoit écouté ces deux sermons avec tous les sentimens que sa grande piété & son grand esprit devoient faire naître dans son ame, n'avoit souhaité qu'on les imprimât. M. Spanheim a eu beaucoup de raison aprés cela de les dédier à cette incomparable Princesse si accomplie en toutes sortes de vertus, si digne de régner sur un grand peuple, si solidement instruite, si éclairée, & ce qui est le principal, si fortement touchée de l'amour de Dieu, & si fermement attachée à tous les devoirs du vrai Christianisme. Le sujet du 1. Sermon est tiré des Lamentations de Jeremie; où ce Prophete convient que si le peuple Juif n'avoit pas été entiérement consumé, c'étoit une pure grace & une pure misericorde de Dieu. L'autre est tiré de ces Paroles d'Esaïe *il ne brisera point le roseau cassé.* Ces deux textes sont expliquez ici par des réflexions solides, & par une variété d'instructions & d'applications qui touche, qui étonne, qui console, qui nourrit l'esprit & le cœur en même temps. On verra bien-tôt *l'Historia imaginum restituta* de cet Auteur.

V.

V.

Historiæ Byzantinæ Scriptores post Theophanem partim nunc primum editi, partim recensiti & novâ versione adornati, operâ & studio Francisci Combefisii Ordinis F. F. Prædic. Congregat. S. Ludovici. Parisiis in Typographia Regia excudebat Sebastianus Mabre-Cramoisy 1685. in fol.

L'Histoire Bizantine imprimée au Louvre a fait trop de bruit pour ne mériter pas que nous touchions ici quelque chose du progrés de cette édition.

Elle commença de paroître l'an 1645. par les livres de Jean Cantacuzene qui n'avoient pas été encore imprimez en Grec. On y ajoûta la version latine de Pontanus, & les notes du P. Gretser. Cela fut suivi 2. ans aprés par l'abregé historique de Cedrenus auquel on joignit pour supplément quelques Extraits de Jean Scyliza, & par l'Histoire de Nicetas Choniate. Les notes de Xilander & du P. Goar Dominicain & le Glossaire de M. Fabrot accompagnerent ces Auteurs. L'année suivante on publia les Extraits des Ambassades,

baſſades, Théophilacte Simocatta, &
l'Abregé de Nicéphore Patriarche d
Conſtantinople, avec les Eclogues h
ſtoriques que Meurſius avoit déja p
bliez. Le P. Goar publia en la mê
année le Traité de George Codin
Charges de la Cour, &c. & y joignit
notes & celles du P. Gretſer. Anaſ
ſe le Bibliothecaire parut l'an 16
avec les notes & le Gloſſaire de M. P
brot, qui prit la peine l'année d'apr
d'en publier un autre avec Chalcond
le, & avec les Annales Turques trad
tes en latin par Jean Leonclavius,
continuées juſques à l'année 1588. L'
1651. vit éclorre l'Hiſtoire d'Acro
polita, & de Ducas, la Chronique Ori
entale qu'Abraham Ecchellenſis avoit
traduite en latin, & l'Alexiade de la
Princeſſe Anne Comnene, traduite &
enrichie d'un Gloſſaire par le Jeſuite
Poſſin. L'année d'après on publia Geor
ge Syncellus traduit & noté par le P.
Goar. Trois ans après un Dominicain
nommé Combefis publia Théophane
& Leon le Grammairien avec ſa ver
ſion & ſes notes. Conſtantin Manaſ
ſes, & les Origines de Conſtantinople
de Codin avec quelques autres piéces
parurent en même temps, le tout éclair
ci par les notes ou par les Gloſſaires de
fort

ort ſçavans hommes. L'an 1660. pro-
uiſit Agathias avec les notes de Vulca-
ius, & les Annales de Michel Glycas
ui n'avoient jamais paru en Grec. Le
. Labbe fit des obſervations ſur ce
ernier. L'année ſuivante fut emploiée
l'impreſſion de Nicéphore Bryenne.
es 2. volumes de Procope dont le 1.
ontient l'Hiſtoire publique, & a été
aduit par le Jeſuite Maltrait, l'autre
ontient le Traité des Bâtimens de Ju-
inien, & les Anecdotes ou l'Hiſtoire
ecrete du temps, ces 2. Volumes, dis-
e, occuperent l'Imprimerie du Louvre
endant les années 1661. & 1663. Au
out de ſept ans on publia Cinnamus,
& Paulus Silentiarius avec des Notes de
M. du Cange ſur Nicéphore Bryenne,
ſur Anne Comnene, & ſur Cinnamus,
& avec un Commentaire du même Au-
teur ſur Paulus Silentiarius. Depuis
ce temps là on a été 15. ans tout entiers
ſans voir la ſuite de ce grand Ouvrage,
ſi ce n'eſt qu'à Rome on a publié en 2.
tomes George Pachymere l'an 1666.
& 1669. avec de fort bonnes notes &
un Gloſſaire du P. Poſſin. Mais on
s'eſt réveillé finalement à l'Imprimerie
du Louvre puis qu'on y publia l'an-
née paſſée le Volume qui nous fait par-
ler ici.

Il contient en 1. lieu la vie de Leon l'Armenien, celle de Michel le Bégue, celle de Théophile, & celle de Michel III. écrites par un Anonyme qui en avoit reçû l'ordre de Conſtantin Porphyrogenete. En 2. lieu la vie de Baſile le Macedonien écrite par le même Conſtantin, & traduite par le P. Combefis. Elle avoit déja paru traduite par Leon Allatius parmi ſes *συμμικτα*. En 3. lieu la vie des Empereurs qui ont ſuccedé à ce Baſile juſques à Romain fils de Conſtantin Porphyrogenete, écrite par un Anonyme. On a joint à cela une ou 2. piéces ſatyriques contre les Iconoclaſtes. En 4. lieu l'Hiſtoire de la ruine de Theſſalonique, écrite par Jean Cameniate. Le P. Combefis nous en donne une Verſion fort differente de celle de Leon Allatius qui a été inſérée *dans ſes Mêlanges*. La deſcription d'une autre ruine de Theſſalonique cauſée par la ſédition des habitans a été jointe à l'Ouvrage de Cameniate. Démétrius Cydonius en eſt l'Auteur. Enfin on nous donne ici des Extraits de la vie du jeune Baſile; les Annales de Simeon Logothete depuis Leon l'Arménien juſques à Nicéphore Phocas, & les vies des Empereurs depuis Leon l'Arménien juſqu'à Conſtantin Porphyrogenete

netè écrites par le Moine George.

On auroit pû, comme on le remarque dans le Journal de Leipsic, ajoûter Genesius aux Continuateurs de Théophane insérez dans ce Volume. Ce Genesius est un Auteur important quoi que peu connu. Il a fait l'Histoire Bizantine depuis Leon l'Arménien jusques à Basile le Macedonien. Il est en Manuscrit dans la Bibliotheque de l'Académie de Leipsic, & devoit être publié par le sçavant Bosius, mais la mort l'ayant prévenu on espere que M. Schubart s'acquittera de ce que l'on attendoit de l'autre.

VI.

Theodori Craanen Professor. Celeb. quondam Leidens. nunc Consiliar. & Archiatri Augusti ac Potentissimi Electoris Brandenburgici nec non Curator. Academ. Dusburg. Lumen rationale Medicum, hoc est, praxis medica reformata sive annotationes in praxin Henrici Regii, &c. Accedit examen institutum in Dan. Sennerti librum 5. epitomes Institutionum tractantem de auxiliorum materia. Medioburgi apud Joh. de Reede 1686. in 8.

IL n'y a pas long-temps que M. Craanen a quitté la Charge de Professeur en Médecine à Leyde, pour suivre la vocation qu'lui a été adressée de Berlin, & qui avec le titre de Conseiller & de Médecin de S. A. E. lui a procuré un bon établissement dans l'Académie de Duisbourg. * C'est un homme fort estimé, & principalement parmi ceux qui ne sont pas de la Secte opposée aux Cartésiens. On se persuade que ce livre a été imprimé à son insçû, & qu'il le renoncera pour sien comme il a fait à l'égard de *l'œconomia animalis* qui a servi de matiére à l'un des Articles du mois de Juin 1685.

VII.

Reflexion sur la cruelle Persecution, &c.
L'an 1686. in 12.

C'Est une 2. édition du livre dont nous avons parlé dans l'Article 4. des Nouvelles de Décembre 1685. Il a été traduit en Flamend, & debité avec une si grande promptitude qu'il l'a fallu réimprimer en cette Langue plus d'une fois. L'édition Françoise qu'on nous donne ici est augmentée de diverses piéces

* *Il ne s'est point arrêté à Duisbourg, il est allé à Berlin faire sa charge de Medecin de S. A. E.*

pièces qui méritent d'être lûës. On y voit tout du long l'Edit qui a supprimé celui de Nantes. Mais on ne nous donne sur cela que très-peu de réflexions, ce qui est un signe que l'Auteur réserve pour un autre endroit ce qu'il pense là-dessus, car le reste de son Ouvrage marque manifestement qu'il n'est pas homme à s'en tenir là sur un sujet de cette nature. On voit à la fin du livre 4. lettres qui avoient paru en feüille volante adressées aux Réformez qui ont succombé à la tentation. On les y traite en plusieurs maniéres, on les console, on les censure, on leur represente vivement ce qu'ils doivent à leur salut. On voit ensuite un Mémoire de ce qui s'est fait de cruel en quelques Provinces, & la Relation de la constance admirable de 2. pieuses filles de la Ferté au Col.

VIII.

Gerstelyck-Graad-Boek door Johan C. V. Bleiswyk. Tot Delft by Andries Voorstad 1686. in 4.

CE livre avoit déja été imprimé une fois, mais cette nouvelle édition a été soigneusement corrigée & bien augmentée

gmentée par l'Auteur. Il y a peu de matiéres auſſi ſublimes que celles qu'on examine ici, car on y traite fort amplement des divers degrez de gloire des Bien-heureux, & des divers degrez de peine des Reprouvez.

IX.

Réflexions Critiques & Théologiques ſur la Controverſe de l'Egliſe, où l'on fait voir la fauſſeté des ſentimens de l'Egliſe Romaine ſur ce ſujet par l'Ecriture Sainte & par les Peres. A Philadelphie chez Théodore de Sainte Foy, & ſe trouve en Hollande chez tous les Libraires 1686. in 12.

CEt Auteur ſe perſuade que les Proteſtans auroient beaucoup mieux réüſſi dans la Controverſe de l'Egliſe, s'ils n'y avoient pas fait entrer les ſentimens de S. Auguſtin ſur la Prédeſtination, c'eſt pourquoi il eſpere de grands avantages de ſa Methode qui eſt toute differente de celle que la plûpart des Proteſtans ont ſuivie juſques ici. D'abord il recherche quelle eſt la vraie notion que l'Ecriture nous donne du mot d'Egliſe, & il ſoûtient que ce mot ne doit pas être limité au Corps des Prédeſtinez,

inez, comme veulent plusieurs Protestans aprés de célébres Docteurs Catholiques un S. Antonin, par exemple, un S. Bernard, un Hugues de S. Victor, un Cardinal Cajetan, un Cordelier Ferus. En suite de cela il condamne la maniére dont on définit ordinairement l'Eglise dans la Communion de Rome. Il soûtient que cette définition étoit inconnuë à l'Antiquité, & il substituë aux idées qu'il rejette, celle qu'il croit la plus raisonnable. Il traite de l'unité de l'Eglise & prouve qu'elle ne dépend point de la Communion d'un Chef visible. Il passe de là aux parties de l'Eglise, & il dit que les errans, les Schismatiques & les Excommuniez sont des membres de l'Eglise Universelle. Il examine aprés cela le dogme de la perpétuité, de la visibilité, & de l'infaillibilité de l'Eglise, & il soûtient par la tradition que la voie de l'examen & non pas celle de l'obéissance aveugle a été recommandée anciennement aux particuliers. Enfin il traite des marques de l'Eglise & de la nécessité que les Protestans ont euë de sortir du Parti Romain. Cet Auteur paroît fort sçavant dans les Peres & il ne faut pas s'imaginer qu'il dise des choses communes parmi les Controversistes. Ses remarques sont courtes, singuliéres

&

& d'un ſçavoir bien profond. Ses principes à l'égard de la nature de l'Eglise ſont aſſez conformes à ceux de M. Jurieu, comme on le verra dans le livre dont voici le titre.

X.

Le vrai Syſtême de l'Egliſe, & la veritable Analyſe de la foi, où ſont diſſipées toutes les illuſions que les Controverſiſtes Modernes, Prétendus Catholiques ont voulu faire au Public ſur la nature de l'Egliſe, ſon infaillibilité & le Juge des Controverſes. Pour ſervir principalement de réponſe au Livre de M. Nicole intitulé les Prétendus Réformés convaincus de Schiſme. *Avec une Réponſe abregée au Livre de M. Ferrand contre l'Auteur.* A Dordrecht chez Théodore Gorris 1686. in 8.

NOus en parlerons dans le mois qui vient, comme auſſi du nouveau Livre de M. Varillas ſur les révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion, réimprimé à Amſterdam chez Wetſtein & chez Desbordes en 2. vol. in 12. Si nous recevons aſſez à temps l'Hiſtoire de Guſtave Adolphe, & de Charles Guſtave Rois de Suéde impri-

primée à Paris chez Barbin & chez Themel, & celle d'Auguste contenant actions avant & après le Triumvirat primée chez Barbin en 2. vol. in 12. dus en parlerons aussi.

XI.

rum Dei oraculum Urim & Thummum *à variis D. Joh. Spencerii Theologi Cantabrigiensis excogitationibus liberum. Authore Philippo Riboudeau do Tabilonensi.* Genevæ apud Samuelem de Tournes 1685. in 12. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers & ailleurs.

Vant que de réfuter l'opinion de M. Spencer, M. Riboudeault nous dit que selon ce fameux Auteur, l'Urim étoit une petite Statuë creuse de figure humaine que le Souverain Pontife cachoit dans la doublure de son *Pectoral* par le moien de laquelle Dieu ou un Ange répondoit à ses interrogations, en un mot que c'étoit un veritable *Theraphim*. Il recherche après cela l'origine & la nature de ce *Theraphim*, & il répond aux raisons de son Adversaire. Il lui fait voir qu'encore que Dieu se soit quelquefois accommodé aux usages des

autres

tres Peuples pour venir plus facile
à bout de l'inclination des Juifs à l'
latrie, cela ne conclut rien en partic
pour la convenance de l'Urim avec
Statuës qui servoient aux faux Orac
puis qu'il est certain que Dieu a dé
du à son Peuple une infinité de cho
cause qu'elles étoient usitées dans
Païs Idolâtres. Aprés avoir répon
plusieurs autres raisons de M. Spe
l'on examine les autoritez qu'il
prunte pour son opinion en part
l'Ecriture, & en partie des autres lit
C'est-là que l'action de Micha est di
tée. Pour ce qui est du *Thummi*
Théologien Anglois veut que c'ai
une autre petite statuë qui differoit
1. & quant à l'usage & quant à la for
mais que l'on tenoit cachée aupré
l'autre sous le *Pectoral*, il croit que
en régla l'établissement sur ce qu
pratiquoit en Egypte, où le grand
tre portoit pendue à son col une fig
formée de pierres précieuses, laqu
on appelloit *la verité*. On lui répo
qu'il y a plus d'apparence que les Eg
tiens ont imité cela des Juifs, & a
avoir examiné sçavamment ses rem
ques, on rapporte en peu de mots di
ses opinions des Sçavans sur *l'Urim*
le *Thummim*. On donne de grands é
g

à Buxtorfe qui a traité amplément te matiére.

XII.

Grand ou du Sublime dans les mœurs & dans les differentes conditions des hommes. Avec quelques observations sur l'éloquence des bien-séances. A Amsterdam chez P. Mortier 1686. in 12.

LE dessein de ce petit livre est tout à fait nouveau, car jusques ici on avoit parlé du Sublime qu'à l'égard du discours, mais dans cet Ouvrage on nous fait voir un Sublime d'une autre espece, un Sublime dans les mœurs, & il nous le montre dans quatre sortes de conditions. 1. dans la Robe en la personne de M. le Premier Président de Lamoignon. 2. dans la profession des armes en la personne de M. de Turenne. 3. dans la vie privée en la personne de M. le Prince de Condé depuis sa retraite de Chantilly. 4. dans la vie en public & sur le Trône en la personne du Roi Louis XIV. Ces quatre petits Panegyriques sont précédez d'un Discours fort delicat à M. de Basville Intendant du Languedoc, & fils de M. le

le Premier Président de Lamoigne
L'Auteur y explique en peu de mots
Sublime dont Longin a fait un exce
lent Traité parfaitement bien trad
par M. Despreaux, & il y mêle adroit
ment les éloges qui sont dûs à l'ém
tion, à l'éloquence, & aux autres bel
qualitez de M. de Basville. On ne s
roit mieux recommander cet Ouvr
qu'en disant qu'on le lit avec plai
quoi qu'il soit rempli d'Eloges, &
les Eloges soient devenus tres degoût
presque dans tous les Pais du mond
soit parce qu'on en fait trop, soit pa
qu'on les remplit d'un Galimathias
perbolique & insipide éternelleme
monté sur cinq ou 6. lieux communs
de sorte qu'un Libraire n'ose presq
plus montrer un livre nouveau dont
1 page est une menace de Panegyriq

Le même Mortier a réimprimé le do
nier Ouvrage de M. Brueys pour la défen
se du culte extérieur de l'Eglise Catholi
que Romaine. Cet Auteur y a joint de
Réponses générales à deux Critiques qu
ont été publiées contre les Motifs de son
changement. On s'étonne qu'il n'ait point
fait qu'un troisiéme Auteur a écrit sur le
même sujet comme nous le remarquâmes
dans les Nouvelles de Mars 1684. p. 100.

TABLE

Des Matiéres principales.

Février 1686.

Clairciſſemens ſur la Converſion Page. 123
Critique du Concile de Trente. 128
Objection à faire aux Convertiſſeurs ſur la matiére de l'attrition. 136
Oiſeté ſur la Fête-Dieu. 138
Trait concernant Petrarque. 144
Mr. Marc d'Aviano. 146
Le S. Xavier. 148
Origines Italiennes de M. Ménage. 151
Remarque ſur la bizarrerie des Langues. 153
Maniére d'aveugler. 154
Remarque ſur la Famille Frangipani. 160
Des Lunettes. 162
Des Proverbes. 165
Mémoire touchant les nombres multiples. 167
Obſervation Anatomique. 173
Obſervation Chymique, 175
Pontificat de S. Gregoire par M. Maimbourg. 184

TABLE.

Si une Eglise peut avoir 2. Evêques. 18
*Démêlé touchant l'*Oecuménicat. 18
Equité d'Ethelre de Roi des Anglois quand on lui parla de l'Evangile. 19
Persecution faite aux Juifs. 194
Comment on pourroit supposer que ceux qui nient les persecutions de France sont dans la bonne foi. 20
Eclaircissement d'un endroit des Nouvelles de Décembre. 20
Et sur le Factum des Heritiers de Jansenius. 20
Mort & Eloge de M. Spon. 211, 21
Bibliotheca Lipenii. 21
Livre de M. Schelstrate contre M. Maimbourg. 22
Sermons de M. Spanheim. 22
Histoire Bizantine du Louvre. 225
Remarques Critiques sur la nature de l'Eglise. 232
Livre sur l'Urim & Tummim. 235
Du Sublime dans les mœurs. 237

Fin de la Table.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mars 1686.

Par le Sieur.... Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam.

Seconde edition revuë & corrigée par l'Auteur.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.
M. DC. LXXXVII.

Avec Privilege des Etats de Holl. & West.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

IL y a précisément deux ans que j'ai commencé de travailler à ces Nouvelles de la République des Lettres. Je croiois en commençant, & je le donnai bien à connoître dans ma Préface, que la Hollande étoit le Païs du monde le plus propre pour cette entreprise. Je voiois qu'il y avoit un nombre prodigieux de Libraires & d'Imprimeurs; je voiois que ce Païs est le Magazin général, & comme le receptacle de tout ce qui se trouve dans les autres. Il ne croît point de vins par toute la terre, qu'on ne trouve ici abondamment, & tout ce en un mot que l'ancien & le nouveau monde peuvent fournir pour la nourriture du corps, pour les habits, pour les meubles, est ici à vendre & à acheter. Je croiois donc que ce même esprit de faire venir tout ce que les Païs étrangers produisent de bon & de beau, s'étoit si bien communiqué aux Libraires que leurs boutiques étoient fournies de ce qui s'imprime de meilleur par toute l'Europe. Mais j'ai connu par expérience qu'il n'y a voit rien de plus mal fondé que ce jugement. & j'ai bien résolu une fois pour toutes de ne juger jamais des choses sur des vûes générales, & sur des notions en gros. On s'y trompe presque toûjours: il n'est

c'eſt rien de tel pour bien connoître, que de faire de bonnes épreuves. C'eſt par là que j'ai connu qu'on ne voit ici que trés-peu de livres nouveaux imprimez en France. Il y en vient quelques-uns à la dérobée, & qui s'échapent comme par hazard; on en contrefait auſſi quelques-uns, mais ce ſont pour l'ordinaire de petits livres, ou preſque toûjours des Hiſtoires. Pour les livres qui s'impriment en Pologne, en Suede, & en Dannemarc; on ne ſçait ici ce que c'eſt; On y ſçait encore moins ce qui s'imprime en Italie & en Eſpagne. Mais ce qu'il y a de plus ſurprenant c'eſt que nous ſommes dans une diſette effroiable des livres qui s'impriment en Angleterre, quelque beaux & nombreux qu'ils ſoient, & à toutes les Foires de Francfort nous ſont auſſi venu la verité bien des choſes d'Allemagne, mais il arrive par une fatalité aſſez ſingulière que de plus ſouvent on oublie de nous amener le meilleur.

Voilà le denoûement des plaintes que l'on a faites de ce que nos Nouvelles ne parlent point des livres des autres Païs. J'avoue à mon grand regret que c'eſt un défaut trés-eſſenciel, dont on murmure avec raiſon, & qui eſt d'autant plus incommode que je n'y vois point de remède. Si j'étois en état de faire toutes les dépenſes que demanderoient l'achat & le tranſport de tous les livres curieux qui ſortent de deſſous la preſſe par toute l'Europe, le remède ſeroit tout trouvé. Je m'engagerois envers le Public comme par contract à lever l'obſtacle, mais comme je ne ſuis pas riche, & que je n'ai pas même envie de

l'être, je prévois que les choſes ne changeront point. Tout ce qu'on pourroit eſperer ſeroit que les Auteurs s'empreſſeroient un peu plus de faire venir ici quelque exemplaire de leurs livres. Et que les Curieux qui auroient fait venir quelque livre conſidérable des Païs Etrangers nous le prêteroient pour quelques jours afin que nous en donnaſſions une idée générale dans nos Nouvelles. Mais comme il ne faut jamais répondre de ce qui nous eſt exterieur, je ne promets rien de cela. Je promets ſeulement que pour ce qui me regarde j'aurai toûjours l'œil au guet afin de découvrir les bons livres, & toûjours le plus de ſoin que je pourrai de les bien examiner afin d'en parler dignement. Je promets auſſi beaucoup de déference pour les avis des bons Connoiſſeurs, & une contrainte inflexibilité de rocher pour ce que diront une infinité de gens qui n'ont aucun goût, ni aucune juſteſſe d'eſprit, & qui ſont néanmoins les plus déciſifs du monde ſur ce qui les paſſe.

NOU-

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mars 1686.

ARTICLE I.

Le Plutus & les Nuées d'Aristophane. Comédies Grecques, traduites en François. Avec des Remarques & un examen de chaque Piéce selon les regles du Théatre. Par Mademoiselle le Févre. A Paris chez Thierry & Barbin 1684. in 12.

Voici une preuve de ce que l'on vient de voir dans nôtre Préface. Il y a prés de deux ans que ce Livre de l'Illustre Mademoiselle le Févre est imprimé à Paris, & perſonne preſque n'en ſçait rien encore dans ces Provinces, où je ne

croi pas qu'il y en ait d'autre exemplaire que celui que j'ai fait venir exprès, depuis que j'ai lû par le Journal de Leipsic la publication de cet Ouvrage. Il méritoit pourtant d'être connu de tous les Curieux beaucoup plûtôt, & d'avoir promptement sa place dans tous les Journaux des Scavans.

La Préface contient plusieurs choses considérables. On y voit d'abord qu'Aristophane ayant été chicané sur son droit de Bourgeoisie se contenta pour tout plaidoié d'alléguer à ses Juges deux vers d'Homere, qui lui firent gagner sa cause. Les voici selon la vieille tradition que je me souviens d'en avoir lûë dans la Philosophie de Du-Pleix. C'est Telemaque qui parle & qui répond à la question qu'on lui avoit faite, s'il étoit le fils d'Ulysse.

Ma mere m'a bien dit que mon Pere est Ulysse,
Pourtant je n'en sçai rien, n'y ayant cil qui puisse,
Dire pour tout certain de quel Pere il est Fils.

Cette réponse contient une réflexion ingénuë, qui ne pourroit point trouver place aujourd'hui avec bien-séance dans nos Poëmes Epiques, mais quoi qu'il

n'il en ſoit d'Homere qui s'en eſt ſervi, qui peut-être auroit mieux fait de don- er en cette rencontre un caractére oins innocent, ou un peu moins Pyr- onien au fils unique de ſon Heros, il t en tout cas indubitable qu'Ariſtopha- ne pouvoit rien imaginer de plus heu- ux que l'application de ces vers d'Ho- ere. M. l'Abbé de Marolles a rapor- quelque part, ce me ſemble, que le rdinal du Perron trouvoit digne d'un lent une bonne application de quelque ot des anciens. Celle de la réponſe de elemaque fut encore mieux payée, car ui doute qu'Ariſtophane n'eût mieux mé perdre un talent, qu'être déclaré tranger? Quand on ſçaura l'extrême onſidération qu'il avoit acquiſe dans Athenes, on ne s'étonnera point com- me d'une vanité inſupportable qu'il ait dit en plein Théatre, *que ſi les Lacedemoniens demandoient Egine, ce n'étoit pas qu'ils ſe ſouciaſſent fort de cette Ile, mais que c'étoit qu'ils vouloient ſe vanger de lui & lui ôter ſon bien.* Un fai- ſeur de Comédies qui en jouoit quelque- fois lui-même l'un des perſonnages, ne nous ſemble pas un homme aſſez impor- tant pour être la veritable cauſe des dé- marches d'une puiſſante République, & le but des prétentions qu'elle allegue

contre les Etats voisins. Le domma
d'un petit particulier peut-il être l'ob
d'une grande négociation? *Id Popu
curat scilicet.* Mais ne jugeons point
ces choses sur des notions générales. C
que l'on nous dit ici de la faveur extraor
dinaire de ce fameux Comédien m
tout le reste non seulement dans les bo
nes de la vrai-semblance, mais aussi dan
celles de la bien-séance. Ses Comédi
étoient des leçons qui s'opposoient effi
cacement aux pernicieuses entrepris
des méchans citoiens, & qui fortifioien
de telle sorte la Patrie contre les attaque
de l'ennemi, que *les Lacedemoniens &
les autres Peuples jaloux de la grandeur
d'Athenes éprouverent souvent qu'Ari
stophane seul valoit une armée aux Athe
niens, & qu'il étoit impossible d'en venir
à bout pendant qu'ils suivroient les con
seils de ce Poëte.* Le Roi de Perse sçavoit
si bien cette particularité qu'il dit un *jour*
aux Ambassadeurs de Lacedemone *que
c'étoient les conseils de ce Poëte qui ren
doient les hommes meilleurs & qui les
faisoient triompher de leurs ennemis.* Li
lius Giraldus a gâté ce fait puis qu'il le
rapporte comme si le Roy de Perse s'é
tant fait montrer tout ce qu'il y avoit de
plus remarquable dans Athenes, avoit
demandé *où étoit donc le Poëte Comique.*

On

n le réfute ici fort ſolidement, & l'on as décrit avec beaucoup de juſteſſe le actére de l'eſprit & du ſtile d'Ariſto-ane.

Ce que l'on nous dit en ſuite n'eſt pas oins juſte, ni moins bien penſé. On us donne le Portrait de trois ſortes de cteurs. Les premiers ont le goût fort , les ſeconds l'ont médiocre, les iſiémes l'ont mauvais, & ſont beau-p plus nombreux que les deux au-. Chacune de ces trois eſpeces de us nous eſt caractériſée par des traits t fins & fort juſtes, & ſur leſquels ademoiſelle le Fevre prévoit les ſen-mens des Lecteurs à l'égard de ces 2. omédies d'Ariſtophane. Quoi *qu'elle e ſe ſoit jamais propoſé que de plaire aux gens du premier ordre, & qu'elle compte preſque tout le reſte pour rien*, elle ne laiſſe pas de combattre les difficultez de ceux qui n'ont qu'un goût médiocre, dont celle-ci n'eſt pas des moindres, *qu'on ne veut jamais perdre de vuë ſon ſiecle*, mais juger de l'antiquité ſur le goût du temps preſent. Ce qu'elle nous dit du goût eſt fort exquis, & fort nouveau, & ſupplée à la négligence des autres Auteurs, qui ne nous avoient point encore défini ce que c'eſt. Ordinairement il n'y a rien dont on trouve ſi peu

l'exacte définition, que des choſes dont tout le monde parle.

Aprés cela l'Auteur nous donne une analyſe fort nette des deux Cómédies qu'elle a traduites. Cela fait beaucoup d'honneur à Ariſtophane, parce qu'on voit aiſément la conduite & l'œconomie de ſes Piéces, & que l'on y trouve la juſtification, ou l'explication des incidens qui pourroient paroître mal amenez. On y voit auſſi des remarques d'érudition qui nous montrent quelle étoit la pratique du Théatre parmi les Atheniens. Les moralitez s'y trouvent auſſi de temps en temps, comme lors que M^le^. le Févre ayant dit *que c'eſt une choſe aſſez étonnante que les Atheniens ſouffriſſent qu'Ariſtophane entreprit de les deſabuſer de leur ſuperſtition en leur découvrant ſur ſon Théatre les fripponeries & les abus de leurs Prêtres*; ajoûte ces mots, *ce Peuple étoit bien plus ſage que beaucoup d'autres que nous connoiſſons.* Les Curieux verront avec plaiſir quelle étoit la fonction du Cœur ſur le Théatre d'Athenes. On explique cela dans l'analyſe des Nuées d'Ariſtophane.

Des 50. Comédies qu'il avoit faites aucune ne lui réüſſit mieux que celle-là. Le ſuccés en *fut ſi grand que les Atheniens*

ens surpris & charmez de sa beauté, ns attendre qu'elle fut achevée de repre- nter ordonnerent que le nom d'Aristopha- seroit écrit au dessus des noms de tous ses vaux. Elle fit même une si grande im- ession sur leur esprit qu'il en coûta la vie Socrate. On nous démêle ici cet évé- ment avec beaucoup d'exactitude, & ne fait point grace sur cela au Comé- en, car encore que l'Auteur avoue *'elle est si charmée de cette Pièce*, qu'elle lûë deux cens fois sans aucun dégoût, le ne laisse pas de dire qu'on ne peut empêcher d'avoir de l'horreur pour ristophane, *de ce qu'il a si vilainement usé de son esprit pour noircir la verité es plus noires couleurs du mensonge, & our perdre un homme qui étoit la sagesse même & le plus grand ornement des Athe- niens.* En effet si selon Seneque le meur- tre de Callisthene est une action qui des honore universellement toutes les bon- nes qualitez & tous les triomphes d'Ale- xandre, n'est-on pas en droit de soûte- nir que l'injustice d'Aristophane pour Socrate, & le mauvais effet de sa Co- médie contre ce grand Philosophe nous doit donner de l'horreur pour la perso- ne de ce Comédien, & nous obliger à ne lui tenir aucun compte des services qu'il pourroit avoir rendus à sa Patrie

par ſes piéces de Théatre, puis qu'enfin elles ſervirent à l'oppreſſion d'un ſage du premier ordre qui ne s'étoit attiré l'indignation de leur Auteur que parce qu'il ne les approuvoit pas. Aſſurément cette injure étoit une plaie bien profonde, car comme dit fort bien Mademoiſelle le Févre, *les mépris que l'on fait des Ouvrages de l'eſprit, ſont des affronts que les Auteurs ne pardonnent jamais & ſur tout les Poëtes qui ſont naturellement fort diſpoſez à ſe faire de leur mérite un Dieu, auquel ils croient que tout doit rendre hommage & qu'ils adorent eux-mêmes avec beaucoup de dévotion* mais néanmoins on ne ſçauroit conſidérer ſans horreur qu'un Poëte ait ſacrifié à la barbarie de ſon reſſentiment une victime ſi innocente & d'un ſi haut prix. Il faut pourtant que l'eſprit du Poëte n'en pâtiſſe pas, je veux dire qu'il faut toûjours reconnoître les talens qu'il avoit de ce côté-là; & ſe divertir le plus utilement qu'il ſera poſſible à la lecture de ſes Ouvrages. La traduction Françoiſe que l'on voit ici de deux de ſes Comédies, a beaucoup de politeſſe & d'agrémens, & l'on a pris ſoin d'en changer les alluſions & les tours qui ne pouvoient pas avoir de grace dans nôtre Langue.

Les Notes qui accompagnent cette verſion

rsion servent ou à éclaircir les endroits qui pourroient faire de la peine, ou à mieux representer les beautez de l'Original, qui n'ont pas été toûjours comprises ni par les traducteurs ni même par les anciens Scoliastes. Le jugement que l'on fait ici de ces Scoliastes est bien fondé. C'étoient des gens peu capables d'entendre le fin des choses, & qui n'avoient ni politesse, ni Critique. Ils n'avoient pas seulement l'idée des bienséances, & toute l'utilité qu'on peut tirer d'eux se réduit à la connoissance des coûtumes, à la citation de quelques Auteurs que nous n'avons plus, & qui donnent quelquefois de grandes lumieres, & à quelques observations grammaticales. Nous n'entrons pas dans le détail des Notes de Mademoiselle le Févre. Il suffit de dire en général qu'elles sont une preuve d'érudition, & d'esprit.

Au reste si quelqu'un trouve mauvais qu'aprés les excuses que nous fimes dans les Nouvelles de Novembre 1684 de ce que nous n'avions pas donné à Mademoiselle le Févre le nom de M. Dacier son mari, nous faſſions ici la même chose, nous lui répondons que puis qu'elle se donne à elle-même son premier nom à la tête de son livre depuis

puis son mariage, l'ordre veut que nous la qualifions encore comme cela. Nous faisions espérer au Public dans le petit mot d'excuse que nous inférâmes dans ces Nouvelles de Novembre, que le mariage de ces deux Sçavantes personnes, ne les empêcheroit pas de faire des livres. Je ne sçai point s'ils ont jusqu'ici verifié ma prediction. Mais en cas qu'ils n'ayent fait rien imprimer depuis ce temps-là, ils auront un specieux prétexte de se défendre en disant, qu'ils n'ont songé qu'à s'instruire dans les matiéres de Religion, où l'étude de la Critique ne permet pas ordinairement que l'on fasse beaucoup de progrés. Et ils pourront d'autant plus vrai-semblablement se défendre par ce moien, qu'ils ont agi comme des personnes qui n'auroient pas tardé à se faire instruire jusques à ce que la Mission *Dragonne* les talonnât. Ils ont abjuré des premiers leur Religion, sans attendre les troupes, & sans faire les difficiles, & non seulement cela, mais ils ont exhorté le plus de gens qu'ils ont pû dans Castres à rentrer dans la Communion Romaine. Ceux qui aiment les belles Lettres dans l'une & dans l'autre Eglise apprehendent fort que tant le mari que la femme ne se laissent entraîner ou par les conseils ou

par

r les ordres de leur Confesseur, & de
esseurs les Convertisseurs, à faire des
res de Controverse. Ce seroit dom-
ge, dit-on, qu'ils s'amusassent à un
travail, il n'y a déja que trop de gens
i s'en mêlent, & il vaudroit bien
eux qu'un Auteur qui peut bien écri-
ur d'autres choses n'entreprit pas sur
mploi des Missionnaires, & qu'il le
issât tout entier à ceux qui ne sont capa-
es que de cela. Mais quand on raison-
ainsi, on ne songe pas que chacun a
s raisons, & que M. Pelisson qui a si
en fait * l'Apologie de ceux qui n'écri-
ent que des Madrigaux, a justifié par
vance ceux qui quittent toute autre ma-
ére en certains cas pour faire des livres
de Religion.

* *Voi. Nouv. de Janv. 1686. p. 85.*

ARTICLE II.

NOus aurions déja inséré dans les Nouvelles du dernier mois s'il y eût eu assez de place, la réponse de M. Arnoldus à l'article IV. des derniéres Nouvelles de Juillet. La voici presente-ment.

Lettre écrite de Nuremberg le 8. Janvier 1686.

1686. à l'Auteur de ces Nouvelles p
M. Arnoldus, pour servir de répons
ce que nous avons publié dans l'artic
IV. de Iuillet 1685. touchant un M
nuscrit qu'il attribuë à S. Athanase.

J'Ai vû sans beaucoup de peine, Mo
sieur, dans le Iournal de Leipsic le ju
gement de vôtre ami sur le livre q
j'ai publié, car je vois agréablement
avis des personnes doctes, dans la pen
qu'il m'en arrivera toûjours du profit.
ne sçai pas encore le nom de l'ami qui m
a écrit de Roüen, mais je conjecture q
c'est le même qui a écrit contre M. Pearso
touchant les Epîtres de S. Ignace. Vo
m'obligerez beaucoup d'inserer ceci dan
vos Nouvelles, puis qu'il est juste que j
réponde quelque chose aux objections de c
sçavant homme.

I. Ie n'ai jamais dit que le Syntagma
ne peut avoir été composé que par Athana-
se. Cela paroît clairement par ces paroles
de l'Epître Dédicatoire, si quelqu'un nie
que cet Ecrit soit un Ouvrage de S. Ath
nase, il ne pourra pas du moins nier
qu'il ne soit ancien. L'état donc de la
question est, si ce Syntagma peut être de
S. Athanase Archevêque d'Alexandrie.
C'est ce qui m'oblige principalement à ré-
pondre.

II. Ie

I. Je ne vois pas encore que mes ar-
mens ſur celà concluent mal, car com-
t prouvera-t-on que le titre a été
igé par un Copiſte. Quel Manuſcrit
duira-t-on qui ſoit abſolument ſans
e, ou qui en porte un autre que celui
S. Athanaſe. J'ai fait chercher d'au-
exemplaires & à Rome & à Florence,
il ne s'y en eſt trouvé aucun. Ainſi
ſcription de celui de M. Voſſius doit
er pour bonne, juſques à ce qu'on en
tre une autre.

III. Je ne nie pas que je n'aye rappor-
u 9. ſiécle les queſtions & les réponſes
Manuſcrit de la Bibliothéque Royale:
i agi par tout de bonne foi. Or vôtre
i accuſe d'ignorance ſans aucune reſtri-
on le IX. ſiécle, ce qui ne ſemble pas
on, puis qu'on y trouve Joſeph Arché-
éque de Theſſalonique, frére de Théo-
re Studite; Théodore lui-même Archi-
andrite très-ſçavant; Nicéphore Pa-
triarche de Conſtantinople qui mourut en
exil l'an 826; Methodius ſurnommé Ho-
mologete; *Pierre de Sicile; Anaſtaſe*
le Bibliothecaire; le ſçavant Photius;
Simeon grand Logothéte *ſurnommé Me-*
taphraſte, &c. J'ai eu moi-même un
fragment de ces queſtions copié à Paris.
Le Prieur du Monaſtere écrit au Synode,
qu'il n'a pas une entiére confiance aux

Moi-

Moines οὐδὲ πῶν ἢ δεηθέντος ἡμῶν τὸν μοναχὸν ψεύδεσθαι ἢ ἡμᾶς σφάλλεσθαι λαβεῖν. Seroit-il bien possible que celui qui avoit des raisons de se défier des Moines, auroit été assez mal habile ou peu allegüer un Ecrit supposé, ou pour l'admettre quand d'autres le lui alleguoient?

IV. Je n'oserois dire qu'aucun Auteur contemporain n'a fait mention du Syntagma, car comment le peut-on sçavoir? qu'il s'est perdu tant d'Ouvrages des anciens? Je serois bien aise d'avoir sur cela un témoignage incontestable ou pour ou contre, afin qu'on sçût de quel côté est la vérité. Et il ne faut pas s'étonner que S. Athanase n'ait pas fait mention de ce livre dans ses autres Ecrits; puis que dans son Epitre aux solitaires (tom. I. de ses œuvres page 626. de l'édition de Commelin) il prie qu'on ne publie pas ses Ouvrages, étant fort éloigné de toute ambition, & il n'est pas nécessaire de citer un Abregé dans le grand Ouvrage.

V. Votre ami doute si au temps de S. Athanase il y a eu des Communautez de Moines. Il me suffit que ce Saint dans la vie de S. Antoine fasse un dénombrement non seulement des Monastères d'Egypte, & du grand desert, mais aussi de ceux τῶν ξένων & des παρθενώνων, qui selon la version d'Hœschelius sont des Couvents de Religieuses.

ſes. Bien plus S. Gregoire de Nazian. dans l'Eloge de S. Athanaſe fait mention d'Anachoretes & de Cenobites ἀναχωρητῶν καὶ κοινοβιτῶν, S. Athanaſe a commu. avec ceux-ci, & a réconcilié la vie faite avec la cenobitique στῶ τὸν μικτὸν βίον τῶν κοινωνικῶν καὶ μονικῶν.

VI. Le paſſage du Code Theodoſien eſt fidele, car S. Athanaſe dans la vie de S. Antoine p. 29. de l'édition d'Augsbourg, dit que les Moines ne poſſedent rien, ἴδια, & d'ailleurs il y a bien de la difference de diſpoſer de ſon bien, avant & aprés que l'on s'eſt fait Moine.

VII. Je n'entens pas bien l'objection qui m'eſt faite touchant les dîmes, puis que j'ai avoüé que du temps de S. Cyprien, on n'en donnoit pas. Mais la queſtion eſt ſi les dîmes appartiennent à l'Egliſe: c'eſt mon ſentiment que j'emprunte de deux grands hommes, de Richard Montaigu au Traité des dîmes, & de M. l'Evêque d'Oxford ſur S. Cyprien. Et rien n'empêche, que S. Athanaſe ne redemande ce qui appartient à l'Egliſe.

VIII. Pour ce qui regarde le Carême des Moines appellé par S. Athanaſe νηστεία παραγγελτική, le paſſage du livre 5. de Socrate ch. 22. ne me prejudicie pas, car ſi cet Hiſtorien diſoit que ſeulement de ſon temps ceux d'Alexandrie jeûnoient 6. ſe-

mains, votre sçavant ami seroit quelque chose, mais Socrate ne fait que rapporter les differentes manieres de l'observation du Carême. Et l'on doit aussi remarquer l'espace de temps, qui s'est écoulé depuis la mort d'Athanase jusques à ce que Socrate ait écrit.

IX. Je ne vois pas dans le Synagogue que S. Athanase ait interdit le mariage aux Clercs, & les mots ἀνέχεσθαι γάμου ne signifient pas cela. Pour entendre qu'ils signifient il faut voir le Canon 3. 4. du Concile de Carthage. Cependant il est fort vrai que Athanase loue le Celibat.

X. Je n'ai point trouvé que S. Athanase ait écrit le 2. livre à Quirinus, mais c'est S. Cyprien qui l'a écrit.

Il ne se peut rien voir de plus honnête que cette réponse, ni de plus conforme à la maniére dont les veritables sçavans se doivent traiter dans leurs disputes. M. Basnage qui est l'Auteur du Mémoire auquel M. Arnoldus vient de répondre, a bien des choses à lui répliquer, mais il s'adressera à M. Arnoldus lui-même, afin de l'en rendre l'unique juge.

AR-

ARTICLE III.

Traité sur le Système Physique des causes occasionnelles. A Rotterdam, chez Abraham Acher 1686. in 12.

LA querelle des *deux premiers Philosophes du monde, le P. Malebranche & M. Arnaud*, a été l'occasion de cet Ouvrage. L'Auteur * qui n'avoit pas goûté le système des causes occasionnelles, a été par cela même l'un des plus appliquez spectateurs de ce grand combat. Il n'avoit pas fait comme beaucoup d'autres qui ne rejettent une opinion qu'à cause de la difficulté qu'ils trouvent à l'apprivoiser avec leurs vieux préjugez, & à la pénétrer dans toutes ses suites. Il avoit examiné meûrement cette question, & il avoit trouvé de grandes commoditez & beaucoup de magnificence dans les causes occasionnelles, si bien qu'encore que ses sens & son imagination l'entraînassent dans le parti opposé, la raison semblait le vouloir conduire dans l'autre, mais enfin la conclusion a été

* C'est M. de Fontenelle, Auteur des nouv. Dialogues des morts.

a été presque comme dans le fame
sonnet d'Uranie; la raison s'est trou
d'accord avec les sens, & si elle ne l'a
plus engagé dans le système comm
elle l'a du moins confirmé dans tou
doutes à l'égard des nouveaux princ
des Cartésiens. Mais ce n'a pas été
confirmation d'incertitude qui ait
duit quelque point fixe, l'Auteur
défié même de sa défiance, & a dout
ses propres doutes, sur tout quand il
que ses objections n'étoient venuës d
l'esprit ni de M. Arnaud, ni du P. M
lebranche. Pour se delivrer de cet é
ort qu'il devoit mettre ses doutes so
presse afin de demander au publi
principalement à l'Auteur de la Rec
che de la Verité ce qu'il en faut croire
promet de se rendre avec une entiére
cilité, & pour mieux le persuader il n
assure qu'il n'a aucun des Caracté
qui *engagent à avoir raison*, comme
par exemple celui de Théologien &
Philosophe. Voilà l'origine de cet O
vrage, & la matiére du 1. chapitre.

On nous fait dans le 2. une histoir
fort vrai-semblable des causes occ
sionnelles, en touchant les raisons qu'il
est apparent que M. Descartes a eues
de les inventer, & de les répandre dans
toute la Physique, d'où elles se sont
aprés

rés cela répandues dans la Théolo-
e par les soins & sous les auspices du
Mallebranche. L'Auteur ne veut
s examiner cette controverse en ce
elle a de Théologique, ni même en-
t qu'elle regarde l'union de l'ame &
corps. Il ne s'attache qu'au mouve-
nt de la matiére.

l soûtient dans son 2. chapitre que
corps sont causes veritables de
ouvement les uns à l'égard des au-
s, & pour le prouver il suppose deux
rps qui se meuvent vers le même but,
nt que Dieu ait fait aucun decret
ur établir le choc des corps cause oc-
sionnelle du mouvement, & il aju-
e de telle sorte sa supposition que mal-
é plusieurs difficultez qu'on lui peut
ire & qu'il examine, il conclut que
un de ces 2. corps seroit cause verita-
le pourquoi le mouvement de l'autre
croît ou augmenté, ou diminué, ou
utrement determiné; trois cas dont
chacun ruine également le système des
causes occasionnelles. Il ne manque-
roit plus rien que d'avoir prouvé que la
supposition est possible, & qu'en suppo-
sant 2. corps qui se meuvent avant le
decret de Dieu, on ne suppose pas la
question même dont on dispute, car la
raison qui a obligé les Cartesiens à ôter

les

les corps du nombre des cauſes veri
bles du mouvement, eſt qu'ils préte
dent qu'il eſt impoſſible que jamais
corps en meuve un autre phyſiquem
& réellement, puis que ſelon eux le m
vement n'eſt autre choſe que la créat
de la matiére avec de nouvelles relati
locales, d'où ils concluent que n'y ay
que Dieu qui puiſſe créer, il n'y a
que Dieu qui puiſſe produire le mou
ment. Or quoi qu'il ſoit de l'uſage d'
fort bonne diſpute d'argumenter ſur
ſuppoſitions impoſſibles, il eſt pourt
vrai que ſouvent elles ne peuvent ſer
de rien. Je ne ſçai ſi le P. Mallebranc
ne dira pas que c'eſt ici une de ces re
contres particuliéres.

Au reſte il ne faut pas s'étonner qu
l'Auteur qui a l'eſprit fort ouvert & fo
pénétrant n'ait pas prévû cette repl
que. C'eſt qu'il a crû que le Decret n
rendant pas les corps capables de ſe cho
quer, ſa ſuppoſition étoit hors de tou
teatteinte; & c'eſt auſſi par ce principe
qu'il a commencé ſon attaque. Il ſem
ble donc que la ſeule choſe qu'il n'ait
pas aſſez approfondie c'eſt la double ſi
gnification du mot *capable*. Quand
on dit qu'un corps eſt capable d'en cho
quer un autre avant le decret, on a rai
ſon, pourvû qu'on n'entende qu'une
ca-

pacité passive, mais si on entend une pacité active, les Cartésiens diront l'on se trompe. Avant le decret de ieu, touchant la création de la ma-re les arbres ont été capables de porter s fruits, car ils pouvoient recevoir de ieu cette faculté, quoi qu'ils ne l'eus-t pas encore. Tout de même un corps é est capable d'en pousser un autre, épendamment des decrets de Dieu, ce que de sa nature il est susceptible de mpulsion externe qui peut le faire cho-er un autre corps. Dans l'état où est jourd'hui l'Atmosphere de la terre, Péripateticien avoüera qu'un Canon, est point capable par une capacité acti-e de se guinder dans les airs, mais cela empêche pas qu'il ne soit capable de ecevoir une impulsion qui le guinde jus-ues aux nuës. C'est en ce dernier sens u'avant tout acte de la volonté de Dieu ur la communication des mouvemens, un corps est capable d'en choquer un au-re. L'Auteur semble être allé au devant de cette objection quand il a supposé (à tout le moins par impossible) que 2. corps se meussent dans le vuide, car si dans cette supposition il accorde, qu'ils ne se meuvent pas indépendamment de tout decret de Dieu, il pourra pour le moins nier qu'ils se meuvent en vertu

d'un decret de la communication de mouvemens: En effet puis que dans le vuide le mouvement peut continuer sans qu'il passe d'un corps à un autre il ne seroit pas besoin alors de faire des loix pour la communication du mouvement. Mais un Cartésien répondroit peut-être que la supposition de deux corps qui se mouvroient dans le vuide est une de ces fictions qui ne peuvent servir de rien; & de plus il répondroit trés-assûrément que si deux corps se rencontroient dans le vuide selon toutes les circonstances supposées par l'Auteur; il arriveroit de deux choses l'une, ou que Dieu les arrêteroit tous deux, n'y ayant point de decret touchant le mouvement d'un corps qui en rencontreroit un autre, & rien ne pouvant exister sans un acte de la volonté de Dieu; qu'il feroit sur le champ un decret pour régler la marche de ces deux corps.

Les 3. autres chapitres de cet Auteur attaquent le système des causes occasionnelles par ses trois plus beaux endroits, qui sont de dire qu'il n'y a que cette supposition *qui fasse agir Dieu d'une maniére qui porte le caractére de ses attributs, toûjours avec une simplicité extrême, toûjours par des loix générales, toûjours en Maître & en Créateur de toutes choses.*

L'Au-

l'Auteur prétend que sur les 2. premiers points les défenseurs de cette supposition font tout le contraire de ce qu'ils prétendent, & que sur le dernier ils ne font rien de mieux que le système commun. Il dit dans son 4. chapitre de très-bonnes choses sur la simplicité des voiens qu'une cause emploie, sur la sagesse d'un dessein, sur la sagesse d'une execution, & sur le rapport qui doit être entre ces 3. qualitez. Je ne doute pas que les Connoisseurs ne trouvent ici les plus justes & les plus solides objections qui soient dans tout ce petit Ouvrage contre le P. Mallebranche.

On prétend montrer dans le chapitre 5. qu'à proprement parler il n'y a ni généralité de loix ni uniformité d'action dans le système de ce nouveau Philosophe. On emploie principalement cette remarque, que le monde a reçû de Dieu la forme d'une machine, & que comme *la nature d'une machine exclut qu'après lui avoir donné du mouvement on lui fasse faire ce qu'elle n'eût pas fait d'elle-même*, Dieu n'auroit pas proportionné ses loix à la nature du sujet, mais seroit tombé dans les inconveniens d'une loi particuliére, s'il n'avoit pas rendu les corps causes veritables de leurs mouvemens. Pour mieux entendre ceci

il sera bon que l'on sçache que selon c
Auteur les loix particuliéres sont cel
qui executent un dessein au de là ou co
tre la nature du sujet, au lieu que
loix générales executent un dessein s
la nature du sujet, en sorte que la nat
du sujet demande par elle-même ce que
mande aussi le dessein. D'où l'on co
clut aisément qu'afin que Dieu agisse
une loi générale, Dieu dis-je, q
mis une disposition de machine dan
monde matériel *il faut que les co*
ayent de leur nature une force mouv
qui agisse selon les differentes proportio
de leur grosseur & de leur viteſſe. On e
plique tout ceci & l'article de l'unifor
mité d'action clairement & beaucoup
plus amplement que la question, si le sy
stême des causes occasionnelles donn
à Dieu plus de souveraineté sur le
Corps.

L'Auteur est un bel Esprit si honnête
homme que je suis assuré qu'il ne trou
veroit pas mauvais que je disse mon sen
timent sur son chapitre 5. comme je l'ai
dit sur le 3. mais comme j'ai beaucoup
de livres nouveaux pour le mois cou
rant, je suis contraint de finir ici cet Ar
ticle. Je dirai pourtant qu'il me semble
qu'on ne sçauroit donner à un Auteur
une plus grande marque d'estime, que
quand

and on dit franchement ſa penſée
ce qu'il écrit. C'eſt être perſuadé
'il ne s'entête pas de ſes productions,
ladie ſi ordinaire parmi les faiſeurs de
res, que ceux qui ne l'ont pas méri-
nt les premiers honneurs de la Répu-
que des Lettres. Ce n'eſt donc pas
jours par reſpect ou par amitié pour
qu'on s'abſtient de dire tout ce que
juge de leurs Ouvrages, c'eſt bien
vent que l'on a trop mauvaiſe opi-
on de leur eſprit pour croire qu'ils fiſ-
nt ce qu'un honnête homme doit faire
cette rencontre.

ARTICLE IV.

Hiſtoire des révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion. Par M. Varillas. A Paris chez Claude Barbin 2. Vol. in 4. & à Amſterdam chez Wetſtein, & Desbordes 2. Vol. in 12. 1686.

LA Préface de ce livre ne dégénére point de celles qu'on a déja vûës de cet Auteur, tant elle eſt remplie de choſes curieuſes. Mais on trouve qu'il s'eſt fait un trés-grand tort ſans y penſer en publiant qu'il a de grandes obligations à

M. l'Archevêque de Paris. *Il a pensé* [illegible] *ficacement à moi*, dit-il, *dans les conjo*[illegible] *ctures où tout le monde m'avoit abando*[illegible] *né; je lui dois autant qu'un homme* [illegible] *me sorte peut devoir à un Prélat de sa* [illegible] *stinction, & les manieres inimitab*[illegible] *dont il m'a toûjours obligé ne m'ont p*[illegible] *été moins sensibles que ses bienfaits* [illegible] *j'ai reçûs de lui.* On ne sçauroit guéres se rendre plus suspect à tout le parti Pro[illegible] stant, que par une telle déclaration, si jamais il a été vrai de dire, *beneficium accipere libertatem vendere est*, *On vend la liberté quand on reçoit des presen*[illegible] c'est sur tout lors qu'un Historien d'Hérésies devient pensionnaire d'un Evêque. C'est avoir un pied dans le Sacerdoce ou dans le Froc, & par conséquent une tentation continuelle à ses côtez presque invincible d'accommoder toutes choses aux intérêts du Parti Romain. Ainsi l'on aura bien de la peine à ôter de l'esprit d'un trés-grand nombre de Lecteurs, que M. Varillas ne témoigne point sa reconnoissance à son Mecene dans tout son livre au dépens de qui il appartiendra, c'est à dire, au dépens de Messieurs les Heresiarques. Il eût eu sans doute plus de politique, s'il n'avoit pas publié lui-même ses engagemens; car s'il est *sans comparaison plus difficile*,

com-

omme il l'avouë lui-même, *d'être exactement veritable dans les matiéres de Religion que dans les autres, parce que dans celles ci le seul intérêt & les seules passions obligent à mettre le mensonge en la place de la verité, au lieu que dans celles-là la conscience s'empare pour ainsi dire de toutes les puissances de l'ame, & les réduit dans un tel éclavage que l'on est contraint d'écrire ce qu'elle persuade, sans que l'on s'embaraſſe autrement s'il est faux ou vrai*, s'il reconnoît, dis-je cela de tous les hommes en général, à combien plus forte raiſon le doit-on penſer d'un homme payé par des gens d'Egliſe. Quoi qu'il en ſoit l'Auteur nous ayant appris dans ſa Préface que M. l'Archevêque de Paris a été ſon bien-faiteur, & le Promoteur de ce livre nous marque les ſources où il a puiſé, & nous dit bien des choſes curieuſes qui concernent Sleidan, le parallele de Luther & de Melanchton, Meurſius, Fronſperg, Chitrai, Zanchius, les Hiſtoriens du ſchiſme d'Angleterre, & ceux de la Vie de Calvin. Il remarque ſur ce dernier chef que la Vie de Calvin qui ſe trouve parmi les éloges de Papyre Maſſon publiez par M. Baleſdens de l'Académie Françoiſe n'eſt pas un Ouvrage de Papyre Maſſon, mais de Jacques Gillot Con-

ſeiller Clerc au Parlement de Paris Vo
là pour la Préface ; venons au liv
même.

Ce n'eſt encore que la 10. partie d
tout l'Ouvrage, puis que nous n'avo
ici que 10. livres des cent que l'Auteu
compoſez ſur cette matiére. Les de
premiers contiennent l'Hiſtoire
Wiclef, de Jean Hus, & de Jerôme
Prague, & avoient déja été imprim
non ſeulement à Avignon & à Lyo
mais auſſi à la Haye l'an 1682. ſous le t
tre de *l'Hiſtoire du Wicleſianiſme.* Co
me on les connoit par tout ſuffiſam
ment, il n'eſt pas fort néceſſaire d'e
donner aucun Abregé. Il ſuffit de dir
que pluſieurs endroits favorables aux
Heretiques ont * diſparu de cette nou-
velle edition.

Les 3. livres ſuivans contiennent
une partie de l'Hiſtoire du Lutheraniſ-
me, & de ſon établiſſement dans les
trois Royaumes du Nord. Ils con-
tiennent auſſi les commencemens de la
Réformation des Suiſſes ſous le fa-
meux Zuingle. Ces Hiſtoires ont été
ſi rebatuës dans ces derniéres années à
l'occaſion des livres du P. Maimbourg,
qu'il ſuffit de dire touchant ce que M.
Va-

* Voiez la Pref. de la traduct. Fr. de la Crit. de M. Burnet.

rillas en rapporte, qu'on y voit toûjours régner son esprit, & sa coûtume de foüiller dans les plus secrettes intentions des gens & de ramasser un grand nombre de Mémoires. Il s'étend beaucoup plus que n'a fait le P. Maimbourg sur les affaires du Nord sous Chrêtien Roy de Dannemarc, qui fut enfin détrôné par ses sujets. Le caractére de ce Prince est assez bizarre, car quoi qu'il fut violent jusques à la cruauté il souffrit neanmoins fort patiemment que l'on prêchât dans son Royaume, que c'étoit lui qui seroit banni de ses Etats selon les Propheties de Sainte Brigide. Ses sujets de l'Eglise Romaine ayant crû que s'ils vouloient maintenir leur Religion, il falloit user de diligence à le déposer, résolurent dans une Assemblée secrette de le bannir & pour y préparer les choses ils *apostérent un Religieux Carme qui avoit en reputation de saintetè & un Ecclesiastique célebre nommé Christofle de Ranensberg, pour expliquer du Regne présent la Prophetie de Sainte Brigide qui menaçoit de bannissement un Roi de Dannemarc.* Le Roi fit plus que souffrir ces Prédicateurs car il les manda *pour s'enquérir d'eux bien secrettement s'il n'étoit pas parlé de son retour au même endroit qui prophetisoit à leur dire si nettement son*

exil, & sur ce qu'ils oſerent repartir qu'
n'en étoit fait aucune mention dans tout
livre, il ajoûta sur les principes du Lu
theranisme qu'il ne faloit pas croire au
révélations de Sainte Brigide. L'Auteur
ajoûte que le mépris du Roi pour cette
Sainte venoit peut-être de la paſſion qu'il
avoit conçûë pour une femme. Mais
quelle liaiſon y a-t-il entre avoir une
Maîtreſſe & ſe moquer des Prophetiſſes?
François I. qui brûloit autant de Luthe-
riens qu'il pouvoit dans ſon Roiaume, a-
mépriſoit-il ſainte Brigide, & avoit-il de
l'averſion pour les femmes de ſon pro-
chain? Quelles illuſions!

Le 6. 7. & 8. livres contiennent le
progrés de la Réformation Lutherienne
& Zuinglienne, avec les incidens & les
broüilleries qui en troublerent le cours
ſoit par des Négociations Politiques,
ſoit par la diverſité de ſentimens qui ſe
gliſſa parmi ceux qui ſecoüerent le joug
du Pape.

Le 9. livre traite de la rupture de
Henry huit Roy d'Angleterre avec Ro-
me. M. Varillas perſuadé que Sanderus,
Ribadeneira & Leſlé Hiſtoriens Catho-
liques ont trop favoriſé leur parti, & que
Camden, Morton, & M. Burnet Hiſto-
riens Proteſtans ont fait la même choſe
pour le leur, préfere à toutes autres rela-
tions celle du Cardinal du Bellay. Il

Il décrit dans le 10. livre la guerre des nabaptiſtes ſous Jean de Leyde & la iſſance de la Réformation Françoiſe. 'eſt là qu'il debite pluſieurs faits parti-liers concernant la perſonne de Cal-in, & la maniére dont il fit ſes premiers iſciples, & l'exactitude cruelle qu'on nploia pour ruïner autant que l'on pût s ſemences de la Réforme. L'Auteur roit que la Ducheſſe d'Etampes Maî-eſſe de François I. favoriſa le Luthe-niſme parce que la vie qu'elle menoit ui donnoit du dégoût pour la Confeſ-on. Elle étoit donc bien facile à ſe dé-oûter, car craignoit-elle que ſon Con-eſſeur ne la mépriſât lors qu'elle lui fe-oit confidence des bontez qu'elle avoit our ſon Galant? Mais elle n'avoit que ire de craindre; elle n'apprenoit rien le nouveau à ſon Confeſſeur; on la onnoiſſoit par toute l'Europe pour ce u'elle étoit, & ainſi c'eſt ſans aucune pparence qu'on lui ſuppoſe un dégoût & des ſcrupules, qui ne viennent point ux autres femmes dans cette ſituation. On avoit déja prétendu dans le 1. livre que la Maîtreſſe d'Edoüard III. avoit embraſſé les Héréſies de Wiclef parce qu'elles *favoriſoient ſon deſordre*. Cela me fait ſouvenir de l'Hiſtorien Zoſime qui accuſe Conſtantin de ne s'être fai

Chrétien que parce que les Prêtres
Paganiſme lui refuſerent l'abſoluti
des crimes énormes qu'il avoit comm
au lieu que la Religion Chrêtienne l
offroit une abolition pleine & entiè
Comment eſt-il poſſible que ceux q
ont éprouvé l'injuſtice des Hiſtorie
Payens, n'ayent pas appris à juger mie
des Proteſtans que ces infidéles ne j
geoient de l'ancienne Egliſe ?

Dans la ſuite de ſon Ouvrage M. Va
rillas nous doit apprendre tout ce qui
concerne le Lutheraniſme & le Calvi
niſme juſqu'au temps preſent en Angle
terre, en Ecoſſe, en Suéde, en Polo
gne, en France & en Hollande. Son
deſſein a été ſans doute fort grand, &
c'eſt comme il l'avouë lui-même, un
Ouvrage de Controverſe, de nouvelle
nature. Juſqu'ici on avoit attaqué les
Proteſtans du côté de la doctrine. Mais
cet Auteur ſe propoſe de les *attaquer du
côté de la Politique, & de montrer que
tous ceux qui ſe ſont ingerez depuis plus
de* 300. *ans d'enſeigner ou de prêcher
contre l'ancienne Religion ont agi par des
motifs purement humains & ſouvent cri-
minels, & que ceux qui les ont appuyez
de leur crédit & de leurs armes l'ont fait
pour exciter dans toutes les contrées de
l'Europe des révolutions qui leur don-
naſſent*

ssens occasion ou pretexte de les usur-
r. Il ſeroit bien mal-aiſé d'avoir un eſſein plus Controverſiſte & plus Miſſionnaire que celui-ci. Mais cela ne doit pas prévenir contre cet Ouvrage ceux qu'on appelle Hérétiques, car ils doivent ſçavoir s'ils ont du bon ſens & un peu d'expérience, que l'on accommode l'Hiſtoire à peu prés comme les viandes dans une Cuiſine. Chaque nation les apprête à ſa maniére, de ſorte que la même choſe eſt miſe en autant de ragoûts differens, qu'il y a de Païs au monde, & preſque toûjours on trouve plus agréables ceux qui ſont conformes à ſa coûtume. Voilà où peut s'en faut le ſort de l'Hiſtoire, chaque nation, chaque Religion, chaque Secte prend les mêmes faits tout crûs où ils ſe peuvent trouver, les accommode & les aſſaiſonne ſelon ſon goût, & puis ils ſemblent à chaque Lecteur vrais ou faux ſelon qu'ils conviennent ou qu'ils répugnent à ſes préjugez. On peut encore pouſſer plus loin la comparaiſon, car comme il y a certains mets abſolument inconnus en quelques païs, & dont on ne voudroit aucunement à quelque fauſſe qu'ils fuſſent, ainſi il y a des faits qui ne ſont reçûs que d'un certain peuple, ou d'une certaine Secte; toutes les autres les traitent de calom-

nies.

nies & d'impostures. Cela étant on pe
& on doit lire avec beaucoup de pla
cet Ouvrage de M. Varillas de quelq
Religion que l'on soit, parce qu'on
trouve mille faits curieux & particuli
habillez à la Romaine avec beauco
d'industrie. Cela doit contenter un L
cteur, puis qu'il est si difficile de trouv
quelque autre chose dans l'Histoire q
est à proprement parler comme ces t
bleaux & ces Médailles, où l'on n
cherche pas la ressemblance, mais l'h
bileté de l'Ouvrier.

ARTICLE V.

La vie de Gaspard de Coligny Seigneur de Châtillon sur Loin, Gouverneur de l'Ile de France & de Picardie, Colonel Général de l'Infanterie Françoise, & Amiral de France. A Cologne chez Pierre Marteau; & se trouve à la Haye chez van Bulderen, 1686. in 12.

LA même raison qui vient de nous empêcher de faire un fort long article sur le livre de M. Varillas, nous engage à être courts sur celui-ci. Il y a un Siécle pour le moins que les Auteurs Catholiques, & les Auteurs Protestans s'exercent avec la dernière animosité sur l'accusation, & sur la défense, sur l'invective & sur l'éloge du fameux Amiral

de

Coligny. Le procés a été poussé pendant ces derniéres années avec une chaleur extrême, ainsi ces sujets sont si rebattus qu'il ne faut avertir le monde qu'en général des livres qui se publient sur tout cela.

Il y a des gens d'un mérite sans comparaison moindre que celui de cet Amiral, qui ont trouvé beaucoup plus d'Historiens particuliers de leur vie que lui. Ne nous en étonnons pas, c'est que son Histoire est si mêlée avec celle de deux ou trois Rois de France, qu'on ne sçauroit travailler à celle-ci sans faire en même temps celle-là. On a donc crû qu'il n'étoit pas extrêmement nécessaire de publier à part la vie de ce grand homme, & qu'il suffisoit qu'un Ecrivain lui eût rendu ce service. Il s'en presente un autre aujourd'hui qui lui rend le même devoir non seulement en un langage plus François que celui de l'autre, mais aussi avec de plus amples Mémoires. Il ne nous dit pas son nom, il dit seulement *qu'il sort d'une Maison qui a toûjours été amie de celle de l'Amiral, & à qui* ce grand homme *a fait part plusieurs fois de ce qu'il avoit de plus secret dans le cœur.* On sçait † d'ailleurs qu'il a publié quelques

† L'opinion commune est que cet Auteur n'est point de la Religion mais qu'il ne laisse pas quelque fois d'en imiter le langage.

ques autres livres depuis peu d'années, nommément *les nouveaux interêts de Princes*.

Ceux qui aiment à connoître l'enfance & la premiére jeunesse des grands personnages trouveront ici leur compte, on rapporte plusieurs particularitez de cet âge de l'Amiral. On le suit aprés pas à pas durant le cours de sa vie jusqu'à la fatale journée de la S. Barthelemi il fut immolé si indignement aux passions injustes de la Cour. On rencontre dans cette route non seulement ces actions d'éclat qui sont venuës à la connoissance de toute la terre, & qui font dire aux Etrangers, *qu'ils entendoient parler plus souvent de l'Amiral de France que du Roy de France*, mais aussi plusieurs petites avantures qui pour être moins célébres ne laissent pas de témoigner dans toute son étenduë ce qu'un homme vaut. Tel est ce que fit nôtre Gaspard de Châtillon à l'égard d'une belle fille qui lui tomba entre les mains au sac d'une petite ville Espagnole. Il eut d'abord l'intention de suivre les mouvemens qu'une beauté en cet état inspire à un jeune Guerrier, mais il surmonta cette tentation & envoia cette fille sous bonne escorte dans un lieu où elle ne risquât rien; & comme elle eut

le

malheur de rencontrer des gens chemin qui n'eurent aucune con-ération ni pour elle ni pour ſon eſ-te, il s'emploia ſi vivement à les e châtier, qu'il en fit faire une pu-on d'éclat. On rapporte pluſieurs es actions loüables & inſtructives, ui font voir que ce Seigneur a toû-s eû même dans ſa grande jeuneſſe ucoup de piété & de charité. Pour ner les liaiſons néceſſaires au diſ-urs, & autant de clarté qu'il en faut, touche d'une maniére agréable les rigues de la Cour, les démêlez des z. aîtreſſes de Henri II, & divers évé-mens qui appartiennent à l'Hiſtoire nérale. Il eſt certain autant que l'Ho-ſcope d'un livre le peut-être, que la ture de celui-ci plaira beaucoup, & u'elle inſtruira de mille particularitez uſquelles la plûpart des gens ſont plus enſibles qu'au recit des Siéges, & des batailles, des guerres Civiles, des Trai-tez de Paix, &c. Ceux qui aiment cette derniére ſorte d'évenemens en trouve-ront ici en abondance, comme le ſeul titre du livre, le ſeul nom de l'Amiral de Coligni le promet aſſez.

Il faudroit être bien novice dans l'Hi-ſtoire des guerres civiles de France pour ignorer que cet Amiral & le Duc de

de Guiſe furent deux ennemis mor
Au commencement la choſe n'a
pas ainſi, car ils furent aſſez long-te
deux amis intimes. L'Auteur mar
diſtinctement les diverſes raiſons qu
broüillerent, & il en impute toûjou
faute au Duc de Guiſe. Il compte p
me des belles actions de l'Amira
part qu'il eût à la ſurpriſe de Mets,
que le Connêtable de Montmor
ſon Oncle s'en ſaiſit par une ſuperch
bien concertée. Admirons plûtôt
déplorons en même temps l'épouv
table corruption des Chrêtiens, qui
ſe font pas un cas de conſcience m
plûtôt la matiére d'un pompeux Pa
gyrique de la mauvaiſe foi, de la frau
& des vilains déguiſemens dont ils
ſervent pour s'emparer du bien d'autr
Les Traitez qui ſont venus en ſuite o
rehabilité la choſe à peu prés comme
mariage répare le honteux commerc
qui l'a précédé, mais avoüons qu'à ne
conſidérer la priſe de Mets qu'en elle-
même l'on doit dire que ſi le Connéta-
ble ne s'en eſt pas confeſſé, & ſi ſon
Confeſſeur ne lui a pas impoſé pour ce-
la une rude penitence, ç'a été un relâ-
chement auſſi ignomieux au nom Chrê-
tien que celui des Caſuiſtes dont parle
M. Paſcal dans ſes lettres Provinciales.

Les

vains efforts de Charles-Quint, reprendre Mets, & la suite de la rre qu'il entreprit pour cela furent moisson de triomphes au Duc de de, & donnerent occasion à quelques ours offensans entre lui & l'Ami- L'Auteur attribuë à celui-ci une re- tie beaucoup plus vigoureuse que e qu'on lit dans Brantôme. Je ne sçai d'où on l'a puisée : on ne cite aucun eur ; on nous dit bien dans la page qu'on a de bons Mémoires entre mains, la question est si cela se doit ndre absolument de toutes les cho- que l'on rapporte.

La haine qui s'alluma entre ces deux mmes extraordinaires ne les empê- a pas de voir le mérite l'un de l'autre, s sentimens seroient toûjours partagez t la question qui des deux étoit le plus compli, mais la fortune se déclara esque toûjours pour le Duc de Guise. e Prince fut si heureux au dépens de on ennemi, qu'ayant engagé Henri II. à la guerre d'Italie malgré les bons con- seils de l'Amiral, il eut la joye d'être tetiré de ce Païs-là où il se trouvoit bien loin de son compte, & en état d'é- choüer, il eut, dis-je, la joye de sortir de ce Labirinthe pour venir être le restau- rateur du Roiaume que la funeste ba-

tail

taille de S. Quentin ſuivie de la priſe
cette Place, avoit jetté dans une ét
ge conſternation. L'Amiral avoit
peut-être plus de coups de Maître, p
d'actions de cœur, d'eſprit, & de v
lance pour défendre S. Quentin, qu
Duc de Guiſe pour défendre Mets,
pendant celui-ci ſauva la place co
les efforts d'une armée trés-nombre
animée par la preſence de Charl
Quint; & l'autre n'eut pas même la c
ſolation de capituler. On prit d'aſſa
Ville qu'il devoit défendre, & il tom
lui-même entre les mains de l'ennem
& toutes les diſgraces de ſa Maiſon
particuliére, & de l'Etat en général ſ
venuës par une guerre qu'il avoit diſſi
dée, ne ſervirent qu'à la gloire du D
de Guiſe, l'homme de tout le Roiaum
qui devoit en recevoir plus de confuſio
puis qu'il avoit embarqué le Roi ſo
Maître fort mal à propos à rompre av
ſa Majeſté Catholique. Voilà dequo
faire enrager un homme qui n'a pas
beaucoup de piété. Cet enchaînement
de ſituations qui fait que par tout où
l'on ſe rencontre, mille circonſtan-
ces nous traverſent, tandis qu'elles
viennent ſe placer d'elles-mêmes ſelon
l'intérêt de nôtre ennemi, nous démon-
te & nous déchaîne contre le vain fan-
tôme

ne que nous appellons fortune, &
s lequel une bonne ame adore humment, la ſage Providence de Dieu.
verra ici un curieux détail du Siége
S. Quentin & de ce fatal concours de
tions contraires qui rendirent inutoutes les vertus & les grandes qua de celui qui gardoit la Place. Le
l ſur la converſion de l'Amiral &
es démarches qui furent priſes pour
nir aux Réformez la liberté de conuience, n'eſt pas moins curieux. Ces
es de narrations doivent être fort
minées, car elles ſont d'une telle deteſſe, que la moindre antidate, la
ndre addition ou ſuppreſſion y peuit faire d'une mouche un Elephant,
d'un Elephant une mouche. Quoi
il en ſoit voici le point où Gaſpard
Châtillon a commencé de paroître
la Scene ſous un perſonnage d'une
guliére autorité. L'Auteur le lui fait
tenir d'une maniére héroïque, &
ous apprend des actions particuliéres
valent bien ce que tout le monde
ait de l'Amiral. Je mets au nombre de
s actions le traitement qu'il faiſoit
aux Aſſaſſins qu'on déchaînoit contre
lui, car ce temps-là étoit le Siécle le plus
noir & le plus déréglé que l'on eût vû.
Les crimes les plus execrables n'étoient
qu'une bagatelle.

AR-

ARTICLE VI.

L'accomplissement des Propheties ou la delivrance prochaine de l'Eglise, &c. par le S. P. J. P. E. P. E. Th. A. R. Rotterdam chez Abraham Ac[illegible] 1686. 2. vol. in 12.

ON a déja vû le titre entier de c[illegible] Ouvrage dans le Catalogue [illegible] mois passé. Voions-en presentement [illegible] détail.

L'Avis à tous les Chrêtiens qui se[illegible] d'une longue Preface à ce Livre do[illegible] être soigneusement considéré. L'Au[illegible]teur y expose historiquement ce qui l'[illegible] mû à chercher l'explication de l'Apo[illegible]calypse. Deux choses lui en ont fait naî[illegible]tre l'envie; l'une la douleur dont il s'est [illegible]senti pénétré en considérant les maux [illegible] qu'on faisoit en France à ceux de la Re[illegible]ligion, car il a crû qu'il devoit chercher [illegible] à se consoler par des promesses d'une [illegible] prompte délivrance contenuës dans les [illegible] Saints Livres; l'autre est le concours [illegible] d'un grand nombre de prédictions qui [illegible] promettent cette delivrance. Il y a une [illegible] de ces Propheties qui vient du Sçavant [illegible] Usserius Archevêque d'Armach, une [illegible] bon-

ne partie des autres a été publiée par menius. L'Auteur nous y fait remarquer quelque chose de grand & de surenant, mais néanmoins il a crû que le étoit de consulter les Oracles de criture. Il ne feint point d'avoüer l ne s'en est approché que *plein de ses jugez, & tout disposé à croire que nous ns prés de la fin du régne de l'Antesist*, c'est à dire, du Papisme; & pour ns faire connoître que ses Préjugez toient pas sans fondement il nous le plusieurs belles réflexions qui l'ont entrer dans cette pensée. Cela est s-curieux, car on y voit un parallele re les dispositions qui préparerent la ne du Paganisme, & les dispositions ise voient presentement dans l'Unirs. On y voit aussi plusieurs réflexions r le caractére particulier du mal n'on vient de faire souffrir à l'Eglise réformée de France. On nous y fait remarquer 4. singularitez, que l'on prétend tre si fort contre les régles, que pour y comprendre quelque chose, il faut recourir au doigt de Dieu, ménageant, d'une façon particuliére le grand coup, qu'il veut frapper bien-tôt en faveur de son Eglise. Cet endroit est poussé avec une éloquence trés-vive. L'on nous dit aprés cela de quelle maniére on a fû l'A-

l'Apocalypſe, & ſi on a été aidé ou
par le Sçavant Joſeph Medde l'un
ceux qui ont le mieux réüſſi à déchif
ce livre divin. Finalement on do
quelques avis au Lecteur ſur la mani
dont il doit lire cet accompliſſeme
des Propheties. On l'avertit que po
trouver plus facilement que le Papiſ
eſt l'Empire Antichrêtien, il faut jo
dre à la lecture de cet Ouvrage celle
Préjugez légitimes contre le Papiſm
publiez par ce même Auteur depuis
an. Il nous en promet un Abregé d
lequel chaque Préjugé aura la form
d'un des caractéres de l'Antichriſtian
me. *Si quelque choſe retarde ce deſſein
ſera l'envie de voir ſi M. Arnaud* répon
dra aux *Préjugez* ſelon la promeſſe d
M. Simon. L'Auteur déclare qu'il n'
crit point pour les *Eſprits* forts dont
s'attend d'être mal-traité, mais *il les
mépriſe, ou du moins il mépriſe leur juge
ment, car il prie Dieu pour leur ſalut.* Une
longue & belle Préface comme celle-
ci ne demandoit guéres moins que ce
long morceau du preſent Article.
Voions ce que dit le Corps de l'Ou-
vage.

Les 2. premiers Chapitres ayant don-
né un Syſtême chronologique & hiſto-
rique des évenemens de l'Egliſe qui
ſont

t marquez dans l'Apocalypſe, on
e dans les ſuivans des caractéres de
ntechriſt. On établit d'abord diver-
choſes dont les deux partis convien-
ſur cela, & on les applique à éclair-
elles dont ils ne conviennent point.
ſieurs de l'Egliſe Romaine font un
rait de l'Antechriſt où ils fourrent
à 23. caractéres qui paroiſſent
ou ridicules à cet Auteur. Il ſe con-
e d'en réfuter une partie, & il aban-
ne les autres à leur foibleſſe, ne
ant pas que dans un ſiécle auſſi
iré que celui-ci on puiſſe perdre du
ps à les réfuter ſans faire tort au pu-
. Il ſubſtituë en ſuite à la place de
ſaux caracteres les trois qui lui ſem-
t veritables, ſçavoir, la tyrannie,
olatrie, & la grande corruption des
eurs, & il fait voir par les noms qui
t donnez à l'Antechriſt dans l'Ecri-
e qu'en effet ce ſont les trois mar-
es caractériſtiques de ce fils de perdi-
n. Il ajoûte que dans tous les lieux
l'Ecriture parle de l'Empire Anti-
étien, elle le repreſente ſous les mê-
es trois caractéres, & que ceux qui
'ont eu égard qu'à l'un des trois, ſça-
voir à la tyrannie, ont perdu le point
le naiſſance de l'Antechriſt. C'eſt ce
qui eſt arrivé au fameux Pierre du

Moulin Ayeul maternel de cet Auteur & à M. du Plessis ; car le premier a tellement crû que la tyrannie étoit la qualité essencielle de l'Antechrist, qu'il ne la trouve dans le Papisme qu'au temps que le Pape commença à faire le Prince temporel, l'an 755. d'où il a conclu que la durée de cet Empire devant être de 1260 ans il ne finira qu'en l'an 2015. Pour M. du Plessis *il suit à la piste dans le Mystére d'Iniquité la tyrannie des Papes depuis sa naissance jusqu'à sa perfection comme si le Mystére d'Iniquité ne signifioit autre chose, & au contraire*, ajoute l'Auteur, *le Mystére d'Iniquité ne signifie pas principalement cela*, mais l'idolatrie, de sorte que comme il croit qu'elle s'établit parmi les Chrétiens au 6. siécle & que le déréglement des mœurs, base & le fondement de l'Empire de l'Antechrist est encore plus ancien, il trouve par son calcul que les 1260. ans finiront beaucoup plûtôt que ne l'a cru M. du Moulin. Voici donc la gradation qu'il nous donne entre les 3. caractéres de la Bête ; le relâchement des mœurs *a été l'acheminement à l'Antichristianisme, le progrés a suivi par l'introduction de l'idolatrie, & enfin l'Antichristianisme s'est consommé par la tyrannie.*

Aprés

Après cela il applique ces 3. marques à la Communion de Rome par des preuves qu'il prend de l'Hiſtoire, & des Prophetes, mais qu'il ne touche qu'en paſſant à cauſe qu'elles ſe trouvent au long ou dans *ſes Préjugez légitimes contre le Papiſme*, ou dans *ſon parallele du Papiſme & du Calviniſme*. Cela ſe doit principalement entendre des preuves de l'Hiſtoire lui peut fournir, car pour les autres il ne ſe contente pas de nous envoier ailleurs, il les touche, il les éclaircit exactement, il y en ajoûte de nouvelles, & il réfute ce qu'on dit pour les éluder. Entre ſes nouvelles preuves éclate principalement l'explication de ce paſſage de S. Paul, *l'Eſprit dit expreſſement, &c.* 1. *à Timoth. chap.* 4. Il fait ſur cela pluſieurs remarques qui témoignent une grande pénétration, & une belle étenduë de lumiére. Il nous donne une verſion de ce paſſage plus coulante que celle qu'on a ſuivie juſques ici; il fait voir ce que c'eſt proprement qu'Apoſtaſie & pourquoi l'Ecriture ſe ſert de termes ſi forts pour repreſenter l'état où les Papes réduiroient la Chrêtienté. Il nous repreſente l'invocation des Saints comme un crime bien plus atroce qu'on ne penſe, & il fait un ſçavant parallele entre le Paganiſme & le

Papiſme ſur le culte que les Payens re
doient aux Démons, & que l'Egl
Romaine rend aux Saints. Il dit net
ment & ſans biaiſer que les miracles do
S. Auguſtin & S. Ambroiſe nous pr
lent ſont ou chimériques, ou des pr
ductions de l'eſprit malin. Il n'oub
pas les deux caractéres que S. Paul do
ne à ceux qui enſeigneroient des doct
nes de Démon, c'eſt qu'ils défendroie
le mariage, & les viandes que Dieu
créées: ſur quoi il remarque que c
deux dogmes ne ſont pas ceux que
Paul a qualifiez des doctrines de D
mon. Il prétend que S. Paul a déſig
ſeulement par là les maniéres artificie
ſes dont les faux Docteurs ſe ſerviroie
pour mieux tromper. Or cela va l
mieux du monde pour débroüiller le c
hos qui ſemble régner ſur la prédictio
de cet Apôtre, car enfin à qui perſua
dera-t-on qu'un homme qui parle par
l'eſprit de Dieu puiſſe tellement outrer
les choſes qu'il appelle doctrine de Dia
ble; un ſimple précepte de frugalité, un
réglement de Diſcipline qui pour mieux
détacher du monde les Miniſtres de
l'Autel les ſépare du commerce de l'au
tre Sexe. Ainſi les paroles de S. Paul ne
pouvant être interprétées de cette façon,
ſans repreſenter une hyperbole pouſſée
au

delà de toute ombre de juſtice, paſſoient d'une obſcurité qui ne permettoit guéres qu'on en tirât un bon argument. Mais voici toute l'obſcurité levée pourvû que S. Paul n'ait voulu dire autre choſe ſinon que ceux qui enſeignent des doctrines diaboliques ſe couvroient d'un beau dehors, & d'un voile auſſi ſpécieux que celui de recommander fortement la ſobriété, & la continence. Sur ce pied-là M. Jurieu trouve que les Prêtres & les Moines ſont les deux Docteurs déſignez dans le paſſage de S. Paul, & il ſoûtient dans ſon chapitre 12. que ce ſont eux qui ont introduit l'idolatrie en même temps que les jeûnes & le célibat, & que le ſiécle où ces deux choſes ont commencé à bien s'établir a été auſſi celui où l'on a commencé le debit des faux miracles, ce qui devoit être l'un des caractéres que S. Paul a déſignez, & ſur cela l'on nous dit ici une choſe qui ſurprendra d'autant plus qu'on l'appuye ſur le témoignage de quelques Peres, c'eſt que depuis les Apôtres juſques au milieu du 4. ſiécle il y eut interruption de miracles dans l'Egliſe. La derniére difficulté qu'on ſe propoſe ſur ce paſſage eſt que S. Paul n'a prédit que l'Apoſtaſie *de quelques-uns, aux derniers temps*, au lieu

qu'il s'enſuit de l'explication de M. J
rien que preſque tous les Chrêtien
ſont tombez de fort bonne heure
qu'ils y ont croupi pendant pluſieur
cles. Mais il ſe tire aiſément d'affai
par 3. ou 4. paſſages de l'Ecriture o
mot de *quelques-uns* ſignifie *preſque*
2. par l'explication preſque de tou
l'Egliſe Romaine qui rapportent aux
cratites & aux Manichéens *les derni
temps* dont S. Paul parle. 3. par
des raiſons pour leſquelles l'Empire
l'Antechriſt a pû être nommé *les de
niers temps*.

En ſuite de cela il examine les P
pheties de Daniel qui de l'aveu gén
des Interprétes ſe rapportent literal
ment à Antiochus Epiphanes, & puis
les applique à l'Antechriſt comme à ce-
lui dont cet Antiochus a été le type.
Mais parce que la prédiction porte
qu'Antiochus adorera le Dieu *Mahuzim*, ce qui ne ſemble pas convenir au
Pape, l'Auteur approfondit le ſens de
ces mots, & y trouve la conformité dont
il a beſoin, aprés quoi il fait l'applica-
tion de chaque partie de la Prophetie,
tantôt au type ſeulement, tantôt au type
& à l'Antechriſt, tantôt à celui-ci ſeul,
& il prétend qu'en cela il ne dit rien qui
ne ſoit dans l'ordre des types de l'ancien-

loi. Il réſulte de tout ce qu'il a dit juſques-là que l'Antechriſt eſt reconnoiſſable dans le Papiſme par 35. caractéres dont on nous donne le Catalogue, & pour prévenir l'étonnement où les Lecteurs pourroient tomber de ce qu'on a connu une choſe ſi bien caractériſée par les Prophetes, on nous fait prendre garde qu'encore que Jeſus Chriſt eût été reconnu par les Oracles divins, il n'a pas laiſſé d'être méconnu. On fait ſur cela un beau parallele.

Le reſte du 1. tome à la réſerve du dernier chapitre eſt employé à examiner la durée du régne de l'Antechriſt. On ſoûtient qu'elle doit être non pas de 3. ans & demi tels que nous les comptons ordinairement, mais de 1260. jours prophetiques qui ſont 1260. de nos années. Comme cette diſpute eſt ſi capitale que la déciſion de tout le procés en dépend, l'Auteur emploie toutes ſes forces à prouver cette durée de 1260. jours prophetiques. Il apporte juſqu'à 11. preuves contre la durée de 3. ans & demi, ce qui l'engage à développer l'ordre & le progrés des révélations de S. Jean, & le temps marqué par le Prophete Daniel pour la perſécution d'Antiochus. Il donne des éclairciſſemens ſur

cela fort singuliers, & il conclut q
l'Empire de l'Antechrist devant d
douze cens soixante ans, est de toute
cessité celui du Pape, puis qu'on n
sçauroit rencontrer ailleurs. Le dern
chapitre du 1. tome regarde M. Sim
qui s'est emporté d'une maniére tr
choquante contre M. Jurieu dans sa
ponse aux *Sentimens de quelques Théo
giens*. On lui soûtient que les remarq
d'Hébraïsme qu'il a mêlées dans son
taque sont fausses, on traite d'absurde
dessein de sa Bible Polyglote, & on
reproche de ne s'être tant déchaîné con
tre les Protestans en général, & contr
leurs plus illustres Ministres en particu
lier & nommément contre l'Auteur
qu'afin de se réconcilier avec Messieurs
du Clergé, qui ne sont pas trop persuadez,
dit-on ici, que M. Simon soit Catholi-
que, & on *espere que bien-tôt le Procu-
reur Général s'en mêlera, & qu'il le prie-
ra avec autorité*, de le devenir.

Le 2. Volume comprend 3. choses,
le temps de la ruïne de l'Antechrist; les
circonstances de cette ruïne; & l'état de
l'Eglise aprés ce renversement.

Pour trouver le temps de cette ruïne
l'Auteur n'a besoin aprés avoir établi
comme il a fait que le Papisme est le ré-
gne de l'Antechrist, & que sa durée doit

être

tre de 1260. ans, il n'a beſoin, dis-je, ne de trouver le point fixe où l'Egliſe Romaine eſt devenuë Antichrêtienne. Ce point a été placé bien differemment: ces uns l'ont mis ſous le Pape Boniface II. d'autres ont mieux aimé le placer au temps que le ſervice des Images fut finí, d'autres l'ont deſcendu juſques au Pontificat de Gregoire Sept, enfin *il y a là-deſſus autant de ſentimens que de têtes*. L'Auteur ſe réglant ſur les trois caractéres qu'il a donnez à l'antechriſt ſe perſuade que ſon Empire a commencé entre l'an 350. & l'an 450. de nôtre Seigneur, parce qu'il trouve que ce fut durant ce temps-là que le vice, l'idolatrie & l'orgueil commencerent à s'introduire dans le Chriſtianiſme. Il fait quantité d'obſervations bien curieuſes, & conclut que la fin du régne de l'Antechriſt arrivera entre l'an 1710. & l'an 1715. & qu'entre l'an 1715. & l'an 1785. l'Egliſe ſe repurgera & ſe réünira en un corps auquel les Juifs & en ſuite toutes les Nations infidéles viendront s'aggreger.

A l'égard des circonſtances de la ruïne de l'antechriſt M. Jurieu croit qu'elles ne commencent à être décrites que dans l'onziéme chapitre de l'Apocalypſe. Or comme le chapitre 10.

ſert de Préface aux ſuivans, il donn
d'abord l'ouverture de celui-là, & e
ſuite il parcourt les autres, & s'éten
principalement ſur la viſion des Phi
les, & il eſpére de convaincre ſes L
éteurs, autant qu'on peut le faire, ſ
des choſes qui ne ſont pas ſuſceptibl
d'une démonſtration géométrique, q
les 7. playes ſont paſſées. Quand il fit
Livre des *Préjugez*, il croyoit bien co
des cinq premiéres, mais il ne connoi
ſoit rien dans les deux autres, *j'avoue*
dit-il, *que le reſte du chapitre m'étoit d*
ténébres profondes, mais preſentement
il croit que Dieu lui a fait la grace de les
éclaircir, & par ce moyen ce *qu'il ne*
tenoit que pour conjecture à l'égard des
5. premiéres playes, *eſt monté au degré*
de veritable perſuaſion. Tout ce qu'il
dit ſur chacune des ſept playes en les ap-
pliquant à leur temps, & à leurs effets,
paroîtra ſans doute admirable, car il a
fallu marcher par un païs inconnu, &
inhabité, ſans autre guide que ſon eſprit
& que ſes priéres ardentes, naturelles &
artificielles (j'appelle priéres naturelles
l'attention de nôtre eſprit, & priéres ar-
tificielles, les oraiſons qu'on preſente
à Dieu) & cependant on a percé toutes
ces noires ſolitudes, & on y a frayé un
grand & large chemin uni dans lequel

une

…e partie des Lecteurs ſe proméneront …ec la plus grande conſolation & la …s grande joye du monde. Cela ſe doit …tendre auſſi de l'explication que l'on …us donne de la derniére perſecution …e l'Antechriſt prédite dans l'onziéme …apitre de l'Apocalypſe. L'auteur ſoû…nt que c'eſt la perſecution preſente …s Proteſtans François, & pour le prou…r il fait pluſieurs conſidérations ſur …s paroles de S. Jean. Il trouve dans …s paroles que dans peu d'années la Ré…rmation ſera rétablie en France par …rorité Royale, & que le Royaume …noncera au Papiſme. Si cette grande …aire arrivoit l'an 1689. comme il …mble que M. du Moulin le faſſe eſpé…r, ce ſeroit le hazard qui rendroit ju…e le calcul de cet Interpréte de l'Apocalypſe, car il a bâti ſur un fondement *tout à fait deſtitué de ſolidité*, à ce que dit M. Jurieu.

Ce qui ſuit touchant l'état où ſe doit trouver l'Egliſe aprés cette grande révolution eſt également curieux & conſidérable. La prédiction en eſt contenuë dans le chapitre 20. de l'Apocalypſe, où il eſt dit *qu'on vivra & qu'on régnera mille ans avec Jeſus Chriſt.* M. Jurieu eſt perſuadé qu'il faut prendre cela au pied de la lettre, *& que le temps vient*

bien tôt qu'on aura de la confu
d'avoir flêtri du nom de *Millenan*
de *Chiliaſtes*, & d'hommes *de la c*
quiéme Monarchie, ceux qui ſont d
ce ſentiment, & il s'étonne com
d'un prodige ménagé par des reſſo
ſurnaturels de la Providence, qu'
puiſſe lire l'Ecriture ſans y voir mani
ſtement le dogme de ces Millenair
Il eſpére de mettre cette verité *en*
tel jour qu'il ſera difficile de la révoq
en doute.

Pour tenir cette promeſſe il établ
avant toutes choſes que dans la durée d
l'Egliſe il faut qu'il y ait mille ans où l
Démon ſoit lié, c'eſt à dire, em
pêché de perſecuter & de tromper. Or
juſques ici on n'a vû rien de ſemblable.
Apres cela il ouvre 4. grandes ſour
ces de preuves pour ce régne de mille
ans.

La 1. eſt empruntée des Propheties
de Daniel qui promettent aux Saints une
cinquiéme Monarchie, & que l'Auteur
montre ne ſe pouvoir entendre *que du*
régne terreſtre où l'Egliſe jouïra d'une
profonde tranquillité, & d'une grande
pureté. Il confirme cela par les termes
déciſifs & nullement équivoques de
S. Jean.

La 2. eſt tirée d'une infinité de Pro-
pheties

heties qui promettent aux Juifs des bé-
édictions extraordinaires, un régne
r la terre, une prospérité qui sera vi-
ble à toutes les Nations, un Empire
ême auquel tous les Peuples rendront
mmage. Où trouvera-t-on le tems
quel ces magnifiques promesses ayent
é accomplies depuis le retour de Ba-
lone? On auroit beau le chercher,
mais on ne le trouveroit, à moins que
faire passer les Prophetes pour de
ands diseurs de rien, & pour les gens
monde qui outrent le plus les choses,
qui seroit sans doute d'une dangereuse
nséquence, car il n'y a rien de plus
portant que d'eloigner de la gravité &
la sainteté d'un Prophete tout jeu de
ands mots, toute idée Poëtique, tou-
hyperbole qui ne garde aucune ombre
de proportion. Or c'est ce qu'on ne fe-
roit pas si on appliquoit à l'état des Juifs
sous les Macchabées les promesses pom-
peuses qui leur ont été faites par tant
d'Oracles. On ne peut pas non plus
les appliquer à l'état où ils ont été depuis
la venuë de Jesus Christ, puis qu'au
contraire ç'a été le commencement de
la plus affreuse desolation qui se puis-
se voir. Enfin on ne peut pas dire
que ces promesses signifient la gloire
spirituelle du Christianisme, puis que

les

les Juifs n'y ont eu presque po
de part, peu d'entre eux ayant embr
sé la foi. M. Jurieu fait valoir tou
ces raisons & plusieurs autres avec s
feu, son esprit & son érudition or
naires. Il soûtient que les Juifs ont
se promettre par le moyen du Me
un Royaume florissant, & qu'ils n'o
eu tort qu'en ce qu'ils n'ont pas co
nu que le Messie devoit premiéreme
venir sous une forme mépriſable,
en ce qu'ils ont attaché à son Rég
trop de temporel. *Il ne consistera p*
dit-il, *à commander aux Nations,*
les assembler en guerre, à recevoir le
tributs, mais en ce qu'ils seront l
plus zélez & les plus saints, & qu'ils d
neront des Pasteurs & peut-être d
Gouverneurs à tous les autres Peuples d
monde.

La 3. source de preuves pour le Ré
gne futur de Jesus Christ & de l'Egliſe
sur la terre se trouve dans une infinité
d'Oracles qui n'ont pas été encore ac
complis, & qui regardent les pleines
victoires du Fils de Dieu, la sainteté &
la parfaite prospérité de l'Egliſe. On
auroit beau chercher dans toute la suite
des temps un siécle où la vertu ait do
miné sur la terre, & où l'Empire du
Démon n'ait pas été plus vaſte, plus
fort,

ſt, & plus pompeux que celui de
ieu, jamais on ne le trouveroit, il
ut donc que ce temps-là ſoit à venir,
isque les promeſſes de Dieu ne ſont
int trompeuſes. L'Auteur ſoûtient
tte Theſe par l'explication de plu-
urs paſſages, & par cent raiſons vives
perçantes qu'il pouſſe aux Antimille-
ires.

La 4. ſource eſt dans les types qui ont
uré ce glorieux Régne de mille ans.
Auteur n'en conſidére que quatre,
ne s'arrête guéres que ſur le dernier
ui eſt le repos du ſeptiéme jour. Pour
ous faire bien voir l'excellence de ce
ype, il fait une revûë générale de tou-
e la création, où il ſuppoſe qu'il y a
es myſtéres difficiles à découvrir,
u'on cherche depuis long-temps, &
u'on n'a pas encore parfaitement dé-
couverts. Il fait donc un nouveau Sy-
ſtême du type de la création, dans le-
quel les jours où Dieu a créé le monde
répondent à tout autant de périodes de
la durée de l'Egliſe, de ſorte que le ſe-
ptiéme période répondant au jour où
Dieu ſe repoſa de toutes ſes œuvres, &
qu'il benit & ſanctifia, il eſt à croire
que dans ſon 7. période l'Egliſe ſera
dans la pureté & dans la proſpérité. Il y
a beaucoup d'eſprit dans les rapports

que

que l'Auteur trouve entre ce que D
réa chaque jour, & le période de
gliſe qui correſpond à ce jour, com
auſſi dans la maniére dont il appli
au Régne de mille ans le 21. & le
chapitre de l'Apocalypſe. Il nous do
après cela les caractéres de ce Rég
3. certains & 5. douteux.

Les certains ſont 1. une grande e
ſion des graces extraordinaires du S
Eſprit. 2. Une ſainteté exquiſe,
n'empêchera pas néanmoins que
hommes ne ſoient encore pêcheurs,
que quelques-uns ne ſoient mécha
3. Une grande pureté de culte. 4. U
ſouveraine paix. 5. Une exacte hum
lité parmi la difference des condition
6. L'abolition des arts qui ne ſerve
qu'à la vanité, & qui ſont aujourd'h
un mal néceſſaire. 7. Une charité fer-
vente quoi que ſans communauté de
biens. 8. Une merveilleuſe uniformi-
té dans la diſcipline, & dans le culte ex-
térieur.

Les caractéres ſur leſquels l'Auteur
ne prononce point, ſont 1. La deſcen-
te de Jeſus Chriſt pour régner viſible-
ment ſur la terre. 2. L'abolition de
toutes les Puiſſances du monde. 3. La
réſurrection des Martyrs pour admini-
ſtrer ce nouveau Royaume. 4. La répa-
ration

tion de la Ville de Jeruſalem. 5. La rée de ce Régne.

Enfin l'Auteur acheve ſon Livre par réponſe à 7. objections de Meſſieurs Antimillenaires. S'ils n'en ont pas meilleures, ils ont lieu de ſe défier leur cauſe, & c'eſt une choſe aſſez iſante que leur ſentiment appuyé de peu de bonnes raiſons, & combatu r tant de preuves, ſoit ſi généralement approuvé que peu s'en faut qu'on traite de fanatiques ceux qui tiennt l'autre.

Nous ſommes contraints de renyer au mois prochain l'autre Livre e M. Jurieu vient de publier, & qui ntient une excellente Réponſe à M. Nicolle. Ce qui nous oblige à ce renoi eſt qu'il nous faut parler encore de quelques Livres de Controverſe, ſi ien que ſi nous donnions l'Extrait de celui-là, il y auroit trop de Controverſe dans ce mois, & par conſéquent trop peu de variété.

AR-

ARTICLE VII.

Friderici Spanhemii Fr. F. Historia Imaginum restituta, præcipuè adversus Gallos Scriptores nuperos Lud. Maimbourg, & Nat. Alexandrum. C'est à dire. *Rétablissement de l'Histoire des Images.* Lugd. Batavorum apud Jo. Verbeeck 1686. in 8.

L'Article IX. de nôtre dernier mois d'Août a fait esperer que M. Spanheim traiteroit amplement de l'Histoire des Iconoclastes dans le 2. tome de l'Histoire Ecclesiastique qu'il a sous la presse, mais il n'y a pas eu moyen d'insérer un si gros Traité dans l'Histoire générale, c'est pourquoi l'on nous donne ici à part en 9. Sections ce qui concerne cette fameuse dispute.

La 1. Section nous fournit un abregé de l'Histoire des Images jusques à Leon Isaurique. Comme il est impossible dans cette matiére qu'un Auteur fasse la seule fonction d'Historien, parce que les témoignages des Auteurs sont expliquez & détournez en differens sens, l'Abregé Historique *qu'on* voit ici est quelquefois interrompu par des

remarques contentieuſes où M. Ranheim développe la ruſe dont il prétend régner dans la Diſſertation du P. Alexandre. Il examine aſſez long les endroits de S. Auguſtin que le cite pour & contre, & il fait voir que de ceux que le Jacobin de Paris a cotez comme favorables à ſa cauſe, ſ'en briſe néceſſairement les Proteſtans lors qu'on les lit tout entiers, & avec la connexion que le P. Alexandre en a ſupprimée. Il montre qu'avant Serenus Evêque de Marſeille, tous les Monothelites & le Pontificat de S. Gregoire le grand, S. Epiphane & quelques autres avoient été déja du même parti. Il s'étend plus ſur l'occaſion qui donna commencement à la grande guerre des Images. Ce fut l'ordre que l'Empereur Philippicus, grand fauteur des Monothelites, donna d'ôter de l'Egliſe le tableau du 6. Concile Général. Le Pape Conſtantin indigné de cette entrepriſe, anathematiſa l'Empereur, & s'echauffa vivement pour les Images, ſur tout lors qu'un Evêque Anglois lui eut proteſté avec ſerment, qu'il avoit été averti de Dieu de faire honorer dans ſon Egliſe l'Image de la Sainte Vierge. On fait bien-tôt du progrés en ces choſes-là, ainſi la queſtion fut en peu de temps,

non pas s'il faloit laiſſer les peint
dans les Egliſes pour conſerver a
honneur la mémoire des Origina
mais s'il faloit leur rendre un ſerv
religieux. La pratique la plus géné
le décida bien-tôt pour l'affirmati
Leon l'Iſaurien à qui cela ne plai
pas trop en voulut arrêter le cours,
voilà le grand ſignal de la guerre.

Dans la 2. Section on reproche a
deux nouveaux Hiſtoriens des Imag
d'avoir malignement ſuprimé cette o
gine, & de s'être rendus garans du vic
conte qui a couru & que l'on réfute
trés-ſolidement, que certains Juifs
ſeurs de bonne avanture engagere
Leon dans cette affaire. On reproch
auſſi au P. Maimbourg, à Baronius,
à pluſieurs autres d'avoir ſoûtenu fa
ſement que cet Empereur fit des Ed
contre les Images ſans conſulter ni le
Prélats ni les Conſeillers de l'Empire,
car au contraire, il ne régla rien ſur ce
la que par leurs avis, comme on le
prouve d'une maniére convaincante.
On prouve de plus que d'abord il or-
donna ſeulement que les Images fuſ-
ſent miſes dans des lieux fort élevez
afin d'être moins expoſées aux yeux du
peuple, & qu'il ne ſe porta à les briſer
que lors que la rebellion de ſes Sujets
fomen-

entée par le Pape l'eut extrême-
nt aigri. On conclut de là que M.
imbourg a eu tort de dire que la pre-
re choſe que fit l'Empereur fut de
er les Images, & de condamner au
plice ceux qui s'y oppoſeroient.
là comment les Hiſtoriens peuvent
ſier & empoiſonner toute l'Hiſtoi-
ans rien dire qui ne ſoit arrivé effe-
ement. Il ſuffit qu'ils tranſpoſent
avantures & qu'ils les antidatent,
omme trés-peu de Lecteurs ont le
ps ou l'habileté neceſſaires pour re-
ſſer la Chronologie des Hiſtoriens,
rrive que de cent perſonnes qui li-
t &. qui retiennent beaucoup, à pei-
y en a-t-il trois qui ne ſe rempliſſent
tête de fables, lors même que les
s qu'ils liſent, ne ſont pas forgez à
iſir. Jugez ce que c'eſt lors qu'on
mbe entre les mains de gens qui in-
tentent la moitié de ce qu'ils rappor-
nt. On ne ſçauroit donc ſe précau-
onner trop ſoigneuſement, puis qu'on
eut étre trompé en tant de façons, &
quant aux faits, & quant au temps, &
aux autres circonſtances des faits. Par
exemple l'on diſpute ſi le Pape a dé-
poüillé l'Empereur Leon des Etats
qu'il avoit en Italie. Les uns le nient,
les autres l'affirment, & ceux-ci ne ſont
pas

pas d'accord quant au temps, il y
qui veulent que cela ſe fit avant
Leon eut pouſſé les choſes à l'extré
té; les autres ſont avoir au Pape
font longue patience. M. Spanhe
prétend qu'il n'attendit guéres à lan
la foudre de l'excommunication, &
ce fut un même Pape qui delia l'It
du ſerment de fidélité qu'elle devoi
Leon Iſaurien, & de l'obligation de
payer le tribut, & qui excommunia
Prince. M. de Mezerai & pluſieurs a
tres Hiſtoriens partagent cela à 2. P
pes, & donnent l'excommunication
Gregoire III. & le reſte à Gregoire
ſon Prédéceſſeur. Cela ne paroît pa
ſolide à M. Spanheim, parce que la dé
poſition d'un Prince, je veux dire la dé
claration que fait le Pape qu'un Prince
eſt déchû de la Souveraineté étant un
acte plus impérieux que l'excommuni-
cation, & la ſuppoſant comme ſa baſe,
l'ordre veut que le même homme qui
a dépoſé Leon, l'ait auparavant excom-
munié, & ainſi puis qu'on confeſſe que
le Pape Gregoire II. dépoüilla ce Prin-
ce des droits de la Souveraineté, l'on
doit à bien plus forte raiſon demeurer
d'accord qu'il l'excommunia. Or ſi
c'eſt Gregoire II. qui a excommunié &
dépoſé l'Empereur, il s'enſuit néceſſai-
rement

ment que le grand fracas de ce Prince a été postérieur aux attentats de Grelire sur la Majesté Impériale, ce qui un côté excuse Leon, & de l'autre rit extrêmement l'Evêque de Ro. Voyez par là combien il importe rapporter chaque fait à son veritable ps, & combien est odieuse la *fausse* qui régne parmi les Historiens. est ainsi qu'il faut nommer la ruse de rs antidates; ruse par laquelle ils mpent à coup seur presque tous ux qui les lisent; ruse par laquelle ils nt des Satyres ou des Apologies conuelles, sans inventer aucun fait. uant à ceux qui nient absolument que eon ait été privé de son temporel par Pape, ils trouveront bien-tôt leur réutation dans le 2. tome de l'Histoire cclesiastique de M. Spanheim. Mais ne faudra pas attendre la publication de ce tome là pour voir solidement réfutées quantité de fables qu'on a fait courir contre Leon, & que le P. Maimbourg a adoptées, comme que ce Prince s'acharna principalement sur une Image de Jesus Christ qui avoit été érigée par les ordres du grand Constantin; qu'il eut l'inhumanité de faire périr dans les flammes les Professeurs d'un fameux Collége avec une infinité de livres

vres; que par des lettres ſuppoſées, tâcha de perdre Jean Damaſcene. réfute ici tout cela, & l'on releve p ſieurs autres fauſſetez de ce même ſtorien, celle-ci entre autres, qu' parlant de pluſieurs Eccleſiaſtiqu grands Zélateurs des Images, il dit b que l'Empereur les fit mourir, m il ne dit pas que ce fut à cauſe qu' avoient été des rebelles, & des tro pettes d'une furieuſe révolte. Il n' pas plus pardonnable à un Auteur taire ces méchans endroits d'un hom me qu'il veut faire paſſer pour Martyr qu'à un Charlatan de ſupprimer les mau vaiſes qualitez d'une drogue dont il pu blie les vertus. C'eſt un defaut qu'on toutes les peines du monde à fair comprendre dans toutes ſortes de reli gions à ceux qui ſe piquent de zéle. leur arrive trés-ſouvent lors qu'ils par lent de ceux qui favoriſent leur cauſe, de prendre tout le bien, & de laiſſer tout le mal, & au contraire, quand ils parlent d'un perſecuteur, de prendre tout le mal, & de laiſſer tout le bien, La bonne foi ne trouve pas là ſon compte.

La 3. Section commence par la mort des trois principales têtes de la Chrêtienté, Leon, Charles Martel, & le Pape

e Gregoire III. Ils moururent tous
is en l'année 741. Leon eut pour
ceſſeur ſon Fils Conſtantin qu'on
ella *Copronyme* pour une cauſe dont
Spanheim ne demeure pas d'accord.
e dégenera pas de la rigueur de ſon
contre les Images, & il en mit les
ans à la raiſon. Je paſſe legére-
ſur ce que l'Auteur rapporte de
conduite de ce Prince. Il ſuffira de
marquer en général tant ſur cela que
le reſte de cet Ouvrage, que M.
nheim obſerve ſoigneuſement la
tenance de ſes Adverſaires, afin de
reconnoître dans tous leurs faux pas, &
remettre dans leur veritable ſituation
faits qu'il prétend qu'ils ont tranſpo-
, déguiſez, ou mutilez. C'étoit le
yen de faire porter juſtement à ſon
rit le titre qu'il porte *de Reſtabliſſe-*
ment de l'Hiſtoire des Images. Nous
laiſons bien des choſes à toucher un peu cet
Article, afin de ne pas trop ménager la pla-
ce neceſſairement pour quelques autres.
Outre qu'on a vû dans l'Article IX. du
mois d'Août 1685. les chefs généraux
que l'on explique, & que l'on prouve
plus au long dans ce Livre-ci. Contens-
tons nous donc de dire que la 3. Section
eſt employée principalement à repouſ-
ſer la médiſance de ces Hiſtoriens ſuper-

licieux qui ont déchiré la réputation de Copronyme, & à justifier le Concile qu'il convoqua dans Constantinople pour juger du fond de ce différent.

La Section 4. est une continuation de l'Apologie du même Empereur, contre les emportemens des Moines Grecs qui ont dit de lui tout ce qui se peut concevoir de plus infame, jusqu'à soûtenir qu'il a été Magicien. On ne trouvera pas étrange que les Auteurs de l'Histoire Byzantine l'eussent blâmé de la rigueur qu'il exerça contre ceux qui ne voulurent point se soûmettre aux Decrets de son Concile, mais on ne sçauroit ne les point blâmer de ce qu'ils s'emportent éternellement contre lui, sans considérer la faute énorme de ceux qui attirerent sur leur tête les effets de sa colere. Non seulement ils ne voulurent pas se conformer aux Décisions du dernier Concile appuyées de l'autorité Impériale, mais ils perdirent toute sorte de respect pour leur légitime Prince, & se précipiterent dans la sédition. Voilà ce que la bonne foi demandoit qu'on desapprouvât, voilà ce qu'il faloit bien regarder, afin que la censure ne fût point trop forte. M. Spanheim pousse vertement le P. Maimbourg sur ce qu'après avoir

voir tant déclamé contre un Empereur qui vouloit se faire obéir, & qui se croyoit en droit de châtier les séditieux de son Empire, il loüe comme des actions d'une merveilleuse charité toutes les violences que Sa Majesté Très-Chrétienne a permises à ses Dragons lorsqu'ils alloient chez des Protestans soûmis, & pleins de respect pour ses ordres, quoi qu'ils ne suffisent d'aller à la Messe, acte mille fois plus essenciel à leur égard, que ne croit à l'égard des Grecs de faire le Service Divin sans des Images. Le parallele que fait ici M. Spanheim est une de ces objections que l'on ne résoudra jamais. Ces Messieurs crient de toute leur force dés qu'un Monarque les inquiéte, mais ils trouvent fort Chrétien que leurs Princes employent toute sorte de sévérité contre une autre Religion. L'Auteur n'oublie pas le Synode de Gentilly, ni celui de Rome, ni la donation de l'Exarchat, ni les jugemens téméraires qu'on a faits sur la mort de Copronyme. Il les réfute en 2. maniéres. 1. Par la fin tragique de plusieurs Princes grands défenseurs de la Catholicité. 2. Par l'examen particulier de ce qu'on avance touchant les derniéres heures de cet Empereur.

La Section suivante contient les premiers

miers exploits de l'Impératrice Ire
pour la cauſe des Images, à quoi l'o
joint de temps en temps comme un
eſpéce d'entre-mêts pluſieurs faut
dont on prétend convaincre M. Maim
bourg.

La Section 6. traite amplement d
Concile de Nicée où le culte des Im
ges fut ordonné. On nous donne ici fu
tout cela une diſcuſſion fort exacte &
fort ſçavante; on critique cette Aſſem
blée par pluſieurs endroits, par le man
que de formalitez, & par la foibleſſe des
preuves dont elle tâcha d'appuyer ſa dé
ciſion.

On examine pleinement dans la 7.
Section tout ce qui concerne le Conci
le de Francfort, & les Livres de Char
lemagne, & l'on rejette tous les Fauſ
fuyans dont on accuſe le P. Petau, le
P. Alexandre, le P. Maimbourg, &
quelques autres Controverſiſtes de ſe
ſervir, pour ôter aux Proteſtans les
grands avantages qu'ils tirent de ce qui
ſe paſſa dans l'Occident ſous l'Empe
reur Charlemagne. On ne s'imagine
roit jamais, ſi on ne les voyoit pas, les
ſuppoſitions infinies, les circuits, & les
détours, que ces ſubtils Ecrivains mon
tent en avant pour montrer qu'au fond
il n'y a eu nulle diſpute réelle entre

l'Oc-

Occident & l'Orient sur le culte des Images, mais tout au plus du mal entendu sur une question de fait. Rien n'est plus propre que cela pour confirmer la sentence prononcée par M. Simon contre les Controverſistes, *que ce sont par l'ordinaire des gens qui n'ont rien lu une fois.* Plûtôt que d'avoüer que leurs Adverſaires ayent raiſon en quelque choſe, qu'eſt-ce qu'ils ne feroient pas?

Le 8. Section contient le fait & le recit de la deſtinée des Images ſous les Princes qui ſuccéderent à Irene chaſſée du Trône l'an 802. Les Images n'eurent guéres bon temps ſous Leon l'Arménien, Prince détesté & déchiré tous les jours par les Controverſistes Catholiques, mais dont on prend ici autant de ſoin d'honorer la renommée que de noircir celle de Théodore Studite. Ce Théodore paſſe pour un des grands Saints de ce ſiécle-là parmi Meſſieurs les *Imaginaires* (qu'il me ſoit permis afin d'abreger, de me ſervir de ce terme, mille fois plus doux que celui d'*Iconolatres*) mais M. Spanheim nous le repreſente tantôt comme un flâteur proſtitué, tantôt comme un ardent promoteur de ſéditions, ſelon que les Souverains favoriſoient ou ne favoriſoient

pas les Images. Si cela eſt, voilà de beaux Saints dans le Ménologe. Ce n'eſt pas ce que M. Spanheim remarque de plus curieux. Il rapporte la deſcription que M. Maimbourg a donnée des moyens dont Leon l'Arménien ſe ſervit pour ruïner les Sectateurs des Images, & montre en ſuite que ces moyens ont une extrême conformité avec ceux qu'on a fait ſervir en France à la ruïne des Proteſtans. Il faudroit donc ou qu'ils fuſſent aujourd'hui blâmez par M. Maimbourg comme quand il les conſidére entre les mains des Iconoclaſtes, & qu'il en fait une ſi horrible peinture, où qu'il les eût loüez autrefois, comme il les loue aujourd'hui. Que diroient les Infideles s'ils nous voyoient cette double meſure & ce double poids? Enfin les Images furent parfaitement rétablies ſous l'Impératrice Theodora, l'an 842.

La derniére Section nous rapporte les combats qui ont été rendus dans l'Occident, & ſur tout en France contre le culte des Images depuis le Concile de Francfort. Le Synode de Paris ſous l'Empereur Louïs le Debonnaire fut fort oppoſé à ce culte. On en parle ici & cela pour diſſiper les nuages & les ombres de mauvaiſe foi qu'on veut que les Peres Maimbourg & Alexandre ayent ré-

duës par tout leur chemin. Ceux
ament à ne juger des choſes qu'a-
voir ouï les deux parties doivent
er attentivement cet Ouvrage, qui
ein d'érudition.

ARTICLE VII.

Extrait d'une Lettre écrite à M. G. Chevalier Gentilhomme Anglois, par M. Duvernéy Médecin à Amſterdam, le 15. Mars 1686. Touchant l'Anatomie de l'œil.

LE nouveau Livre de M. Briggs touchant la Viſion, que vous avez la bonté de m'envoyer de Londres, m'a engagé à faire de nouvelles recherches ſur la ſtructure de la *tunique retine*; étant tombé ſur la diſſection de l'œil d'un poiſſon appellé en Latin *Aſellus Major*, en Flamand *Cabeljauw*, & *Codde* (ſi je ne me trompe) en Anglois, j'ai été ſurpris, & ravi tout enſemble d'avoir rencontré un œil, dans lequel la ſtructure de la *retine* eſt ſi manifeſte, qu'on n'en ſçauroit diſconvenir. D'abord qu'on a enlevé l'humeur cryſtallin,

on voit au dessous de l'humeur vi
des filamens blancs trés-manifestes,
trés-distincts qui du fond de l'oeil
d'un centre montent tous en
vers le *processus ciliaris*, cela se
Fig. I. Ayant ôté l'humeur vitrée,
couché ces filets de la maniére qu'il
roit dans la *Fig. II*, on les voit si b
rangez & distincts, qu'on les peut en
ver & détacher de la membrane, sur
quelle ils sont couchez. On peut fac
ces sortes d'operations, en versant de l'
sur la partie mise sur une assiette, en
te que l'eau puisse surnager. Ces fi
sont assez solides, & souffrent mê
qu'on les remuë sans qu'ils se rompen
la membrane sur laquelle ils sont co
chez se voit en dehors *Fig. III*, & déc
chée & pendante en bas des filets *Fig. I*
De maniére que la membrane & les fi
lets sont deux choses trés-distinctes dans
cet animal.

Cette découverte est d'autant plus
de conséquence, qu'il y a beaucoup de
personnes éclairées, qui sont en doute,
si la *retine* est fibreuse dans les animaux
terrestres : & à dire la vérité je ne
sçaurois tomber d'accord avec M.
Briggs, que les fibres soient aussi mani-
festes qu'il le dit; soit dans les yeux de
boeuf, ou dans celui de l'homme. Je les

disſequez avec application, j'y ai joint les yeux de pluſieurs autres animaux terreſtres ; j'ai ſuivi entre autres la methode qu'il nous a preſcrite ; outre que je me ſuis ſervi de bonnes lentilles ; & j'oſe dire, que j'ai examiné la choſe de tous ſens ; & neanmoins je n'ai pas eu aſſez heureux de voir aucunes fibres reticulaires ; & encore moins rangées en *parallelisme*, de la maniére que M. Briggs le ſuppoſe. J'avoue pourtant que la découverte que nous venons de faire favoriſe extrémement ſon ſyſtéme, & que cela joint avec les autres obſervations que j'ai faites renverſe entiérement l'hypotheſe de M. Mariotte, qui a prétendu, que la viſion ſe fait dans la *choroïde* ; car entre la *retine* & la *choroïde* il y a une ſubſtance craſſe & noire, qui couvre toute la *choroïde* ; puis aprés lors qu'on a enlevé cette ſubſtance on découvre cette membrane merveilleuſement tapiſſée de vaiſſeaux, & d'une ſtructure glanduleuſe & trés-épaiſſe. Ainſi on peut dire, que la *choroïde* n'eſt nullement propre à l'uſage que lui a voulu donner M. Mariotte.

La diſtinction qui ſe trouve dans cet œil, entre la membrane ſur laquelle les fibres ſont couchées, & les fibres

mêmes, donnera à penſer à M. Brigge ſi la même choſe ſe trouve dans les animaux terreſtres. Je ſuis aſſuré que ſi la méchanique eſt ſemblable dans les animaux terreſtres, les fibres doivent être infiniment plus déliées, & M. Brigge rendra un très-grand ſervice au public en découvrant viſiblement la ſtructure intérieure de cette *reſine*; & ſi les choſes ſe trouvent dans un autre arrangement, & dans une diſpoſition differente, voilà encore une nouvelle matiére pour ceux qui voudront donner raiſon de la méchanique de ces filamens dans differens animaux. Toute la ſtructure que j'ai avancée ſe trouve auſſi dans l'*Aſellus Minor* qu'on appelle en Flamend *Scheluis*, & *Haddok* en Anglois; & apparemment elle eſt la même dans la plûpart des poiſſons, que je n'ai pas encore eu le temps d'examiner.

Je trouve d'ailleurs beaucoup de ſingularitez dans les yeux des poiſſons; & ils peuvent donner beaucoup d'éuidence pour découvrir d'autres parties. On y voit entre autres deux *nœuds*, l'une eſt celle qui eſt tapiſſée de vaiſſeaux, dont nous avons parlé ci-deſſus, & l'autre eſt en dehors fort diſtincte, de couleur argentée, & qui ſert à former la *pupille*.

Les

chicaneurs sur la division des membranes trouveront ici merveilleusement leur compte, puis qu'elles sont visibles en bien des endroits, & il y aura sans doute de grands procés sur leur naissance, entre ceux qui les rapportent toutes à la *dure* & à la *pie mere*, ce qui est une grande vision à mon gré. Mais il y a plusieurs belles remarques à faire sur la *Cornée*, qui est composée de trois membranes veritablement distinctes, & dont la seconde est manifestement séparée de la troisiéme. Les particularitez, & celles que j'ai trouvées dans la membrane *sclerotique*, qui est ici cartilagineuse & remplie de graisse dans ses interstices; la grande distance qui se trouve entre celle-ci & l'*uvée* externe: les cellules qu'on y voit: l'eau qui les remplit: la facilité avec laquelle le nerf optique se glisse dans l'œil en quittant ses enveloppes; la tunique *conjonctive* manifestement glanduleuse, & percée d'une infinité de tuyaux, & plusieurs autres circonstances curieuses pourront m'obliger un jour à donner une histoire exacte & entiére de l'œil.

Explication de la Planche.

La Figure I. repreſente l'œil vû par devant & la *retine* en ſa ſituation naturelle.

a. Portion du nerf optique.
b. b. L'œil ouvert par devant & vuidé de ſes humeurs.
c. c. La *retine* avec ſes fibres.
d. Une raye fort ſenſible d'une couleur enfoncée, formée par un vaiſſeau de ſang qui eſt couché au deſſous. En cet endroit la *retine* eſt plus attachée à la *choroïde* que par tout ailleurs. Cette raye deſcend obliquement en devant
e. L'entrée du nerf optique, qui paroît de figure ovale.

La Fig. II. repreſente les membranes de l'œil ouvertes & miſes dans un plan avec la *retine* toute étenduë.

a. Le nerf optique.
b. b. b. Les tuniques de l'œil coupées
c. c. c. Les fibres du nerf optique fort viſibles & diſtinctes, étenduës ſur la *retine* en maniére de rayons.
d. La raye.
e. L'entrée du nerf optique.

Fig. III. represente le nerf optique séparé de tout le reste de l'œil, à la réserve de la *retine*, laquelle n'est vûë que par derriére: ainsi les filamens ne paroissent point, on doit supposer que la *retine* est vûë dans l'eau.

a. Le nerf optique.
b. La *retine* vûë par derriére.

La portion intérieure de la *retine* sur laquelle font coucher les filamens du nerf optique.

Une petite raye noire, qui serre obliquement les filamens du nerf optique dans l'endroit où ils commencent à se développer

a Fig. IV. represente le nerf optique avec la *retine*, dont la membrane est détachée presque jusqu'au bout; en sorte que les filets qui étoient au devant paroissent à découvert.

a. Le nerf optique.
b. La membrane détachée.
c. Les filamens du nerf optique tout à découvert.
d. La raye oblique.

La Fig. V. represente l'œil coupé presqu'au

qu'au milieu de ſes tuniques
diculairement à l'axe, & vuidé
tes ſes humeurs.

a. Le nerf optique.
b. La *retine* attachée au nerf opti
panchée ſur la *choroïde*.
c. c. La *choroïde* vûë à découve
que la ſubſtance noire qui la c
été emportée.
d. La raye noire où la *retine* e
chée.
e. La ſeconde tunique *uvée* ſépar
la *choroïde*.

La Fig. VI. repreſente quelques
ties développées au derriére de l'

a. Le nerf optique.
b. La raye noire du nerf optique.
c. L'*uvée* externe en ſituation natur
d. d. La partie de l'*uvée* externe d
loppée.
e. e. L'*uvée* interne où la *choroïde*
par derriére.
f. f. La partie vers le fond plus épaiſ
ſenſiblement glanduleuſe.
g. g. La partie antérieure de la *ſcler*
que.

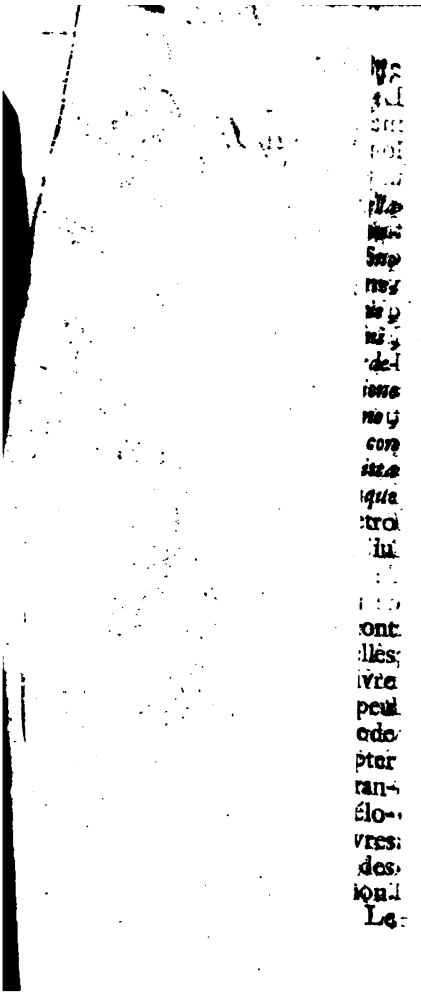

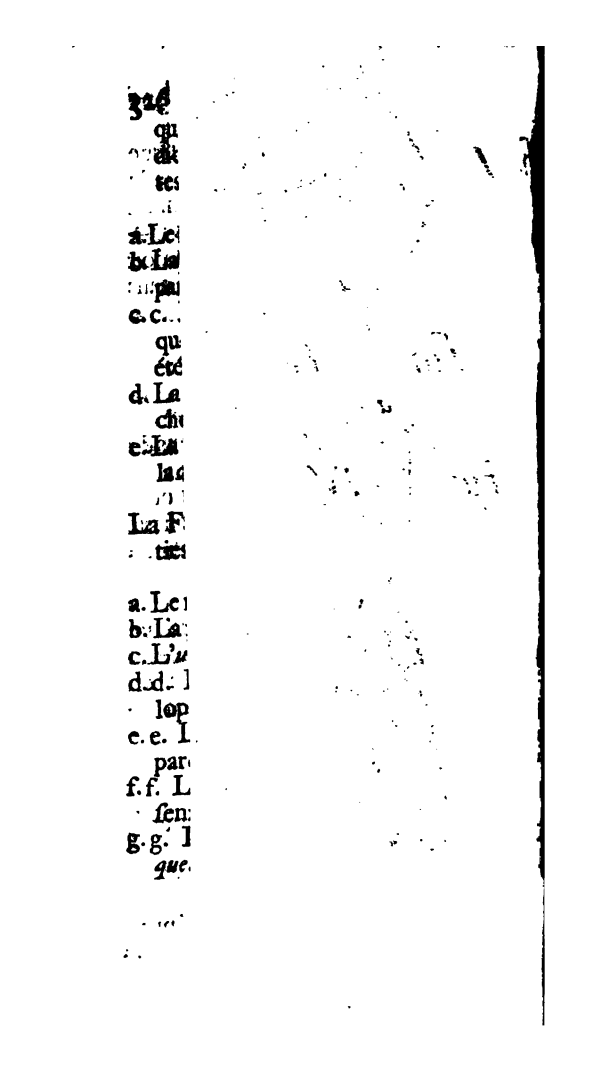

ARTICLE IX.

Istoria Genevrina, o sia Historia della Città e Republica di Geneva, cominciando dalla sua prima fondatione fino al presente, con tutti successi, guerre, mutationi di governi, & di Signorie, & interessi tanto esterni, che interni, con tutti gli euvenimenti più riguardevoli e curiosi, con un' esatta relatione del suo Stato tanto antico che moderno; e così spirituale che temporale, e con tutte le massime più recondite. Scritta da Gregorio Leti, *divisa in cinque volumi.* In Amsterdamo per Pietro & Abramo van Someren 1686. in 12.

VOici l'Histoire de Geneve dont nous parlâmes dans les Nouvelles de Mars 1685. comme d'un Livre que M. Leti nous préparoit. Il y a peu d'Auteurs dont on parle autant que de celui-ci; on en pourroit compter plus de 130. Italiens, Anglois, François, Allemans, qui le citent avec éloge, & qui insérent dans leurs Livres plusieurs passages des siens avec des marques d'une singuliére approbation.

Le

Le Journal de Paris a parlé honor
ment de lui en 18. endroits differe
lon la supputation exacte que quel
uns en ont faite. On peut dire
qu'il y a fort peu d'Ecrivains qui
tretiennent plus de correspond
que lui avec les plus célebres
vans de l'Europe, & qui reçoi
d'eux, ou qui leur fournissent pl
Mémoires. Ce ne sont pas seule
les particuliers qui ont comm
avec M. Leti, ce sont aussi des C
trés illustres, comme l'Académie F
çoise dont il a reçû une Lettre fort ob
geante depuis quelques mois, & l
Académies d'Italie qui lui écrivent
fez souvent. Plusieurs Ambassadeu
Ministres d'Etat, Princes & Princes
de l'Europe lui font le même honne
de temps en temps avec de grande
marques d'affection & d'estime. On
pû voir dans nos Nouvelles d'Av
1684. où nous parlâmes du *Theat*
Britannico les avantures qui lui sont sur
venuës quelquefois à l'occasion de se
Ecrits. Je laisserai donc cet endroit là,
& me contenterai de remarquer tou
chant le present Ouvrage, que l'Au
teur ayant été obligé de quitter Geneve
où il avoit demeuré 22. ans, comme il
l'a lui-même marqué, ne perdit pas pou
cela

l'envie de publier l'Histoire de cette Secte, mais néanmoins fort fameuse publique. Il avoit recueilli tous les mémoires qu'il avoit pû déterrer, & l'ouvrage étoit déja bien avancé, lors il arriva en Angleterre. On le prie consentir qu'il fut imprimé en Anglois, mais il n'y consentit qu'à l'égard une partie qui concernoit le Gouvernement Ecclesiastique & Politique de cette. Cela fut intitulé *The present state of Geneva, with a brief description of the Lake and several its changes, and alterations, it hath been subject to, from the first foundation thereof until this present year 1681. London, Printed for William Ademan in the New-Exchange, 1681.* in 12. édition s'étant debitée dans 6. mois, on en fit une 2, & on pressa de nouveau l'Auteur avec des offres avantageuses de laisser traduire & imprimer toute l'Histoire, dequoi il eut de bonnes raisons de se défendre.

Ayant quitté l'Angleterre pour s'en venir à Amstendam, il songea tout de bon à publier cet Ouvrage. Ceux qui connoissent l'intrépide liberté avec laquelle il publie ses sentimens, & ce qu'il trouve dans ses Mémoires, & qui d'ailleurs faisoient réflexion que les grandes libéralitez de Sa Majesté Britannique accom-

accompagnées de beaucoup d'hon
tez, ni les beaux presens de M. le
de Savoye & de Madame Royale,
les Lettres obligeantes qu'il reçu
de leurs Altesses, ne l'avoient pas e
pêché d'écrire son *Teatro Britta*
d'un air qui lui avoit attiré une dispu
fâcheuse en Angleterre, & qui a
fait défendre le Livre dans tous
Etats de Savoye, ceux dis-je, qui co
sidéroient tout cela ne manquérent p
de s'imaginer que l'Histoire de Ge
ve venant d'un tel Auteur mal satisf
de quelques particuliers de cette Vi
le, déplairoit extrêmement aux bo
Genevois. C'est ce qui a été cau
qu'il y a eu une espéce de Négoci
tion pour faire de gré à gré que ce La
vre fût remis en manuscrit aux Magi
strats de Genève, avec toutes les Pie
ces recüeillies par l'Auteur, qui con
sentiroit que l'Ouvrage ne fût jamais
imprimé: le voici pourtant public, ces
Messieurs n'ayant pas témoigné qu'ils
s'en missent trop en peine Et en effe
pourquoi voudroit-on gêner personne?
L'Histoire est un Ocean où va pêcher
qui veut & qui peut. La Préface de M.
Leti est admirable sur cela, & sur les
utilitez qui rendent nécessaires au bien
public les Histoires où l'on ne déguise
rien

On voit entre autres choses curieuses dans cette Préface le jugement que le Pape Clement VIII. du Nom, qui avoit été emprisonné pour une Satyre, & la réponse de M. Beuning à l'Auteur au sujet des Livres que M. Tavernier recevoit d'Amsterdam après avoir médit de la Grande d'une maniere tout à fait injurieuse. On met en fait que les Venitiens ne gagnerent autre chose à l'emprisonnement de M. Arnoul de la Houssaye, que de faire multiplier les éditions du Livre dont ils se plaignoient. *Vexitia ipsius exoleſcunt, ſi maſſam ſpectes, videntur. Les injures que l'on medit perdent tout credit, mais ſi l'on y répond, on donne à connoître que l'on les a reſſenties.* Que ces paroles de Tacite font un bon mot, & que M. de Balzac y fait un beau Commentaire, bien fourni d'exemples dans une Lettre Latine à M. Coſpean!

M. Leti a divisé cet Ouvrage en 5. volumes; il nous montre dans le 1. les différens sentimens que l'on a sur la fondation de Geneve; les motifs qui l'ont porté à faire ce Livre; ce qu'il répondit à M. Spon qui lui demandoit des Mémoires pour la composition de l'Histoire de cette République; les fautes

tes qu'il prétend avoir remarqué
l'Ouvrage de M. Spon; les Mu
anciens & modernes, & tous le
teurs d'où il a puisé ce qu'il nou
de; les Inscriptions qu'on voit
neve; les Médailles qu'on y a
vées; & plusieurs choses qui co
nent les antiquitez de cette Vi
nous donne sur tout cela non
ment ce que M. Spon avoit déjà
qué, mais encore plusieurs autr
couvertes. Il donne de grands élo
M. Spon, & n'impute qu'aux gu
que ce sçavant homme a suivis les
fetez dont il prétend le convaincre
comptera pour un favorable préj
& pour une marque que M. Let
bien assuré de son fait, de voir qu'il s
inscrit en faux contre un homme
profonde érudition, & qui étoit al
plein de vie. Voilà le précis du 1.
vre. Il en reste encore six dans le
tome.

Le 2. livre nous parle de la Religi
& du Gouvernement qui étoient établ
à Geneve du temps des Payens, co
me aussi des Privileges que César lui a
corda; de l'état où elle fut lors qu'
le étoit en partie Payenne & en part
Chrétienne; de ce que les Empereu
y firent jusques à l'an 270. & enfin d

...uction. On nous donne ici des ... fort rares, & fort recherchées. ... On voit au 3. livre le rétablisse... de Geneve par l'Empereur Au... ; les diſcordes entre les habitans ... , & les habitans Chrétiens ; l'é... lement des Evêques ; les diſputes ... leur élection ; & pluſieurs particu... de leur vie. Tout cela eſt mené ... à l'an 401.

Le 4. livre rapporte année par année ce qui s'eſt paſſé dans la Ville tant ... le temporel que pour le ſpirituel ... à l'an de 770. C'eſt-là que l'on ... les intérêts de Geneve par rapport ... Empereurs & à d'autres Princes ... ; & la maniére dont les Chrétiens ... enus les Maîtres dans la Ville ſe de... rent de la tyrannie des Préfets, & ... rent en liberté.

Le livre ſuivant contient une deſcri... on curieuſe de l'entrée de Charlema... ne dans Geneve. On n'oublie pas les ... vileges qu'il accorda à la Ville, ni la ... raiſon qu'elle lui érigea, ni les moyens ... r leſquels les Comtes de Geneve ... mmencerent à s'établir. En voilà juſ... es à l'année 888.

Les 2. autres livres viennent juſques ... l'an 1200. ſe font remplis de choſes ... és importantes. On y parle de tous

les

les Comtes selon l'ordre de leur succession, comme aussi de leurs démêlez & de leurs Traitez avec les Evêques; des discordes qui s'élevoient entre le Clergé, le peuple & les Comtes pour l'élection des Evêques; des premiéres prétentions des Comtes de Maurienne, qui ont été en suite Ducs de Savoye; de leurs guerres avec la Ville; de l'introduction d'un Gouvernement partagé entre l'Evêque, le Comte & la Ville; de l'établissement des 4. Syndics; & de diverses transactions passées entre ces divers Chefs de la République. On voit sur tout ceci dans un détail fort étendu, & qui plaira beaucoup à ceux qui veulent sçavoir à fond toutes les dépendances d'une Histoire.

Le 2. volume est divisé en 6. livres, dont les 3. premiers contiennent un siécle chacun, & continuent an par an le détail des choses qui viennent d'être marquées. On y trouve une infinité de Lettres, de Bulles, & d'Ordonnances Impériales. Mais ce que l'Auteur soûtient, & dont il prétend donner des preuves solides, & par le *Cadastre* même composé par un des Syndics, cela, dis-je, est mis fortement & constamment par les Genevois, c'est que leur Ville ait appartenu autrefois aux

Ducs

de Savoye. M. Leti commence à cela & à le soûtenir par diverses ues dans le 3. livre.

4. décrit ce qui s'est passé depuis 1500. jusqu'à l'an 1520. & con- les guerres de la Maison de Sa- des Suisses & de Geneve; la ré- on que firent les Genevois à Mar- ite d'Autriche Femme du Duc de oye Philibert. On continuë à soû- r que ce Duc & Charles III. Successeur jouïrent de la Sou- ineté de Geneve, jusques à ve- en personne châtier comme des lles les habitans qui avoient tâché de procurer l'indépendance par la ré- te.

Le 5. livre qui s'étend jusques à l'an- e 1532. nous donne une description rt curieuse de l'entrée d'une Duchesse de Savoye. L'endroit est considéra- e pour le P. Menétrier. L'élection l'Evêque Pierre de la Baume; l'éta- lissement que le Duc vint faire d'un onseil d'Etat & d'un Tribunal de Ju- ice dans la Ville; le joug entiérement oüé par les Genevois; les guerres qui rvinrent à cette occasion; ce qui se ssa avec l'Evêque, &c. fournissent ne ample & belle matiére à cet Auteur ans le reste de ce livre.

Le

Le suivant contient ce qui se
dans Geneve depuis l'an 1530. ju
l'an 1536. & comme la Réforma
y fut introduite pendant cet inter
c'est ici que M. Leti sera le plus ad
ment fétillete. Il ne faut pas qu'on
tende à lui voir faire le Panégyriqu
l'Apologie des Réformateurs, & d
Réformation, car il n'a jamais cru
ce soit l'affaire d'un Historien, & q
pour être bon Protestant, il faille f
éclater dans une Histoire l'attac
ment que l'on a pour son Parti
est seur que plus on se peut déf
de l'esprit de ses préjugez quand
prend la plume pour faire une Histoi
plus on se rend propre à bien soût
son personnage. C'est aux Lecteur
voir si M. Leti a trop ménagé les Cath
liques, & s'il ajoûte trop de foi a
Mémoires qu'il a vûs touchant cer
nes irrégularitez qu'il rapporte. Q
qu'il en soit il nous apprend bien d
choses considérables. Il décrit fort cu
rieusement l'état où étoit le Clergé d
Geneve avant la Réformation; il dé
crit aussi la premiére Cene que les Ré
formez y célébrerent. Il blâme terri
blement l'Evêque, & n'épargne pas
l'Inscription publique que le Conseil fi
faire PROFLIGATA ROMANI
AN-

ANTICHRISTI TYRANNIE, &c.

Le 3. tome contient 7. livres, dont le 1. traite d'une choſe qui attirera l'attention de tout le monde, car M. Letius ayant parlé des guerres que les Genevois & les Suiſſes ſoûtinrent heureuſement contre le Duc de Savoye, dit librement ſon opinion ſur le droit des Magiſtrats en matiére de conſcience, & là-deſſus il n'épargne ni les Proteſtans ni les Catholiques. Meſſieurs de Geneve ayant enfin réſolu d'établir au milieu d'eux la Réformation, donnerent à tous les habitans ou de renoncer à la Meſſe, ou de ſortir de la Ville. L'Auteur s'emporte contre cet Arreſt, & ſoûtient qu'il eſt contraire au droit Divin & humain, & qu'ainſi les violences dont l'Egliſe Romaine a fait poſſeſſion de temps immémorial, & celles qu'il dit d'une maniére fort ſimple que les Proteſtans ont quelquefois exercées renverſent tous les fondemens de l'humanité, de la piété, & de la Société civile, d'où il prend occaſion de loüer beaucoup la conduite des Hollandois, & de dire que ce ſont eux qui ont réformé l'Egliſe le plus Chrétiennement & le plus équitablement, puis qu'ils n'ont chaſſé perſonne

de ceux qui vouloient perſeverer
leurs ſentimens. Il parle de l'arrivé
Calvin à Geneve, de Farel, & de
ſieurs évenemens conſidérables. Il p
ſe ce livre juſques à l'année 1549.

Celui qui ſuit s'étend juſques à l'
née 1575. & contient outre les affa
Hiſtoriques & Politiques, les rég
mens qui furent faits à Geneve t
pour les Ecoles, que pour la doctri
de Religion. La mort de Calvin s'étu
trouvée dans cet intervale, l'Auto
rapporte à ſa maniére, c'eſt à dire, ſa
rien diſſimuler le bien & le mal qui s'
dit de ce grand homme.

Les 3. livres ſuivans s'étendent ju
ques à la fin du 16. ſiécle, & nous a
prennent un détail fort particulier d
l'intérieur & de l'extérieur de la Répu
blique, avec tout ce qui fut dit pour
contre les prétentions du Duc de Sa
voye dans les Conferences d'Harmanc
ce. Les particularitez de l'affection d
Roi Henri IV. pour Geneve ſe trou
vent ici en grand nombre & plairont
beaucoup. L'Hiſtoire de l'Eſcalade, &
tout ce qui a quelque liaiſon avec cette
entrepriſe du Duc de Savoye, comme
auſſi le Traité de S. Julien par lequel
l'Auteur montre que Geneve acqui
une Souveraineté abſoluë qui abolit
pour

jamais toutes les prétentions du
, font la principale matiére du re-
lu 3. tome. On voit par cette der-
re remarque que ſi l'Auteur dit des
ſes trés-fâcheuſes contre la Répu-
ue, ce n'eſt pas pour faire ſa Cour
Duc de Savoye, c'eſt pour ſuivre
tempérament qui le porte à publier
qu'il trouve pour & contre dans ſes
moires.

Le 4. tome compris en 6. livres s'é-
nd depuis l'année 1606. juſques à
nnée 1671. & rapporte tout ce qui
ncerne cette République ſoit pour le
dans, ſoit pour le dehors. Il y a dans
détail une infinité de petites particu-
ritez, & même quelques Hiſtoriettes
i auront leur uſage pour pluſieurs
ecteurs, pendant que ceux qui ne
erchent que les affaires générales
oiſiront ce qui ſera de leur goût, com-
e ce qui eſt remarqué du Gouverne-
ent Eccleſiaſtique & Politique de Ge-
eve dans le dernier livre.

Le 5. tome comprend en 5. livres
out ce qui s'eſt paſſé à Geneve depuis
an 1672. juſques à 1685. La paix dont
ette République a joüi pendant ce
emps-là ne fourniſſant pas de grandes
ventures à l'Hiſtorien, il s'eſt répan-
lu ſur mille petits évenemens, & ne

s'eſt pas oublié lui-même. Je ne tr
pas mauvais qu'il ait imité cet a
Sculpteur qui a fourni tant de b
comparaiſons aux Théologiens, l
qu'ils ont voulu nous apprendre
Dieu a imprimé ſon nom dans to
ſes créatures, mais je le ſupplie de t
ver bon que je déſapprouve qu'il ſe
ſi fort étendu ſur le détail des perſé
tions qu'il dit qu'on lui a faites à Ge
ve. Il eût mieux fait ce me ſemble
n'en dire qu'un petit mot, & de ne
traiter ſes ennemis comme il fait
temps en temps. J'avouë que les H
ſtoriens qui croyent avoir reçû des
fenſes ont bien de la peine à n'en
moigner pas leur reſſentiment d
leurs Ecrits, & il ſeroit aiſé d'en no
mer pluſieurs qui ont imité Herodo
dans la vengeance qu'il tira des Cori
thiens en ſupprimant mille choſes q
leur étoient glorieuſes, & en les faiſa
fuïr lâchement de ſa pure libéralité à l
journée de Salamine, mais aprés to
il eſt plus loüable de ne pas faire ſç
voir au public la peine qu'on a de ſe
ſurmonter. Il eſt vrai que les Vi
les les plus floriſſantes ont intérêt de
ménager une plume comme celle de
Monſieur Leti. Les principales cho
ſes qu'on lit dans ſon 5. volume ſon

Réflexions sur la dernière perſecu-
de France, contre laquelle il s'ex-
très-fortement; & sur les intérêts
Geneve. Il montre qu'elle n'a point
oiſins, qui ne ſoient intéreſſez à la
tenir en ſa liberté; il ſoûtient que
l'intéreſt de la France, & que les ve-
bles maximes de la Savoye ſont d'ob-
le Traité de S. Julien. Il allégue
bonnes raiſons pour tout cela, & il
porte par de très-puiſſans motifs tous
Etats Proteſtans & ſur tous les Suiſſes
conſervation de la liberté de Geneve.
*La Morale d'Epicure ſe vend à Amſter-
dam chez Wolfgang, & Mortier. On
trouve chez le même Mortier* l'Hiſtoire
troubles de Hongrie depuis 1655.
qu'à preſent, *qu'il a imprimée ſur l'é-
dition de Paris 2 vol. in 12.* & le Dragon
miſſionnaire ou Conference d'un Dra-
avec un Gentilhomme Proteſtant.
On voit dans l'année des Conversions le
Dragonne. *Voilà une nouvelle Epoque
de la Chronologie, voicy de quoy
l'avenir peut être plus memorable que
elle de Nabonaſſar. Nous attendons les
Entretiens ſur la pluralité des mondes,
de l'Auteur des nouveaux Dialogues des
Morts.*

CATALOGUE DE LIVR
nouveaux accompagné de quel-
ques Remarques.

I.

*Lettres du Pere Malebranche à un de ſ
amis dans leſquelles il répond aux r
flexions Philoſophiques & Théologiq
de M. Arnauld ſur le Traité de la N
ture & de la Grace.* A Rotterdam ch
Reinier Leers 1686. in 12.

NOus parlerons de ce livre dans l
Nouvelles d'Avril, comme au
d'un autre Ouvrage trés-important q
ſe debite depuis quelques jours chez le
même Reinier Leers. Ce ſont toutes les
Oeuvres du Sçavant Lightfoot en deux
Volumes *in fol.* On ſouhaitoit de les
voir réünies en un Corps & traduites en
Latin, on aura ce contentement par le
moyen de cette édition l'une des plus
exactes & des plus belles qui ſe puiſſe fai-
re. Nous avons pour le mois prochain
un autre beau livre venu du même Païs,
& réimprimé à la Haye. En voici le ti-
tre, *De legibus Hebræorum ritualibus, &
earum rationibus, libri tres, Authore*

Joan-

me Spencero S. T. D. Eccleſiæ Elien-Decano & Collegii Corp. Chriſti apud ne abrig. Præfecto. Editio 2. priori in-e locorum S. Scripturæ locupletiore, ; eorum indice rerum & verborum maxi-memorabilium nova aucta. Hagæ Co-tum apud Arnoldum Leers 1686. 4.

II.

ſtruction pour les nouveaux Catholi-ques. A Caën chez Jean Cavelier 1685. in 8.

CEux qui raiſonnent profondement ſur ce qui ſe paſſe dans le monde, & ui croyent fauſſe l'Egliſe Romaine ne euvent aſſez admirer l'ardeur incroya-le qu'elle témoigne pour faire des con-ertis. Elle n'oublie rien pour y réüſſir, lle y employe les promeſſes & les me-aces, les Dragons & les Cuiraſſiers, es priſons & les Cloîtres, l'exil & l'en-evement des enfans, en un mot elle y mploye juſqu'aux inſtructions. Si Je-ſus Chriſt n'avoit pas reproché aux Pha-riſiens qu'ils couroient par mer & par terre afin de faire des Proſelytes, les bon-nes gens s'imagineroient que toute fu-reur de converſions eſt une marque de

verité, mais la conduite des Phari
prouvant le contraire, on ne peut
demeurer abîmé ſous la conſidéra
ſcandaleuſe du zéle qu'on voit dans
Religions que l'on croit fauſſes. Ce
roit aſſez, dit-on, qu'il y eut des Soci
qui croupiſſent dans l'erreur, pour
faut-il qu'outre cela elles remuent C
& terre pour débaucher celles qui ſo
dans le bon chemin? Peu s'en faut qu
l'on ne ſe récrie ſur ce ſujet comme
l'Apôtre en conſidérant les abîmes de
Prédeſtination, *ô altitudo divitiarum*
ô profondeur des richeſſes! Quoi qu'il en
ſoit toutes les Villes de France fourmil
lent de livres nouveaux pour l'inſtruc
tion des Proteſtans qui ont ſigné. L'or
dre eût voulu que l'inſtruction eût mar
ché devant la ſignature, mais comme
on ne peut pas toûjours ſuivre l'*ordre*,
on eſt bien ſouvent contraint de prendre
une affaire par la queuë. La Ville de
Caën n'avoit garde de manquer de petits
livrets à l'uſage des nouveaux Convertis: l'inſtruction qu'on leur donne ici
ne traite pas à fond chaque point de Controverſe, elle en donne ſeulement *une
explication courte & aiſée avec quelques
preuves tirées de l'Ecriture & des Peres*;
& cela ſelon le même ordre que chaque
matiére eſt rangée dans la Profeſſion de

foi.

Le P. Doucin Jesuite a publié dans même lieu un Traité de la Communion sous les 2. espéces, pour soûtenir la doctrine des Protestans sur cet article n'a point de solidité, & que celle de l'Eglise en a beaucoup. Mais il est à que quant à ce dernier point son Ouvrage n'est pas encore sorti de dessous la presse.

III.

que c'est que la France toute Catholique sous le régne de Louis le Grand. A. S. Omer chez Jean Pierre Lami 1686. in 12.

CE petit Ouvrage est composé de 3. Lettres qu'un Missionnaire nouvellement revenu de Londres, a données à un Imprimeur de S. Omer, s'étant persuadé qu'elles seroient une preuve de l'emportement des Héretiques. Un Chanoine François a écrit la 1. de ces Lettres à un Réfugié à Londres, pour le prier de lui dire son sentiment sur la Lettre qu'il avoit reçûë d'un autre Réfugié, & qui est la seconde des trois. La derniére est la réponse qui a été faite au Chanoine. La Lettre de celui-ci est pleine de civilité, & de marques de charité,

quoi

quoi qu'on l'ait écrite aprés avoir reçû
ſeconde Lettre de ce Recüeil, laquelle
eſt des plus deſobligeantes. On y trou-
vera ſans doute trop de feu, & trop d'ef-
ſor d'imagination, mais la beauté des
penſées, & le fondement ſolide qu'elles
ont quant à la ſubſtance du fait, feront
excuſer apparemment ce qui peut y être
d'exceſſif. Aſſurément on y dit aux Con-
vertiſſeurs de France dequoi leur faire
ſentir une vive confuſion, ſi leur métier
ſouffroit qu'ils fuſſent ſenſibles à quel-
que choſe. Le tour qu'on prend, & le
vif dont on l'accompagne depuis le com-
mencement juſques à la fin feroient
trouver à peu de Lecteurs cette Piéce
longue, quand même elle le ſeroit. La
Lettre qui ſert de réponſe au Chanoine
eſt d'un autre ſtile. L'Auteur y parle
d'un ton modéré & ſe contente de don-
ner honnêtement quelques avis, & de
faire quelques queſtions. Il ne laiſſe pas
de piquer en quelques endroits. Il avoüe
que le Chanoine a pû *s'armer de quelques
ſignes de Croix* en liſant ce qu'on lui avoit
écrit. L'une de ſes queſtions eſt pour
ſçavoir, s'il eſt vrai que les Ecrivains de
France ſe trouvent dans un extrême em-
barras, ne ſçachant s'ils continuëront
de nier les violences, ce qui leur a déja
fait tomber une horrible grêle ſur le dos,

ou

s'ils les avouëront, en ajoûtant que n'eſt pas aux Hérétiques à toucher la de des violences, qu'on ſe ſouvient z des leurs, & qu'en tout cas on n'autuſé que de repreſailles. L'Auteur les orte à prendre ce parti là, & à conir d'abord du fait, aprés cela viennt les diſputes ſur les repreſailles. Il met la publication d'un Commenre Philoſophique compoſé en Anglois un Sçavant Presbiterien ſur ces mots, la Parabole, *contrain les d'entrer*, qui ontrera d'une maniére invincible la ceſſité de la tolerance, & qui mettra piéces toutes les raiſons de S. Auiſtin.

Il paroît 3. autres Lettres d'un Protetant à un de ſes amis; la 1. ſur l'abjuraon qu'on exige en France; la 2. ſur la ndamnation des livres; & la 3. ſur l'imoſſibilité de ruïner la Réformation. n fait de bonnes remarques & de bones citations ſur tout cela. *L'Avis ſur 'état de ceux qui ont ſuccombé ſous l'efort de la perſecution*, qui ſe vend à Rotterdam chez Henri de Graef, contient ne doctrine de cas de conſcience trés-digne d'être méditée.

IV.

Monitum neceſſarium ad Acta Eruditorum

rum Lipſienſia anni 1686. *recenſitus nuarii ſpectans, in quo Compilatoris iculi.* 3. *Actorum de* Antonia Bourgnonia *ejuſque operibus referens pro quadrageſies falſi convincitur.* Amſtelodami typis Boetemannianis 1686. in 4.

PLus de 40. fauſſetez dans un Article de 8. pages c'eſt beaucoup, & cela vaut bien les 8. mille que Luc de Holſtenius vantoit de pouvoir montrer dans les Annales de Baronius. Je ne ſçai s'il ſe trouvera des gens auſſi charitables pour le ſçavant Journal de Leipſic, que M. Maimbourg l'a eté pour le Cardinal Annaliſte dans la Préface de ſon Gregoire* le Grand. *Peut-être*, dit-il, *que Holſtenius s'avançoit un peu trop & qu'il avoit mal fait ſon compte, car* 8. *mille c'eſt beaucoup dire, & je croi que l'on en peut rabatre, mais enfin l'on ne peut douter qu'il ne s'y en trouve pluſieurs.* L'évenement nous apprendra ſi le public ſera plus ou moins favorable à l'ami *d'Antoinette Bourignon* qui répond pour elle aux *Acta Eru-*

* Un Moine de l'Ordre de S. Benoit pretendoit avoir trouvé 200. fautes dans Baronius, ſi nous en croions ſcioppius, dans une lettre Italienne, au P. Fulgence. *Colom. Bill. choiſ.* p. 102.

meditarum. Comme son livre peut être dans peu de temps il vaut mieux y renvoyer tous les Lecteurs, que de leur en donner un Extrait, qui pour instruire suffisamment ceux qui voudroient juger la cause, devroit être beaucoup plus long, qu'il ne nous est possible de le donner. Depuis peu de temps, on a réduit le tout en un corps, & divisé en 19. Volumes tous de nouveaux titres toutes les Oeuvres de Mademoiselle Bourignon, *à Amsterdam chez Henri Westein.*

V.

Acta Vitæ S. Ferdinandi Regis Castellæ & Legionis cum postuma illius gloria & historia S. Crucis Caravacanæ, commentariis, annotationibus & iconibus illustrata; operâ Danielis Papebrochii *Soc. Iesu.* Antwerpiæ apud Mich. Knobbarum 1684. in 8.

DAns peu de temps nous parlerons de ce livre & du 4. & 5. Volume des Saints du mois de Mai que le sçavant P. Papebroch a mis en lumiére.

VI.

Agiatis Reine de Sparte, ou les guerres ci-

 Nouvelles de la Republique civiles des Lacédémoniens ſous les Rois Agis & Leonidas. A Paris chez Guillaume de Luine 1685. 2. vol in 12.

QUand on choiſit dans l'Hiſtoire de Lacédémone le ſujet d'un Ouvrage qui doit tenir du Roman, & conduire tous les ſuccés à leur fin par des routes de galanterie, il faut qu'on ſe ſerte beaucoup d'adreſſe, & beaucoup d'habitude dans cette ſorte d'Ecrits. La raiſon en eſt que le caractére d'un Lacédémonien galant n'eſt pas des plus † faciles à décrire. Auſſi eſt-il ſeur que celui qui nous donne cet Ouvrage en a fait pluſieurs autres de cette nature. Il s'étoit fort ſignalé dans les Romans de la vieille Cour; car c'eſt lui qui fit le grand Scipion, & qui acheva le Pharamond de M. de la Calprenede, & il n'a pas moins bien réüſſi dans les petits Romans qui ſuccédérent tout d'un coup à ceux qu'on pouſſoit juſqu'au 12. Vol. Celui qu'il nous donne ici eſt écrit avec beaucoup de politeſſe, & il y a même de l'érudition. La ſcience de l'Antiquité peut avoir ſa place dans cette ſorte de livres. Mademoiſelle de Scuderi y en a mis toûjours beaucoup. C'eſt à elle qu'on a dedié Agiatis. L'Epitre Dédicatoire en eſt auſſi

† Il s'apelle M. de Vaumorier.

Ti bien tournée qu'il ſe puiſſe. On y ſuve une particularité que je ne dois s omettre; c'eſt que M. de Bonne- rſe Conſul de la Nation Françoiſe à eyde, & Auteur de quelques petits Ou- ages Galans, entre autres d'un qui intitule la *Montre*, a fait ſçavoir que on a traduit en Arabe un des Ouvra- es de Mademoiſelle de Scuderi. Le érite de cette illuſtre Fille a été re- onnu en France autrement que par es éloges, puis qu'elle y jouït d'une ort belle penſion. Il a été reconnu en talie d'une maniére fort honorable, car es *Ricovrati* de Padoüe la mirent de eur Corps le 23. Janvier 1685. Voici l'Acte de ſa Reception.

Paolo Vallareſſo Nob. Veneto Abbate di S. Nicolo di Caſtel Muſchio, Canonico di Padoua, Principe dell' Academia de' Ricovrati.

ESſendo ſtato dal Cavaliero Carlo Patino Lettor publico di Medicina, Academico, propoſto all' Academia noſtra di ricevere nel ſuo numero MADAMOISELLE DI SCUDERY, e conoſciuto il merito e virtù della medeſima è ſtata con pienezza di Voti aggregata, e il ſuo nome deſcritto nel regiſtro de gl' Academici noſtri

ſtri a perpetua memoria. In fede di che habbiamo ſignate le preſenti del ſigillo dell'Academia, & ſotto ſcritte di noſtra mano.

VII.

La Methode d'étudier & d'enſeigner Chrêtiennement & ſolidement la Philoſophie par rapport à la Religion Chrêtienne & aux Ecritures. Par le Pere L. Thomaſſin *Prêtre de l'Oratoire.* A Paris chez François Muguet ruë de la Harpe 1685. in 8.

IL y a long-temps qu'on n'a fait un livre où il y ait tant de ſçavoir, & tant de choſes curieuſes & relevées. Il mérite trés-particuliérement que nous en donnions un ample Extrait, & nous le ferions dés aujourd'hui, ſi nous ne manquions pas de place.

VIII.

L'Hiſtoire de Guſtave Adolphe dit le Grand, & de Charles Guſtave Comte Palatin Rois de Suéde, & de tout ce qui s'eſt paſſé en Allemagne depuis la mort du grand Guſtave juſqu'en l'an 1658. Par le Sieur R. de Prade. A Paris chez Daniel Horthemels 1686. in 12. & ſe trou-

nouve à Amſterdam chez Desbordes, & ailleurs.

MOnſieur de Prade s'eſt fait connoître il y a long-temps par ſes Hiſtoires de France & d'Allemagne. Celle qu'il nous donne ici renferme de grands évenemens, tirez d'une maniére claire & ſi facile, qu'elle plaira infiniment aux Lecteurs. On y trouve des marques bien curieuſes ſur le caractére des gens qui ont eu le plus de part aux grandes actions qu'il raconte. On y voit que Walſtein *ne faiſoit aucune action importante qu'il ne ſçût ſi l'aſpect des Planetes lui étoit contraire ou favorable*, & qu'il fit venir à ſon ſervice Baptiſta Seny, Genois qui enſeignoit à Vienne l'Aſtrologie, & lui donna par an 2000. talers payez par avance, quoi que l'Aſtrologue fût venu ſous la convention de 25. talers par mois. Walſtein deſapprouva ſon Confident qui avoit réglé ainſi les gages de Seny, & lui dit *qu'il auroit honte d'avoir des Sçavans à ſi bon marché*. On nous aſſeure que le Comte de Tilly qui de Gentilhomme Valon s'éleva par ſon mérite aux plus grandes Charges, *n'entreprenoit rien que premiérement il n'eut pris Dieu à favoriſer l'évenement*. Je laiſſe les particularitez qui concernent les 2. Guſtaves, & qui leur

leur ſont trés-glorieuſes, & finirai cet article par cette ſeule conſidération, que victoire navale que les Hollandois s'vantent d'avoir remportée ſur les Suédois en l'année 1658. n'a point ici l'air d'une victoire, mais plûtôt d'une défaite qui fut néanmoins trés-favorable aux vaincus, puis qu'ils ravituaillerent Copenhaguen ce qui étoit le principal but de l'expédition. On voit en cela un effet de la mauvaiſe honte qui régne dans tous les Païs. La bataille de Ceriſolles fut gagnée par les François ; on ne ſçauroit le nier, cependant l'Hiſtorien Sandoval qui ne dit pas même en quel lieu elle fut donna ſuppoſe que les Eſpagnols ayant remporté la victoire, ſe laiſſerent perſuader par le Général François de ſe rendre : *los Eſpagnols victoriosos ſe rinden*, écrit-il à la marge de ſon livre. Nous voyons ici dans le recit de la Bataille du Sund, que les Suédois firent périr 15. cens hommes & cinq Vaiſſeaux de la Flotte de Hollande, & qu'ils ne perdirent que 350. Soldats & trois Vaiſſeaux. Si vous voulez ſçavoir pourquoi donc les Hollandois entrerent dans Coppenhaguen, c'eſt, dit l'Auteur que *le vent s'étant renforcé, ſe para le combat* & pouſſa l'Armée Suédoiſe dans ſes Ports. C'eſt ainſi que les vaincus s'excuſent toûjours.

IX. *Oeu-*

IX.

Oeuvres diverſes du R. P. R. Rapin concernant les belles Lettres. A Amſterdam chez Abraham Wolfgang 1686. 2. vol. in 12.

L'Auteur de cet Ouvrage en ayant publié les parties en divers temps, les aſſembla en un Corps l'année 1684. extrêment revûës & corrigées, & les diviſa en 2. tomes. Le 1. contient les Comparaiſons des grands Hommes de l'Antiquité qui ont le plus excellé dans les belles Lettres, Démoſthene & Ciceron; Homere & Virgile; Thucidide & Tite-Live; Platon & Ariſtote. Le 2. comprend les réflexions ſur l'Eloquence, la Poëtique, l'Hiſtoire, & la Philoſophie, avec le jugement qu'on doit faire des Auteurs qui ſe ſont ſignalez dans ces 4. parties des belles Lettres. Il ne ſeroit de rien de dire ici que toutes ces productions du P. Rapin ſont belles & bonnes; car c'eſt dequoi le public eſt ſuffiſamment informé. Il ſuffit de dire que l'édition que le Sieur Wolfgang nous en donne eſt fort propre, & qu'on y a joint à cauſe de la conformité la comparaiſon d'Horace & de Pindare faite par M. Blon-

Blondel, ce grand Géometre qui d mort depuis peu de temps.

Je ne ſçai s'il eſt beſoin que je remarque que le Traité du Sublime dans les mœurs, par lequel j'ai fini les Nouvelles du dernier mois, eſt une production du P. Rapin. Les Connoiſſeurs l'ont ſans doute bien deviné, mais peut-être n'ont-ils pas tous pris garde à deux choſes qui ſont d'une fineſſe exquiſe. L'une eſt que les loüanges qu'on donne à M. de Turenne ne ſont pour lui qu'en paſſant, je veux dire qu'elles ne s'arrêtent pas ſur ſa perſonne, mais qu'elles ſe vont terminer à Sa Majeſté Très-Chrétienne comme à un Océan qui les abſorbe. C'eſt une méthode détournée de loüer qui en dit plus en 7. ou 8. lignes, que l'éloge direct qui eſt à la fin de l'Ouvrage, & c'eſt aſſurément un tour fort nouveau, & fort ſubtil. On embellit le Sublime de M. de Turenne, on l'éleve le plus haut qu'on peut, mais c'eſt pour en faire hommage au Roi, en l'anéantiſſant aux pieds de ſon Trône. Rien n'eſt plus capable de donner une haute idée d'un Prince, que de voir un Capitaine d'un mérite ſi éclatant n'approcher de lui *qu'avec ces ſortes de frayeurs que la Majeſté inſpire aux ames reſpectueuſes*. Il eſt aiſé de voir par là combien ſe trompent ceux qui croient

que

M. le Prince de Condé a eu moins part au Sublime du P. Rapin que M. Turenne, car outre le détour que je vens de remarquer, on en voit un autre bien considérable. Le Sublime de M. le Prince de Condé dans le champ de Mars est une chose si connuë par elle-même, que ce seroit aller trop le grand chemin, & ne dire rien de nouveau, que de faire de la valeur de ce grand Guerrier la matiére principale d'un éloge. Pour faire bien connoître le sublime de son ame il faut à l'exemple du P. Rapin, poser en passant comme une verité assez connuë, que du côté des armes ce Prince est monté au plus haut point du grand où l'on puisse s'élever, & aprés cela il faut le prendre par d'autres endroits, & lui trouver un sublime d'un genre tout particulier, mille fois plus rare, & plus difficile à acquerir que celui qui se rencontre à la tête des Armées, ou dans l'agitation des affaires. Ce sublime dans le repos, & dans la gloire de jouïr heureusement d'un repos accompagné de la grandeur de l'esprit, de la raison, de la sagesse, de la politesse, de la magnificence, forme un caractére d'ame le plus grand & le plus accompli qu'on puisse voir, & comme la gloire du repos dans les bien-

heureux

heureux surpasse celle de leurs contr, on peut dire aussi qu'un Prince qui dans la retraite & dans le repos, jouït noblement de toute la gloire qu'il s'est acquise par ses actions, a plus de gloire que s'il étoit encore dans la vie active. A qui aspirent les Conquérans, si ce n'est à reposer, comme l'avoüoit Pyrrhus à Cyneas? Ceux donc qui trouvent ce noble repos aprés leurs victoires, ne sont-ils pas montez au comble de la felicité? Et puis qu'il y a trés-peu de grands Hommes qui se signalent par ce glorieux repos, n'est-ce pas faire paroître M. le Prince de Condé sous un sublime qui n'a presque point d'exemple, que de le louër comme on a fait dans ce livre? N'est-ce pas lui faire un éloge le plus pompeux qui se puisse concevoir? Cependant on a fort medit de cet Ouvrage dans Paris, & l'on y a debité que cette Alteſſe n'en étoit pas contente.

X.

Les caractéres du Chrêtien & du Christianisme marquez dans trois Sermons sur divers textes de l'Ecriture avec des réflexions sur les afflictions de l'Eglise. A la Haye chez Troyel 1686. in 12.

VOici une autre sorte de sublime dont on a du moins l'idée, & qui a quelque

choſe encore de plus grand que ee que l'on conçoit dans la vie poue ou belliqueuſe. J'entens le ſubl- des mœurs Chrêtiennes dont M. adie nous parle dans ces 3. Serns. Le 1. traite de la ſpiritualité du e de Dieu. Le 2. des ſouffrances uelles l'Evangile expoſe l'homme. 3. du renouvellement de ceux qui ent nôtre Seigneur. Un eſprit vaſte levé comme celui que M. Abbadie paroître dans ſon Traité de la Réln Chrêtienne ne peut que dire de ndes choſes ſur trois ſujets auſſi ſunes que ceux-là.

TABLE

Des Matiéres principales.

Deux Comédies d'Ariſtophane traduites par Mad. le Févre: Page 245

nſidération où étoit ce Comédien.. 248

e la part qu'il eut au ſuplice de Socrate. 251

éponſe de M. Arnoldus touchant le Syntagme *de S. Athanaſe.* 255

yſtême des cauſes occaſionnelles. 261

i les corps ſont capables de ſe choquer avant le decret de Dieu. 264

ivre de M. Varillas ſur les Heréſies. 369

Réflexion ſur les bienfaits qu'il a reçûs de M. de Paris. 270

Diſpoſition d'un Roi de Dannemarc pour Sainte Brigide. 273

Illusion du jugement que l'on fait de ceux qui traversent la Réformation. 274
Jugement sur l'Histoire. [illegible]
Vie de l'Amiral de Coligni. [illegible]
Réflexion sur la prise de Mets. [illegible]
L'accomplissement des Propheties par M. Jurieu. 286
Explication de la prédiction de S. Paul touchant ceux qui enseigneroient des doctrines de Diable. [illegible]
Temps de la naissance & de la fin de l'Antechrist. [illegible]
Du régne de mille ans. [illegible]
La veritable Histoire des Iconoclastes par M. *Spanheim.* [illegible]
Filouterie *des Historiens.* 309. 311
Quel est le Pape qui dépossa & qui excommunia Leon l'Isaurien. 310
Les martyrs des Images grands seditieux. 314. 317.
Observation Anatomique sur l'œil 319
Histoire de Geneve de *M. Leti.* 327
Mépris qu'il faut faire des Satyres. 331
Son sentiment sur le pouvoir des Magistrats en matiére de Religion. 337
Ressentiment des Historiens. 340
Instruction pour les nouveaux Catholiques 343.
Ce que c'est que la France toute Catholique sous le Régne de Louis le Grand. 345
Réception de Mad. de Scuderi à l'Academie des Ricovrati. 351
Vie de Gustave. 352
Réflexion sur le sublime dans les mœurs *du P. Rapin.* 356

NOUVELLES DE LA EPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Avril 1686.

le Sieur B.... Profeſſeur en Philoſophie & en Hiſtoire à Rotterdam.

A AMSTERDAM,
chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVI.
Avec Privilege des Etats de Holl. & Weſtf.

LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

Je ne répéterai pas ce que j'ai déja dit tant de fois. Je suppose que les Lecteurs le sçavent suffisamment. Je me contente de dire qu'on doit supposer que je donne toûjours les mêmes Avertissemens, & de prier ceux qui ne les ont pas lûs encore d'y jetter les yeux dans un des mois de 1684. & de 1685. afin de s'y régler selon l'occasion.

Errata pour les derniéres Nouvelles de Février & de Mars.

Page 144. l. 3. avant la fin *sa proposition*, lisez *la proposition*. p. 152. l. 21. *à vente*, lisez *en vente*. p. 173. l. 17. *epididymidi*, lisez *epididymidis*. p. 218. l. 1. *traité*, lisez *ont traité*.

Page 246. l. 14. *les i voici* lisez *les voici*. p. 249. l. 6. *moins pensé* lisez *moins bien pensé*. p. 277. l. 5. avant la fin *quelque* lisez *à quelque*.

Les autres fautes ont déja été remarquées, ou bien on prie le Lecteur de les excuser.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Avril 1686.

ARTICLE I.

Le vrai Système de l'Eglise & la veritable Analyse de la Foi, &c. Par le Sieur Jurieu *Docteur & Professeur en Théologie.* A Dordrecht chez la Veuve de Caspar & chez Théodore Goris 1686. in 8.

NOus allons parler amplement d'un Ouvrage dont on a pû voir le titre dans nos Nouvelles il y a 2. mois, & qui nous semble le chef-d'œuvre de son Auteur. Il est destiné principalement à répondre à M. Nicole, mais on ne laisse pas d'y examiner avec la derniére exactitude les

difficultez que M. Arnaud, le P. Maimbourg, & M. l'Evêque de Meaux ont proposées sur le chapitre de l'Eglise. On réduit tout à ces 5. questions générales. 1. Quelles sont les parties essencielles de l'Eglise. 2. Quelle est la visibilité & quelles sont ses marques. 3. Quelle est son étenduë. 4. Quelle est son unité & ce que c'est que le Schisme. 5. Quelle est son autorité & quels sont ses jugemens. On donne 3. livres à la discussion exacte & profonde de ces matiéres.

On commence le 1. par la comparaison de l'Eglise avec un corps humain animé, & l'on prétend que comme les parties essencielles de l'homme sont une ame raisonnable, un corps organisé, & l'union de ce corps & de cette ame, de même les parties essencielles de l'Eglise sont la foi, la charité, la profession de la foi, la pratique extérieure de la charité, & l'union de ces 4. choses. La foi & la charité sont l'ame de l'Eglise, la profession & la pratique extérieure en sont le corps, & selon cette idée ni les Saints du Paradis, ni les prédestinez qui ne vivent pas encore ne sont point des parties de l'Eglise, ce qu'on prouve par l'Ecriture. On examine après cela si les faux Chrêtiens, &

es Sociétez Hérétiques font partie de
Eglise, & aprés avoir montré les em-
rras prodigieux où les Catholiques
omains se jettent en soûtenant qu'un
échant homme peut être vrai mem-
e de l'Eglise, & même un de ces
embres à qui Dieu confere l'esprit
infaillibilité, on nous apprend de
elle maniére les mondains sont dans
Eglise, & y peuvent être de légitimes
asteurs. M. Nicole souffre ici un ru-
e choc, car on prétend que les efforts
'il a faits pour accorder S. Augustin
vec les Théologiens Scolastiques sur
e question, si les méchans sont vrais
embres de l'Eglise, sont pleins de
ontradictions qui sautent aux yeux.
Quant aux Sociétez Hérétiques ou
chismatiques il n'est pas nécessaire
le prouver aux Catholiques Romains
u'elles n'appartiennent pas à l'Eglise,
ar ils le disent assez sans donner pour-
ant de bonnes raisons pourquoi le cri-
me est en cela plus privilégié que l'er-
reur, mais l'embarras où ils peuvent
être à cet égard ne dispense pas M. Ju-
rieu d'examiner pleinement cette ma-
tiére. Il entre donc dans la discussion de
l'unité de l'Eglise.

Il soûtient appuyé toûjours sur sa
comparaison du corps humain, que

toutes les Sectes du Christianisme appartiennent réellement au Corps de l'Eglise, & qu'il n'y a pas en cela plus d'absurdité qu'à soûtenir qu'un membre malade est une veritable partie du corps de l'homme. Il recherche d'où est venuë l'idée de l'unité qui exclut de l'Eglise toutes les Sociétez Chrêtiennes à une prés, & il se persuade que les erreurs monstrueuses qui s'éleverent dans les premiers siécles ont été la vraye origine de cette idée, en accoûtumant les Orthodoxes à penser que les Hérétiques sont des membres entiérement séparez du Corps. Il ajoûte que Saint Cyprien trouvant cette idée toute faite l'appliqua aux Novatiens, & y fonda des raisons si fortes contre la validité du Baptême des Hérétiques, qu'on ne lui répondoit rien qui vaille. Cela donne occasion à l'Auteur de critiquer l'hypothese de ceux qui s'opposoient à S. Cyprien. Il leur montre qu'ils ne concevoient pas distinctement ce que c'est que l'unité de l'Eglise. Il fait le même reproche à S. Augustin, & l'accuse de s'être embarassé dans mille contradictions, en soûtenant d'un côté que le Baptême des Hérétiques est valable, & de l'autre qu'ils sont séparez absolument du

Corps

ups de l'Eglise. Mais on ne fait pas même procés à S. Jerôme, on avouë qu'il a mieux compris la question, & a prouvé par ses disputes contre les Luciferiens qu'il n'excluoit de l'Eglise ni les Schismatiques, ni même tous les Hérétiques. Aprés cela l'on soûtient par onze preuves que l'Eglise Catholique renferme toutes les Sociétez Chrêtiennes qui retiennent les veritez fondamentales.

La 1. preuve est tirée de l'étenduë que la Parole de Dieu promet à l'Eglise, car comme il est évident qu'il n'y a nulle Eglise particuliére qui ait jamais rempli la notion de cette étenduë, il faut ou que les promesses de Dieu soient fausses, ou qu'elles se vérifient par l'étenduë du Christianisme en général. On réfute ici les prétentions de M. Nicole sur l'étenduë de la Communion Romaine. On prend la 2. preuve dans les endroits de la Parole de Dieu qui prédisent que l'Eglise sera mêlée de bons & de méchans, de froment & d'yvroie, car si le crime n'empêche pas un Chrêtien d'être membre de la vraye Eglise, pourquoi l'erreur auroit-elle la fatalité de l'en empêcher. C'est assurément une prétention qui choque la lumiére naturelle, que de dire qu'un

homme qui en tuë un autre ne laisse pas d'être Catholique, mais que s'il blâme le retranchement de la Coupe il est par cela même excommunié & banni de toute l'enceinte de l'Eglise. On n'a qu'à demander de bonnes raisons de cette énorme inégalité, pour faire suer les Docteurs les plus résolus. La 3. preuve est tirée de ce que *Dieu conserve la connoissance de la verité & la prédication de sa Parole dans les Sociétez Schismatiques & errantes*, d'où il faut conclurre que Dieu y sauve des gens. Les autres preuves sont fondées en exemples, ou sur les sentimens & sur la conduite des Catholiques Romains. Les exemples sont le Schisme des dix Tribus (qui continuerent à être le Peuple de Dieu selon cet Auteur) & les Juifs qui se convertirent à l'Evangile du temps des Apôtres, & qui refuserent d'avoir communion avec les Gentils convertis. Pour ce qui est des preuves *ad hominem*, on les tire ou du Pere Goar, & de Leon Allatius qui ont dit que les Communions Schismatiques de l'Orient ne sont pas hors de l'Eglise, ou de Monsieur Nicole qui reconnoît que plusieurs personnes ont été sauvées dans la Communion des Arriens, ou de Messieurs de Port-

t-Royal qui *sur le point de la Transſubſtanciation ſe glorifient de conformité ec les Communions Schiſmatiques*, ou l'aveu que fait l'Egliſe Romaine *'il y a une vraye miſſion, de vrais Sacremens, & une grace ſalutaire dans les tres Communions*, que les autres Sectes ſont Chrêtiennes, & que durant le chiſme des Antipapes, la vraye Catholicité s'eſt trouvée dans diverſes bédiences. M. Nicole eſt puiſſamment réfuté ſur cet article.

Il ne l'eſt pas avec moins de force ſur objection qu'il a tant pouſſée, *que l'unité de l'Egliſe renferme néceſſairement unité de communion*. C'eſt la 1. difficulté que M. Jurieu examine lors qu'il répond aux argumens qu'on peut alléguer contre ſon Syſtême. La 2. difficulté ſe trouve dans le 7. livre de M. Arnaud ſur le *Renverſement de la Morale*, où il dit que ce Syſtême eſt celui de l'indifference des Religions. Mais c'eſt ce qu'on lui nie fortement, car on ſoûtient que l'on ne peut pas ſe ſauver dans toutes les Sectes du Chriſtianiſme, qu'il y a des cas où il ſe faut ſéparer de celles qui errent, & qu'on ne peut pas communier dans toutes, ni les tolerer toutes, ni paſſer ſucceſſivement des unes aux autres. Ce ſont de grandes

queſtions, & pour l'éclairciſſement deſquelles il faut avoir autant d'eſprit, & de profondeur de raiſonnement qu'en poſſéde M. Jurieu. Il fait ſur tout cela cent belles remarques : il nous dit qu'il y a deux voyes dont Dieu ſe ſert pour ſauver les hommes dans les Sociétez Hérétiques, l'une eſt de leur faire la grace de diſcerner la bonne pâture ſpirituelle d'avec la fauſſe ; l'autre eſt de tolérer leurs erreurs ſelon ſes grandes miſéricordes. Mais de peur qu'on n'abuſe de cette doctrine, l'Auteur y apporte pluſieurs précautions qui font voir que ceux qui preſentement ſe jettent dans la Communion de Rome *ont* tout à craindre pour leur ame. Il ſoûtient auſſi qu'on a dû s'en ſéparer comme l'on fit au ſiécle paſſé. Il s'étend fort ſur l'importante matiére de la tolérance, & ne veut pas que les Souverains ſoient privez de la liberté de réprimer les Hérétiques en certains cas, ni que ceux qui errent ayent aucun droit de travailler pour leurs prétenduës veritez. Il examine ſur cela les raiſons qui ont été publiées depuis peu pour le ſoûtien des droits d'une conſcience qui erre de bonne foi ; & après cela il paſſe à la viſibilité & à la perpétuité de l'Egliſe ; deux grandes queſtions

sons sur lesquelles il dit des choses curieuses & solides en même temps. Voi- pour le 1. livre.

Le 2. roule sur une matiére qui n'est pas moins importante ; c'est sur l'autorité de l'Eglise, & sur l'analyse de la foi. L'Auteur commence ses preuves contre l'infaillibilité de l'Eglise par cette raison, que l'Eglise Universelle étant l'amas de toutes les Sociétez qui retiennent les fondemens, ne sçauroit être infaillible, & n'a pas même besoin de l'être, car puis que chacun avouë que la Société dont il n'est pas, est tombée dans l'erreur, il s'ensuit que si l'Eglise est l'amas de tant de Sociétez qui se réfutent les unes les autres en mille choses, elle se trompe dans presque toutes ses parties, & si cela est en vertu dequoi auroit-elle une partie infaillible ? Il n'est pas moins évident selon ce Systême que l'infaillibilité de l'Eglise ne serviroit de rien, puis qu'il n'est pas possible que l'amas de toutes les Sectes Chrétiennes éclaircisse, ou décide quelque difficulté. On ne laisse pas d'avoüer ici *que le consentement unanime de toutes les Communions à enseigner certaines veritez* est une espéce de jugement infaillible rendu par l'Eglise. On donne de plus ce consentement pour le

caractére ſi difficile à marquer d'une vérité fondamentale ; mais de peur que les Sociniens ne viennent à la traverſe, on leur déclare que ni eux *ni les Fanatiques & Sectaires d'aujourd'hui* ne doivent être comptez pour rien. Aprés cela l'on nous parle de l'autorité des Conciles, & l'on fait ſur cette matiére quantité de réflexions. On conſidére les Conciles ſous 3. égards differens, ou comme une Aſſemblée de Sages qui ſe veulent mutuellement prêter leurs lumiéres, ou comme des Légiſlateurs par commiſſion qui s'aſſemblent pour régler la forme du Gouvernement, ou comme des juges établis par leurs Egliſes pour connoître des prévarications qui concernent la Société Religieuſe. La 1. de ces relations leur convient à l'égard des matiéres de foi ; la 2. à l'égard des réglemens de diſcipline, la 3. à l'égard des cenſures & des excommunications. Tout cela eſt débroüillé fort exactement, & ſert à réſoudre mille grandes difficultez ſur la ſoûmiſſion que les Chrêtiens doivent aux Conciles, & ſur l'infaillibilité que M. de Meaux ſoûtient que les Proteſtans leur attribuent. M. Nicole eſt allé plus loin car il les accuſe d'attribuer à chaque fidéle le don de l'infaillibilité. Pour le réfu-

aver solidement on lui montre par plusieurs exemples que pour être convaincu d'un Dogme il n'est pas nécessaire de s'estimer infaillible, & parque sur cela le nœu de la difficulté consiste en ce que ceux qui se trompent ne sont pas moins convaincus que les Orthodoxes, l'Auteur avoüe *qu'on ne sauroit bien précisément marquer les caractéres qui distinguent les fausses persuasions des veritables*, mais il dit en même temps *que ces différences ne laissent pas d'être réelles & de se faire sentir*. C'est une bonne foi qui doit convaincre le Public, que M. Jurieu n'est pas de ces Controversistes dont M. Simon nous a donné de si vilaines idées, je veux dire de ces Controversistes qui créveroient plûtôt que d'avoüer qu'ils ne peuvent éclaircir *bien précisément* ceci ou cela. Il nous donne en suite plusieurs belles instructions sur la maniére dont l'ouïe & la lecture de la Parole de Dieu conduisent infailliblement à la verité ceux en qui le S. Esprit opére par une grace efficace, mais de peur que l'on ne confonde l'infaillibilité qui est produite par cette grace, & l'infaillibilité de privilége, qui convenoit aux Apôtres, il nous apprend les marques qui les distinguent, aprés quoi il répond

ample-

amplement à 2. ou 3. objections qui ont été proposées d'un air à faire paroître les Protestans montez au comble de l'impertinence. On leur a objecté qu'un particulier quelque ignorant qu'il puisse être, doit s'assurer selon leurs principes, qu'il peut mieux entendre que toute l'Eglise quel est le vrai sens de l'Ecriture, & qu'il ne doit aucune soûmission aux Conciles à moins qu'il ne trouve par ses lumiéres qu'ils ont fait une bonne décision. Toutes ces difficultez sont solidement examinées, & *dissipées.*

Le Lecteur comprend déja que jusqu'ici M. Jurieu a trouvé dans son chemin plusieurs embarras, mais on peut dire que ce n'est qu'une bagatelle en comparaison de ce qu'il s'en va combattre, car il va répondre aux objections qui regardent la voye de l'examen, & qui sont trés-assurément l'endroit le plus fort de M. Nicole. Il y répond d'abord indirectement, c'est à dire, qu'il raisonne à peu prés de cette maniére, *il faut aller à l'intelligence de l'Ecriture ou par la voye de l'autorité, ou par celle de l'examen, or il est impossible que la voye de l'autorité nous y conduise, donc il faut se servir de celle de l'examen.* Il prouve la 2. proposition en montrant qu'il

qu'il n'y a point sur la terre une autorité parlante & infaillible, & que quand même il y en auroit il ne seroit pas possible d'y recourir puis qu'elle ne seroit reconnoissable par aucun signe certain & nécessairement vrai. C'est le plus beau champ du monde & dans lequel on mène battant son ennemi sans lui laisser le moindre lieu de retraite, de sorte que s'il se trouvoit des gens habiles & desintéressez, comme auroient pû être anciennement les Platons & les Aristotes, s'il se trouvoit, dis-je, aujourd'hui de telles gens qui fussent juges des coups, il n'y auroit point d'hommes au monde pour qui ils eussent plus de mépris que pour les Chrêtiens, dont ils verroient le plus grand nombre faire son fort d'une Doctrine qui ne peut tenir la Campagne un seul moment en presence de l'ennemi, & qui pourtant subjugue tous les jours l'autre partie. C'est sur cela que l'on peut dire l'absurdité que Sandoüal a publiée touchant la bataille de Cerisoles, *los Espagnoles victoriosos se rinden.* Quoi qu'il en soit indiquons en peu de mots ce que fait ici l'Auteur.

Il montre que si la foi ne venoit dans l'ame que par la voye de l'autorité, comme veut M. Nicole, l'Eglise Judaïque

daïque n'auroit eu jamais aucune bonne assurance de la volonté de Dieu, tant parce que la plûpart du temps il n'y avoit point de Prophetes ni aucun Tribunal infaillible qui la déclarât que parce que l'autorité même des Prophetes, au milieu des miracles les plus éclatans pouvoit être suspecte de fausseté, n'y ayant personne qui fût en état de s'assurer infailliblement si ces miracles venoient de Dieu ou du Démon. On pousse ces effroyables difficultez jusques au temps de Jesus Christ & de ses Apôtres, & on montre qu'en suivant les principes de l'Eglise Romaine, les Juifs ne pouvoient avoir aucune raison légitime de se convertir. On montre la même chose à l'égard des siécles suivans, en un mot on soûtient à M. Nicole que son principe est le grand chemin du Pyrrhonisme universel & de l'Athéisme, parce que pour se fier raisonnablement à la voye de l'autorité, il faudra la bien connoître, or très-peu de gens seroient capables de venir jusqu'à une certitude légitime sur ce sujet, par la voye de l'examen Afin que la difficulté devint plus inexplicable l'Auteur a réfuté invinciblement tout ce que M. Nicole a dit, pour montrer que l'autorité de l'Eglise se fait aisément con-

nnoître. Voilà donc la voye de l'autité tout à fait fermée. Par où donc ce que le peuple s'introduira dans païs de la foi ? Sera-ce par la voye l'examen ? Mais il faut donc que , Jurieu en ôte les obſtacles que M. icole y a mis. Il faut qu'il réponde rectement, car comme l'avoit remarqué un * Auteur moderne, les réonſes par rétorſion en cette affaire ne ont qu'achever ce que M. Nicole a ommencé, en fourniſſant aux Déiſtes es plus fortes armes dont peut-être ils e ſoient jamais ſervis. Le plus hebêté l'entr'eux diroit fort bien aprés avoir lû le livre de M. Nicole, & ce que l'on vient de toucher de celui de M. Jurieu, *que puis que Dieu n'a point fait l'homme capable de choiſir ſans témérité la ſeule Religion qui ſeroit bonne, il eſt évident qu'il ne nous a rien révélé, mais qu'il a laiſſé faire ſur cela l'éducation & la lumière naturelle.* Il faut donc de toute néceſſité qu'afin de deſarmer ces libertins, l'Auteur réponde directement à M. Nicole. Voyons comment il s'y prendra.

Il accuſe de deux grands défauts l'objection de ſon Adverſaire contre la voye

* *Suite de la Critique Générale du Calviniſme* page 785.

voye de l'examen, l'un qu'elle ne suppose aucune assistance du S. Esprit pour ceux qui méditent l'Ecriture, l'autre qu'elle suppose un principe de Cartésianisme qui ruïneroit de fond en comble toutes les Religions si on l'appliquoit aux connoissances Morales. Ce principe est *qu'il ne faut croire que ce que l'on connoit trés-distinctement & trés-clairement, & que pour être légitimement asseuré que l'on est parvenu à l'évidence, il faut avoir examiné une chose par tous ses differens côtez, & connu qu'elle ne peut être autrement.* L'Auteur nous dit qu'une telle condition étant impossible à l'égard de presque tous les hommes, & néanmoins tous les hommes devant être fermement persuadez de leur Religion, il s'ensuit que la Religion n'est point sujette à ces recherches préliminaires que M. Descartes exige pour les objets purement spéculatifs. Les Remontrans croyoient tirer de grands avantages des objections de M. Nicole, parce qu'ils croyoient que pour lui répondre il faudroit réduire les points de foi à un petit nombre d'articles contenus trés-clairement dans la Parole de Dieu, mais l'Auteur fait voir que cette réponse ne guériroit d'aucun mal, parce que pour s'assu-

rer

r selon le degré de certitude que M. Nicole demande, que Jesus Christ est enu au monde, il faut examiner *Cartésiennement* si l'Evangile n'est pas un ivre supposé, ouïr sur cela toutes les bjections des impies, & peser toutes les démonstrations Morales sur quoi on appuye la certitude des faits ; il faut de plus s'assurer par des raisons de Philosophie, & par de bonnes réponses au Système de Spinoza que l'homme agit librement, qu'il a une ame immortelle, que Dieu lui prépare des peines & des récompenses. Où sont les Artisans & les Païsans qui soient capables de ces longs procés poursuivis jusques à l'Arrest contradictoire ? Ainsi ce n'est point là le chemin de bien répondre ; car quand on ne conserveroit qu'un ou deux articles dans son Symbole, on auroit assez d'occupation s'il faloit s'en asseurer par la méthode de M. Descartes. Tout cela montre que le principe de M. Nicole ne doit point être appliqué aux matiéres de Religion. On lui fait voir plusieurs autres suites fâcheuses de ce principe, & on conclut que la foi ne dépend pas d'un examen de discussion, mais d'un autre examen que l'on appelle d'*attention*, & dont on explique fort sçavamment les effets en ex-

expliquant la maniére dont les veritez Divines s'impriment dans nôtre esprit. Ceci est fort beau, & nous donne un second exemple de la bonne foi de M. Jurieu, car sans se mettre en peine si M. Nicole se glorifiera avec insulte d'avoir fait quitter le terrain aux Ministres, il lui abandonne l'examen de discussion, & lui soûtient que ce n'est pas celui là qu'il devoit combatre. Il répond aussi à une objection de M. de Meaux sur la question s'il y a un temps où par les principes des Réformez un Chrêtien doive douter de la verité de l'Ecriture.

Disons un mot sur le dernier livre de cette Réponse. L'Auteur n'a pas eu tant d'indifference pour M. Nicole, qu'il n'ait pris soin d'empêcher qu'il ne se glorifiât trop du plein triomphe qu'il a remporté à certains égards sur la voye de l'examen, car il lui montre que cette victoire ne sert de rien au Papisme, & qu'elle fournit des armes aux libertins & aux Payens pour combattre la Religion Chrêtienne. Bien plus, on ne demeure pas d'accord dans l'examen que l'on fait de ses argumens, qu'il ait toûjours foudroyé par de bonnes preuves l'examen de discussion, & pour ce qui est de la voye de sentiment,

&

de ce *rayon* qui lui a tant servi de fu-
t de raillerie, on lui montre qu'il n'y
pas là le mot pour rire, & qu'en effet
l y a des choſes dans l'Ecriture qu'on
connoît par voye de ſentiment, & que
ce n'eſt pas une raiſon pour rejetter cet-
te voye, que de dire qu'elle trompe
tous les jours les Hérétiques, car,
dit l'Auteur, ſi elle les trompe, c'eſt
parce qu'elle n'eſt pas aſſiſtée d'une gra-
ce intérieure du S. Eſprit comme lors
qu'on ſent la lumiére de la verité. Ou-
tre cela il ſoûtient que les ſimples ont
pû connoître ſans l'examen de diſcuſ-
ſion ce qu'il faloit qu'ils ſçûſſent pour
ſortir de la Communion Romaine.
Enfin il nous apprend quelle eſt l'ana-
lyſe de la foi ſelon S. Auguſtin, & il ré-
pond à M. Nicole ſur pluſieurs difficul-
tez concernant la vocation des pre-
miers Réformateurs, & le Schiſme
dont on a voulu les convaincre, il lui
répond, dis-je, ſur tout cela en l'accu-
ſant de mille chicanes indignes & d'un
homme d'honneur, & d'un homme qui
a de l'eſprit.

Je ne doute pas que pluſieurs de mes
Lecteurs n'ignorent ce que c'eſt qu'*a-
nalyſe de la Foi*. Diſons donc que l'on
entend par ces mots la réduction de la
foi juſqu'à ſes premiers principes, &
que

que c'eſt une métaphore empruntée des Chymiſtes qui nomment *analyſe* l'opération par laquelle ils deſunifſent un compoſé, & en mettent à part les ingrédiens juſqu'à ce qu'ils ſoient venus aux parties les plus ſimples. Ainſi faire l'analyſe de la foi n'eſt autre choſe que remonter par degrez juſqu'à ſon commencement, & à la raiſon primitive qui la fonde ; & ſur cela les Religions de l'Occident ſont fort oppoſées, car il eſt bien vrai que les Catholiques & les Proteſtans interrogez *pourquoi ils croyent la Trinité*, s'accorderont à répondre, *parce que Dieu l'a revélé dans ſa Parole* ; mais ſi vous leur faites cette autre queſtion, *comment ſçavez-vous que Dieu l'a révélé dans ſa Parole*, leur réponſe ſera differente ; le Catholique répondra, *parce qu'on m'a dit que l'Egliſe Romaine trouve le ſens de Trinité dans certains paſſages de l'Ecriture*, mais le Proteſtant répondra, *parce que je trouve que ces paſſages ſignifient la Trinité*. D'où il réſulte que la foi d'un Catholique Romain eſt fondée ſur l'autorité de l'Egliſe, & que la foi d'un Proteſtant eſt fondée ſur la lumiére même qu'il trouve dans l'objet que l'Ecriture lui propoſe. La plûpart des gens ne s'embaraſſent pas beaucoup de cette

ana-

yſe ; ils ſe contentent bonnement de sentir qu'ils croyent. C'eſt d'ailleurs une grande queſtion parmi les Catholiques Romains, ſi dans l'analyſe de la foi il faut s'arrêter au Pape, ou s'il faut paſſer juſqu'au Concile. Gregoire de Valence dans ſon *Analyſis fidei Catholicæ*, ſoûtient fortement qu'il faut s'arrêter au Pape, mais M. Holden Anglois de Nation & célébre Docteur de Sorbonne tient pour le Concile dans ſon *Divinæ fidei Analyſis, ſeu de fidei chriſtianæ reſolutione*, qu'on a réimprimée depuis quelque temps à Paris avec quelques Additions. Un Profeſſeur Luthérien nommé *Hannekenius* réfuta le Jeſuite l'an 1683. en publiant la *Paralyſis Fidei Papæ*. Je ne ſçai pas s'il publiera une ſemblable Paralyſie contre le Docteur de Sorbonne.

M. Jurieu met à la fin de ſon livre une Réponſe abregée à celui que M. Ferrand a publié contre le Parallele du Papiſme & du Calviniſme. Si cet Article ne paſſoit déja les bornes, nous donnerions un Extrait de cette petite Réponſe. Elle eſt admirable & deſole cet Auteur, qui pour le dire en paſſant n'a pas répondu aux eſperances que les Catholiques de ce Païs-ci avoient conçûës de ſon travail. Ils avoient été un peu

peu étourdis des coups que le Parallele donne à leur Eglise, & ils s'attendoient que M. Ferrand choisi pour venger leur commune Mere s'en acquitteroit de la bonne sorte, mais ils ont trouvé qu'il n'a pas tenu ce que l'Eglise promettoit de lui. *Non illum nobis genitrix pulcherrima talem promisit.*

ARTICLE II.

Clypeus nascentis Fontebraldensis Ordinis contra priscos & novos ejus calumniatores, &c. tomus 1. C'est à dire *Apologie pour l'Ordre de Fontevrault naissant.* Parisiis apud Viduam Georgii Josse 1684. in 8.

CE livre avoit déja été imprimé l'an 1682. sous le titre de *Dissertationes in epistolam contra Robertum de Arbrissello, &c. confictam à Roscelino haretico :* mais cette nouvelle édition est plus correcte & plus ample que la premiére. Elle est munie de l'approbation de plusieurs personnes graves, & de la permission de Madame de Fontevrault sœur de Madame de Montespan. Cette Abbesse n'a pas eu besoin qu'on la traduisît en François la permission qu'elle

qu'elle a signée, car on assure qu'elle entend le Latin & même le Grec en perfection. Cet ornement est en elle avec beaucoup de bien-séance, & avec quelque espéce de nécessité, puis que par une maniére de Discipline fort singuliére, elle est Général d'un Ordre où il y a des Religieux qui lui doivent toute sorte de soûmission. Celui qui fonda cet Ordre l'an 1100. se nomme Robert d'Arbrisselle. Il n'a point été canonisé, néanmoins on lui donne à tout moment dans ce livre la qualité de Saint & de Bien-heureux. Cela pouvoit donner lieu à une objection à cause du Decret d'Urbain VIII. contre l'abus qui se faisoit de ces titres. C'est pourquoi le P. de la Mainferme qui nous donne cet Ouvrage fait voir dés l'entrée que le Fondateur de son Ordre ne doit pas être compris dans la défense d'Urbain, car cette défense excepte manifestement ceux qui ont joüi plusieurs siécles du titre de Saint sans opposition. Or on montre que Robert est dans le cas, & même que son nom est invoqué dans des Litanies avec l'éloge de Saint, & que les honneurs que l'on rend à son tombeau sont innombrables; l'Auteur a donc pû le traiter tout à son aise de Saint & de Bien-heureux. L'invoca-

tion & le culte des perſonnes non Canoniſées eſt une choſe ſi fréquente parmi les Catholiques Romains, que Meſſieurs de Port-Royal dans leur 4. Lettre Viſionnaire confondirent pleinement le Sieur Deſmarets qui leur avoit fait une chicane là-deſſus.

La 2. choſe que fait en ſuite le P. de la Mainferme eſt de rapporter un grand nombre de témoignages que pluſieurs Papes, Prélats, Abbez, Rois, Princes, grands Seigneurs, & Hiſtoriens ont rendus au mérite de Robert & à celui de ſes premiéres Religieuſes. Il nous fait aprés cela le Catalogue des vertus de ce Robert peſées à la balance du Sanctuaire, puis que non content d'avoir établi le fait, je veux dire d'avoir cité des Auteurs qui affirment que Robert pratiquoit certaines choſes, il montre ou par les Peres, ou par l'Ecriture que ces choſes ſont excellentes. On voit parmi ſes vertus non ſeulement les rudes macérations de la chair, la chaſteté, l'amour de Dieu, l'humilité, &c mais auſſi le don des larmes; don que S. Auguſtin demandoit à Dieu ardemment, & que pluſieurs perſonnes poſſédent au ſuprême degré, ſans avoir jamais fait aucune priére pour l'obtenir. Il eſt vrai qu'elles ne s'en ſervent pas

aus

mêmes usages que le Fondateur de ontevraut. M. le Duc de Guise dans s Mémoires remarque que le Pape nocent X. avoit fort le don de pleu-r.

Voilà les préludes de ce Livre: oyons présentement le Corps de Ouvrage qui consiste en 2. longues issertations. Mais pour faire sçavoir equoi il s'agit il faut que je dise qu'il y 76. ans que le Jesuite Sirmond publia s Lettres de Godefroi Abbé de Ven-ôme parmi lesquelles il s'en trouve ne qui fait un grand tort à la mémoire. Robert d'Arbrissel à qui on l'écrit, ur on l'exhorte de ne plus coucher vec quelques-unes de ses Religieuses omme la renommée l'en accusoit. Voici une chose qui demande un rompt éclaircissement, si nous voulons empêcher que l'imagination du Lecteur ne se porte aux extrémitez ordinaires, ainsi faits lui donner le temps de faire son jeu nous disons que l'on n'accusoit pas Robert de se mettre au lit avec des filles pour satisfaire les desirs de la nature; c'étoit seulement pour se mortifier davantage, & pour livrer à ses sens une guerre plus cruelle. En un mot il cherchoit un martyre plus rafiné, & une victoire plus doulou-

reuſe ſur les irruptions du tempérament : il alloit chercher les femmes juſques dans leur fort, il vouloit triompher d'elles dans le même lieu qui étoit le champ & le théatre continuel de leurs triomphes. C'eſt ſur quoi on lui donna des avis dans deux Lettres qui ont été publiées, l'une par le P. Sirmond en l'an 1610. & l'autre par le P. Alexandre en l'année 1683. Celle-là eſt attribuée à Godefroi Abbé de Vendôme, & Cardinal du titre de Sainte Priſce, celle-ci à Marbodus Evêque de Rennes. Sur l'autorité de ces 2. perſonnes on ſe perſuaderoit aiſément de la verité du fait, & dés-là on condamneroit ſans rémiſſion la conduite de Robert, non ſeulement ſi on alloit s'imaginer comme feroient ſans doute pluſieurs Lecteurs, qu'il ne joignoit pas de ſi prés ſes Religieuſes pour ne les employer point aux mêmes uſages qu'un autre homme en auroit tirez dans une pareille ſituation, mais auſſi quand on jugeroit charitablement qu'il n'avoit pour but que de ſe mortifier davantage, en domptant ſa faim & ſa ſoif dans leur plus ardente irritation, & au milieu des objets les plus capables de les appaiſer. Le P. Sirmond a nommé cela *une ſimplicité & une ſecurité prodigieuſe*,

, & c'étoit la plus douce expreſſion
'il pût employer, ſuppoſé qu'il ne
outât pas de la choſe ſur le témoigna-
e de celui dont il publioit les Lettres.
l eſt certain qu'en ce cas là ſon expreſ-
on étoit fort douce, car il faut être je
e ſçai quoi, pour s'aviſer de l'expé-
ient qu'on impute au P. Robert d'Ar-
iſſelle. Il ſe vouloit punir lui-même
u ſupplice de Tantale afin que ſa conti-
ence eût plus de mérite, & pour mieux
emédier à tout inconvénient il inſtrui-
oit ſans doute ſes Compagnes à imiter
n cas de beſoin les eaux & les fruits qui
ntouroient ce malheureux dans l'En-
er des Poëtes. On remarque qu'auſſi-
ôt que Tantale approchoit ſa bouche
de l'eau qui lui venoit juſqu'au menton,
ou qu'il levoit ſa main pour cueillir les
fruits qui environnoient ſa tête, cette
eau & ces fruits s'éloignoient de lui.
Les Religieuſes avoient ſans doute leur
leçon pour en faire autant ſi le cas y
échéoit, mais c'eſt une grande queſtion
que de ſçavoir ſi elles s'en ſeroient bien
ſouvenuës, & ainſi leur Maître eût été
coupable de témérité à ſon égard, & de
peu de charité pour elles, puis qu'il ſe
ſeroit expoſé à un grand péril, & qu'il
auroit expoſé leur vertu à des épreuves
dont il ne ſçavoit pas ſi elles ſe tire-

roient avec honneur. C'eſt tout ce qu
l'on peut faire dans ces rencontres q
de répondre de ſoi, & ſi on ne peut p
répondre de ſon prochain, la chari
veut que l'on ne l'expoſe pas à l'atta
que. Mais outre l'imprudence & le de
faut de charité, on trouveroit aiſémen
de la ſoüillure dans cette premiére con
duite de l'Ordre de Fontevraut, c
c'eſt bleſſer la chaſteté directement
mortellement que de ne ſe pas affliger
de la preſence des imaginations impu
res, or ce n'eſt pas s'en affliger que d
les exciter, & de les nourrir expreſſe
ment afin d'avoir la gloire de les com
battre. Un Pilote qui pour mieux té
moigner ſon habileté exciteroit les
tempêtes les plus violentes ſur l'Ocean
ſeroit incomparablement plus digne
d'excuſe, & la femme de neige de *Saint*
François d'Aſſiſe étoit un expédient
mille fois mieux imaginé pour témoi-
gner que l'on vouloit être chaſte, que
celui dont on accuſe Robert d'Arbriſſel-
le. On rapporte que S. Bernard encore
jeune & engagé dans le monde s'étant
apperçû qu'une fille étoit venuë ſe cou-
cher auprés de lui, ſe contenta de ſe
tourner de l'autre côté & la laiſſa fort
en repos. Le P. Théophile Raynaud
qui dans ſon Traité Latin *de la fréquen-*
tation

tion *rare de l'autre sexe*, cite pour ce fait Guillaume Abbé de S. Théodoric, ajoûte que si S. Bernard n'avoit pas été poussé par une inspiration particuliére du S. Esprit à en user de la sorte dans une occasion qu'il n'avoit pas cherchée lui-même, il seroit blâmable, & là-dessus il prend occasion de censurer vivement Robert d'Arbrisselle, qui est accusé, dit-il, d'avoir choisi les plus belles de ses Religieuses pour passer les nuits avec elles dans un même lit tout deshabillez. En cela il ne cite pas fidélement l'Abbé de Vendôme, qui ne marque pas si c'étoit les plus belles ou les moins belles de la troupe qu'il choisissoit. Or sous prétexte qu'il est apparent qu'il choisissoit les plus belles il ne doit pas être permis de l'asseurer, lors que les Auteurs que l'on cite ne le disent pas : autrement il seroit permis de supposer que quand on étoit au lit on se faisoit de petites caresses amoureuses, *lasciva oscula & præmunias flagitii blanditias*, afin que la victoire qu'on remporteroit fût d'autant plus méritoire que plus on se seroit approché du précipice ; il seroit, dis-je, permis de supposer cette apparence & de la citer comme attestée par ceux qui avoient donné de bons avis à Robert. Mais

comme cette licence ouvriroit la porte à une infinité d'abus, il ne faut pas souffrir qu'un homme qui cite altére le moins du monde le rapport de *son* témoin. C'eſt à quoi ſont fort ſujets ceux qui font autant de livres que le P. Théophile Raynaud : ils citent de mémoire, ou ſans copier mot à mot, & s'ils ont un peud'imagination, ils outrent ſans y penſer ce qu'ils citent. Au reſte cette grande probabilité de careſſes amoureuſes fit autrefois beaucoup d'impreſſion ſur le zéle de S. Cyprien, car comme on lui eût appris qu'il y avoit de ſon temps une maniére de Religieuſes qui ſe vantoient d'une parfaite virginité quoi qu'elles couchaſſent avec des garçons, il déclara qu'il trouvoit la choſe trés-douteuſe, & que quand même le dernier acte n'auroit pas été joüé, il ne s'enſuivroit pas que ces filles ne fuſſent tombées dans pluſieurs deſordres impurs. *Certè ipſe concubitus*, dit-il, *ipſe complexus ipſa confabulatio & oſculatio & conjacentium duorum turpis & fœda dormitio quantum dedecoris & criminis confitetur.* Pour bien rendre ce Latin, il faudroit s'exprimer d'une maniére qui ne ſeroit pas bonne pour tout le monde.

Je me ſuis fort étendu ſur le ſujet de cet Ouvrage afin de mieux faire comprendre

prendre les justes raisons qui ont porté le P. de la Mainferme à publier une Apologie pour le Fondateur de son Ordre. Voyons un peu ses moyens. Ils se réduisent à l'inscription en faux contre les deux Lettres, & à la réfutation de ce qu'elles disent contre Robert. Il prétend que l'Hérétique Roscelin condamné dans un Concile de Soissons pour avoir reconnu 3. Dieux, a fait la Lettre que le P. Sirmond a publiée, & pour le prouver il se sert en 1. lieu d'un passage d'Abelard. Mais parce que le P. Alexandre a tâché de faire voir que ce passage ne prouvoit pas les prétentions de l'Auteur, celui-ci s'en prend directement à ce Pere, & le réfute de telle sorte que le Jesuite Sirmond en souffre beaucoup. C'est parce qu'il falloit montrer au P. Alexandre qu'on avoit eu raison de maltraiter ce Jesuite. On se sert en 2. lieu de cette preuve, qu'il n'y a point de temps où Godefroi ait pû écrire à Robert la Lettre en question, & on repousse encore les traits du P. Alexandre. Les autres preuves au nombre de six sont empruntées ou des fréquens voyages que l'Abbé de Vendôme faisoit au Monastére de Fontevraut; ou du mépris qu'il avoit pour ceux qui maltraitent les gens à

comme cette licence ou[illegible] à une infinité d'abus, il[illegible]ulaires ; ou frir qu'un homme [illegible]employoit ré-moins du monde [illegible]occasions ; ou moin. C'eſt à o[illegible]aire Original des qui ſont autan[illegible]roi qu'on garde à phile Rayna[illegible] contient pas la Lettre ou ſans co[illegible]; ou de ce que dans cette peud'im[illegible]cite les paſſages de l'Ecriture ſer ce q[illegible]ent le ſexe, au lieu que Godeproba[illegible]cite jamais que des exemples en autre cas ; ou enfin des deux raiſons zél[illegible] ont perſuadé au P. Alexandre que cette autre Lettre n'a pas été écrite par Marbodus. L'Auteur en ajoûte ſix autres à ces deux là & conclut que cette derniére Lettre n'eſt pas moins ſuppoſée que la précédente. Une des conſidérations ſur quoi il appuye autant eſt qu'il ſe tint un bon nombre de Synodes du vivant de Robert auſquels l'Evêque de Rennes, l'Abbé de Vendôme, & Robert même aſſiſtérent. Y a-t-il apparence, dit-il, que l'on ſe fût tû ſur les deſordres abominables de Fontevraut, ſi la renommée en avoit parlé, & là-deſſus il nous cite les Canons qui défendent ſi étroitement aux Clercs toute familiarité avec les femmes. Il n'oublie pas les foudres du Concile d'Antioche lancez contre Paul de Samoſate qui traînoit toûjours avec lui

quel-

armes pour un simple
ré fraternelle, à ce

cation on examine
imputées à Robert, de
qu'en vienne l'accusa-
montré qu'elle n'eſt point
sur un bruit formé & répandu
le public, mais tout au plus ſur un
it ſourd qui n'étoit connu que d'un
lit nombre de trés-malhonnêtes gens
l'avoient forgé par envie. On ré-
après cela au reproche qu'ils lui
ſoient d'avoir préféré l'inſtruction
femmes à celle des hommes, & de
médire à toute outrance des Eccleſia-
ſtiques. On ne nie pas qu'il ne les cen-
surât vivement, mais on ſoûtient qu'il
avoit raiſon de le faire, puis qu'ils
affectent d'inſtruire des femmes à la vûë de
tout le monde, & laiſſer leurs Egliſes
à leurs enfans comme une partie de la
ſucceſſion paternelle, ou comme la
dot de mariage. Les autres reproches
ſont qu'il ſe faiſoit ſuivre par une foule
de gens, & par des femmes afin d'a-
maſſer du bien, & qu'à la maniére des
Cyniques il cachoit beaucoup d'orgueil
ſous un habit déchiré. On répond à tout
cela fort au long, & enfin on vient à
l'article le plus délicat, qui eſt cette

communion de lit que Robert étoit accuſé de pratiquer avec quelques-unes de ſes Religieuſes. L'Auteur de la 1. Lettre ſoit par raillerie, ſoit autrement lui repreſentoit qu'en cela il avoit trouvé une nouvelle maniére de martyre trés-infructueuſe. On répond que c'eſt une grande ignorance de traiter cela d'invention nouvelle, puis qu'il eſt ſeur comme nous l'avons déja dit que du temps de S. Cyprien il y avoit des filles qui couchoient avec des hommes, & qui juroient qu'elles étoient encore vierges; abus que S. Cyprien & S. Jerôme combattent avec tout le feu de leur éloquence. On ajoûte 1. que Robert n'avoit garde de chercher un tel martyre lui qui fut capable d'être *le* martyr de la chaſteté lors que Guillaume Duc d'Aquitaine devint ſi furieux contre les Députez du Concile de Poitiers, à cauſe qu'ils avoient fait un préjugé contre ſes impudicitez en excommuniant Philippe I. Roi de France pour cauſe d'adultére. 2. Qu'une de ſes Religieuſes ayant donné de l'amour à un Prince, & ouï de la bouche d'un des Courtiſans qui cherchoit à lier un rendez-vous entre elle & ſon Maître, que c'étoient ſes deux beaux yeux brillans comme deux ſoleils qui avoient charmé

mé le Prince, demanda un peu de temps pour répondre à cette déclaration d'amour, & s'étant crevé les yeux avec un couteau revint peu aprés les porter sur une assiette au Médiateur de l'intrigue, & le prier d'en faire present au Prince amoureux. Certains esprits naturellement chagrins & mécontens de leur siécle se plaindront ici qu'on ne voit plus de ces grands exemples, & que de tant de belles choses du temps passé dont les livres sont tout pleins, nous n'en voyons presque revenir aucune, mais qu'ils ne se mettent pas en peine pour nôtre siécle : il aura sa part aux prodiges & aux grands exemples aussi bien que ceux qui l'ont précédé. Les Historiens qui vivront d'ici à 3. ou 4. cens ans ne le trouveront point stérile ; ils en diront ce que nous disons des autres, & comme ceux qui vivoient il y a 2. ou 3. cens ans seroient fort surpris s'ils apprenoient ce que l'on debite de leur siécle, & se demanderoient peut-être *mais où étions-nous lors que tant de choses surnaturelles se passoient*, nous nous étonnerions aussi de nôtre ignorance si dans 2. ou 3. cens ans nous venions tout d'un coup à jetter les yeux sur les livres où on parlera de ce siécle-ci.

On

On voit bien des marques d'un habile homme dans ce livre du Pere de la Mainferme : auſſi eſt-il Profeſſeur de Fontevraut. Il nous promet 2. autres volumes, le 1. réfutera les calomnies qui ont été divulguées contre Robert d'Arbriſſelle & contre ſes Diſciples en commun ; l'autre juſtifiera la ſingularité de ſa Diſcipline qui ſoûmet les Prêtres de l'Ordre à l'autorité d'une femme.

ARTICLE III.

Lettres du Pere Mallebranche à un de ſes amis dans leſquelles il répond aux réflexions Philoſophiques & Théologiques de M. Arnaud ſur le Traité de la Nature & de la Grace. A Rotterdam chez Reinier Leers 1686. in 12.

CE n'eſt encore qu'une partie de la Réponſe qu'on doit faire aux réflexions de M. Arnaud, & cette partie n'eſt compoſée que de 3. Lettres. Voici en général ce que l'on trouve dans la premiére.

L'Auteur y examine d'abord la proteſtation de ſincérité que M. Arnaud a faite devant Dieu dans ſa Préface.

Quand

Quand un Auteur se purge ainsi par serment des soupçons ausquels il est exposé, il embarasse ordinairement ses Adversaires, car aprés tout si l'on continuë à l'accuser, il peut recourir aux Juges des lieux, & leur demander que l'Accusateur soit condamné ou à justifier ce qu'il avance, ou à la peine d'un Calomniateur public. Or comme l'on ne sçauroit prouver qu'un Auteur étouffe les lumiéres de sa conscience, qui ne voit que l'on s'expose beaucoup lors qu'aprés les sermens solemnels de son Adversaire l'on continuë à l'accuser d'être de mauvaise foi ? Je ne pense pas qu'encore que M. Arnaud eût vû que son serment ne produisoit rien il eût fait à l'égard du P. Mallebranche ce que les * héritiers de Jansenius ont fait à l'égard d'un fameux Jesuite, & sans doute le P. Mallebranche n'auroit pas crû en ce cas là qu'on le traduiroit devant quelque Tribunal, mais néanmoins la seule mal-honnêteté qu'il y a, outre le jugement téméraire, à soûtenir qu'un Auteur s'est parjuré, lui a fait avoir pour la protestation de M. Arnaud toute la déference qui lui étoit dûë. *Je ne croi pas*, dit-il, *& je serois fâché qu'on crût qu'il ait pris Dieu à témoin*

* *Nouvell. de Janv.* 1686. *p.* 68.

moin contre le propre témoignage de ſa conſcience. Il fait en ſuite quelques réflexions d'un tour fin & delicat & qui ont la mine de ne pas plaire à M. Arnaud, ſur une certaine force du naturel & de l'habitude qui nous empêche de prendre garde à l'injuſtice que nous faiſons, d'où l'on conclut qu'encore que ce Docteur agiſſe de bonne foi, il ne laiſſe pas de falſifier les Dogmes qu'il veut combattre. *Je n'ai pas à me défendre de ſon cœur*, dit-on, *mais de ſes calomnies & de ſes artifices en qualité d'Auteur, malheureuſe qualité & pour lui & pour moi! des calomnies, dis-je, & des artifices qui ſont répandus dans ſes livres.* Voici donc Autel contre Autel, & ſerment contre ſerment. *Qu'il me ſoit permis auſſi*, dit-on, *de proteſter à mon tour & devant Dieu & devant les hommes, comme je fais maintenant, qu'il ne me ſouvient pas qu'il y ait aucun chapitre ni dans la Diſſertation de M. Arnaud, ni dans le* I. *tome de ſes Réflexions où il ne prenne mes ſentimens de travers.*

Le reſte de cette I. Lettre eſt employé à répondre à pluſieurs difficultez de M. Arnaud. Nous nous contenterons d'en indiquer deux.

I. Il avoit trouvé mauvais qu'on oppoſât *agir en ſuivant des loix générales,*

& agir par des volontez particuliéres, car il montre que Jesus Christ a voulu par des volontez particuliéres tout ce qu'il a fait en particulier pour nôtre salut, quoi qu'il ait toûjours eu en vûë la loi générale de suivre en toutes choses les ordres qu'il avoit reçûs de son Pere. On répond qu'à la verité Dieu a une volonté particuliére pour toutes les choses qui arrivent, mais qu'elles ne sont pas pour cela l'effet d'une volonté particuliére, de sorte qu'il faut bien distinguer en Dieu *avoir des volontez particuliéres, & agir par des volontez particuliéres, ou avoir des volontez particuliéres pratiques.* Quand Dieu remuë le bras d'un homme qui en frape un autre il n'a point une volonté particuliére qui tombe directement sur cette action, il ne veut ce mouvement que d'une maniére indirecte, & comme par accident, c'est à dire, parce qu'il veut agir par une loi générale dont ce mouvement est une suite, & parce que l'uniformité & la simplicité de son action demandent qu'il suive en ce cas particulier sa loi générale. Ainsi quoi que Dieu veüille le mouvement de ce bras puis qu'il le produit, il est pourtant vrai selon ce Système qu'il ne le produit & qu'il ne le veut qu'en conséquence d'une

ne volonté générale qui tombe directement sur les loix de l'union de l'ame & du corps. Comme cette difficulté n'est pas petite l'Auteur l'éclaircit assez au long, & si l'on a de la peine à concevoir ce qu'il dit, que *Dieu veut des choses qu'il ne fait pas*, il ne faut point s'en prendre à ses hypotheses, puis que toutes sortes de Théologiens soûtiennent cela aussi bien que lui. Il se défend fort d'avoir dit que Dieu ne s'écarte jamais des loix générales ; il dit au contraire que Dieu s'en écarte toutes les fois que l'ordre le veut, mais *qu'il le fait de telle maniére & dans de telles circonstances qu'un trés-petit changement dans sa conduite ordinaire ajuste heureusement un trés-grand nombre d'événemens & le plus grand nombre qui soit possible.*

II. M. Arnaud avoit fait une fort longue objection sur ce que le P. Mallebranche avoit dit de la simplicité des voyes dont Dieu se sert pour produire ses Ouvrages. On a prétendu que cette doctrine renfermoit deux sens fort differens, l'un que Dieu ayant formé un dessein l'exécute toûjours par les voyes les plus simples, l'autre, qu'il se détermine à tel ou à tel dessein par la plus grande simplicité des voyes qui en pourront procurer l'execution, de sor-

te

te qu'il *préfere un dessein moins parfait à un autre plus parfait* lors que le 1. peut *l'executer par des voyes plus simples que le dernier.* On a prétendu que le premier de ces sens est inutile au but de l'Auteur par l'ignorance où nous sommes des desseins de Dieu, & que l'autre choque la lumiére naturelle qui nous dicte, qu'il vaut mieux préferer la plus grande perfection de l'Ouvrage à la plus grande simplicité des voyes, que de préferer la plus grande simplicité des voyes à la plus grande perfection de l'Ouvrage. L'Auteur répond à cela presque par les seuls endroits qu'il rapporte de ses autres livres, ce qui lui sert à rendre d'autant plus probable le reproche qu'il fait à M. Arnaud de n'entendre pas ce qu'il critique. Il remarque judicieusement qu'encore que les desseins particuliers de Dieu nous soient inconnus, nous connoissons néanmoins en général qu'il a dessein de faire un *Ouvrage parfait autant que cela est possible par des voyes qui portent le caractére de ses attributs*, & il ajoûte que si on ne suppose avec cela que les hommes ont quelque idée de la perfection des Ouvrages, toute l'admiration qu'ils auroient pour les Ouvrages de Dieu ne seroit qu'une illusion.

C'est

C'eſt aſſez pour la 1. Lettre, venons à la 2. On y explique fort nettement la nature d'un miracle proprement dit. On s'imagine ordinairement que l'eſſence d'un miracle conſiſte dans quelque choſe qui nous étonne par ſa nouveauté, comme ſeroit de voir marcher des gens ſur les eaux. Mais ce n'eſt point en cela que les vrais miracles conſiſtent, car ſi un Ange ſoûtenoit des hommes inviſiblement, il ſeroit auſſi naturel qu'ils ne s'enfonçaſſent pas dans l'eau, qu'il eſt naturel qu'un enfant qu'on ſoûtient par deſſous les bras au milieu d'une riviére n'aille point à fond. Un vrai miracle c'eſt lors qu'il arrive quelque choſe qui n'eſt point une ſuite des loix naturelles, comme ſi nous ſentions quelque plaiſir ou quelque douleur ſans qu'il arrivât aucun changement dans nôtre cerveau, ou s'il arrivoit quelque changement dans nôtre cerveau ſans le choc de la matiére contiguë. D'où paroît que mille choſes que nous prenons pour des miracles ne le ſont pas, & que d'autres qui nous ſemblent trés-naturelles peuvent avoir toute la nature d'un effet miraculeux. S'il eſt vrai par exemple, que Dieu nous inſpire de ne ſortir point, lors que l'enchaînement naturel des cauſes nous porte-

porteroit à ſortir, c'eſt un vrai miracle, & par là l'on prouveroit aiſément aux hommes que les miracles ſont plus fréquens que les actions naturelles. Quoi qu'il en ſoit l'Auteur a raiſon de dire *que Dieu n'agit par des volontez particulières que lors qu'il fait des miracles*, mais que les prodiges les plus étonnans peuvent fort bien être des effets de la nature, ſi l'on ſuppoſe que les Anges peuvent agir comme cauſes occaſionnelles ſur les corps. Il y a des gens qui ſouhaiteroient que le P. Mallebranche eût dit ſans nulle exception que l'Ordre ne permet jamais que Dieu trouble la ſimplicité de ſes voyes: ils diſent qu'alors le Syſtême de ce Philoſophe ſeroit fortifié de toutes parts, bien uni, & bien arrondi, *in ſeipſo totum teres atque rotundum, externi ne quid valeat per læve morari*; au lieu que les cas réſervez ſont autant de brêches ou autant de rangs qui plient, par où l'ennemi fait de violentes irruptions. Nous l'avons remarqué * 2. ou 3. fois ſur d'autres matiéres. Mais ces gens là n'examinent pas s'il eſt toûjours en nôtre puiſſance d'exclure toute exception. Ils croyent qu'on peut remédier à tout inconvénient.

* *En Sept.* 1684. *Art. VI. En Novemb.* 1685. *p.* 1265.

nient par la seule combinaison des causes occasionnelles, & peut-être qu'ils se trompent. Ce qu'il y a de bien certain c'est que Dieu ayant combiné ces causes par sa sagesse & par sa bonté, il s'ensuit que nous lui rendons très-justement nos actions de graces lors qu'il nous arrive quelque bien selon l'enchaînement des causes secondes, & ainsi c'est fort proprement que l'Ecriture attribuë à la Providence de Dieu la conservation des animaux. L'Auteur nous debite sur tout ceci de fort solides pensées, en nous faisant voir l'execution des desseins de la Providence par l'établissement des loix générales, & en justifiant ce qu'il avoit dit sur les volontez particuliéres de Dieu par rapport à la ruïne de Jerusalem, & au choix de la Nation Judaïque. M. Arnaud lui avoit suscité sur cela un fort dangereux procés, à cause que les Lecteurs qui n'examinent pas à fond une Controverse ne pouvoient imaginer que le P. Mallebranche ne trouvoit là que les suites ordinaires des loix générales. On verra ici quel est son vrai sentiment, & sur quelles preuves il l'appuye. Au reste l'utilité qu'il tire de son Système sur la Providence est qu'il faut rejetter sur la limitation essencielle des causes secon-

des,

s, & quelquefois même sur leur magnitié, *tous ces effets si beaux que la piété & l'idée que nous avons d'un Dieu bon, sage, juste, nous oblige à dire qu'il les permet, plutôt que d'avoir dessein de les faire.*

Les objections qu'il examine dans la 3. Lettre roulent sur les manières d'agir qui sont plus ou moins dignes de Dieu ; sur la différence qui se trouve entre la méthode de l'Auteur, & celle que S. Augustin a employée contre les Manichéens ; sur l'immutabilité de Dieu ; & sur les volontez particulières dont il s'est servi dans la construction du monde & dans la formation des animaux. Il dit & il soûtient encore qu'il y a des defauts visibles non pas dans la conduite de Dieu, mais dans son Ouvrage, & en cela il prétend détruire une erreur abominable ; c'est que *les pécheurs soient absolument nécessaires à la beauté de l'Univers* ; & sur ce qu'on lui objecte que c'est nôtre seule ignorance qui nous fait remarquer des defauts dans les Ouvrages de Dieu, il répond que par le même principe on soûtiendra quand on voudra que la beauté que nous admirons dans l'Univers est une chimére de nôtre esprit, car en vertu dequoi trouverions-nous que le monde

monde fût admirable si nous ignorions absolument ou l'idée de la beauté, ou les desseins du Créateur ? La maniére dont il fait voir la nécessité des volontez particuliéres de Dieu pour la construction du monde marque beaucoup de force d'esprit.

ARTICLE IV.

Joannis Lightfooti SS. Th. P. Aulæ Catharinæ apud Cantabrigienses Præfecti, Canonici Elienſis, opera omnia. C'eſt à dire, *Toutes les Oeuvres de M. Lightfoot.* Roterodami typis Regneri Leers 1686. 2. vol. *in fol.*

CEtte édition étoit commencée depuis assez long-temps, mais d'autres Ouvrages qui ne pouvoient pas être differez comme celui-ci sans perdre une partie de leur éclat, ont fait diversion aux soins du Libraire, & cela joint à la peine qu'il a prise soit pour recouvrer quelques Traitez qui n'avoient point encore parû, soit pour faire bien traduire en Latin les Piéces qui n'avoient été publiées qu'en Anglois, soit pour faire corriger les épreuves avec la derniére exactitude, soit pour faire vérifier

vérifier les citations de la Bible, & des livres des Juifs, & corriger beaucoup de mépriſes qui s'étoient gliſſées à cet égard dans les Ecrits de l'Auteur, tout cela, dis-je, n'a pû que retarder pour bien long-temps la publication de cét Ouvrage. Il viendra néanmoins aſſez tôt ſelon la vieille maxime: *Sat citò ſi ſat benè*, puis qu'il eſt certain qu'il viendra en trés-bon état, & que cette édition eſt digne du célébre M. Lightfoot. Le mérite de ce Docteur, & celui de ſes Ouvrages eſt ſi connu dans tout le monde ſçavant, qu'il ne ſera néceſſaire que de marquer ici en peu de mots ce qui eſt contenu dans chacun de ces deux volumes.

Le 1. preſente d'abord une ample Préface, & la vie de l'Auteur. Ce ne ſont pas de ces maigres narrations qui n'inſtruiſent que de peu de choſes; ce ſont des Traitez remplis d'éclairciſſemens, & de remarques d'érudition, ou de faits dignes de mémoire. En ſuite de cela on voit l'Harmonie du Vieux Teſtament, c'eſt à dire, l'ordre Chronologique de tous les livres qui le compoſent, & des événemens dont il y eſt fait mention. Ceux qui ſçavent combien l'Auteur étoit exact n'ont pas beſoin qu'on leur recommande cette

Harmonie, mais il eſt bon d'avertir ceux qui ne connoiſſent pas encore M. Lightfoot, que ce Traité là eſt bien médité, bien ſerré & d'un grand uſage. On voit en ſuite un Recueil de pluſieurs remarques ſur les 2. premiers livres de Moïſe, & ſur diverſes Antiquitez Judaïques & Chrétiennes. Je ne touche qu'une de ces remarques, qui eſt ſur ces fameuſes paroles, *c'eſt ici le doigt de Dieu.* On croit communément que par ces paroles les Magiciens d'Egypte reconnurent la ſupériorité du Dieu des Juifs, de ce *Jehova* dont Moïſe ſe diſoit le Député. Mais M. Lightfoot prend la choſe tout autrement. Il ſuppoſe que les Egyptiens reconnoiſſoient une ſouveraine Divinité ſous laquelle pluſieurs autres avoient la direction, & comme la protection de divers Peuples, avec une puiſſance limitée. Ils ne faiſoient pas difficulté de croire que le *Jehova* de Moïſe étoit une de ces moindres Divinitez, qu'il avoit la Nation Juive ſous ſon département, & qu'il pouvoit faire certains miracles. Mais ils ne crûrent pas (nous dit-on ici) que la production des poux pût être comptée parmi ſes exploits; ainſi ils l'attribuérent à la grande & à la ſouveraine Divinité. Ce qui perſuade

ce

ce ſentiment eſt que les poux furent produits ſans que Moïſe en eût menacé d'avance, comme il faiſoit à l'égard des autres playes, & ſans que les Iſraëlites en euſſent moins leur part que leurs ennemis, d'où les Magiciens inferoient que cela ne venoit pas du *Jehova* de Moïſe.

Les Traitez qu'on vient d'indiquer ſont ſuivis de l'Harmonie des 4. Evangiles. Ce deſſein eſt grand, & a donné de l'occupation à pluſieurs doctes Théologiens. Celui-ci l'execute avec beaucoup de capacité, & ne ſe contente pas d'accorder les Evangeliſtes entre eux, il les accorde auſſi avec le Vieux Teſtament. Aprés quoi il nous donne une deſcription fort étudiée & fort travaillée du Temple de Salomon, & principalement de l'état où il étoit, & de la maniére dont le Miniſtére Levitique s'y pratiquoit au temps de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt. Une fort belle Planche nous montre le plan exact de cet édifice merveilleux, & pour ce qui eſt du Miniſtére, ce que l'Auteur nous en dit, eſt tiré non ſeulement de l'Ecriture, mais auſſi des plus anciens Monumens de la Nation Judaïque. On ferme ce 1. tome par trois Opuſcules. Le 1. eſt une Diſſertation ſur la

descente de Jesus Christ aux Enfers, qui est un article du *Credo*, & par conséquent une chose que les Protestans & les Catholiques recitent tous *les jours*. Cependant ils n'en croyent rien, & s'ils ne veulent pas être en cela de francs perroquets, il faut qu'ils attachent au mot d'*Enfer* je ne sçai quelles idées qui sont de purs barbarismes par leur grand éloignement de tout usage. Aussi est-il bien apparent que ceux qui recitent ces paroles n'y font la plûpart du temps nulle réflexion, quoi que les Sçavans & M. Lightfoot entre autres disent mille belles choses sur cet article. Le 2. des 3. Opuscules est un Sermon Doctoral sur l'*Anathême Maranatha* dont parle S. Paul. Le 3. est la Dispute que l'Auteur soûtint lors qu'il fut créé Docteur. Ces 2. derniéres Piéces n'avoient jamais été imprimées.

Le 2. volume nous fait voir d'abord un Ouvrage d'un grand travail, & d'une curiosité qui est digne de tout bon Chrétien, & nécessaire à tout Docteur en Théologie. C'est une Harmonie du Nouveau Testament, laquelle met dans un ordre Chronologique le texte des 4. Evangiles, l'Histoire des Actes des Apôtres, leurs Epîtres, & les temps marquez dans l'Apocalypse de S. Jean.

L'Au-

L'Auteur éclaircit & prouve tout ce qu'il ſuppoſe, & ſe ſert pour cela de remarques qui expliquent la force & le ſens des Auteurs Sacrez. Il recourt même au Talmud pour en tirer des confirmations de ce qu'il avance. Une grande Diſſertation ſur la ruïne de Jeruſalem, & ſur les ſuites qu'elle eut par rapport à la Nation Judaïque ferme ce Traité.

On voit aprés cela ces beaux & ſçavans Commentaires qui ont été ſi connus ſous le nom de *Horæ Hebraïcæ & Talmudicæ*. Ce titre a fait naître d'aſſez plaiſantes idées à quelques Controverſiſtes ignorans, car on dit qu'ayant ſçû en gros qu'il y avoit un livre nouveau intitulé, *Horæ Hebraïcæ & Talmudicæ, Heures Hébraïques & Talmudiques*, ils crûrent que c'étoit un Manuſcrit trouvé depuis peu par les Benédictins de la Congrégation de S. Maur, & qui convaincroit les Hérétiques de l'antiquité des Heures Canoniales : en un mot ils crûrent qu'on avoit trouvé le Bréviaire des anciens Rabins, ou celui qu'Elie ordonna aux Carmes de reciter chaque jour à pluſieurs repriſes. La verité eſt que M. Lightfoot n'a voulu déſigner autre choſe que le temps qu'il a employé à commenter pluſieurs livres

du Nouveau Testament par le secours de l'érudition Hébraïque. Il s'est ouvert sur ce pied là une si large carriére que M. Vossius l'en a critiqué un peu fortement. Quoi qu'il en soit on nous donne ici des Commentaires de cette trempe sur les 4. Evangélistes, sur les Actes des Apôtres, sur quelques Chapitres de l'Epitre aux Romains, & sur la I. aux Corinthiens. Les Commentaires sur les Evangiles sont précédez chacun des recherches Géographiques qui le concernent, & par là l'on satisfait à plusieurs difficultez, & l'on fournit mille instructions trés-curieuses. Outre le Commentaire Talmudique sur les Actes des Apôtres duquel je viens de faire mention, on nous en donne un autre qui n'est que pour la Critique & pour la Chronologie sur le même livre. Pour ce qui est du Commentaire sur la I. Epitre aux Corinthiens, il est accompagné d'une sçavante Dissertation sur l'usage de la Bible dans les Synagogues des Juifs, & sur les versions de l'Ecriture, principalement sur celle des LXX. L'occasion de cela est que le chapitre où S. Paul parle contre ceux qui employent dans l'Eglise un langage inconnu, porte nécessairement à examiner de quelle sorte de Bibles les

Juifs

Juifs se servoient dans leurs Assemblées.

ARTICLE V.

De l'utilité des Voyages & de l'avantage que la recherche des Antiquitez procure aux Sçavans. Par M. Baudelot de Dairval Avocat en Parlement. A Paris chez Auboüin & Emery sur le Quai des Augustins 1686. 2. vol. in 12.

LEs instructions que l'on donne ici à un homme qui veut voyager, sont fort differentes de celles de M. du Four, mais comme il en faut de plusieurs sortes, cette difference n'empêche pas que ce livre ne soit necessaire à ceux qui veulent profiter de leurs voyages. On doit en profiter & pour les lumiéres de l'esprit, & pour la pureté des mœurs : M. du Four s'est attaché à ce dernier point dans l'instruction qu'il a donnée à son fils, mais M. Baudelot se propose l'autre article : il veut faire en sorte qu'un Voyageur devienne sçavant.

Pour cet effet il donne d'abord une assez longue Dissertation, où il justifie

par pluſieurs raiſonnemens, & par l'exemple des plus illuſtres perſonnes de l'Antiquité, qu'il importe beaucoup d'entreprendre de longs voyages. Cela eſt entremêlé de curieuſes citations, & même de remarques critiques, car par exemple, il ſoûtient contre Joſephe & il en donne diverſes preuves, *que les Egyptiens n'écrivoient rien chez eux, parce qu'ils ne voyageoient pas.* Il fait auſſi une remarque trés-judicieuſe contre Tite-Live. Cet Hiſtorien l'un des plus conſidérables Auteurs de l'ancienne Rome a dit une choſe qui paroît deſtituée de jugement ſur le ſujet de Pythagore & de Numa Pompilius, c'eſt qu'encore qu'ils euſſent été contemporains, Numa n'auroit pas eu l'obligation de ſa ſcience à ce Philoſophe, & il le prouve par deux raiſons admirables, l'une que la réputation de Pythagore n'auroit pû s'étendre juſqu'au Païs des Sabins, l'autre que Numa n'eût ſçû comment faire pour ſe rendre auprés de ce Philoſophe, au travers de tant de Peuples differens en mœurs & en Langue. Ne diroit-on pas qu'il s'agiſſoit de deux Païs Antipodes, & non pas du Royaume de Naples & du territoire de Rome ? Je ſçai bién qu'en ce temps-là il n'y avoit point une ſi grande commu-

munication qu'aujourd'hui entre les Peuples d'Italie, mais on ne persuadera jamais à un homme de bon sens que toutes ces florissantes Colonies Gréques qui étoient dans le Païs qu'on nomme aujourd'hui le Royaume de Naples, fussent inconnuës à Numa Pompilius, & qu'on regardât comme une chose presque impossible à un Sabin d'aller voir ce qui s'y passoit. L'Auteur n'oublie pas qu'au rapport même de Tite-Live, l'Epitaphe de Numa étoit en Grec & en Latin, & que l'on trouva dans son tombeau 7. volumes Grecs; signe évident que cette Langue ne lui avoit pas été inconnuë. Il remarque aussi que les plus grands Princes, Alexandre le Grand, Germanicus, Adrien, Septime Severe ont eu entre autres motifs de leurs voyages, le desir de voir les Antiquitez fameuses de chaque lieu, & il nous avertit que M. Rainssant nous en convaincra bien-tôt à l'égard de l'Empereur Adrien dont il doit publier la vie par Médailles, par Inscriptions, & par tels autres Monumens. C'est la part qui lui est échûë lors que les plus célébres Médaillistes de France ont entrepris sur ce pied, là l'Histoire des Empereurs Romains. M. Baudelot a cultivé sa part Septime Severe;

feu M. Spon avoit l'Empereur Commode ; M. Spanheim travaille sur Vespasien, sur Titus, & sur Domitien ; M. le Président Bignon chez qui ces Messieurs ont tenu leurs Conferences en dernier lieu, à cause que M. le Duc d'Aumont étoit en quartier chez le Roi, travaille sur Marc-Aurele ; M. l'Abbé Descamps nommé à l'Evêché de Pamiers a fait Jules César, &c.

L'Auteur ayant fait en général ses réflexions sur l'utilité des voyages, descend ensuite dans le particulier, & montre à celui qu'il veut instruire, ce qu'il faut principalement que l'on cherche en voyageant. Il dit que l'on doit être curieux des Médailles, des Inscriptions, & des Statuës, & il en donne la raison en marquant les diverses choses qu'elles éclaircissent. Il debite sur les Inscriptions & sur les Statuës une érudition qui fait connoître qu'il choisit dans ses lectures les faits singuliers qui peuvent être appliquez à la matiére de ses Ouvrages. Il examine en chemin faisant un passage de Seneque & un autre de Trebellius Pollio, & il nous donne ses conjectures sur la maniére de les expliquer. Celui de Seneque est contenu dans le 9. *chapitre de la tranquillité de l'ame*, & roule sur la que-

stion,

ſion, ſi ceux qui achétent beaucoup de livres ſans jamais les lire, ſont plus blâmables que ceux qui achétent beaucoup de Statuës. De la maniére que l'Auteur voudroit corriger le texte, Scr neque diroit que les premiers ſont les plus blâmables, parce qu'ils ne ſe ſervent pas d'un livre ſelon ſa veritable deſtination, qui eſt d'être lû; & que les autres à tout le moins font ſervir ce qu'ils achétent à ſon uſage légitime, qui eſt d'être regardé. Le paſſage de Trebellius Pollio concerne une Statuë de Salphurnia femme du Tyran Titus, *argentea ſed aurata*.

Aprés quelques remarques ſur la difference grandeur des Statuës M. Baudelot s'enfonce bien avant dans la diſcuſſion des Dieux *Lares*, *ou Penates*, *qui étoient*, dit-il, *tous les Dieux qu'on adoptoit pour quelque choſe & qu'on révéroit dans la maiſon, de quelque ſexe & de quelque Païs qu'ils fuſſent*. Il ne nie pas que les Anciens n'ayent mis *au nombre de leurs Lares, la plûpart du temps toutes les petites figures qu'ils avoient, & de leurs ancêtres, & des autres, lors principalement que ceux dont ils avoient des Statuës avoient excellé dans quelque vertu*, mais il ſoûtient & il le prouve par

un trés-grand nombre d'Inſcriptions, & de Médailles, que les plus grandes Divinitez comme Jupiter, Junon, & Neptune prenoient la qualité de Dieux *Lares*, lors que l'on mettoit quelque famille ou quelque autre choſe ſous leur protection. Je dis *quelque autre choſe*, car il ne faut pas s'imaginer que les Dieux Lares fuſſent ſeulement affectez à des familles particuliéres; ils préſidoient auſſi ſur les grands chemins, ſur les mers, ſur les champs, &c. comme l'Auteur le prouve fort au long. Il remarque qu'on les appelloit *Lares ou Penates par la maniére & l'eſpéce de protection que les Peuples en attendoient, par rapport à la conſecration qu'on en faiſoit dans les maiſons pour un uſage particulier, & au choix que des familles en avoient fait pour être leurs gardiens.* Il ajoûte que *les Statuës n'en étoient pas ordinairement de grand volume*, qu'on les revêtoit de peaux de chien, & qu'on mettoit auprés d'elles des chiens & des lampes. Il réfute Boxhorne qui leur a donné une figure ſans cheveux contre l'autorité expreſſe de Tibulle, & qui a crû que les *Lares* ſoit publics, ſoit particuliers, n'étoient que les ames de ceux qui avoient bien vécu dans leur famille, ou qui avoient gouverné les Etats

avec

avec succés. Il réfute encore plus fortement & plus durement un Ecrivain moderne des Antiquités de Rome nommé *Kippingus* qui a dit que les figures des *Lares* étoient faites de cire & en tête de chien, & qui s'est appuyé sur un passage de Juvenal pour la 1. remarque, & sur l'autorité de Chiflet pour la 2. Cependant l'Auteur n'a point trouvé que Chiflet en ait dit la moindre chose, & pour le passage de Juvenal, il est certain qu'il ne marque sinon que l'on frotoit avec de la cire les Dieux *Lares*. On sçait d'ailleurs qu'ils étoient faits ou d'argent, ou d'airain, ou de quelque autre semblable matiére. M. Baudelot fait peu aprés la Critique d'un passage de Timée cité par Denis d'Halicarnasse, & nous rapporte le culte que l'on rendoit à ces Dieux tel qu'il l'a trouvé dans une vieille Version Françoise d'un petit Roman d'Athenagoras, laquelle, dit-il, *est le seul Original qui nous reste de cet Auteur Grec*. Il prétend que ces Panthéons, c'est à dire, ces figures qui representoient tout à la fois plusieurs Dieux, étoient principalement nommez *Lares*, & qu'Harpocrate n'étoit pas des derniers dans ce genre là. Il loüe extrêmement la Dissertation que M. Cuper a publiée sur cette Divinité,

mais

mais il ajoûte qu'il lui semble que ni lui ni aucun autre Sçavant n'a dit *que les Antiques composées qui nous restent* d'Harpocrate n'ont pas eu d'autres Temples que le Lararie des particuliers. Il nous communique plusieurs figures de ce Dieu, & des lampes que l'on consacroit aux *Lares*. On leur consacroit aussi des fioles pour conserver les liqueurs & les parfums que l'on employoit dans leur culte. Je ne sçai si tous les Sçavans consentiront à ce qui est dit ici, que les Panthéons n'étoient presque jamais dans les Temples l'objet de l'adoration publique, mais qu'on les adoroit seulement dans les Lararies. Cela se peut appuyer sur ce que nous lisons dans Plutarque, que les Prêtres ne voulurent jamais consentir que Marcellus dédiât un même Temple à l'honneur & à la vertu ; ils soûtinrent que cela étoit contre les régles, c'est pourquoi il falut bâtir une Chapelle à chacune de ces Déitez. M. Baudelot confirme sa conjecture par une plaisanterie qu'Athenée nous raconte, c'est qu'un Musicien qui voyageoit en Egypte ayant sçû qu'un certain Temple étoit à Jupiter-Neptune, s'écria, *qu'il n'y avoit pas moyen de se loger dans un tel Païs puis qu'on y mettoit les Dieux deux*

à

à deux. Je n'aurois jamais fait si je voulois remarquer tout le détail de l'érudition que je trouve dans cet Ouvrage. Celle qui concerne les honneurs que l'on rendoit aux Dieux *Lares*, & les vœux que l'on gravoit sur la cire dont on les frotoit, & les bulles que les enfans arrivez à un certain âge leur consacroient aprés les avoir long-temps portées au coû, est des plus curieuses. Il n'oublie pas de remarquer qu'Auguste n'avoit encore que 28. ans lors qu'il fut mis au nombre des Dieux Tutelaires dans toutes les Villes de l'Empire. Quoi que cela fût abominable, ce n'étoit pourtant pas le comble des flâteries Payennes, puis que nous lisons dans Suétone que Vitellius Pere de l'Empereur du même nom honora parmi ses Dieux *Lares* les images d'or de Narcisse & de Pallas, deux Affranchis & Favoris de l'Empereur Claude. Cette sorte de profanation est une espéce de maladie générale du genre humain. Le Christianisme ne nous en guérit pas; s'il y a quelque difference entre l'ancienne Rome & les derniers siécles ce n'est que du plus au moins. Il est vrai qu'en certaines choses nous ne devons pas craindre de voir le renouvellement de l'ancienne superstition; par exem-

ple

ple nous lisons que Polla Femme de Lucain honoroit la figure de son Mari dans son Oratoire, & que la Matrone d'Ephese (non pas celle de Petrone, mais celle d'Apulée) rendoit à son Mari mort des honneurs Divins dans sa maison. Ne craignons pas aucun abus qui approche de celui-là.

Aprés avoir amplement parlé des Dieux *Penates*, l'Auteur recommande à son ami la recherche des bas-reliefs, & des Ouvrages d'Architecture qui nous restent de l'Antiquité. Il nous apprend que M. Felibien le fils travaille à l'Histoire de l'Architecture, & qu'il a déja fait un amas trés-considérable de tout ce qu'on peut trouver dans les livres & dans la science des Médailles sur ce sujet. Il ajoute que M. Auzout nous doit donner un beau Commentaire sur Vitruve. Il nous parle plus au long des pierres précieuses gravées, & nous en dit plusieurs belles particularitez, sans oublier les *Abraxas* qui étoient des pierres que les Gnostiques, les Basilidiens, & les Carpocratiens faisoient graver, & qui ont fourni le sujet d'un livre à Macarius & à Chiflet. On les appelle *Abraxas* parce que ce mot s'y trouve presque toûjours; les figures en sont singuliéres, & representent quelque-

quefois des Anubis, ou des têtes de Lion & de Dragon. On nous parle auſſi des figures Ithyphalliques, & on nous apprend à bien choiſir les pierres gravées. On rapporte un fait qui mérite d'être ſçû, c'eſt qu'il s'éleva une trés-grande quérelle entre Philippe-Auguſte & Richard Roi d'Angleterre & Duc d'Aquitaine, pour ſçavoir à qui appartiendroit une Antique qu'un Soldat avoit trouvée dans le Limouſin ; elle étoit d'or & repreſentoit un Empereur aſſis à table avec ſa femme & ſes enfans. Le Roi en prétendit la poſſeſſion par le droit de ſa Couronne, Richard y prétendoit comme Seigneur Suſerain, mais il fut tué en aſſiégeant le Château où l'Antique avoit été découverte. Les Juriſconſultes décidérent qu'un treſor en Ouvrage appartient au Roi, comme le rapporte M. le Bret. On finit le 1. volume par l'éloge du Cabinet de Sa Majeſté, & par celui de M. Rainſſant qui en a la garde. Si M. Baudelot avoit ſçû l'application avec laquelle ce Prince ſe fait entretenir par M. Rainſſant de tout ce qu'il y a de plus curieux dans ſon Cabinet, où Sa Majeſté va paſſer 2. ou 3. heures chaque jour depuis qu'elle eſt incommodée, il en auroit parlé ſans doute magnifiquement.

Voyons.

Voyons ce qu'il y a dans le 2. tome. Il commence par une matiére ſcabreuſe, & fort décriée, ſçavoir par les Taliſmans. M. Baudelot ſoûtient fort & ferme contre le Sieur Reichelt qu'il les a extrêmement mal-traitez dans ſon livre de *Amuletis* qu'il y en a de trés-veritables, & qui ont mille vertus ſans l'aide de la Magie. Qui croiroit que la Philoſophie de M. Deſcartes qui a été le fleau des ſuperſtitions, doive être le meilleur appui des Aſtrologues, & des faiſeurs d'enchantemens ? Néanmoins il n'eſt pas hors d'apparence qu'on verra cela tôt ou tard. L'homme n'eſt pas fait pour ſe pouvoir paſſer de ces choſes ; ſi on l'en détache par quelque côté, il a cent autres reſſources pour y revenir. M. Gadrois bon Cartéſien a déja montré qu'il n'y a point de Syſtême plus favorable à l'Aſtrologie que celui de M. Deſcartes ; & il ſeroit aiſé de montrer que celui des cauſes occaſionnelles eſt le plus propre du monde à rendre croyable tout ce que l'on dit des Magiciens, ainſi je ne doute pas que l'on ne ſe ſerve un jour de cette Philoſophie pour prouver non ſeulement la vertu des Taliſmans & des anneaux conſtellez, mais auſſi toutes les opérations Magiques. Il eſt certain que plus on con-

connoît la nature, moins eſt-on hardi à nier la poſſibilité d'aucune choſe. L'Auteur fait valoir cette remarque en faveur des Taliſmans, & rapporte un exemple prodigieux du pouvoir de la Muſique. Il l'emprunte d'Albert Krantſius qui dit que Henri IV. Roi de Dannemarc ayant voulu éprouver en ſa perſonne ſi un Muſicien qui ſe vantoit de faire dormir les gens, de les chagriner, de les divertir, & de les mettre en fureur diſoit vrai, en fit ſi bien l'expérience, que lors qu'il en fut à la fureur il tua à coups de poing quelques-uns de ſes Courtiſans. Aprés cela M. Baudelot fait l'Hiſtoire de ce Manuſcrit de Tite-Live pour lequel on eſt entré en marché avec un Grec, & il fournit à ſon ami une inſtruction trés-curieuſe ſur la ſcience des Manuſcrits & des Médailles. Nous en pourrions faire un long extrait où l'on verroit bien des choſes ſinguliéres, mais les autres livres que nous ne pouvons plus renvoyer nous forcent de finir ici cet Article. Diſons ſeulement en gros que l'Auteur fait pluſieurs remarques ſur la diverſité des lettres des Peuples Orientaux & Occidentaux, ſur les lettres onciales ou capitales, ſur la Diplomatique de Dom Mabillon, ſur les matiéres

res qui ont servi de fond en divers temps & en divers lieux à l'écriture, ou dont on a fait des Médailles, sur les differentes espéces de Médailles, sur la maniére de les discerner, & sur plusieurs autres sujets qu'il rencontre dans son chemin. Il finit par le Catalogue des Cabinets qu'un sçavant Voyageur doit voir, & par un avis assez ample sur les principales choses dont on doit s'instruire en passant dans chaque Païs.

Je viens de recevoir une nouvelle qui ne sçauroit être placée dans un lieu plus convenable qu'à la fin de cet Article.

Extrait d'une Lettre écrite de Versailles à l'Auteur de ces Nouvelles le 19. Mars dernier, *Touchant quelques Manuscrits Chinois.*

IL *y a environ* 18. *mois que des Ambassadeurs de la Chine étant ici, Monsieur le Duc du Maine prit occasion de dire au Roi que ces Peuples avoient des livres de l'Histoire du Païs depuis prés de* 3000. *ans ; qu'ils avoient connu les Sciences & les Arts tout des premiers ; qu'on n'étoit pas encore bien informé du détail de tout cela, & qu'il n'appartenoit qu'à un Prince comme le Roi de faire venir de ces livres de*

de la Chine & des gens pour les traduire. Sa Majesté donna aussi-tôt ses ordres pour ce projet, & l'on m'assure qu'il est arrivé ces jours-ci à Paris jusqu'à 300. volumes de livres Chinois tant d'Histoire Civile du Païs que d'Histoire Naturelle, de Mathématique & d'autres. Traitez curieux, qu'outre cela il est arrivé aussi deux Traducteurs dont l'un est un Jesuite qui a été 30. ans dans ce Royaume, l'autre est un Chinois de la dernière Ambassade qui sçait le Latin, l'Italien, le Portugais, &c. Que ces gens vont s'appliquer incessamment à traduire les plus curieux de ces livres, qu'on fera imprimer aussi-tôt qu'ils seront en état de paroître. Et comme on sçait que les Jesuites sont agréables au Roi de la Chine qu'en a envoyé huit jeunes en son Royaume auxquels nôtre Roi paye pension, pour apprendre la Langue du Païs, & pour instruire des Chinois spirituels dans nôtre Langue & dans la Latine afin de les faire venir en France pour continuer ces Traductions. On en fera venir d'autres pour nous apprendre leurs arts Méchaniques.

Une autre Lettre porte que le P. Couplet est revenu de Rome qu'il a fait son petit Chinois Jesuite comme lui, & qu'on espére qu'ils traduiront toutes les Oeuvres de Confutius.

AR-

ARTICLE VI.

De legibus Hebræorum ritualibus & earum rationibus libri tres. Authore Jo. Spencero *S. T. D. Ecclesiæ Elienſis Decano & Collegii Corp. Chriſti apud Cantabrig. Præfecto.* C'eſt à dire, *Traité des Loix Cérémonielles des Juifs & de leurs raiſons.* Hagæ Com. apud Arnoldum Leers 1686. in 4.

CEtte 2. édition a 3. ou 4. avantages particuliers. On y a corrigé les fautes qui s'étoient gliſſées dans la premiére ; les omiſſions & les corrections que l'Auteur avoit marquées à la fin du livre ont été inſerées chacune au lieu qui lui convenoit ; l'Indice des paſſages de l'Ecriture a été fort augmenté, & on en a fait un tout nouveau trés-ample pour les mots & pour les choſes, ſans quoi un Ouvrage auſſi plein d'érudition que celui-ci ne pouvoit ſervir commodement. Faiſons-en connoître un peu l'importance.

L'Auteur s'y propoſe à peu prés le même but que le P. Malebranche s'eſt propoſé dans quelques-uns de ſes Ouvrages, c'eſt de faire voir aux Libertins que

que l'on peut résoudre leurs difficultez autrement que par cette raison générale, que tel a été le droit ou le bon plaisir de Dieu. Ce Philosophe prétend qu'il ne faut jamais séparer la sagesse du Créateur d'avec l'exercice de sa puissance, en sorte qu'on dise *Dieu n'a eu autre raison de faire ceci ou cela que celle de son infinie souveraineté qui le met au dessus de toute reddition de compte.* M. Spencer a travaillé sur la même idée à l'égard des Loix Mosaïques, & ainsi son dessein est grand & pieux, mais il demande beaucoup de sçavoir & de patience. On verra dans ses *Prolegomenes* combien il importe de chercher une bonne raison de chaque cérémonie de l'ancienne Loi, car il ne se contente pas que l'on dise en général avec le fameux Maimonides que la Loi cérémonielle est fort raisonnable; il veut outre cela qu'on le dise de chaque cérémonie particuliére, & il ne se paye pas de la remarque de ce Rabin, qu'il y a des rites non établis sur lesquels on feroit les mêmes questions que sur ceux qui ont été commandez: par exemple Dieu a voulu qu'en certaines occasions on lui immolât un agneau & non pas un belier. Un Curieux demandera, sur quoi a été fondée la préference de l'agneau:

gneau : mais si Dieu avoit choisi le belier, ne demanderoit-on pas également pourquoi cette bête auroit été préferée aux autres, & ainsi on ne finiroit jamais. il semble donc qu'il suffit de montrer en général qu'il faloit une victime. M. Spencer ne s'accommode pas de cela, il veut que l'on donne une cause raisonnée de l'espéce de la victime. Il prouve dans le même lieu la possibilité, le plaisir & l'utilité de cette sorte de découvertes, & il dit qu'entre autres avantages on en peut tirer celui de ne pas croire qu'on soit encore dans l'obligation de se conformer aux cérémonies Judaïques, comme il y a des Chrêtiens qui croyent y être obligez à l'égard de certaines choses. En effet il s'en trouve qui font difficulté de manger du sang, & le fameux Thomas Bartholin tout Médecin qu'il étoit n'a pas laissé d'écrire pour cette superstition, & de repliquer aux Theses que fit contre lui un Professeur de Coppenhague nommé Wandalin Evêque de Seelande. Le fils de ce sçavant Evêque publia en l'année 1678. une assez longue Dissertation contre la Replique de Bartholin, & nomma je ne sçai combien de Docteurs qui ont protégé cette abstinence Judaïque. J'apprens que depuis peu un Quaker

ker a fait imprimer un livre en Angleterre où il soûtient qu'on devroit s'abstenir de la chair même des animaux. Pour revenir à M. Spencer, je dis qu'il demeure d'accord avec bien de la modestie, qu'il n'a pas été capable de donner la raison de tous les rites des Juifs, mais s'il eût pû consulter les livres qui se sont perdus, & dont il rapporte une liste assez nombreuse, il croit qu'il eût poussé ses découvertes beaucoup plus loin, parce qu'ils traitoient des causes du service Divin de divers Peuples.

Son Ouvrage est divisé en 3 livres. Dans le 1. il pose d'abord ce fondement, que Dieu donna des Loix aux Israëlites par un double motif, sçavoir afin qu'elles fussent un remède au penchant qu'ils avoient à l'Idolatrie, & afin qu'elles fussent des figures de la Loi nouvelle. Il prétend que le 1. de ces deux motifs a été le principal, & pour le prouver il montre par autorité & par raisons, que les Israëlites sous la captivité des Egyptiens, & au sortir de cette captivité étoient horriblement adonnez au culte abominable des Idoles, & que la publication de la Loi fut directement destinée à réprimer cette infame maladie. Il montre ensuite comment la Loi cérémonielle pouvoit

remédier à ce mal, & il dit que c'étoit par 8. grands moyens, qui lui ouvrent un vaste champ de remarques, & de litérature Théologique. Contentons-nous dans une telle multitude de choses d'indiquer ce qui paroit plus considérable. Je mets en ce rang l'endroit où il parle de la Circoncision ; il en dit cent choses curieuses, & quoi qu'il ne veuille pas décider si elle a été en usage en Egypte avant que parmi les Juifs, il ne laisse pas de rapporter exactement ce que l'on dit pour & contre sur cette question. Je mets encore en ce rang ce qu'il dit sur le Sabath, qu'il soûtient avoir été inconnu aux Patriarches, & n'avoir été établi parmi les Juifs sous Moïse que comme un signe de l'Alliance de Dieu, & un remède d'idolatrie. Il parle en particulier de la translation qui s'est faite de ce jour là au Dimanche, & condamne fort librement ceux qui disent que les Chrétiens sont obligez à l'observation du Dimanche par le quatriéme Commandement du Décalogue. Ce qu'il dit sur la distinction des victimes, & des viandes, & sur les personnes, les lieux, & les temps, que Dieu affecta au culte sacré n'est pas moins curieux, & il est fort vrai-semblable que toutes ces choses avoient

une

une extrême proportion avec le Peuple Judaïque pour le faire ſouvenir des marques particuliéres qui le rendoient le Peuple de Dieu, & pour l'empêcher par là de participer aux cérémonies des Idolatres. On conclut le 1. livre par la conſidération des myſtéres qui ſont contenus typiquement ſous les ombres de l'ancienne Loi, (l'on eſt fort ſobre ſur cela) & par le détail de quelques moyens extraordinaires dont Dieu s'eſt ſervi pour guérir les Juifs de l'idolatrie, & comme le principal de ces moyens a été le gouvernement Théocratique établi au milieu de ce Peuple, on en traite fort au long, & fort ſçavamment.

Dans le 2. livre on traite en particulier des Loix cérémonielles qu'on prétend que Dieu oppoſa aux ſuperſtitions des Zabiens. Ce Peuple ne ſeroit guéres connu ſi le Rabin Maimonides ne l'eût fait connoître: encore ne l'a-t-il pas fait ſi clairement que la diverſité d'opinions ne ſoit bien grande ſur ce que c'étoit que ces Zabiens. M. Spencer les prend pour les Caldéens, & pour divers autres Peuples de l'Arabie, & de la Syrie, miſérablement infectez des cultes Magiques & Idolatres des Caldéens. Il croit même que ces abominations s'étoient répanduës dans l'E-

gypte. Ce qu'il ajoûte touchant le nom, l'antiquité, les livres, les rites & les opinions des Zabiens comprend des recherches tout à fait curieuſes. Il dit qu'il y avoit parmi eux deux ſortes d'uſages, les uns manifeſtement criminels, comme la proſtitution des femmes en l'honneur de Venus, le culte rendu aux Idoles par les nuditez les plus outrées, le ſacrifice des enfans à Moloch, &c. Les autres indifferens de leur nature, comme de manger du ſang, de faire boüillir un chévreau dans le lait de ſa mere, de porter une étoffe en partie de laine & en partie de lin, &c. Or il croit que Dieu voulant préſerver ſon Peuple des abominations de ces gens-là, ne ſe contenta point de lui interdire leurs coûtumes du 1. genre, mais lui défendit auſſi celles du ſecond, de crainte qu'à la faveur de celles-ci on ne s'apprivoiſât inſenſiblement à celles-là, au lieu que ſi on concevoit de l'horreur pour les cérémonies d'une Secte qui n'avoient rien de mauvais en elles-mêmes; il étoit fort apparent qu'on déteſteroit comme la mort celles qui ſeroient manifeſtement abominables dans la même Secte. Le Lecteur ſent déja l'utilité & la fecondité de ce principe par rapport à la juſtification de

la Loi Cérémonielle des Juifs, car ſans recourir toûjours aux allegories myſtérieuſes, on comprend qu'il a été de la profonde ſageſſe de Dieu d'établir mille petites cérémonies qui à les conſidérer abſolument n'ont rien qui ſente le mérite du Légiſlateur, mais qui comparées avec la ſituation des Iſraëlites étoient merveilleuſement propres à les garantir de la contagion des Idolatres. Si Origene avoit bien compris cela, il n'eût point apparemment cherché tant d'allegories, & il n'auroit pas dit* avec tant de liberté, *que ſi on prend litéralement les Loix données aux Juifs, on aura honte d'avoüer que Dieu les ait faites, parce que celles des Grecs & des Romains paroiſſent plus belles & plus raiſonnables.* L'Auteur eſt fort éloigné de cette penſée ; il ſoûtient avec Guillaume de Paris que le ſens litéral des Loix Moſaïques a dû être néceſſairement & a été effectivement trés-raiſonnable, & pour le montrer il nous fait une diſcuſſion particuliére des Loix que Dieu a diamétralement oppoſées aux coûtumes des Zabiens, & il apporte de bonnes raiſons pourquoi Dieu a pris ainſi le contre-pied de ces Peuples à l'égard de choſes qui paroiſſent trés-indifferentes.

* *Homil. 7. in 10. Levit.*

Je ne ſçaurois bien repreſenter la vaſte litérature qui eſt ſemée dans tout ce 2. livre. Je me contente donc d'indiquer que les cérémonies de l'Agneau Paſcal, de la conſtruction des Autels, & du Sacrifice de la geniſſe rouſſe, & la défenſe de faire boüillir un chévreau dans le lait de ſa mere; d'offrir du miel; de faire paſſer ſes enfans par le feu en l'honneur de Moloch; de manger ſur le ſang; de ſe faire couper les cheveux en rond; de ſe couper la chair; d'uſer de ſtigmates; de confondre les habits des deux ſexes; de joindre enſemble diverſes graines, divers animaux, & diverſes ſortes de fil, &c. ſont les loix que cet Auteur penſe avoir été oppoſées aux coûtumes des Zabiens. Il s'étend fort ſur tout cela, & remonte juſqu'à la premiére origine de ces coûtumes; il en explique les maniéres; il donne le ſens des Loix Moſaïques, qu'il croit le plus veritable; il réfute les explications des autres Docteurs; il rapporte les fondemens & les raiſons de chaque Loi, en un mot c'eſt un riche Magazin d'érudition ſacrée & profane. Il conclut ce livre par une longue Diſſertation ſur le verſet 29. du 15. chapitre des Actes. C'eſt un endroit qui embaraſſe encore aujourd'hui les Théologiens,

giens, parce qu'il défend quatre choſes dont les unes ſont criminelles de leur nature, ſçavoir l'Idolatrie, & la paillardiſe, & les autres ſont indifferentes, comme de manger du ſang, & des choſes étouffées. La maniére dont les Apôtres ont condamné ces 4. actions, ne faiſant point connoître qu'ils recommandaſſent de fuïr plus ſoigneuſement les unes que les autres, a fait dire à quelques Docteurs ou que la paillardiſe étoit auſſi indifferente de ſa nature que de manger du ſang, ou que la défenſe de manger du ſang eſt une loi auſſi éternelle que le précepte de la chaſteté. Ces difficultez ont mû l'Auteur à examiner profondement cette matiére. Il réfute pluſieurs Théologiens par des raiſons qui paroiſſent aſſez ſolides, & il établit aprés cela ſon ſentiment le mieux qu'il peut, c'eſt que les Apôtres n'ont conſidéré en ce lieu-là les ſoüillures impudiques, qu'entant qu'elles étoient un des actes de l'Idolatrie Payenne.

Le dernier livre diviſé en 8. diſſertations nous méne au but de l'Auteur par une route toute differente de celle du précédent, puis qu'au lieu de dire que Dieu a établi certaines Loix parce que les Idolatres en avoient de toutes contraires,

traires, on dit ici qu'il a ordonné certaines cérémonies, parce que les Juifs en étoient déja imbus soit qu'elles vinssent des Patriarches, soit qu'elles fussent sorties du sein même du Paganisme. Cette hypothese a bien des commoditez, car si l'on suppose que Dieu a dressé la Loi Cérémonielle des Juifs sur un plan original, chacun s'attendra à n'y voir que de la grandeur, & l'on y voudra par tout les caractéres d'une Divinité infinie. Mais si l'on suppose avec M. Spencer que Dieu n'a pas été en état, pour ainsi dire, de se faire un plan ou un Système de culte à son plaisir, parce qu'il a été contraint d'accommoder ses idées à l'état de corruption & d'ignorance où il a trouvé son Peuple, rien ne nous surprendra plus ; & les minuties les moins graves nous paroîtront l'effet d'une profonde sagesse. Il est vrai qu'il faut supposer en même temps avec l'Auteur de la Recherche de la Verité, que Dieu n'agit que trés-rarement par des volontez particuliéres, & qu'aussi-tôt qu'il a remédié par quelqu'une de ces volontez au déréglement des causes secondes, il continuë d'agir selon les loix générales de la communication des mouvemens, & de l'union de l'ame & du corps. Cela étant

étant une fois posé. M. Spencer aura lieu de dire que les Loix Cérémonielles les plus sages & les plus dignes de Dieu ont été celles qui avoient la plus grande proportion avec le tempérament des Juifs pour les éloigner de l'Idolatrie par la seule combinaison du moral & du physique, ou ce qui est la même chose en cette rencontre, par les suites que la révélation devoit avoir naturellement & en conséquence des loix générales de l'union de l'ame & du corps. Il faut ajoûter à cela le dessein que Dieu a eu de figurer la nouvelle Loi sous les types du Vieux Testament. Or comme parmi les cultes que les Juifs avoient hérité de leurs Ancêtres, ou auſquels ils avoient pris goût pendant leur ſejour en Egypte, il s'en pouvoit rencontrer qui étant un peu rectifiez étoient fort propres à les éloigner de l'Idolatrie Payenne, & à figurer l'Evangile; l'Auteur ne fait pas difficulté de ſoûtenir que Dieu adopta ceux-là, en y faiſant les changemens néceſſaires. Il apporte pour le prouver non ſeulement un bon nombre d'autoritez, mais auſſi pluſieurs raiſons trés-conſidérables, & ſoûtenuës de beaucoup d'érudition. Je ne touche qu'à ces deux-ci, la 1. que c'eſt une fait

trés-constant qu'il y a eu de grandes conformitez entre les rites Judaïques, & les rites des Egyptiens, or l'Auteur prétend que l'on prouve avec moins de peine que les Juifs ont imité les Egyptiens, que l'on ne prouve que les Egyptiens ayent imité les Juifs. La 2. est qu'on ne peut disconvenir que dans le passage du Judaïsme & du Paganisme à la Religion Chrétienne, on n'ait retenu plusieurs coûtumes de la vieille Religion. Les Anglois en firent autant lors qu'ils se réformérent au dernier siécle. Or c'est un grand préjugé que l'établissement des cérémonies Judaïques ne se fit pas en tout & par tout sur les ruïnes de ce à quoi les Juifs étoient tout accoûtumez. Quand on veut plier doucement les esprits, & les conduire comme Dieu fait par la combinaison du moral avec le physique, il faut leur cacher une partie des révolutions, en retenant tout ce que l'on peut de l'ancien état. *Arcanum novi status, imago antiqui*, disoit Tacite.

Mais afin d'appliquer à des exemples particuliers la supposition générale, l'Auteur examine en détail l'établissement du Tabernacle, celui des cornes de l'Autel, celui des habits Sacerdotaux, & de la consecration des cheveux,

celui

celui du festin du Sacrifice, celui des Fêtes, des premices, & des dîmes, & il montre que ces 8. cérémonies ont été imitées des Payens, ce qui lui donne lieu d'expliquer plusieurs belles antiquitez, soit pour établir son opinion, soit pour répondre aux argumens de ses Adversaires. Il explique entre autres choses un passage trés-obscur du Prophete Amos cité par S. Etienne *au verset* 43. *du* 7. *chapitre des Actes.* Voilà pour la 1. dissertation du 3. livre. Les 7. autres traitent amplement des Sacrifices, des purifications, des Fêtes de la nouvelle Lune, de l'Arche & des Cherubins, du Temple, de l'*Urim* & *Thummim*, & du bouc que l'on envoyoit dans le Desert. On examine profondement l'origine de toutes ces choses, leurs manieres, leurs dépendances, leurs fins & leurs effets, & on soûtient que le fond, & l'ébauche en sont venus du Paganisme. Quand l'Auteur se tromperoit, on ne pourroit au moins nier que les preuves qu'il apporte, & les réponses qu'il fait à cent objections n'instruisent utilement de l'antiquité sacrée & profane. Il semble nous promettre un nouveau livre sur les Phylactéres des Juifs, & sur quelques-uns de leurs rites qui ne paroissent pas avoir

jamais été commandez de Dieu, & à deſſein cela contre ceux qu'il appelle *Fanatiques*, qui refuſent d'avoir communion avec l'Egliſe Anglicane, ſous prétexte qu'elle mêle dans le ſervice Divin pluſieurs cérémonies d'invention humaine.

ARTICLE VII.

Extrait du Journal d'Angleterre du mois de Décembre 1685. *contenant des remarques ſur un imprimé François qui propoſe* un mouvement perpétuel, *faites par D. Papin Membre de la Société Royale.* C'eſt M. Papin qui parle.

LA propoſition d'un mouvement perpétuel imprimée depuis peu en France étant couchée d'une maniére qui ne peut que trés-difficilement être entenduë par des perſonnes qui ne ſont pas fort accoûtumées à de telles deſcriptions, j'ai tâché de l'éclaircir de la façon qui ſuit.

D E F. *Fig.* 1. Eſt un ſoufflet long de 40 pouces & qui ſe peut ouvrir en éloignant l'une des aîles marquée F de l'autre marquée E. que ce ſoufflet ſoit exactement fermé par tout excepté à l'ouverture

long
exa-
te ce
vaif-
é un
t.
ıffiet
bas
our
ınfi
s ou
rcu-
ant
ıdre
ien-
t le
ıaut
ivra
s le
yau
ou
ffiet
ce
ıter
u'il
le
as;
en
rte

verture E. à laquelle le tuyau E G. long de 20. à 22. pouces doit être fort exactement appliqué & attaché : que ce tuyau ait son autre bout dans un vaisseau G, plein de mercure & placé un peu au dessous du milieu du soufflet.

A. Est un aissieu sur quoi le soufflet peut tourner.

B. Un contre-poids attaché au bas du soufflet.

C. Un poids avec un crochet pour retenir le soufflet perpendiculaire.

Si l'on suppose que le soufflet ainsi disposé ne soit ouvert que d'un tiers ou d'un quart & qu'il soit plein de mercure, il est clair que ce mercure ayant 40. pouces de hauteur doit descendre à 27. pouces, comme dans l'expérience de Torricelli : par conséquent le soufflet devra s'ouvrir, & laisser en haut un espace vuide : cet espace se devra remplir du mercure contenu dans le vaisseau G. qui montera par le tuyau G E. puis que ce tuyau n'a que 22. pouces de long : par ce moyen le soufflet s'ouvrira de plus en plus, jusques à ce que le mercure continuant de monter rendra le haut du soufflet si pesant qu'il trébuchera malgré le crochet & le poids qui retiennent la partie d'enbas ; mais le vaisseau G. doit être placé en

sorte qu'il l'empêche de tourner tout à fait & qu'il l'oblige à demeurer dans la situation horizontale representée *Fig.* 2. & la partie F. devra s'engager dans un autre crochet marqué C. alors le mercure coulera par son poids hors du soufflet dans le vaisseau G. par le tuyau E G. & le soufflet se fermera jusques à ce que la partie E F. devienne si legére que le contrepoids B. soit capable de surmonter le crochet & le poids qui retiennent la partie F. & qu'ainsi le soufflet retourne à sa situation perpendiculaire representée *Fig.* 1. alors le mercure qui y reste descendra comme la premiére fois à la hauteur de 27. pouces, & par conséquent tous les autres effets arriveront comme on les a déja décrits, & le mouvement se perpétuera. Voilà ce que dit l'Ecrit François.

Sur cela il faut observer que le soufflet ne sçauroit s'ouvrir par la pression intérieure, à moins que cette pression soit plus forte que l'extérieure ; mais dans cette occasion le poids de *l'Atmosphere* presse librement sur le dehors du soufflet, & il ne sçauroit presser le dedans que par le tuyau G E. qui contient 22. pouces perpendiculaires de mercure & qui par conséquent contrebalance d'autant la pression de l'air : si bien que sup-

supposant que cette pression ne soit en tout que de 27. pouces de mercure, elle ne pourra agir au dedans du soufflet qu'avec une force équivalente à 5. pouces de mercure perpendiculaire : ainsi il faut conclure que la pression de l'Atmosphere au dedans du soufflet est plus diminuée que le mercure contenu dans ledit soufflet ne sçauroit l'augmenter, comme on le peut calculer aisément, & par conséquent le soufflet étant dans l'état qui a d'abord été décrit *Fig.* 1. il le doit infailliblement fermer au lieu de s'ouvrir comme on prétend. Ainsi sans perdre ni peine ni dépense à éprouver la chose, on peut s'assurer qu'elle ne sçauroit réüssir.

Ce que nous avions prédit en publiant cette expérience dans les Nouvelles de Novembre 1685. *page* 1254. *est arrivé comme on le voit dans cet Article. Je ne sçai si l'Auteur de cette machine sera plus heureux dans celle qu'il a inventée depuis peu pour trouver la ligne méridienne, l'heure, la latitude, &c.*

ARTICLE VIII.

Considérations sur l'état de ceux qui sont tombez.

*Lettres à l'Eglise de ***** sur sa chute.* A Rotterdam chez Abraham Acher & la Veuve de Jacques Lucas 1686. in 12.

LA révolution qui est arrivée depuis peu en France a quelque chose de si surprenant qu'il ne faut pas s'étonner que l'on publie livre sur livre là-dessus. Les Catholiques ont employé la violence des gens de guerre pour faire changer de Religion aux Protestans, & ceux-ci à la réserve d'un petit nombre ont succombé bien-tôt à la tentation. Cela donne aux Etrangers une fort méchante idée de toute la Nation Françoise. *Elle est composée*, disent-ils, *ou de gens qui persécutent, ou de gens qui n'ont pas le courage de résister aux persécuteurs; ils sont donc tous d'une trempe d'ame fort peu Chrétienne.* Si l'on donnoit à décider à certaines gens lequel des deux est le moins blâmable, ou celui qui persécute, ou celui qui ne se laisse guéres persécuter, ils répondroient d'abord que celui qui persécute l'emporte sur l'autre en méchanceté, mais il y en a qui sur une pareille question prononceroient pour le parti Catholique, parce qu'en persécutant il ne fait que suivre l'esprit, la morale & la coûtume

tume constante de sa Religion, trois choses qu'il croit fondées sur la pure Parole de Dieu ; au contraire les Protestans sont persuadez qu'ils font un grand crime lors qu'ils trahissent les lumiéres de leur conscience, lors qu'ils aiment mieux promettre d'aller à la Messe, que d'être mangez ou battus par des Dragons. Mais les mêmes gens qui en cela radouciſſent leur censure à l'égard du parti Romain, ne peuvent retenir leurs invectives quand ils songent qu'il se vante de n'avoir employé pour les conversions que les voyes de la douceur. Voilà donc bien des sujets de faire des livres. En voici d'autres. Les Protestans qui ont succombé ont mille soins dans l'esprit. Les uns cherchent tous les moyens imaginables de se retirer dans les Païs étrangers ; les autres en plus grand nombre ne cherchent qu'à se faire cent illusions, pour étourdir leur conscience, & pour l'accorder avec les grimaces qu'on extorque d'eux. Ils s'imaginent qu'en dirigeant bien leur intention, ils se sauveront ; ils songent à ces anciens temps où toute l'Europe Occidentale étoit soûmise à la Communion Romaine ; ils espérent qu'on retranchera quelques abus ; enfin il n'y a nul tour de soupleſſe qu'ils n'ima-

n'imaginent, ou qu'ils ne ſoient ravis qu'on leur preſente pour s'endormir dans leur péché. C'eſt contre de pareilles illuſions que l'Auteur a écrit principalement. On connoît bien-tôt que c'eſt un Miniſtre affligé de la chûte de ſon Troupeau, & plein de zéle pour le retirer de cet état, & pour l'encourager vivement à réparer cette faute.

La 1. Lettre qu'il écrit contient pluſieurs réflexions ſur les differens états où il ſe repreſente ceux qui ont ſigné. Il y entremêle des cenſures qui toutes tempérées qu'elles ſont par l'épanchement d'une charité Paſtorale, ne laiſſent pas d'être fort propres à étonner un pécheur, mais comme il a bien ſenti que ſes remontrances ne ſeroient pas fort utiles, pendant qu'il laiſſeroit croire à ſes Brebis, *qu'il eſt poſſible de ſe ſauver dans la Communion de Rome*, il n'a pas plûtôt achevé ſa 1. Lettre qu'*il* en fait une 2. pour réfuter cette maxime, & les trois raiſons ſur quoi on la fonde; la 1. que c'eſt une Communion qui croit au Symbole; la 2. qu'elle ne renverſe point les doctrines fondamentales; la 3. que les Docteurs Proteſtans ſont convenus de cette maxime. A l'égard de ce dernier point tout le monde ſait que le moindre Miſſionnaire & les

Païs-

Païſans les plus groſſiers reprochent en toutes rencontres à ceux de la Religion, que les Miniſtres du Roi Henri IV. lui avoüerent qu'il pouvoit ſauver ſon ame dans la Catholicité. Comme ces petites Hiſtorietes font ſouvent plus d'impreſſion ſur les eſprits que de grands raiſonnemens, l'Auteur n'a point trouvé à propos de mépriſer celle là : C'eſt pourquoi il ajoûte aux preuves dont il ſe ſert pour montrer en peu de mots que l'Egliſe Romaine eſt Idolatre, & qu'elle a été prédite dans l'Apocalypſe, une courte, & bonne diſcuſſion de ce que l'on dit des Miniſtres de Henri le Grand. Il convient qu'il y en eut trois qui lui dirent qu'il ſe pouvoit ſauver en changeant de Religion, mais il prouve que leur aveu ne fit pas changer ce Prince, & que les diſcours impudens & ſales du Marquis d'O, & les ſollicitations de ſa Maîtreſſe la belle Gabrielle qui lui faiſoit voir qu'il ne goûteroit jamais aucun repos pendant qu'il ſeroit Proteſtant, furent ce qui l'ébranla. Que diroit M. Varillas ſur ceci, & que devient ſon grand principe, que les Maîtreſſes des Rois n'aimant pas à ſe confeſſer, favoriſent les Héréſiarques ? L'Auteur ſe ſert auſſi de la rétorſion, car il cite quantité de Théologiens

giens Catholiques comme ayant dit qu'on peut ſe ſauver dans la Communion des Proteſtans.

Il réfute dans les 2. Lettres ſuivantes ceux qui eſpérent qu'on réformera l'Egliſe, & qui ſemblent vouloir juſtifier leur ſignature par je ne ſçai quel deſſein de combattre d'autant plus efficacement le venin qu'ils ſeront plus prés de la malade. Il leur fait voir par pluſieurs raiſons que cette eſpérance eſt mal fondée : il leur dit que la prétention qu'on a d'être infaillible ne permet pas que l'on change aucun article de foi, & qu'ainſi perſonne ne doit s'attendre à une vraye Réformation, que lors que l'Egliſe Romaine voudra confeſſer que toutes les procédures qu'on a tenuës pendant pluſieurs ſiécles, ont été injuſtes, tyranniques, & bâties ſur un ridicule fondement, aveu dont il ne ſemble pas qu'elle puiſſe être jamais capable. Il montre par pluſieurs réflexions ſur ce qui s'eſt paſſé en France de nôtre temps, & ſur les Ecrits des Controverſiſtes modernes, que l'on a autant d'attachement que jamais à tout ce qui choque la Religion Réformée. Il s'arrête plus ſur les Ouvrages de M. Maimbourg que ſur les autres ; il dit que l'Auteur des Entretiens d'Eudoxe quel-

quelque contraire qu'il soit aux prétentions de ce Jesuite sur l'affaire des Images, n'a pas laissé de falsifier un Pere en traduisant, *sans l'autorité de l'Ecriture*, ce qu'il faloit traduire, *contre l'autorité de l'Ecriture*. Il n'oublie pas la Procession de Luxembourg, ni le nouveau Psautier de la Vierge qui a été imprimé à Lyon en l'année 1677. ni le culte excessif que M. le Cardinal Bona Approbateur de M. de Meaux rend aux Saints dans ses Ouvrages, ni les contradictions qu'il prétend qui se rencontrent dans l'*Exposition Catholique* de cet Evêque.

Mais parce que des esprits ingénieux à se faire des illusions pourroient supposer que puis qu'une partie considérable des Latins reconnut dans le dernier siécle que la prétention d'infaillibilité est une vision ridicule, il ne faut pas desespérer que l'autre partie ne le reconnoisse bien-tôt, l'Auteur représente dans sa 5. Lettre qu'en tout cas on est obligé de se séparer de la Communion de Rome, *en attendant qu'elle se réforme*. Il prouve cela par de trés-belles raisons, & pour mieux desabuser son Troupeau il lui represente que ceux qui font espérer la réformation des abus, n'ont point de procuration au-

authentique pour faire ces grandes promesses. 2. que quand il seroit vrai que toute l'Eglise Romaine ou du *moins* toute l'Eglise Gallicane promettroit cela, ce ne seroit point une raison de l'espérer après les preuves convaincantes qu'on a données du mépris de la bonne foi & des sermens. Cette considération fait faire ici plusieurs remarques fines & solides sur ce qu'on a *fait* en dernier lieu contre les Protestans François.

Ceux qui ont promis d'aller à la Messe peuvent encore se retirer dans un autre retranchement : ils peuvent dire qu'au pis aller ils rejetteront de cœur tout ce qui les choque dans la Communion de Rome. Mais l'Auteur les chasse de ce retranchement dans sa 6. Lettre, & leur montre que la dissimulation est un crime horrible. Il allegue en preuve non seulement la vertu des premiers Chrêtiens qui aimoient mieux endurer la mort que d'imiter les moindres actes externes de la superstition des Idolatres ; mais aussi l'horreur que nous avons tous pour ces Missionnaires Politiques qui vont dans les Temples des Idoles, une Croix sous le manteau à laquelle ils dirigent leur intention, pendant que leur corps se prosterne

ler ne devant le bois & la pierre. Il ajoûte à cela plusieurs pressantes raisons fort éloquemment. Aprés quoi il montre dans une autre Lettre que la multitude d'abjurations que l'on vient de voir dans le Royaume n'est ni un prétexte légitime de ne s'en pas repentir, ni une marque que la Religion Réformée soit fausse. Les esprits superficiels sont fort capables de ces petits raisonnemens. *Ceux qui professoient une telle Religion l'ont quittée en foule pour se delivrer du logement des Soldats, donc elle est fausse*, & l'on dit qu'en quelques endroits les Moines Prédicateurs, gens à qui toutes preuves paroissent bonnes, se sont servis de celle là comme d'un argument démonstratif en prêchant à leurs nouvelles Conquêtes. L'Auteur a donc eu quelque sujet de combattre cette illusion. Il le fait fort vivement & c'est un des meilleurs endroits de son livre. Il remarque en un lieu que ceux qui insultent ainsi au peu de courage des Protestans avoüent par-cela même qu'on leur a fait quelque violence, d'où il prend occasion de s'échaufer contre ces Epitres Dédicatoires qui soûtiennent hardiment qu'on n'a employé que les voyes de la douceur : il s'étonne principalement de ce que M. Varillas

qui

qui a ſujet de prétendre à ce que dira la poſtérité, pouſſe plus loin cette flaterie que M. Maimbourg. Le *petit livre* dont nous parlâmes dans le dernier mois, *Ce que c'eſt que la France toute Catholique*, avoit déja furieuſement crié contre M. Varillas, & apparemment il n'en ſera pas quitte pour tout ceci. L'Auteur fait pluſieurs autres bonnes remarques, & principalement lors qu'il dit que le genre de perſécution qu'on a ſoufferte a été plus capable d'ôter le cœur, que ſi l'on eût vû la couronne du martyre toute prête à recueillir. En effet la fin prochaine & trés-glorieuſe que l'on auroit vûë à ſes peines en ce cas là, auroit donné du courage, au lieu qu'une ſouffrance longue & obſcure où l'on ne voit aucun bout fait perdre d'abord toute patience. Il ajoûte que l'Egliſe Romaine ne doit point ſe glorifier de tant de gens qu'elle a gagnez, puis que non ſeulement l'Egliſe qu'elle reconnoît pour trés-Orthodoxe, ſe vit du temps de Saint Cyprien dans le même inconvénient où la Réformée ſe voit aujourd'hui par le nombre prodigieux de ſes déſerteurs, mais auſſi que ce n'eſt point par connoiſſance de cauſe qu'ils ont promis d'aller à la Meſſe. Ce n'eſt, dit-il,

dit-il, que par trop d'attachement au monde, or ce defaut n'eſt pas un préjugé légitime que les opinions qu'on a ſur la Religion ne ſoient point vrayes. Il finit ſon livre par une 8. Lettre où il touche une queſtion fort delicate, ſçavoir la ſortie des Miniſtres. La bizarrerie de l'homme eſt telle que ceux qui les auroient accuſez de rebellion s'ils n'euſſent pas obéï à l'Arreſt de leur banniſſement, ſont les premiers à railler de ce qu'ils ont cherché des retraites ſeures & commodes pendant que leur Troupeau étoit expoſé à la diſcrétion de l'Ennemi. On a pû voir ces inſultes & ces railleries piquantes dans un Ecrit publié à Caën contre *l'Accompliſſement des Propheties* de feu M. du Moulin. Mais ce ne ſont pas ſeulement les Adverſaires qui font ces inſultes, il s'eſt trouvé des Proteſtans dans le Royaume qui ont blâmé ce qu'ils appelloient la réſignation des Miniſtres à voir périr de loin le Troupeau qu'ils abandonnoient. L'Auteur repouſſe ſolidement tous ces traits, & juſtifie en cela ſa conduite & celle de ſes Confreres. C'eſt encore un des meilleurs endroits de ſon livre. Au reſte l'on doit avoüer que ſi d'un côté la chûte de tant de gens apporte un ſcandale horrible, on eſt édi-

fié de l'autre de ce que plusieurs personnes de tout âge, de tout sexe & de toute qualité, s'engagent à des maux & à des périls trés-fâcheux, pour avoir la liberté de conscience.

L'Auteur ayant cité en passant une Thése où les Minimes parlent du Roi de France avec de pompeux éloges, a crû qu'il la devoit publier toute entiére à la fin de son Traité comme un titre justificatif de la citation. Outre que les Curieux seront bien aises qu'on leur conserve ces Piéces fugitives qu'ils ont tant de peine à trouver, lors qu'elles ont fait leur temps.

CATALOGUE DE LIVRES nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I.

Joh. Deckherri Doctoris & Imperialis Cameræ Judicii Spirensis Advocati & Procuratoris, de Scriptis adespotis, pseudepigraphis, & suppositiis Conjecturæ cum additionibus Variorum. C'est à dire, *Conjectures sur les livres qui ont paru sans nom, ou sous un faux nom.* Amstelædami apud Isbrandum Haring 1686. in 12.

Ce

CE livre traite d'une choſe pour laquelle pluſieurs Sçavans ont une extrême curioſité. La 3. édition qu'on nous en donne preſentement eſt beaucoup plus ample que les autres, & ſans les grandes occupations que l'Auteur a ſur les bras pour les procés qui ſe jugent à la Chambre Impériale de Spire, il eût ajoûté un trés-grand nombre d'autres découvertes à ſon travail. Le public lui ſçaura ſans doute beaucoup de gré des additions que l'on trouve ici égayées de temps en temps par des digreſſions, & par quelques Poëſies. La Lettre qu'un ſçavant homme nommé *Vindingius* avoit écrite à l'Auteur pour lui marquer quelques mépriſes & pour lui fournir quelques ſupplémens, ſe trouve ici toute telle que dans l'édition précédente, mais parce qu'il n'avoit pas remarqué tous les endroits qui pouvoient être corrigez, & qu'il s'étoit gliſſé pluſieurs fautes dans ſa Lettre, comme nos Nouvelles de Septembre 1685. page 1013. l'ont touché, M. d'Almeloveen qui a pris ſoin de cette derniére édition nous fit connoître qu'il ſouhaiteroit que nous fiſſions une revûë de l'Ouvrage. C'eſt ce qui nous a obligez à lui écrire une Lettre où nous

Hiſtoire de l'Egliſe de Rome, car combien y a-t-il de gens qui ont trouvé qu'il y réfutoit d'une maniére invincible l'infaillibilité du Pape ? Cependant on prouve ici que tous ſes coups portent en l'air, & qu'il n'a rien allegué qui préjudiciât en façon du monde à l'infaillibilité du Chef de l'Egliſe. On avouë que les faits qu'il a rapportez ſont fort propres à nous convaincre que le Pape ſe trompe quelquefois en qualité de particulier, mais ce n'eſt pas dequoi il s'agit, perſonne ne conteſte cela, & M. Maimbourg lui-même nous a donné tout un autre état de la queſtion. En examinant ces faits on montre ſur tous ou qu'il les rapporte mal, ou qu'il les applique mal, ou qu'il tronque les paſſages, ou qu'il contredit à ce qu'il avoit poſé dans ſes autres livres, ou qu'il en tire des conſéquences abſurdes. On lui ſoûtient que le Concile de Conſtance ne décide point la ſupériorité du Concile, & en peu de mots on reléve la cauſe de M. Schelſtrate. Enfin on peut aſſûrer que cette petite Critique démonte l'Hiſtoire de M. Maimbourg autant que livre ait jamais été démonté. L'Auteur eſt ſçavant, & paroît trés-bon Catholique, & auſſi perſuadé que l'autre de la Primauté du Pa-

pe,

pe, & de l'indépendance des Rois. Pour la ſupériorité du Concile, & l'infaillibilité du Pape, il ne déclare pas nettement ce qu'il en croit ; il laiſſe la choſe indéciſe, & ſe contente de ſoûtenir que par la voye des faits, & ſelon les principes de la diſtinction *ex cathedra*, on ne peut montrer ni la faillibilité du Pape, ni la ſupériorité du Concile.

Donnons un exemple de la maniére dont il fait voir la nullité des raiſons qui ont été alléguées contre l'infaillibilité du Pape. M. Maimbourg s'étoit ſervi entre autres faits de la Bulle *Unam Sanctam* par laquelle Boniface VIII. déclara qu'il avoit droit ſur le temporel des Rois, & qui fut révoquée par Clement V. dans le Concile de Vienne. On lui répond que le Pape ne définit pas dans cette Bulle comme un article de Foi, ſa puiſſance ſouveraine ſur le temporel des Rois, mais qu'il ſuppoſe cette doctrine, & qu'il en fait ſa principale raiſon. Or ce n'eſt pas la même choſe que de ſuppoſer un ſentiment & que de le définir, & s'il étoit vrai qu'en ſuppoſant cette doctrine Boniface eût détruit ſon infaillibilité, on prouveroit clairement que le Concile de Conſtance n'eſt pas infaillible, puis qu'il ſuppoſe la même doctrine dans la

Seſſion 14. *où il commande aux Rois & aux Empereurs de ſe ſoûmettre au Concile en toutes choſes, ſous peine de perdre leurs dignitez temporelles ſans eſpérance de retour.* A l'égard de Clement V. on répond, que ce qu'il a fait par rapport à la Bulle de Boniface paroît plûtôt une marque de juriſdiction, qu'une révocation, car il déclare ſeulement qu'il ne veut pas que la France ſoit plus ſoûmiſe à Rome qu'elle l'étoit avant la Bulle *Unam Sanctam. Cela s'appelle*, ajoûte l'Auteur, *remettre les choſes au même état qu'elles étoient par la même autorité qui les en avoit ôtées. Quand les Rois donnent des amniſties ils ne rétractent pas leurs premiéres déclarations. Ce ſont au contraire des marques & des effets de leur autorité qu'ils donnent en ces rencontres*, & enfin, *pourquoi a-t-on eu recours* à Clement V. pour prononcer que la France ne ſeroit pas plus ſoûmiſe qu'auparavant, ſi l'on n'a pas ſuppoſé *qu'il y a dans le Pape & dans le Concile une autorité pour prononcer & pour ſtatuer ſur toutes ces choſes ? Ce n'eſt donc nullement là une rétractation, mais c'eſt une déclaration & une modification juridique qui eſt plûtôt une preuve de l'autorité du Pape que de l'abus dans lequel il ſeroit tombé.*

IV.

IV.

Supplementum de Scriptoribus vel Scriptis Eccleſiaſticis à Bellarmino omiſſis, ad annum 1460. *vel ad artem typographicam inventam. Collectore F. Caſimiro* Oudin *Presbytero veteris inſtituti Ordinis Præmonſtratenſis.* Pariſiis apud Anton. Dezallier 1686 in 8.

VOici un Supplément d'une autre nature que celui de M. du Sauſſai dont nous parlâmes dans les derniéres nouvelles de Janvier, lors que nous dîmes qu'il avoit continué la compilation de Bellarmin *de Scriptoribus Eccleſiaſticis.* Ce ſçavant Cardinal ne l'a pouſſée que juſqu'aux Auteurs nez avant l'an 1501. Le Supplément qu'on nous donne ici ne regarde pas les Ecrivains qui ſont venus depuis ce temps-là, & il ne deſcend pas même juſques au 16. ſiécle : il regarde les omiſſions de Bellarmin ſur ceux qui ont précédé l'invention de l'Imprimerie. On s'étonnera avec raiſon que des choſes qui lui étoient échapées & qu'on a glanées aprés lui on ait pû former un ſi gros Recueil. Le P. Labbe avoit eu deſſein de travailler ſur ce ſujet, mais comme on n'a point vû ſon Ouvrage, le P. Oudin

s'eſt mis ſur les rangs, & a fait part au public de ſes découvertes. Il ne dit rien des Auteurs que Bellarmin & le Pere Labbe rapportent, ſi ce n'eſt lors qu'il a falu corriger le temps & le lieu auſquels ils les placent, ou faire mention des livres imprimez ou non imprimez qui n'étoient pas venus à la connoiſſance de ces deux Jeſuites. Il ne ſe jette que rarement ſur la Critique des Ouvrages ſuppoſez, il ſe contente de marquer pour l'ordinaire les diverſes éditions, les lieux où les Manuſcrits ſe trouvent, & les noms de ceux qui ont corrigé ou commenté en divers temps les Auteurs, & ſur ce pied-là il dit beaucoup de choſes qui plairont infiniment à ceux qui aiment l'Hiſtoire des livres. Il nous apprend que Pierre Bercheur de l'Ordre de S. Benoît traduiſit en Langue Françoiſe les Décades de Tite-Live & qu'il les dédia au Roi Jean. On en garde le Manuſcrit en 2. gros volumes dans la Bibliothéque de Sorbonne. Il dit auſſi qu'on garde dans la Bibliothéque de M. Colbert un Manuſcrit de Petrarque *de caſibus virorum illuſtrium*, & un autre qui contient 24. livres *epiſtolarum rerum familiarium*, 15. de plus que l'on n'en a publié. Il ſuit l'ordre Chronologique, & donne

donne moyen aprés cela par de bonnes Tables de trouver aiſément ce que l'on cherche. J'ai oüi dire qu'il paroît à Paris une nouvelle Bibliothéque des Auteurs Eccleſiaſtiques imprimée chez Pralard, laquelle ne contient encore que les 3. premiers ſiécles. On y donne les remarques Critiques des Sçavans ſur ces Auteurs, tant ſur ceux qui nous reſtent que ſur ceux que le temps ou d'autres conſidérations nous ont ôtez. On y donne même des Extraits des principaux Ecrivains Eccleſiaſtiques, & l'on remarque quelques-uns de leurs ſentimens plus particuliers.

V.

Vita di Siſto V. Pontefice Romano. Scritta da Gregorio Leti. *Nuovamente riſtampata o pure di nuovo ſcritta dal medeſimo Autore, con un' aggiunta di due terzi di più tirati da memorie molto curioſe, e rare, che non erano arrivate nella prima ſtampa, & abbellita di Figure.* In Amſterdamo per Giovanni & Egidio Janſſonio à Waesberge. 1686. 2. vol. in 12.

NOus parlerons de cette Hiſtoire dans les Nouvelles du mois prochain. Elle paroîtra bien-tôt en Fran-

çois exactement traduite sur l'Original. L'Auteur fait imprimer une Histoire générale qui aura pour titre *Successi e avvenimenti dell' Europa, durante il Regno di Luigi XIV. Rè di Francia.* Cet Ouvrage sera divisé en 3. bons volumes in 4. dont le 1. s'étend depuis l'année 1638. jusques à la Paix des Pyrénées en 1659. le 2. depuis l'an 1660. jusques à la Paix de Nimégue en 1678. le 3. depuis l'an 1679. jusques à la Tréve de la Haye en 1684. On y verra des choses particuliéres & inconnuës jusques ici au public. Entre autres personnes il y a 2. Ministres d'Etat d'une grande expérience qui communiquent à M. Leti les Mémoires de ce qu'ils sçavent de meilleur. On ne doute pas qu'il ne les mette en œuvre à sa maniére, c'est à dire, sans oublier le mal & le bien.

V I.

La Balance du Sanctuaire où sont pesées les afflictions presentes de l'Eglise avec les avantages qui lui en reviennent. Pour la consolation de tant de personnes qui sont pénétrées de douleur pour la persecution presente que souffre l'Eglise. A la Haye chez Abraham Troyel 1686. in 12.

C'est

C'Eſt un Sermon que M. Jurieu a prononcé à la Haye depuis peu de mois, avec la componction & les applaudiſſemens de tout l'Auditoire. Il avoit pour texte, *que tout bien conté les afflictions du temps preſent ne peuvent pas balancer la gloire à venir.* Cette matiére eſt ſuſceptible de toutes les plus grandes figures, & fort propre à être maniée par un eſprit d'un grand vol. On la voit ici dignement traitée. L'Auteur fait d'abord une courte deſcription des malheurs de cette vie, & puis une longue peinture de la gloire du Paradis, & enfin un parallele de ces deux états par lequel il montre que le bonheur de l'un l'emporte infiniment ſur les incommoditez de l'autre. On n'a jamais vû peut-être dans un livre de cette taille une auſſi grande foule de penſées vives & ſublimes. Les derniers exploits des Dragons de France n'y ont pas été oubliez. Ces Meſſieurs là ne ſongeoient point apparemment lors qu'ils faiſoient cette derniére Campagne, qu'elle ſeroit immortaliſée par une infinité de livres, & que les Chaires des Prédicateurs en retentiroient. Mais je penſe que preſentement ils ne doutent plus de l'immortalité de leur Croiſade. Ce n'eſt pas que le parti pour lequel ils ont tra-

travaillé ne leur dérobe toute leur gloire, en supprimant avec la derniére ingratitude toutes leurs actions. *On s'imagine* apparemment qu'ils sont assez récompensez de leurs peines par le gain qu'ils en ont tiré, & par le plaisir qu'ils prennent naturellement à violenter leurs hôtes, & qu'ainsi on peut sans scrupule de conscience leur faire du tort du côté de la renommée. Mais qu'ils ne se mettent pas en peine ; ils ne manqueront point d'Historiens, & cette seule Campagne exercera plus de plumes que tout ce qu'ils ont jamais fait. Ce sera pour les Ministres la bataille de Salamine & la plaine de Marathon. *Rhetorum* campus de Marathone, Salamine, &c.* Et peut-être qu'il y a plus de cent Auteurs répandus par toute l'Europe qui travaillent à consoler les Dragons de ce qu'on les fraude de la gloire qui leur est dûë, & qui leur promettent la même chose qu'un Poëte Romain promettoit à l'un de ses Amis

Non ego te meis.

Horat. Od. 9. L. 4. *Chartis inornatum fileri*
Totve tuos patiar labores
Impunè Lolli carpere lividas
Obliviones.

Assu-

* *Cicero l. 1. de offic.*

Assurément cette affaire n'aura pas le sort de celle des Vaudois & des Albigeois dont on n'a sçûque les circonstances que leurs ennemis en ont publiées. Combien de livres a-t-on déja faits sur la derniére persecution ? Le plus singulier de tous & le plus fort est celui qui s'intitule, *les Plaintes des Protestans cruellement opprimez dans le Royaume de France.* Il contient une protestation en forme devant Dieu & devant les hommes contre tout ce qui leur a été fait. Nous en parlerons au plûtôt. Pour *la Lettre écrite de Pau en Bearn le 20. Août* 1685. & imprimée depuis peu *à Amsterdam chez Robert Roger*, on aura de la peine à croire dans le parti Protestant qu'elle vienne d'un Catholique : elle est fort bien tournée, elle porte mille caractéres d'honnêteté, & contient de bonnes raisons & plusieurs belles citations qui condamnent la violence employée contre ceux qu'on veut convertir. Voilà à quoi bien des Protestans croiront reconnoître que ce n'est pas l'Ouvrage d'un Catholique François, car ils s'imaginent que tant s'en faut qu'un tel homme osât écrire de semblables choses, qu'il n'oseroit pas même les penser au fond du Bearn, de peur qu'elles ne fussent sçûes

à

à Verſailles, ou qu'il ne devint Hérétique par la ſeule oppoſition qu'il y auroit entre ſes penſées & le jugement de la Cour. Les Minimes qui ont fait la Theſe dont j'ai parlé ci-deſſus ne donneroient pas facilement l'abſolution à un homme qui n'auroit pas cette crainte, & en général il y a beaucoup d'apparence que tous les Confeſſionnaux François ſeroient rigides pour la Reine de Suéde, s'il étoit vrai qu'elle eut répondu au Chevalier de Terlon la Lettre qu'on fait courir, où elle condamne hautement le procédé de la France convertiſſante, & ſur tout lors qu'elle fait réflexion à la conduite du Clergé François contre le Chef de l'Egliſe. Il y a bien des Proteſtans qui n'oſent croire qu'une Reine qui fait profeſſion de la Catholicité ait écrit une telle Lettre, mais du moins faut-il qu'ils avoüent la réalité des Lettre Patentes de Sa Majeſté Britannique en faveur des Réfugiez. On les a traduites en nôtre Langue & imprimées avec une Inſcription qui contient un grand Eloge de ce Monarque : on y a joint le remercîment que les Réfugiez lui firent par la bouche de M. du Bourdieu. C'eſt un autre grand Eloge.

VII.

Hiſtoire des troubles de Hongrie depuis 1655. juſques à preſent, avec le ſiége de Neuheuſel & une Relation exacte du combat de Gran, &c. Enrichie de Figures. A Amſterdam chez Pierre Mortier 1686. in 12.

COmme il n'y a rien dont on parle tant depuis un aſſez bon nombre d'années que des troubles de la Hongrie tout le monde a été curieux de voir l'Hiſtoire qui en a été publiée à Paris. On l'a contrefaite auſſi-tôt à Bruxelles & à Amſterdam, mais l'édition d'Amſterdam doit l'emporter, parce qu'elle eſt augmentée d'un 13. livre qui contient des événemens fort remarquables. En général on peut dire que cette Hiſtoire eſt curieuſe, & qu'elle apprend mille particularitez que l'on eſt bien aiſe de ſçavoir. Elle entre fort dans le détail du ſiége de Vienne, & de la conſpiration des 3. ou 4. Grands Seigneurs qui furent décapitez en l'année 1671. Comme ils étoient tous fort bons Catholiques il eſt clair que la Religion n'a pas été cauſe de ces premiers ſoûlevemens. Cet Auteur n'eſt pas aſſez long ſur l'affaire des Miniſtres qui furent en-

envoyez aux Galéres ; il ſemble qu'il ait apprehendé qu'en dévelopant exactement la ſuite de tout cela *il ne fût* obligé de dire des choſes deſagréables. On voit ici pluſieurs Lettres particuliéres, pluſieurs Mémoires, & pluſieurs inſtructions, & ceux qui voudront ſçavoir comment le Comte Tekeli s'eſt trouvé mêlé dans ces Troubles, & enfin à la tête des Mécontens n'auront qu'à lire cet Ouvrage.

Le même Mortier vient d'imprimer trois autres livres : le 1. s'intitule *Hiſtoire de l'état preſent du Royaume de Hongrie* : le 2. eſt *les Entretiens ſur la pluralité des mondes* par l'Auteur des nouveaux Dialogues des morts ; nous en parlerons le mois qui vient : le 3. a pour titre, *l'Avocat des Proteſtans, ou Traité du Schiſme, dans lequel on juſtifie la ſéparation des Proteſtans d'avec l'Egliſe Romaine, contre les objections des Sieurs Nicole, Ferrand & Brueys.* On y dit de bonnes choſes, & on y traite avec une terrible hauteur ces 3. Ecrivains. On abîme ſur tout le 2. dans la Préface ſur ce qu'il a dit, *que ceux qui font mourir les Hérétiques, & ceux qui ne les font pas mourir font bien, mais que ceux-ci font mieux.* Au reſte M. Claude ſera voir lui-même ce qu'il doit répon-

dre

dre à ce qu'on a publié ſur ſon ſujet en faveur de M. Ferrand dans quelques-uns des Journaux de cette année.

VIII.

Lettre de Monſieur N. à un Seigneur d'Angleterre, S'il eſt bon d'employer les Jeſuites dans une Miſſion. in 4.

ON ne ſçait ni où cette Lettre datée *à B. le* 3. *Février* 1686. a été imprimée, ni le nom de ſon Auteur. Il paroît ſeulement que c'eſt un Anglois qui a été conſulté, *ſi ſuppoſé qu'on trouvât quelque diſpoſition à ſouffrir que les Catholiques d'Angleterre euſſent quelques Miſſionnaires, on ne pourroit pas appeller des Jeſuites de Flandres & de France.* Il répond, *qu'il ne ſe pourroit rien faire de plus pernicieux à la Religion & à l'Etat, & que ſi contre toutes les apparences on obtenoit d'avoir quelques Miſſionnaires & qu'on appellât des Jeſuites, on devroit regarder ce coup comme un terrible jugement de Dieu, & comme un nouvel effet de ſa colére contre l'Angleterre.* Il fonde ſa réponſe non ſeulement ſur ce que la Faculté de Théologie de Paris jugea des Jeſuites dés l'année 1554. mais auſſi ſur ces conſidérations. 1. que tous ceux qui ſçavent un peu l'Hiſtoire, connoiſ-

ſent

ſent que quand les Jeſuites ſont mêlez dans les Miſſions étrangéres, ils y cauſent mille deſordres par l'indépendance où ils veulent s'élever, dequoi on ſe plaint encore tous les jours à Rome. 2. que pour mieux établir leur indépendance, *ils anéantiſſent autant qu'il eſt en eux non ſeulement l'autorité de l'Epiſcopat mais l'Epiſcopat même qu'on a été ſi jaloux de conſerver en Angleterre*; que le P. Knot & le P. Floyd l'ont aſſez témoigné dans leurs Ecrits, & qu'il n'y a pas long-temps que les Jeſuites ont fait tout ce qu'ils ont pû pour empêcher qu'on n'envoyât un Evêque en Angleterre. 3. que les Jeſuites enſeignent qu'il eſt pernicieux au moins pour les gens du monde de lire la Parole de Dieu, comme *ils l'ont écrit & debité encore depuis peu en Flandres ſous le nom de Suivius*. 4. qu'ils ſont reconnus par tout pour les corrupteurs de la Morale Chrêtienne, juſques-là que par un Decret donné à Rome le 14. Mars 1680. le Pape a cenſuré le Catéchiſme qu'ils enſeignent dans les Indes. 5. qu'ils ſont les ennemis déclarez de la vraye grace de Jeſus Chriſt. Or dit l'Auteur, s'il n'a pas été glorieux à nôtre Païs d'avoir produit Pelage n'ajoûtons pas à cette honte celle de prendre aujourd'hui de ſes Diſciples pour

nos

nos Maîtres en la Foi. Voilà pour ce qui regarde la Religion, & voici d'autres remarques touchant l'Etat. 1. que les Jesuites ont des dogmes contraires à l'autorité des Rois & à la sureté de ces Personnes sacrées. 2. qu'ils sont reconnus par tout le monde pour des gens d'intrigue qui se sont entrée dans toutes les Cours pour y remuer tout en faveur de celle à qui la Société est plus attachée. C'étoit autrefois à l'Espagne, mais *elle s'intéresse aujourd'hui davantage pour une autre.* 3. qu'ils sont plus qu'habiles dans l'art de se rendre Maîtres de l'esprit des Grands, & que c'est par là qu'ils disposent des emplois en faveur de leurs dévots, & qu'ils en excluent ceux qui ne leur sont pas attachez. 4. que par cet art ils se rendent si redoutables dans tous les Etats où ils se sont établis, qu'ils s'y *maintiennent malgré ceux même qui en ont le gouvernement.* 5. qu'ils s'intriguent dans les affaires domestiques & particulières pour en disposer à l'avantage de leur Société, & qu'ils entrent même dans le négoce au préjudice des Marchands. 6. qu'ils attirent à leur Société le bien des familles sous prétexte de dévotion. L'Apostille de cette Lettre dit une chose trés-remarquable, c'est *qu'il est certain*

certain ſelon les Lettres & les Relations de Rome, qu'on y a donné un Decret par lequel on fait défenſe à tous les Jeſuites de recevoir aucun Novice. On vient de nous avertir que cela ne ſe doit entendre que de l'Italie.

IX.

Critica Hiſtorico-Chronologica in Annales Eccleſiaſticos Em. Card. Baronii in qua Ill. & R. Henrici Spondani Apamiarum Epiſcopi Epitomatoris ordine ſervato rerum narratio ſuppletur & illuſtratur, ordo verò temporum corrigitur & Periodo Græco-Romanâ nunc primum concinnata munitur. Auctore R. P. Antonio Pagi *Ordinis Minorum Conventualium Provinciali Provinciæ Sancti Ludovici.* Lutetiæ ſumptibus Viduæ Edm. Martin & Jo. Boudot 1686. 2. vol. *in fol.*

NOus n'avons vû encore de cet Ouvrage qu'un feüillet volant qui en contient un Sommaire trés-capable d'en donner une idée trés-magnifique.

Faute de place nous renvoyons au mois qui vient un Article qui étoit déja tout dreſſé ſur un livre qui paroît depuis peu, & qui contient des opinions particuliéres. La Lettre de M. Spon au P. la Chaiſe, & l'une des réponſes qu'on y fit ſervent de texte à l'Auteur.

Comme

Comme il y eut 50. ans le 27. de Mars dernier que l'Université d'Utrecht est fondée, on choisit ce jour là pour la célébration d'un Jubilé Académique, M. Grævius prononça en Latin dans la grande Eglise une fort belle Harangue sur ce sujet, où l'on voit le nom des Sçavans qui sont sortis de cette Ville, ou qui ont brillé dans l'Académie. Cette Harangue se vend à Utrecht chez François Halma, qui a traduit & qui imprime en Flamend l'Accomplissement des Propheties *de M. Jurieu, & les* Plaintes des Protestans *desquelles nous ferons un bon Article dans les Nouvelles de Mai.*

TABLE
Des Matiéres principales.
Avril 1686.

Système de l'Eglise par M. Jurieu. P. 363
Si l'unité de l'Eglise exclut la diversité des Communions. 366
De l'autorité des Conciles. 372
Foibles preuves de leur infaillibilité. 375
Mauvais effet des réponses par rétorsion. 377
*Ce que c'est qu'*analyse de la foi. 381
Apologie pour le Fond. de Fontevraut. 384
Invocation de gens non canonisez. 385
Accusation intentée à Robert d'Arbrisselle de coucher avec des Religieuses par penitence, & réflexions sur cela. 387
Licence que prennent ceux qui citent, 392

Action

TABLE.

Action d'une Religieuse aimée d'un Prince. 396
La postérité sçaura plus de ce siécle que nous. 397
Lettres du P. Mallebranche. 398
Ce que c'est proprement qu'un miracle. 404
Lightfooti opera. 408
Plaisante pensée sur ses Horæ Hebraicæ. 413
Livre sur l'utilité des Voyages. 415
Faute de Tite-Live. 416
Remarques sur les Dieux Penates 419. *Sur les* Pantheons. 421
De la flaterie idolatre des anciens. 423
La Philosophie de Descartes favorable aux Talismans, &c. 426
Effet surprenant de la Musique. 427
Manuscrits Chinois apportez en France. 428
Livre de Spencer de ritibus Hebræorum. 430
Quelques Chrêtiens s'abstiennent du sang. 432
Ce qu'étoient les Zabiens. 435
Principe pour justifier la loi cérémonielle. 440
Remarques sur le mouvement perpétuel. 444
Lettres d'un Pasteur à son Troupeau. 447
De la conversion de Henri IV. 451
La multitude des chûtes n'est pas un préjugé de fausseté. 455
Thése des Minimes. 458
Traité des Auteurs Anonymes. 459
Livre contre M. Maimbourg. 461
Sermon de M. Jurieu. 468
Immortalité immanquable à la Croisade Dragonne. 470
Si les Jesuites doivent être Missionnaires en Angleterre. 475

FIN.